



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°89-2020-233

PUBLIÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-014 - 2020-12 Délibération 2020-04 Budget Rectificatif 2020 (4 pages)	Page 6
89-2020-12-01-015 - 2020-12 Délibération 2020-05 Accompagnement financier résidents pépinière Jovinien (4 pages)	Page 11
89-2020-12-01-009 - 2020-12 Délibération 2020-06 Annulation loyers résident pépinière tourisme (4 pages)	Page 16
89-2020-12-01-010 - 2020-12 Délibération 2020-07 Budget Primitif 2021 (4 pages)	Page 21
89-2020-12-01-021 - 2020-12 Délibération 2020-08 PPI 2021-2024 (4 pages)	Page 26
89-2020-12-01-011 - 2020-12 Délibération 2020-09 Autorisation vente Vauban (4 pages)	Page 31
89-2020-12-01-012 - 2020-12 Délibération 2020-10 Révision des tarifs CCIY 01 01 2021 (4 pages)	Page 36
89-2020-12-01-013 - 2020-12 Délibération 2020-11 Délégations de signatures (4 pages)	Page 41
89-2020-12-01-020 - DELEGATIONS DE SIGNATURE du PRESIDENT (8 pages)	Page 46
89-2020-12-01-017 - PPI AG 01 12 2020 (2 pages)	Page 55
89-2020-12-01-019 - Représentation au sein des organismes extérieurs (16 pages)	Page 58
89-2020-12-01-016 - TARIFS 1 JANVIER 2021 (14 pages)	Page 75

Direction académique des services de l'éducation nationale

89-2020-12-14-001 - arrêté du 14 décembre 2020 portant définition des zones de desserte des lycées d'enseignement général et technologique (6 pages)	Page 90
--	---------

Direction Départementale des Territoires

89-2020-12-11-003 - Arrête n° DDT/SAAT/2020/0113 portant composition de la CDAC pour la demande de création d'un magasin de commerce de détail sous l'enseigne "la P'tite Trouvaille" sur la commune de MONETEAU (4 pages)	Page 97
89-2020-12-11-004 - Ordre du jour La P'tite Trouvaille MONETEAU (1 page)	Page 102

Direction départementale des territoires de l'Yonne

89-2020-12-11-012 - Arrêté n° DDT/SAAT/2020/0113 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne pour l'examen du dossier de demande de création d'un magasin de commerce de détail sous l'enseigne « la P'tite Trouvaille » sur le territoire de la commune de MONETEAU (4 pages)	Page 104
89-2020-12-10-001 - Arrêté n° DDT/SEE/2020/0048 mettant en demeure la SCEA PANAT de régulariser les plans d'eau dits "Etang Plat" et "Etang du Ferrier" créés irrégulièrement sur la commune de LAVAU (4 pages)	Page 109
89-2020-12-11-010 - Arrêté n° DDT/SEE/2020/0054 relatif aux périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche en 2021 dans le département de l'Yonne (7 pages)	Page 114
89-2020-12-07-003 - Arrêté n° DDT/SEFREN/UFCEP/2020/050 portant application du régime forestier sur la commune de CHAILLEY pour 4 parcelles cadastrées listées à l'article 1er aux lieux-dits "La Sablionnière", "Les Chaumes de Cians", "Les Magneteries". (3 pages)	Page 122

89-2020-12-08-005 - Arrêté n° DDT/SEM/2020/0047 portant autorisation à M. DEWAELE Cédric à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (<i>Canis lupus</i>) (5 pages)	Page 126
89-2020-12-02-003 - Arrêté n° DDT/SEM/2020/0048 du 2 décembre 2020 portant décision relative aux déplacements effectués dans le cadre des actions de régulation d'oiseaux de l'espèce « grand cormoran » (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>) pendant la période de confinement (4 pages)	Page 132
89-2020-12-28-001 - Décision de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) relatif au projet de magasin de commerce de détail sous l'enseigne "La P'tite Trouvaille" sur la commune de Monéteau (2 pages)	Page 137
89-2020-12-11-013 - Ordre du jour - dossier n°73 - CDAC de l'Yonne - Création d'un magasin de commerce de détail sous l'enseigne « La P'tite Trouvaille » sur la commune de MONETEAU. (1 page)	Page 140
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne Franche Comté	
89-2020-12-10-002 - Arrêté du 10 décembre 2020 portant attribution de la médaille d'honneur du travail promotion 1er janvier 2021 (25 pages)	Page 142
DRAAF Bourgogne Franche-Comté	
89-2020-12-29-001 - arrêté portant approbation de l'aménagement de la forêt syndicale d'HERVAUX pour la période 2020-2039 (2 pages)	Page 168
Préfecture de l'Yonne	
89-2020-12-23-002 - AIP 1256 du 23 12 20 portant transfert au Syndicat des eaux du Tonnerrois de la mission relative à la protection du point de prélèvement de l'eau de la compétence "eau" (12 pages)	Page 171
89-2020-12-24-010 - AP Nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Pont-sur-Yonne (4 pages)	Page 184
89-2020-12-24-005 - AP nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Chablis (5 pages)	Page 189
89-2020-12-24-007 - AP Nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Coeur-de-Puisaye (5 pages)	Page 195
89-2020-12-24-013 - AP Nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne (4 pages)	Page 201
89-2020-12-24-014 - AP Nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Vincelles (5 pages)	Page 206
89-2020-12-24-012 - AP nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton du Tonnerrois (6 pages)	Page 212

89-2020-12-24-003 - AP Nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton d'Avallon (4 pages)	Page 219
89-2020-12-24-004 - AP Nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Briennon-sur-Armançon (5 pages)	Page 224
89-2020-12-24-009 - AP Nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Joigny (4 pages)	Page 230
89-2020-12-24-002 - AP nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans les cantons d'Auxerre n°1, d'Auxerre n°2, d'Auxerre n°3 et d'Auxerre n°4 (4 pages)	Page 235
89-2020-12-24-015 - AP nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Charny (4 pages)	Page 240
89-2020-12-29-002 - AP nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Joux la ville (6 pages)	Page 245
89-2020-12-29-003 - AP nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Migennes (4 pages)	Page 252
89-2020-12-24-016 - AP nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Saint Florentin (5 pages)	Page 257
89-2020-12-29-004 - AP nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Sens (3 pages)	Page 263
89-2020-12-29-005 - AP nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Thorigny sur Oreuse (4 pages)	Page 267
89-2020-12-24-008 - AP nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton du Gâtinais en Bourgogne (5 pages)	Page 272
89-2020-12-11-006 - Arrêté DDCSPP 2020/0201 fixant la composition de la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la ville de Sens relevant de la fonction publique territoriale (2 pages)	Page 278
89-2020-12-11-007 - Arrêté DDCSPP 2020/0203 fixant la composition de la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la ville D'Auxerre relevant de la fonction publique territoriale (3 pages)	Page 281
89-2020-12-11-008 - Arrêté DDCSPP 2020/0204 fixant la composition de la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la communauté d'agglomération relevant de la fonction publique territoriale (3 pages)	Page 285

89-2020-12-15-004 - Arrêté DDCSPP 2020/0204 fixant la composition de la commission de réforme compétente à l'égard des agents du centre de gestion départemental relevant de la fonction publique territoriale (3 pages)	Page 289
89-2020-12-30-001 - Arrêté interpréfectoral n°PREF/DCL/BCL/2020/1268 du 30 décembre 2020 portant retrait de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre (3 pages)	Page 293
89-2020-12-30-002 - Arrêté interpréfectoral n°PREF/DCL/BCL/2020/1269 du 30 décembre 2020 portant adhésion de la commune de Mailly-le-Château au syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre (2 pages)	Page 297
89-2020-12-24-001 - Arrêté interpréfectoral PREF/DCL/BCL/2020/1260 portant adhésion de Coulanges sur Yonne, Crain, Festigny et Lucy sur Yonne au syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne (4 pages)	Page 300
89-2020-12-23-003 - Arrêté portant renouvellement d'une habilitation funéraire (PF de la Rue Leclerc) (2 pages)	Page 305
89-2020-12-22-003 - Arrêté PREF-SAPPIE-BE-2020-0536 du 22 décembre 2020 abrogeant l'arrêté préfectoral n°92/01616 du 26 août 1992 déclarant d'utilité publique le périmètres de protection autour du captage de Beaudemont à Villeneuve sur Yonne et autorisant la dérivation des eaux souterraines (3 pages)	Page 308
89-2020-12-16-001 - Arrêté PREF/CAB/2020/0931 portant désignation des publications de presse et services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 dans le département de l'Yonne (2 pages)	Page 312
89-2020-12-22-001 - Arrêté préfectoral N°PREF/DCL/BCL/2020/1249 du 22 12 2020 portant retrait de la commune de Saint-Sérotin du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Nord Est Gâtinais (2 pages)	Page 315
89-2020-12-22-002 - Arrêté préfectoral PREF/DCL/BCL/2020/1254 du 22 12 2020 portant transfert de la compétence assainissement collectif à la CC de la Vanne et Pays d'Othe (2 pages)	Page 318
89-2020-12-09-001 - AVIS DE CONCOURS CADRE DE SANTE (2 pages)	Page 321
89-2020-12-09-002 - Avis de concours sur titre (5 pages)	Page 324
89-2020-12-11-005 - Classement des communes au regard des aides pour l'électrification rurale (3 pages)	Page 330
89-2020-12-11-001 - Portant règlement d'office du budget primitif 2020 de la commune de Villeneuve-sur-Yonne (4 pages)	Page 334

Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-014

2020-12 Délibération 2020-04 Budget Rectificatif 2020

Assemblée Générale Dématérialisée de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
du 1^{er} décembre 2020, en visioconférence
depuis l'Hôtel Consulaire d'Auxerre

Mandature 2017-2021

Délibération n° 2020/04

Présentation du Budget Rectificatif 2020

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à 9 heures trente, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en visioconférence, par consultation électronique, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires ayant voté

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, Julia CATTIN, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Emmanuel DUBOIS, Michel FODRIER, Nicolas GARNERONE, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT.

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 32*
- *Nombre de membres titulaires élus ayant participé au vote : 29*
- *Quorum = 17*
- *Majorité absolue : 15*

4.1 Présentation du Budget Rectificatif 2020

Exposé des motifs

Taxe pour frais de chambre (+ 484 k€)

Suite à la délibération de l'AG CCIR du 26 mars 2020, le prélèvement France Télécom a été supprimé, permettant ainsi d'obtenir une dotation supplémentaire de 43 k€.

En octobre 2020, le Gouvernement a octroyé au niveau national une enveloppe de 100 millions d'euros au réseau des CCI, au regard de son implication pendant le premier confinement. Cette enveloppe est scindée en 2 parties :

- 80 MK€ à répartir directement (Yonne 361K€)
- 20 MK€ à répartir selon des objectifs spécifiques (Yonne 80K€)

Chiffres d'affaires et subvention (-397.4 k€)

La crise sanitaire enregistrée depuis mars 2020 a fortement remis en cause la stratégie commerciale du réseau des CCI : baisse de chiffre d'affaires dans les services marchands, annulation d'actions subventionnées...

L'impact dans l'Yonne :

- -188 K€ sur la formation, principalement sur l'alternance pour lesquelles certaines sessions prévues n'ouvriront pas, et des rentrées étudiantes revues à la baisse. La formation continue, quant à elle, peine à repartir depuis le 17 mars.
- -107 K€ sur les facturations de l'appui aux entreprises (Covid et absence de deux conseillers experts)
- -85 K€ sur les Hôtels et Pépinières d'entreprises, tous sites confondus, avec une baisse du nombre de nouveaux locataires qui ne compensent pas les départs programmés.

Transfert de charge (+106)

Les 106K€ représente la prise en charge par l'assurance du remplacement des panneaux « Eternit » sur les trois façades du bâtiment du Village d'entreprises du Sénonais.

Charges de personnel (+81K€)

Une hausse globale de 81K€ par rapport au BP 2020 s'explique par :

- Les remplacements d'arrêts maladie longue durée sur les Pépinières de l'Auxerrois et de Jovinien,
- Un départ en retraite différé avec paiement des indemnités du Compte Epargne Temps
- Un licenciement pour inaptitude physique remplacé par une nouvelle embauche.
- Le recrutement prévu d'un conseiller Déchets inscrit au BP n'a pas été lancé et neutralise les dépenses citées ci-dessus.

Autres charges d'exploitations (+15.9K€)

- Les économies engendrées grâce à la COVID 19 (annonces et insertions, frais postaux, travaux exécutés par l'extérieur, frais de déplacement) ne compensent pas les dépenses supplémentaires liées la crise sanitaire (achats de masques, parois, gel hydro alcoolique, distributeurs, poubelles, ...)

Le remplacement des panneaux « Eternit » sur les trois façades du bâtiment du Village d'entreprises du Sénonais viennent aggraver les charges d'exploitation (cf. Transfert des charges)

Investissement (-113K€)

Une baisse conséquente des investissements est constatée sur :

- La Pépinière de l'Auxerrois : -60K€ suite au choix de l'AMO (Assistant Maître d'Ouvrage) dont l'engagement financier est moins élevé que prévu
- Divers travaux sur l'Hôtel consulaire réduit ou reporté en attendant les arbitrages du devenir du bâtiment.

Les trois indicateurs financiers (résultats comptables, CAF et résultats budgétaires) sont actuellement en amélioration par rapport au BP. Il faut toutefois rester très prudent car les retombées de la COVID 19 sur notre activité 2020 sont encore très difficile à mesurer.

Délibération

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget rectificatif 2019,

CONSIDERANT le montant du budget rectificatif 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 29 septembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable du Commissaire aux comptes du 17 novembre 2020,

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

VOTE ET APPROUVE le budget rectificatif 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• Taxe pour Frais de Chambre :	2 589 865 €
• Total du compte de résultat :	6 295 000 €
• Résultat comptable :	-268 335 €
• Capacité d'autofinancement :	+ 187 165 €
• Résultat budgétaire :	+ 105 465 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice :	+ 789 421 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget rectificatif 2020 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

Cette délibération est adoptée comme suit : 27 POUR

1 CONTRE

1 ABSTENTION

**Le Secrétaire
Pascal MINET**



**Le Président
Alain PÉREZ**



Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-015

2020-12 Délibération 2020-05 Accompagnement financier
résidents pépinière Jovinien

Assemblée Générale Dématérialisée de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
du 1^{er} décembre 2020, en visioconférence
depuis l'Hôtel Consulaire d'Auxerre

Mandature 2017-2021

Délibération n° 2020/05

**Accompagnement financier des résidents de la
Pépinière d'entreprises du Jovinien**

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à 9 heures trente, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en visioconférence, par consultation électronique, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires ayant voté

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, Julia CATTIN, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Emmanuel DUBOIS, Michel FODRIER, Nicolas GARNERONE, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT.

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 32*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 29*
- *Quorum = 17*
- *Majorité absolue : 15*

.../...

4.2 Accompagnement financier des résidents de la Pépinière d'entreprises du Jovinien

Exposé des motifs

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a engendré la mise en place d'un confinement généralisé à partir du 15 mars 2020, jusqu'au 11 mai 2020.

L'activité économique pendant cette période s'est considérablement réduite, mettant en difficulté de nombreuses entreprises du territoire.

La CCI de l'Yonne a, dès le mois d'avril, enregistré des demandes de report de loyers de la part de plusieurs locataires de la Pépinière d'entreprises du Jovinien.

Ces reports de loyers motivés ont été systématiquement acceptés par la CCI de l'Yonne, considérant qu'ils contribuaient à la stabilisation de la trésorerie des demandeurs, en cette période de quasi-inactivité pour beaucoup d'entre eux.

Un échange téléphonique entre la Communauté de Communes du Jovinien (propriétaire de la Pépinière d'entreprises) et la CCI de l'Yonne (gestionnaire de la Pépinière d'entreprises via une Délégation de Service Public), courant mai 2020, a permis d'évoquer le principe d'un effort financier partagé entre la Communauté de Communes du Jovinien et la CCI de l'Yonne pour transformer les deux mois de report de loyer pendant la période de confinement, en annulation de loyer.

La Communauté de Communes du Jovinien a validé la prise en charge d'un mois de loyer lors du Conseil Communautaire n°2020/86, du 28 septembre 2020,

L'impact financier de cette proposition sur le budget de la CCI de l'Yonne sera inférieur à 5 000 €.

Délibération

CONSIDERANT la décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Jovinien du n°2020/86, du 28 septembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne, du 29 septembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCI de l'Yonne, du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT l'impact négatif de la crise de la COVID 19, sur l'activité professionnelle de plusieurs locataires de la Pépinière d'entreprises du Jovinien,

CONSIDERANT les motivations des demandes de report de loyers adressées par plusieurs locataires de la Pépinière d'entreprises du Jovinien, à la CCI de l'Yonne.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

DECIDE l'annulation d'un mois de loyer, hors charges, pour les locataires de la Pépinière d'entreprises du Jovinien, ayant initialement demandé un report motivé.

Cette délibération est adoptée comme suit : 29 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

**Le Secrétaire
Pascal MINET**



**Le Président
Alain PEREZ**



Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-009

2020-12 Délibération 2020-06 Annulation loyers résident
pépinière tourisme

Assemblée Générale Dématérialisée de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
du 1^{er} décembre 2020, en visioconférence
depuis l'Hôtel Consulaire d'Auxerre

Mandature 2017-2021

Délibération n° 2020/06

**Annulation de loyers pour les locataires du secteur
touristique dans les Pépinières et Hôtels d'entreprises
(hors Joigny)**

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à 9 heures trente, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'YONNE a tenu une assemblée générale en visioconférence, par consultation électronique, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires ayant voté

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, Julia CATTIN, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Emmanuel DUBOIS, Michel FODRIER, Nicolas GARNERONE, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT.

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 32*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 29*
- *Quorum = 17*
- *Majorité absolue : 15*

4.3 Annulation de loyers pour les locataires du secteur touristique dans les Pépinières et Hôtels d'entreprises (hors Joigny)

Exposé des motifs

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a engendré la mise en place d'un confinement généralisé à partir du 15 mars 2020, jusqu'au 11 mai 2020. L'activité économique pendant cette période s'est considérablement réduite, mettant en difficulté de nombreuses entreprises du territoire.

La CCI de l'Yonne a, dès le mois d'avril, enregistré des demandes de report de loyers de la part de nombreux locataires de ses différents Hôtels ou Pépinières d'entreprises. **Ces reports de loyers motivés** ont été systématiquement acceptés par la CCI de l'Yonne considérant qu'ils contribuaient à la stabilisation de la trésorerie des demandeurs, en cette période de quasi-inactivité pour beaucoup d'entre eux.

Un accompagnement à la reprise du paiement des loyers et à la régularisation du règlement des loyers reportés a été mis en place par la Direction Equipements et Territoires de la CCI de l'Yonne, dès le mois de juin.

Il s'avère que les difficultés conjoncturelles des entreprises intervenant dans le secteur du Tourisme ont perduré après le déconfinement de mai et restent toujours actuelles.

Le Gouvernement a annoncé, dès le 15 mai, un plan de soutien spécifique au secteur touristique. Avec une liste des activités soumises à des restrictions d'activité, au-delà de la période du confinement (S1), principalement l'hôtellerie, la restauration, l'évènementiel, le sport et la culture. Cette liste d'activités a été élargie en août 2020 (S1 bis) en intégrant les secteurs amont et aval de la filière.

La CCI de l'Yonne héberge, dans ses Hôtels et Pépinières d'entreprises, plusieurs entreprises concernées par ce Plan Tourisme.

Il est proposé que la CCI de l'Yonne contribue au soutien spécifique du secteur « Tourisme » en annulant deux mois de loyers (correspondant aux 2 mois de confinement) pour les locataires de ses sites faisant partie des activités concernées par le Plan Tourisme et ayant fait, à l'époque du confinement, une demande de report de loyer motivée.

L'impact financier de cette proposition, sur le budget de la CCI Yonne, sera inférieur à 15 000 €.

Délibération

CONSIDERANT la liste des activités concernées par le Plan National Tourisme (S1 et S1 bis),

CONSIDERANT les demandes de report de loyers motivées de la part de plusieurs locataires des hôtels et pépinières de la CCI de l'Yonne (hors Jovinien),

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne, du 20 octobre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCI de l'Yonne, du 17 novembre 2020,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

DECIDE l'annulation de 2 mois de loyer hors charges pour les locataires correspondant aux activités du Plan Tourisme, ayant initialement demandé un report de loyer motivé.

Cette délibération est adoptée comme suit : 29 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

**Le Secrétaire
Pascal MINET**



**Le Président
Alain PEREZ**



Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-010

2020-12 Délibération 2020-07 Budget Primitif 2021

Assemblée générale Dématérialisée de la
Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE
du 1^{er} décembre 2020, en visioconférence
depuis l'Hôtel Consulaire d'Auxerre

Mandature 2017-2021

Délibération n° 2020/07

Présentation du Budget Primitif 2021

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à 9 heures trente, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'YONNE a tenu une assemblée générale en visioconférence, par consultation électronique, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires ayant voté

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, Julia CATTIN, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Emmanuel DUBOIS, Michel FODRIER, Nicolas GARNERONE, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT.

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 32*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 29*
- *Quorum = 17*
- *Majorité absolue : 15*

4.4 Présentation du Budget Primitif 2021

Exposé des motifs

Taxe pour frais de chambre (- 422 K€)

- Le montant définitif de la répartition de la ressource fiscale 2021 sera voté lors de l'AG de CCI France du 1^{er} décembre 2020 avec une répartition faite par la région selon deux critères :
 - l'année 2020, considérée comme « année blanche » pour le calcul de la TFC.
 - l'année 2021, année de revoyure pour laquelle la TFC devrait rester à l'équilibre du BP 2020.
- Au final, la baisse constatée correspond à l'enveloppe exceptionnelle versée au titre de l'année 2020 suite à la pandémie COVID.

A noter que les écarts ressortis dans le tableau que nous vous proposons résultent d'une neutralisation des RIDY 2021.

Chiffres d'affaires et subvention (+ 359 K€)

Le différentiel de 359 K€ est à relativiser car le comparatif du BP 2021 se fait sur un BR 2020 revu à la baisse en raison des périodes de confinement liées à la COVID 19.

Il s'agira donc d'une reprise d'activité « normale ».

- 175 K€ supplémentaires pour l'appui aux entreprises avec des prestations et subventions nouvelles comme Territoire d'Industrie et le FRT (Fonds Régional des Territoires).
- 182K€ de reprise d'activité modérée pour la formation reposant principalement sur des formations conventionnées, l'EGC et la formation continue.

Les hôtels et pépinières d'entreprises et Ports sont sensiblement à l'identique du BR 2020 avec prudence gardée quant au remplacement des résidents sortant.

Reprise d'amortissements et reprise des provisions et transfert de charge (-179 K€)

L'écart de 179K€ se justifie de la façon suivante :

- 73 K€ de reprises de provision pour risque clients, provision pour charges accessibilité handicapé et à la partie de TFC que nous n'avions pas reçue fin 2015 et qui est soldée fin 2020.
- 106 K€ correspondant au remboursement de l'assurance après le changement de façades du VES réalisé en 2020.

Charges de personnel (-222 K€)

La baisse conséquente de 222 K€ par rapport au BR 2020 s'explique principalement par le non remplacement de postes vacants suite à des départs en retraite et au non-renouvellement de CDD en 2020.

Autres charges d'exploitations (-66 K€)

Cette baisse s'explique, entre autres, par l'achat conséquent de fournitures sanitaires en 2020 (masques, gel...), couvrant les besoins de l'année à venir de la CCI Yonne.

Les amortissements sont également en baisse (-43 K€) selon la règle de durée des biens arrivant à leur terme.

Résultat exceptionnel de +256 K€

Le BP 2021 dans la partie exceptionnelle traite de la vente de Vauban pour la quasi-totalité avec un prix de vente de 850 K€ et une VNC de 588 K€

Opérations en capital

- L'investissement (+545 K€) est essentiellement fléché sur la Pépinière de l'Auxerrois (détail PPI)
- Le remboursement d'emprunts et les autres dettes (-99 K€), concernent les reprises d'engagements sociaux moindre par rapport à 2020, conséquence des départs en retraite de plusieurs collaborateurs en 2020.
- Les autres emprunts et dettes assimilées (-480 K€) correspondent à l'emprunt perçu en 2020 non reconduit sur 2021 et à la dotation des engagements sociaux annuelle.

Le Budget Primitif 2021 est un budget de prudence ne maîtrisant pas encore les conséquences de la crise sanitaire de la COVID 19.

Les points importants à retenir sont :

- la poursuite du programme de rénovation de la Pépinière de l'Auxerrois
- la vente d'une partie des terrains Vauban.
- Les RIDY prévues en novembre 2021, générant un résultat positif de 26k€.

Les indicateurs ressortent positifs portant le fonds de roulement à 957 K€.

Délibération

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget primitif 2021,

CONSIDERANT le montant du budget primitif 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable du Commissaire aux comptes du 17 novembre 2020,

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• taxe pour Frais de Chambre :	2 168 000 €
• total du compte de résultat :	6 944 100 €
• résultat comptable :	+ 104 700 €
• capacité d'autofinancement :	+ 326 200 €
• résultat budgétaire :	+ 167 700 €
• fonds de roulement net en fin d'exercice :	+ 957 120 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget primitif 2021 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

Cette délibération est adoptée comme suit : 28 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

Le Secrétaire
Pascal MINET



Le Président
Alain PEREZ



Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-021

2020-12 Délibération 2020-08 PPI 2021-2024

Assemblée générale Dématérialisée de la
Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE
du 1^{er} décembre 2020, en visioconférence
depuis l'Hôtel Consulaire d'Auxerre

Mandature 2017-2021

Délibération n° 2020/08

**Présentation du Programme Pluriannuel
d'Investissements**

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à 9 heures trente, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'YONNE a tenu une assemblée générale en visioconférence, par consultation électronique, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires ayant voté

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, Julia CATTIN, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Emmanuel DUBOIS, Michel FODRIER, Nicolas GARNERONE, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT.

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 32*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 29*
- *Quorum = 17*
- *Majorité absolue : 15*

4.5 Présentation du Programme Pluriannuel d'Investissements

Exposé des motifs

Le Programme Pluriannuel d'Investissements (annexé aux présentes) est présenté à l'assemblée générale, chaque année, avec le Budget Primitif.

Le Programme Pluriannuel de la Chambre est réactualisé et affiné au fil du temps et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Ce Programme Pluriannuel d'Investissements prévoit sur 5 ans :

- Les travaux de maintenance de nos infrastructures,
- Les programmes de gros travaux,
- Les projets de développement futurs.

Concernant les travaux prévus à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, l'étude de programmation lancée en 2020 avec le cabinet FLORES doit permettre de disposer d'un programme de rénovation/destruction/construction de bâtiments au sein de la pépinière.

Les priorités, l'estimation financière et le calendrier seront soumis à validation auprès des élus consulaires fin 2020, début 2021. Le PPI sera fortement révisé à la suite de cette validation du programme de rénovation de l'ensemble immobilier.

Le Programme Pluriannuel d'Investissements prévoit les investissements pris en compte dans le Budget Primitif 2021, et les estimations jusqu'en 2024, hors étude de programmation à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, à savoir :

SITES CCI YONNE	2021	Estimation 2021-2024
Hôtel consulaire d'Auxerre	106 000 €	1 976 000 €
Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois	544 500 €	589 500 €
Hôtel d'entreprises de Puisaye	50 000 €	105 000 €
Hôtel d'entreprises de l'Avallonnais	13 500 €	181 500 €
Village d'entreprises du Sénonais	76 500 €	76 500 €
Hôtel d'entreprises du Tonnerrois	22 000 €	142 000 €
TOTAL	812 500 €	3 790 000 €

Délibération

CONSIDERANT la décision du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

Après avoir entendu

- la présentation du Directeur Général,
- l'avis de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

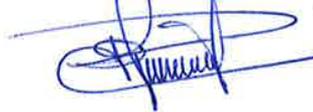
APPROUVE le Programme Pluriannuel d'Investissements présenté ce jour et joint au projet de délibération.

Cette délibération est adoptée comme suit : 27 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTION

**Le Secrétaire
Pascal MINET**



**Le Président
Alain PEREZ**





Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-011

2020-12 Délibération 2020-09 Autorisation vente Vauban

Assemblée Générale Dématérialisée de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
du 1^{er} décembre 2020, en visioconférence
depuis l'Hôtel Consulaire d'Auxerre

Mandature 2017-2021

Délibération n° 2020/09

**Autorisation donnée au Président pour vendre une
parcelle de terrain située avenue Vauban à Sens**

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à 9 heures trente, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en visioconférence, par consultation électronique, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires ayant voté

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, Julia CATTIN, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Emmanuel DUBOIS, Michel FODRIER, Nicolas GARNERONE, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT.

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 32*
- *Nombre de membres titulaires élus ayant participé au vote : 29*
- *Quorum = 17*
- *Majorité absolue : 15*

.../...

4.6 Autorisation donnée au Président pour vendre une parcelle de terrain située avenue Vauban à Sens

Exposé des motifs

A l'issue des travaux de démolition réceptionnés en avril 2018, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a mené une réflexion sur le devenir du site en partenariat avec la ville de Sens et la Communauté d'agglomération.

Le projet d'aménagement du quartier de la gare de SENS reste toujours tributaire des échanges en cours avec la SNCF pour la vente d'une partie de terrain permettant de créer une nouvelle route et désenclaver le quartier.

Pour autant, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne est prête à accompagner le développement économique de l'EPHAD voisin en lui cédant une parcelle d'environ 6 000 m² n'obérant pas l'avenir du site Vauban d'une surface totale de 23 795 m².

Le bien étant inventorié dans le patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, il convient que l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne prenne une délibération de cession d'actif conformément à l'article 82 de son règlement intérieur qui prévoit que :

« Les projets de cessions immobilières réalisées par la CCIY font l'objet d'une délibération de l'assemblée générale après avis de la commission des finances. Les actes relatifs à la cession sont accomplis par le président de la CCIY sur la base de l'approbation de l'AG. Si le bien aliénable appartient au domaine public de la CCI, une délibération opérant le déclassement du bien doit être prise préalablement ou concomitamment à la décision d'aliéner. Conformément à la réglementation en vigueur, les projets de cession ne donnent pas lieu à une consultation obligatoire de la Direction Immobilière de l'Etat. Toutefois, dans le cas où le président décide de procéder à cette consultation, l'avis rendu à titre indicatif n'engage pas la CCIY. Les acquisitions et cessions financières font l'objet d'un avis préalable de la Commission des finances si l'opération présente une incidence financière importante. La cession peut faire l'objet, le cas échéant, d'une publicité préalable dans les conditions fixées par le président. »

Ce dossier a été présenté au Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne réuni le 29 septembre 2020, et soumis le 17 novembre 2020 à l'examen de la Commission des Finances, lesquels ont émis un avis favorable.

La négociation entre le futur acquéreur et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a abouti à un accord verbal avec le Groupe PAVONIS, sur un montant de transaction à hauteur de 850 000 € HT, soit 1 020 000 € TTC, pour un terrain d'environ 6 000 m² (sous réserve d'un métrage précis par le géomètre).

Le Groupe PAVONIS fait sien la pollution du sol, qui ne sera donc pas une clause suspensive.

La seule clause suspensive à la vente serait la non recevabilité du permis de construire de la part de la collectivité.

La signature du compromis de vente devrait intervenir avant la fin du mois de décembre 2020, pour une vente effective en 2021.

Délibération

CONSIDERANT l'article 82 du règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 30 novembre 2017, relatif aux cessions immobilières et acquisitions et cessions financières,

CONSIDERANT la délibération n°2017/18, intitulée « Projet Vauban : déconstruction du site », adoptée par l'assemblée générale le 28 mars 2017, approuvant le déclassement du site Vauban à Sens, du domaine public de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

CONSIDERANT la délibération n°2018/55, intitulée « Autorisation donnée au Président pour négocier et vendre au mieux des intérêts de la Chambre une parcelle de terrain située avenue Vauban à Sens », adoptée par l'assemblée générale le 28 juin 2018, donnant tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser la vente et de négocier avec l'acquéreur les conditions suspensives de l'avant-contrat sous réserve que celles-ci dans un délai de 12 mois de manière à ce que la réitération définitive de l'acte intervienne dans le délai d'un an de la signature dudit avant-contrat.

CONSIDÉRANT l'accord verbal conclu avec le Groupe PAVONIS d'acquérir auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, une parcelle de terrain d'environ 6000 m² non viabilisée au prix de 850 000 € HT, soit 1 020 000 € TTC.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 29 septembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

AUTORISE le Président à vendre une parcelle d'environ 6 000 m² au prix de 850 000 € HT, soit 1 020 000 € TTC, provenant après division de l'emprise foncière du site Vauban à Sens cadastrée AH n°517.

AUTORISE le Président à signer un compromis de vente aux conditions tarifaires supra, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

DONNE tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser cette vente et de négocier avec l'acquéreur les conditions suspensives du compromis de vente, sous réserve que celles-ci n'excèdent pas une durée de 12 mois, de manière à ce que la réitération définitive de l'acte intervienne dans le délai d'un an de la signature dudit compromis de vente.

L'assemblée générale sera tenue informée de l'avancement de ce dossier, lors de la prochaine réunion.

Cette délibération est adoptée comme suit : 29 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le Secrétaire
Pascal MINET



Le Président
Alain PEREZ



Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-012

2020-12 Délibération 2020-10 Révision des tarifs CCIY 01
01 2021

Assemblée Générale Dématérialisée de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
du 1^{er} décembre 2020, en visioconférence
depuis l'Hôtel Consulaire d'Auxerre

Mandature 2017-2021

Délibération n° 2020/10

**Révision des tarifs CCI Yonne
applicables au 1^{er} janvier 2021**

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à 9 heures trente, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en visioconférence, par consultation électronique, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires ayant voté

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, Julia CATTIN, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Emmanuel DUBOIS, Michel FODRIER, Nicolas GARNERONE, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT.

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 32*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 29*
- *Quorum = 17*
- *Majorité absolue : 15*

4.7 Révision des tarifs CCI Yonne applicables au 1^{er} janvier 2021

Exposé des motifs

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne propose plusieurs types de produits tels que des études, des listes issues du fichier consulaire ainsi que différents services tels que l'assistance à la réalisation des formalités des entreprises, la location de bureaux et diverses formations.

La majorité de ces produits et services sont vendus.

La CCI étant un établissement public, les tarifs de vente qu'elle pratique doivent être fixés par un acte réglementaire, c'est-à-dire qu'ils doivent être décidés par l'assemblée générale.

Suite à l'adoption par l'assemblée générale de CCI France, le 9 avril 2019, d'une politique de tarification pour des produits nationaux avec des tarifs uniques applicables par l'ensemble des CCI dite « Offre Nationale Unifiée » (ONU) et à l'évolution des prestations payantes de la CCI de l'Yonne, nous devons réviser la grille tarifaire.

Les principales modifications de tarifs concernent :

DIRECTION EMPLOI-FORMATION

→ **Ecole de Gestion et de Commerce** : augmentation des frais d'inscription.

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES – FICHIERS D'ENTREPRISES

- **Locations de salles** : baisse du tarif de la salle Saint-Amarin,
- **Fichiers standards** : augmentation de tarifs ,
- **Fichier des nouvelles immatriculations** : augmentation de tarifs.

SERVICE CREATION REPRISE ET CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

- **Formalités des cartes d'agents Immobiliers** : augmentation des tarifs conformément à l'arrêté du 10 février 2020.
- **Chambersign** : création de deux tarifs.
 - Certificat AUDACIO Identité RGS ** signature électronique sur clef pour 1 an (renouvelable 3 ans)
 - Certificat AUDACIO Identité RGS ** signature électronique sur clef pour 3 ans

DIRECTION EQUIPEMENTS ET TERRITOIRES

- **Prestations immobilières** : actualisation de l'Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).
- **Locations de salles et bureaux** : création d'un espace locatif à l'Hôtel d'entreprises de l'Avallonnais.

Vous trouverez dans les dossiers de séance électronique, une copie des tarifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne applicables au 1^{er} janvier 2021.

Délibération

CONSIDERANT la nécessité d'un acte réglementaire pour déterminer les tarifs de vente des produits et services d'une Chambre de Commerce et d'Industrie,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

ARRETE les tarifs de vente applicables au 1^{er} janvier 2021, tels que mentionnés dans la grille tarifaire jointe au dossier de consultation électronique,

AUTORISE son Président et le Directeur Général à négocier ces tarifs de vente si nécessaire.

Cette délibération est adoptée comme suit : 28 POUR

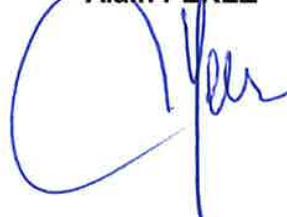
0 CONTRE

1 ABSTENTION

**Le Secrétaire
Pascal MINET**



**Le Président
Alain PEREZ**



Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-013

2020-12 Délibération 2020-11 Délégations de signatures

Assemblée Générale Dématérialisée de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
du 1^{er} décembre 2020, en visioconférence
depuis l'Hôtel Consulaire d'Auxerre

Mandature 2017-2021

Délibération n° 2020/11

**Mise à jour des délégations de signature
de la CCI de l'Yonne**

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à 9 heures trente, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en visioconférence, par consultation électronique, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires ayant voté

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, Julia CATTIN, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Emmanuel DUBOIS, Michel FODRIER, Nicolas GARNERONE, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT.

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 32*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 29*
- *Quorum = 17*
- *Majorité absolue : 15*

4.8 Mise à jour des délégations de signature de la CCI de l'Yonne

Exposé des motifs

Conformément à l'article R711-68 du Code du Commerce, les Chambres de Commerce et d'Industrie adoptent un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement, qui fixe, entre autres dispositions, les conditions dans lesquelles le Président et le Trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au Directeur Général ou, sur sa proposition, à d'autres agents permanents de la Chambre.

Le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, en ses articles 43, 44 et 48, définit les modalités de délégation de signature du Président et du Trésorier, pour la mandature en cours.

Ces textes prévoient les obligations suivantes :

- L'ensemble des délégations de signature du président doit être porté à la connaissance des membres de l'assemblée générale,
- Les délégations sont présentées au moyen d'un tableau à jour, dont la publicité conditionne la validité,
- Le tableau des délégations doit être publié sur le site Internet de la CCI, communiqué à l'ensemble des agents, tenu à la disposition des tiers y compris des corps de contrôle et transmis à l'autorité de tutelle,
- Les délégations font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Suite au départ de plusieurs collaborateurs, nous devons mettre à jour les délégations de signature relatives à la nouvelle organisation comme suivant :

- Départ en retraite de Josette CARRE, Directrice des Affaires Générales, remplacée par Tessa CHARVET, Responsable du Service des Affaires Générales,
- Remplacements temporaires de Catherine GOUIN et Corinne TEISSIER Animatrices des pépinières d'entreprises du Jovinien et de l'Auxerrois, en arrêt maladie, par Mathilde BESSE à Joigny et Rachel HENRIOT à Auxerre,
- Arrivée de Séverine BONNEAU au poste d'assistante formation, suite au départ de Fanny FRANÇAIS,
- Départ de Laëtitia BOISSON, Assistante du Service Création-Reprise.

Le tableau complet et mis à jour, à la date du 1^{er} décembre 2020, est joint au dossier de consultation électronique.

Délibération

VU le Code du Commerce, en sa partie réglementaire, notamment les articles R711-68 et R711-32, fixant respectivement les conditions et le champ d'application des délégations de signature du Président et du Trésorier à d'autres membres élus, au Directeur Général, à d'autres agents permanents de la Chambre,

VU le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, notamment les articles 43, 44 et 48, fixant le cadre des délégations de signature du Président et du Trésorier.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

DECIDE, d'actualiser le tableau des délégations de signature, tel que joint au dossier de séance électronique.

Cette délibération est adoptée comme suit : 28 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

**Le Secrétaire
Pascal MINET**



**Le Président
Alain PÉREZ**



Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-020

DELEGATIONS DE SIGNATURE du PRESIDENT



FORMULAIRE

F058

DELEGATIONS DE SIGNATURE

Version V

Mandature 2017-2021

Délégations de Signature du Président et du Trésorier

Mise à Jour le 01 12 2020

Délégations de signature du Président en matière d'ADMINISTRATION COURANTE

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Correspondance ayant trait à l'activité de la C.C.I.	Pascal MINET	Secrétaire	En cas d'empêchement du Président
Correspondance ayant trait à l'activité courante de la C.C.I.	Jérôme MAYEL	Directeur Général	
Correspondance courante ayant trait à l'activité des Directions et des Services	Hervé AUBERGER	Directeur Emploi-Formation	
	Fabrice KALUZNY	Directeur Equipements et Territoires	
	Patrick COTTIN	Responsable Service Appui aux Entreprises	
	Lisa CHANUT	Responsable Service Création-Reprise-CFE	
	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	
	Tessa CHARVET	Responsable Service des Affaires Générales	
Déclarations Fiscales	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	
Formalités aux entreprises (CFE)	Evelyne CHAMBAT	Assistante de formalités	
	Muriel CHAUMARD	Assistante de formalités	
	Annie BETRON	Assistante de formalités	
	Séverine GALLAUD	Assistante/ Assistante de formalités	
Formalités internationales : certificats d'origine, factures, légalisation	Patrick COTTIN	Responsable Service Appui aux Entreprises	
	Muriel CHAUMARD	Assistante de formalités	
	Christine MADON	Assistante de formalités	
	Brigitte MAXIMEN	Assistante de service économique	
Convention de stage dites «Loi CHERPION» avec les entreprises et les stagiaires	Hervé AUBERGER	Directeur Emploi-Formation	
	Séverine BONNEAU	Assistante formation	En cas d'empêchement du Directeur Emploi Format.
	Isabelle DUCROCQ	Assistante spécialisée / commerciale	En cas d'empêchement du Directeur Emploi Format.
Certificats de signature électronique	Séverine GALLAUD	Assistante / Assistante de formalités	
	Annie BETRON	Assistante de formalités	
	Brigitte MAXIMEN	Assistante de service économique	

	Christine MADON	Assistante de formalités	
Significations d'huissier, de tribunal, d'avocat, de notaire	Tessa CHARVET Aurélie BIDAN Cécile TURPIN	Responsable Service des Affaires Générales Assistante Chargée de mission	
Reçus des offres d'entreprises suite à consultation dans le cadre de marchés	Tessa CHARVET Aurélie BIDAN Séverine GOBILLOT Cécile TURPIN	Responsable Service des Affaires Générales Assistante Assistante Chargée de mission	
Reçus de tous documents : recommandés, récépissés, livraisons	Tessa CHARVET Aurélie BIDAN Séverine GOBILLOT Cécile TURPIN Séverine GALLAUD Corinne TEISSIER Rachel HENRIOT Karine NICE Sophie BORDELOT Catherine GOUIN Mathilde BESSE Sylvia TISON Sylvie BODARD	Responsable Service des Affaires Générales Assistante Assistante Chargée de mission Assistante / Assistante de formalités Animatrice pépinière Animatrice pépinière Assistante de service économique Animatrice de services gérés au VES Animatrice pépinière Animatrice pépinière Chargée d'accueil / Assistante Chargée d'accueil / Assistante	Au titre du Village d'entreprises du Sénonais Au titre de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois Au titre de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois Au titre de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois Au titre du Village d'entreprises du Sénonais Au titre de la Pépinière d'entreprises du Jovinien Au titre de la Pépinière d'entreprises du Jovinien
Baux locatifs	Alain PEREZ Jérôme MAYEL Tessa CHARVET	Président de la CCI de l'Yonne Directeur Général Responsable Service des Affaires Générales	En cas d'empêchement du Président En cas d'empêchement du Président et du DG
Conventions d'occupation précaire - Contrats de location de locaux	Jérôme MAYEL Tessa CHARVET	Directeur Général Responsable Service des Affaires Générales	En cas d'empêchement du Directeur Général
Conventions d'accompagnement d'aide à la création	Lisa CHANUT	Responsable Service Création-Reprise-CFE	
Signature attestations YAC+OPCRE, bordereaux d'envoi des attestations, factures au CRB, documentations aux porteurs de projets et courriers courants se rapportant à l'activité des créateurs	Lisa CHANUT	Responsable Service Création-Reprise-CFE	

Ouverture et suivi des dossiers AGEFICE, instruction des demandes de financement dans le cadre du Point Accueil AGEFICE	Marie-Anne FINTONI	Assistante de service	
	Stéphanie AMELOT	Assistante de service	

Délégations de signature du Président en matière de RESSOURCES HUMAINES

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Missions et déplacements hors département	Jérôme MAYEL Tessa CHARVET	Directeur Général Responsable Service des Affaires Générales	En cas d'empêchement du Directeur Général, sauf pour ses propres autorisations
Demande de remboursement des frais professionnels des collaborateurs (achat, restauration, déplacement, hébergement..)	Jérôme MAYEL Tessa CHARVET	Directeur Général Responsable Service des Affaires Générales	Sauf pour ses propres autorisations En cas d'empêchement du Directeur Général, sauf pour ses propres autorisations
Autorisations d'absence SIRH pour le personnel rattaché à la CCI Bourgogne Franche-Comté	Jérôme MAYEL Tessa CHARVET Patrick COTTIN Hervé AUBERGER Fabrice KALUZNY Lisa CHANUT	Directeur Général Responsable Service des Affaires Générales Responsable Service Appui aux Entreprises Directeur Emploi-Formation Directeur Equipements-Territoires Responsable Service Création-Reprise-CFE	Pour les collaborateurs directement rattachés au D.G Pour les collaborateurs SAG Pour les collaborateurs du SAE Pour les collaborateurs DEF Pour les collaborateurs DET Pour les collaborateurs Création/Reprise/CFE
Autorisations d'absence personnel SIC et droit privé, prévues et non prévues au planning	Fabrice KALUZNY	Directeur Equipements et Territoires	
Attestations et documents administratifs tous personnels Notifications des avertissements et blâmes pour le personnel SIC Conventions de stage d'application	Jérôme MAYEL	Directeur Général	
Attestations de salaires pour paiement des indemnités journalières de Sécurité Sociale	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	
Déclarations sociales	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	
Contrat de mise à disposition de personnel intérimaire	Jérôme MAYEL Tessa CHARVET	Directeur Général Responsable Service des Affaires Générales	En cas d'empêchement du Directeur Général

Contrat de prestations pour les intervenants non vacataires	Jérôme MAYEL Tessa CHARVET	Directeur Général Responsable Service des Affaires Générales	En cas d'empêchement du DG, jusqu'à 2.000 €
Convention de formation avec les entreprises	Hervé AUBERGER Jérôme MAYEL	Directeur Emploi-Formation Directeur Général	En cas d'empêchement du Directeur Emploi-Format.
Autorisations de formations prévues au plan annuel	Jérôme MAYEL Patrick COTTIN Lisa CHANUT Hervé AUBERGER Fabrice KALUZNY Sandrine SINET Tessa CHARVET	Directeur Général Responsable Service Appui aux Entreprises Responsable Service Création-Reprise-CFE Directeur Emploi-Formation Directeur Equipements et Territoires Responsable Service Financier Responsable Service des Affaires Générales	Pour les collaborateurs directement rattachés au DG Pour les collaborateurs du SAE Pour les collaborateurs Création/Reprise/CFE Pour les collaborateurs DEF Pour les collaborateurs DET Pour les collaborateurs SF Pour les collaborateurs SAG
Autorisations de formations non prévues au plan annuel	Jérôme MAYEL	Directeur Général	

Délégations de signature du Président en matière de MARCHES PUBLICS

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Courriers d'envoi des dossiers de consultation	Fabrice KALUZNY Laurent DEWEZ	Directeur Equipements Territoires Responsable de mission technique	
Mise en ligne des consultations sur les plateformes dématérialisées	Fabrice KALUZNY Laurent DEWEZ	Directeur Equipements Territoires Responsable de mission technique	
Information des candidats retenus et non retenus	Jérôme MAYEL	Directeur Général	
Procès-verbaux de réception de travaux et de services	Jérôme MAYEL Fabrice KALUZNY	Directeur Général Directeur Equipements Territoires	En cas d'empêchement du Directeur Général
Réponses à tous appels d'offres du Conseil Régional sur la plateforme e-bourgogne	Hervé AUBERGER Lisa CHANUT Patrick COTTIN	Directeur Emploi-Formation Responsable Service Création-Reprise-CFE Responsable Service Appui aux Entreprises	

Délégations de signature du Président en matière BUDGETAIRE, COMPTABLE ET FINANCIERE			
Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Mandats et titres de perception	Pascal MINET	Secrétaire	En cas d'empêchement du Président
Engagements de dépenses d'investissements dans le cadre de marché à procédure adaptée.	Jérôme MAYEL	Directeur Général	Dans la limite de 50.000 € HT par marché
	Fabrice KALUZNY	Directeur Equipements Territoires	Dans la limite de 4.000 € HT par marché
	Laurent DEWEZ	Responsable de mission technique	Dans la limite de 500 € HT par commande
Engagements de dépenses de fonctionnement courant : validation du bon de commande et autorisation de paiement après vérification du service fait	Jérôme MAYEL	Directeur Général	Pour l'ensemble des budgets
	Tessa CHARVET	Responsable Service des Affaires Générales	Dans la limite de 2.000 € HT, sauf dépenses du Directeur Général, visées par le Président
	Lisa CHANUT	Responsable du Service Création-Reprise-CFE	Dans la limite des actions budgétées et validées du service Création Reprise et CFE
	Patrick COTTIN	Responsable Service Appui aux entreprises	Dans la limite des actions budgétées et validées du Service Appui aux Entreprises
	Fabrice KALUZNY	Directeur Equipements Territoires	Dans la limite des budgets : Site Vauban à Sens, Port de plaisance Auxerre, Port de Gron, Hôtels d'entreprises, Pépinières d'entreprises, Hôtel Cons.
	Hervé AUBERGER	Directeur Emploi-Formation	Dans la limite du budget Emploi-Formation
	Laurent DEWEZ	Responsable de mission technique	Dans la limite de 500 € HT par commande
Marie-Françoise BEURIENNE	Assistante de gestion	Pour les commandes de tickets restaurant.	
Autorisation de versement des acomptes	Jérôme MAYEL	Directeur Général	En cas d'empêchement du Directeur Général
	Tessa CHARVET	Responsable Service des Affaires Générales	

Délégations de signature de la Trésorière en matière BUDGETAIRE, COMPTABLE ET FINANCIERE

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Exécution des opérations de dépenses, de recettes et de gestion de trésorerie	Didier CHAPUIS	Trésorier Adjoint	En cas d'empêchement de la Trésorière
Rémunérations du personnel Charges sociales Service de la dette Impôts, taxes et versements assimilés	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	
Signature électronique pour virement par télétransmission et paiements par e-carte de toutes factures fournisseurs	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	Mandats d'ordonnancement et de paiement préalablement visés par le Président et la Trésorière
Procédure de recouvrement des créances Demande de certificats d'irrecouvrabilité Endos des chèques remis à l'encaissement Achats et cessions de SICAV Ouverture, placement et fermeture de comptes à terme Virements internes de compte à compte bancaire Encaissement des mandats postaux	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	
Règlement par virement manuel, paiements par e-carte et par télétransmission de dépenses courantes : <ul style="list-style-type: none"> - Impôts taxes et versements assimilés - Rémunération du personnel - Charges sociales - Annuités d'emprunt - Fournisseurs et trop perçus clients - Virement de compte à compte bancaire et pour la e-carte uniquement la Banque Populaire 	Sandrine SINET Christine BOUCHARD Nathalie VERNANT <i>Banques Populaire</i> Marie-Françoise BEURIENNE <i>Banque CIC</i> <i>Banque Crédit Agricole</i> <i>Champagne Bourgogne</i>	Responsable Service Financier Assistante de gestion Assistante de gestion Assistante de gestion	<u>Pour les 3 agents :</u> En cas d'absence ou d'indisponibilité du Responsable du Service Financier, et dans la limite de 50.000 € HT. Après visa du Président et de la Trésorière des mandats d'ordonnancement et de paiement. Postérieurement, les impressions des ordres de virement seront contresignées par le Responsable du Service Financier

Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-017

PPI AG 01 12 2020

PPI (Mis à jour Novembre 2020)

Hotel Consulaire Auxerre - Description sommaire		Observations	2021	2022	2023	2024
Informatique	Renouvellement matériels pour les agents		10 000			
Etanchéité des gouttières du toit			15 000	15 000		
Accessibilité	Largeur de passage portes, poignées tirage portes sanitaires, signalisation vitrages, portes entrée formation, banque accueil formation, niveau éclairage couloirs, ...	A traiter en plusieurs interventions et liées avec d'autres opérations de rénovation	20 000	5 000	35 000	
Isolation du bâtiment par remplacement des façades vitrées et mise en place de VMC double flux.	Nécessite bureau d'étude car grosse opération On dépose la façade et on remplace par mur rideau isolé. Etude énergétique VMC et double flux	Etudes complètes et DCE à réaliser par MØE. Déclaration Travaux + ABF Attention désagréments en cours de chantier, et déménagements à prévoir.				1 200 000
Refecton d'installations d'éclairage	Refecton éclairages circulations et bureaux (appareillages agés de 35 ans, pièces n'existent plus pour les bureaux), réduction des consommations, mises en place détecteurs + rénovation des accueils 1er et 2ème (placo et plafond sur devis à part)	Continuité du programme lancé en 2013 sur RDC + cages escaliers.	26 000	50 000		
Aménagement des combles	Isolation et aménagement avec travaux connexes (sols, murs plafond, accessibilité, accès, modifications, ...)	Etudes complètes et DCE à réaliser avec MØE			550 000	
Aménagement d'un espace extérieur "Containers Déchets"	Construction d'un local déchets fermé/Ventilé	Etude et MOE en interne	15 000			
Stores et protections solaires	Programme de maintenance en réparation des stores existants et complément de films solaires sur les baies vitrées pour les stores non réparables		10 000			
Stores et protections solaires dans l'extension Formation	Suppression des stores dégradés ou Hors service et remplacement par des rideaux semi-ocultants		10 000			
Borne de recharge pour véhicules électriques	Installation, sur le parking de la CCI , d'une borne de recharge pour les véhicules électriques .	Type emplacement et mode fonctionnement à dénier		15 000		
Sous-totaux :			106 000	85 000	585 000	1 200 000

Pépinière d'Entreprises de L'Auxerrois - Description sommaire		Observations	2021	2022	2023	2024
Etudes pour Réhabilitation du Site	Etude FLORES : Diagnostic , Faisabilité , Programmation	Fin de prestation majoritairement réalisée sur 2020	30 000			
	Honoraire de MOE pour la réalisation des études d'aménagement suite aux propositions FLORES et décisions CCI	Base estimative de travaux 3 M€ X 13%	390 000			
	Diagnostics obligatoires avant étude/Travaux Etudes complémentaires (Sondage de sol , pollution , infiltrométrie , etc)	Amiante ; études de sol ; etc.....	40 000			
	Contrôle technique, SPS, OPC , SSI		30 000			
Installations de protection contre l'incendie	Sur l'ensemble du site , mise en conformité des installations de protection contre l'incendie	Risques signalés par FLORES dans le cadre du diagnostic du site	20 000			
Travaux divers de réparation et de fonctionnement	Mises aux normes elec en différents endroits, remplacement radiateurs ...		20 000	10 000	10 000	10 000
Signalétique à l'entrée du site	Reprise et amélioration de la signalétique à l'entrée du site		6 000			
Remplacement du Jumper utilisé par l'équipe technique				15 000		
Abri Fumeurs	Installation d'un abris fumeurs à proximité de l'accueil		3 500			
Chariot Elévateur	Hyp 1 : Réparation et mise en conformité de l'appareil Hyp 2 : Remplacement par un Gerbeur électrique		5 000			
<i>L'étude de programmation lancée en 2020 avec le cabinet FLORES doit permettre de disposer d'un programme de rénovation/destruction/construction de bâtiments au sein de la pépinière. Les priorités, l'estimation financière et le calendrier seront soumis à validation auprès des élus consulaires fin 2020/début 2021. Le PPI sera fortement révisé à la suite de cette validation du programme de rénovation de l'ensemble immobilier.</i>						
Sous-totaux (hors Programmation Pépinière) :			544 500	25 000	10 000	10 000

Hôtel d'Entreprises du Tonnerrois - Description sommaire		Observations	2021	2022	2023	2024
Refecton plomberie sanitaires et VMC	Remplacement robinetteries et VMC des ateliers				20 000	
Fibre Optique	Raccordement de l'Hôtel d' Entreprise à la fibre optique	Chambre de tirage existante devant le site , voir si possibilité de raccordement avec étude Orange Pro	15 000			
Portes sectionnelles et entrées des ateliers	Mise en peinture des portes sectionnelles et portes d'entrée des ateliers	Afin de renforcer l'attractivité du site et l'image de l'HET	7 000			
Isolation toiture et éclairage naturel des ateliers	couche isolant en toiture + étanchéité				100 000	
Sous-totaux :			22 000	0	120 000	0

PPI (Mis à jour Novembre 2020)

Hotel d'Entreprises d'Avallon - Description sommaire		Observations	2021	2022	2023	2024
Remise en état installations climatisation réversible	Peut être réalisé en plusieurs tranches	A réaliser suivant besoins et demande d'occupation	10 000	10 000		
Abri Fumeurs	Installation d'un abri fumeurs		3 500			
Refection diverses interieures	Modernisation circulations, refection peintures et plafonds, remplacement menuiseries porte d'entrée ...			10 000		
Refection plomberie sanitaires et VMC	Remplacement robinetteries et VMC des ateliers			8 000		
Isolation toiture et éclairage naturel des ateliers	Couche isolant en toiture + ouverture lumière naturelle dans ateliers + étanchéité				140 000	
Sous-totaux :			13 500	28 000	140 000	0

Hotel d'Entreprises de Toucy - Description sommaire		Observations	2021	2022	2023	2024
Remplacement Chaudière	Remplacement par une chaudière GAZ , voir possibilité alimentation réseau GAZ		20 000			
Atelier RESINOBOIS	Reprise du seuil béton devant la porte sectionnelle de l'atelier pour éviter les inondation		5 000			
Création d'un réseau EU ateliers	Pour la partie Atelier, réseau EU qui est inexistant actuellement et empêche la mise en place de postes d'eau.			30 000		
Isolation Phonique et Thermique etage bureaux	Remplacement faux plafond et éclairages, doublage cloisons	coordination travaux en milieu occupé	25 000			
Complement /Renforcement de la voirie	Renforcement des surfaces et fermeture Bi-Couche				25 000	
Sous-totaux :			50 000	30 000	25 000	0

Village Entreprises Senonais - Description sommaire		Observations	2021	2022	2023	2024
Acquisition de mobilier et de matériel	. 15 Tables (1mx1m) . Ecran TV accueil (Information ,communication,valorisation CCI...) . Ecran tactile		4 000			
Extension du parking	Réalisation de 34 places de parking supplémentaires dans la continuité de celles réalisées récemment		40 000			
Potelets éclairage extérieur	Démolition des supports béton et réfection + Dépose et repose des éclairages		2 500			
Borne recharge véhicules électriques	Fourniture et installation d'une borne de recharges pour véhicules électriques	Définir avec les utilisateurs le besoin et voir le mode de fonctionnement	15 000			
Remplacement d'éclairages	Remplacement d'éclairage dans ateliers (nacelle) , et dans toilettes zone bureaux, par LED	Economie d'énergie et diminution de la maintenance	15 000			
Sous-totaux :			76 500	0	0	0

	Total en € - (hors Programmation Pépinière Auxerre) :	812 500	168 000	880 000	1 210 000
--	--	----------------	----------------	----------------	------------------

Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-019

Représentation au sein des organismes extérieurs



FORMULAIRE

COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS
« MANDATURE 2017-2021 »

F022

Mandature 2017-2021

- Commissions statutaires
- Représentations au sein des organismes consulaires
- Représentations au sein des organismes extérieurs

Mise à jour

Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2020

Commissions statutaires CCI Yonne

• **Commission des Finances**

• Président :	Patrick DESAINT
• Membres titulaires :	Alain LAPLAUD, Bénédicte BARRE, Daniel PARIGOT, Alain COURTET
• Membres suppléants	
• Secrétariat :	Sandrine SINET

• **Commission consultative des marchés**

• Président :	Denis MASSOT
• Membres titulaires :	Nicolas GARNERONE, Thierry CADEVILLE, Serge NASSELEVITCH, Michel CHAUFOURNAIS
• Membres suppléants :	Jean-Dominique DAGREGORIO, Marie AUBIN, Didier BARJOT
• Secrétariat :	Laurent DEWEZ

• **Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts**

• Président -personne qualifiée	Me Frédéric TATAT
• Membres titulaires :	Serge NASSELEVITCH, Laurence DERBECQ, Daniel PARIGOT, Alain COURTET, François-Xavier NAULOT
• Secrétariat :	Jérôme MAYEL

Représentation au sein des organismes consulaires

CCI FRANCE

- Titulaire : Alain PEREZ
- Suppléant : Pascal MINET

Association Chambersign France : assemblée générale

- Titulaire : Alain PEREZ

CCI-Entreprendre en France : assemblée générale

- Titulaire : Alain PEREZ

Caisse d'Allocations Chômage des Chambres de Commerce et d'Industrie (CMAC) : assemblée générale

- Titulaire : Alain PEREZ

Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Bourgogne Franche-Comté (CCIR BFC)

Membres CCI Yonne à la CCIR Bourgogne Franche-Comté

Membres titulaires	Alain PEREZ, Thierry CADEVILLE, Daniel PARIGOT, Sylvie RAMISSE, Florence PICHOL, Didier BARJOT, François Xavier NAULOT, Marc MANDRAY, René CORNET, Pascal MINET, Alain LAPLAUD
Membres suppléants	Marie AUBIN, Ghislaine MOREAU, Alain COURTET, Stéphane TURPIN, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Sophie GRCEVIC, Laurence DERBECQ, Stéphanie LOUAULT, Julia CATTIN
Membres associés	Serge NASSELEVITCH, Michel CHAUFOURNAIS, Jean-Paul DURUP, Philippe TINTIGNAC

Composition du Bureau de la CCIR Bourgogne Franche-Comté

Président : Rémy LAURENT	1 ^{er} vice-président : Xavier MIREPOIX	
Vice-président : Dominique ROY (25)	Vice-président : Michel SUCHAUT (71)	Vice-président : Jean-Luc QUIVOGNE (70)
Vice-président : Alain PEREZ (89)	Vice-président Jean-Pierre PARIZON (39)	Vice-président : Franco ORSI (58)
Vice-président : Alain SEID (90)		
Trésorier : Alain ALBIZATI (90)	Trésorier adjoint : Alain DAUMAS (21)	
Secrétaire : René CORNET (89)	Secrétaire adjoint : Jean-Pierre ALLAUX (58)	

Représentants de la CCI Yonne dans les Commissions de la CCIR Bourgogne Franche-Comté

Commission des Finances	Florence PICHOL
Commission des Marchés	Thierry CADEVILLE
Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts	Me Frédéric TATAT
Commerce international	Alain PEREZ (Président)
Commission Spéciale d'homologation (RH)	Alain PEREZ
Commission paritaire régionale : représentants employeurs	Alain PEREZ - Titulaire
Commission paritaire régionale : représentants du personnel	Nathalie VERNANT - Titulaire

DESIGNATIONS AU TITRE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE COMTE :

CCI International (CCI France)

- Titulaire | Alain PEREZ
- Suppléant :

Commission régionale des produits alimentaires de qualité (CORPAQ)

- Commerce intégré : | Serge NASSELEVITCH (titulaire)

Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR)

- Titulaire : | Serge NASSELEVITCH
- Suppléant : | M. PERRET GENTIL

Association régionale du Conservatoire national des Arts et Métiers de Bourgogne (ARCNAM)

- Conseil d'administration |

Comité de suivi des fonds européens – Direction Europe et Rayonnement international Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

- Membre titulaire | Alain PEREZ

Conseil Économique, Social et Environnemental régional de Bourgogne (CESER)

- Membre du CESER : |

Gastronomie et Promotion des Produits Régionaux de Bourgogne Franche-Comté

- Membre suppléant à l'AG | Didier BARJOT

Comité de bassin Seine-Normandie

- Collège des usagers de l'industrie | Daniel PARIGOT

Parc Naturel régional du Morvan

- Pour les CCI BFC | CCI de la Nièvre

Commission Courtiers en Vins

- Jury | Jean-Paul DURUP

IUT de Dijon-Auxerre

- CA | Maxime BERTHAT
- Conseil de l'IUT | Aurélie VALLOT

Réseau des Ecoles de Gestion et de Commerce Bourgogne

- AG et CA | Maxime BERTHAT, Hervé AUBERGER, Catherine VICHERAT

CFA Supérieur de Bourgogne

- AG | Hervé AUBERGER (EGC 89)
- Conseil de perfectionnement | Maxime BERTHAT

REPRESENTATIONS DANS DES INSTANCES REGIONALES

Bourgogne Franche-Comté Numérique : assemblée générale et conseil d'administration

- Titulaire : | Alain PEREZ

Chambre Economique de Bourgogne : assemblée générale

- Titulaire : | Alain PEREZ,

Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté (AER)

- Titulaire | Alain PEREZ

Institut de Développement Economique de la Bourgogne (IDEB) : assemblée générale

- Titulaire : | Alain PEREZ

ARDEA : Mission de gestion des avances remboursables des TPE

- Titulaire : |

PREMICE : assemblée générale

- Titulaire : | Alain PEREZ

Représentations au sein des organismes extérieurs

LOGEMENT ET CONSTRUCTION

	Titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
SCI du Comité Interprofessionnel du Logement (SCI CIL)	Alain PEREZ		
Comité d'Aide au Logement (CODAL)	Alain PEREZ		
Habellis	Alain PEREZ		
Domanys : urbanisme, logement et environnement	Alain PEREZ		

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

	titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
Commission locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Armançon : 2 ^{ème} collège	Alain LAPLAUD	Daniel PARIGOT	
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	René CORNET		Pauline JANNY
COFIL « Eau » - Communauté Agglomération de l'Auxerrois	Didier BARJOT		Pauline JANNY
CDAC Commission Départementale d'Aménagement Commercial – Préfecture de l'Yonne	Marc MANDRAY		Nathalie GUILLON
Pôle environnemental territorial Auxerrois : comité technique (Communauté de l'Auxerrois)			Patrick COTTIN
Association Interconnexion sud TGV en Île-de-France	Alain PEREZ		
Agence de l'eau Seine Normandie – Comité de bassin Seine Normandie	Thierry LIBAULT (IBRE)		

AFFAIRES SOCIALES, JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

	titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
DDT Commission départementale d'Orientation de l'Agriculture (Spécialisée) (Plénière) <ul style="list-style-type: none"> • <i>Sous-commission Distribution des produits agroalimentaires</i> • <i>Sous-commission Commerce indépendant de l'alimentation</i> • <i>Sous-commission Transformation des produits de l'agriculture (entreprises agroalimentaires non coopératives)</i> 	Alain PEREZ 3 représentants : Michel CHAUFOURNAIS Marc MANDRAY Alain PEREZ		
Préfecture Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)	René CORNET		
Préfecture Comité Départemental Intelligence Economique			Patrick COTTIN
Conseil départemental Yonne Conseil départemental d'Insertion	René CORNET		
Mission locale du Migenois et du Jovinien (AG)	René CORNET		
Mission locale du Sénonais (CA et AG)	René CORNET		
Mission locale rurale du Tonnerrois et de l'Avallonnais	Daniel PARIGOT		
Jury pour l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi	CMARB Section Yonne		
Jury chargé de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire	Pascal DUBOIS au titre CMARB-section Yonne et CCI Yonne		
Conseil départemental : Commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité (CCDSA) : sous-commission accessibilité aux personnes handicapées	Marc MANDRAY		Nathalie GUILLON
Mairie d'Auxerre Commission communale pour l'accessibilité : représentants des acteurs économiques			Nathalie GUILLON
Communauté d'agglomération de l'Auxerrois Commission intercommunale d'accessibilité			Nathalie GUILLON

Direction départementale des territoires – Sous-commission départementale d'accessibilité			Nathalie GUILLON
Mairie d'Auxerre – Comité consultatif des foires et marchés			Nathalie GUILLON
Mairie d'Auxerre Commission extra-municipale du commerce	Sylvie RAMISSE		Nathalie GUILLON

AFFAIRES FINANCIERES ET FISCALES

	titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
Terra Gestion <ul style="list-style-type: none"> Bureau Conseil d'administration et Assemblée générale 	René CORNET		
Direction départementale des Finances Publiques : Commission départementale de conciliation de l'Yonne (insuffisance d'évaluation d'immeubles ou de fonds de commerce dans les actes de succession)	Pascal MINET	Florence PICHOL Denis MASSOT	
Direction régionale des Finances Publiques de BFC et département Côte d'Or <i>Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> Bénéfices industriels et commerciaux, impôt sur les sociétés et taxes sur le chiffre d'affaires Valeur vénale pour l'assiette de la TVA immobilière Rémunérations et imposition des rémunérations des dirigeants 	René CORNET Serge NASSELEVITCH Denis MASSOT Pascal MINET	Didier CHAPUIS	
Direction départementale des Finances Publiques Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP)	Pascal MINET Marc MANDRAY Michel CHAUFOURNAIS	Florence PICHOL Sylvie RAMISSE Serge NASSELEVITCH	
Direction départementale des Finances Publiques <i>Commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL)</i>	René CORNET Daniel PARIGOT	Alain COURTET Thierry CADEVILLE	

Préfecture et sous-préfecture
Commission départementale de conciliation en matière de baux
d'immeubles ou locaux à usage commercial, industriel ou artisanat (litiges
bailleurs-locataires) :

• Section d'Auxerre-Avallon (Préfecture)		
• Représentants des bailleurs	Thierry CADEVILLE	Sylvie RAMISSE
• Représentants des locataires		Jean-Luc LAROCHE
• Section de Sens (Sous-préfecture)		
• Représentants des bailleurs	Pascal MINET	René CORNET
• Représentants des locataires	Marc BELBENOIT	Nicolas GARNERONE

EMPLOI FORMATION

- Association Interconsulaire de Formation (AIF) :**

<i>Bureau et Conseil d'administration (4 membres)</i>	Michel TONNELIER, Alain PEREZ, Didier BARJOT, Michel CHAUFOURNAIS
<i>Assemblée générale (8 membres)</i>	Alain PEREZ, Michel TONNELIER, Serge NASSELEVITCH, Marc MANDRAY, Didier BARJOT, Michel CHAUFOURNAIS, Thierry CADEVILLE, Jérôme MAYEL
<i>Commission Administrative</i>	Jérôme MAYEL
<i>Conseil de perfectionnement</i>	Michel TONNELIER, Didier BARJOT, Hervé AUBERGER, Jérôme MAYEL

- Association de Gestion de l'Ecole Supérieure de Commerce Dijon-Bourgogne**

- AG et Conseil d'administration Alain PEREZ

	Titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
Maison de l'Entreprise Association Icaunaise pour le Développement de l'Enseignement Supérieur (AIDES)	Hervé AUBERGER		
Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Auxerrois	Hervé AUBERGER		
Plan local pour l'Insertion et l'Emploi dans l'Auxerrois	Hervé AUBERGER		
Plan local pour l'Insertion et l'Emploi dans le Sénonais	René CORNET		
MOBIL ECO Sens	René CORNET Hervé AUBERGER		
DIRECCTE Unité territoriale de l'Yonne (CDEI) Commission départementale de l'emploi et de l'insertion	Hervé AUBERGER		

TOURISME

	titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
Yonne Tourisme - Agence de Développement Touristique et Relais territorial des OT & SI de l'Yonne : collège des institutionnels et chambres consulaires : AG et CA	Sylvie RAMISSE		
Association départementale des Logis de l'Yonne	Plus de représentant		
Office de Tourisme de l'Auxerrois - Comité de direction de l'EPIC	Sylvie RAMISSE	Didier BARJOT	
Office du Tourisme de l'Auxerrois Groupe de travail " Qualité "	Sylvie RAMISSE		
Association Route Touristique des Vignobles de l'Yonne	Sylvie RAMISSE		
Bureau interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB)	Alain PEREZ		
OCAS Office du commerce et de l'artisanat du Sénonais	Marc MANDRAY		Nathalie GUILLON

DEVELOPPEMENT LOCAL

<p>Yonne Développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureau • Conseil d'administration • Assemblée Générale 	<p>Alain PEREZ Alain PEREZ Alain PEREZ Jérôme MAYEL</p>	<p>Jérôme MAYEL</p>	
<p>Initiative 89 : Conseil d'administration et assemblée générale</p>	<p>René CORNET</p>	<p>Alain PEREZ</p>	
<p>Chambre Économique de l'Yonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureau • Assemblée générale 	<p>Alain PEREZ Alain PEREZ Pascal MINET</p>		
<p>Chambre Économique de l'Avalonnais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureau • Conseil d'administration • Assemblée générale 	<p>François-Xavier NAULOT Alain PEREZ Patrick DESAINT François-Xavier NAULOT Jérôme MAYEL Alain PEREZ Patrick DESAINT François-Xavier NAULOT Jérôme MAYEL Alain COURTET</p>		
<p>Centre de Développement du Tonnerrois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureau • Conseil d'administration 	<p>Alain LAPLAUD Jérôme MAYEL Alain PEREZ Alain LAPLAUD</p>		

<ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale 	Alain PEREZ Alain LAPLAUD Jérôme MAYEL Sophie GRCEVIC		
PETR Grand Auxerrois (Pôle d'équilibre territorial et rural) : conseil de développement territorial	Michel CHAUFOURNAIS		Fabrice KALUZNY
SCOT Grand Auxerrois (Schéma de cohérence territoriale)	Michel CHAUFOURNAIS		
PETR du Pays Avallonnais : conseil de développement territorial " collège socioprofessionnel "	François Xavier NAULOT		Fabrice KALUZNY
SCOT Avallonnais	François Xavier NAULOT		
PETR du Nord de l'Yonne : conseil de développement territorial	Pascal MINET Marc MANDRAY Auréliе VALLOT		Fabrice KALUZNY
SCOT du Nord de l'Yonne	Pascal MINET Marc MANDRAY		
PETR du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne : conseil de développement territorial/GAL	Denis MASSOT	Jean Dominique DAGREGORIO	Fabrice KALUZNY
SCOT du Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne	Denis MASSOT	Jean Dominique DAGREGORIO	
Réseau Economique Territorial - Co-animé par service entre l'Etat et la Région			Patrick COTTIN
Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois - Territoire d'industrie			Patrick COTTIN
Préfecture de l'Yonne - Référent pour le groupe ministériel – Chargé de la négociation et du suivi du Contrat de Ville de l'Yonne			Jérôme MAYEL
Préfecture de l'Yonne – Comité de local de cohésion territoriale CDLT	Thierry CADEVILLE		

DIVERS

	titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
ARIA Association régionale des Industries Alimentaires de Bourgogne	Alain PEREZ		
UMIH Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière de l'Yonne	Sylvie RAMISSE		
Sous-préfecture Avallon Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics			
CAY Mission de Coordination des Épandages en Agriculture (MCEA)			Pauline JANNY
Préfecture Commission d'établissement des listes consulaires (non active)			Jérôme MAYEL
Préfecture Commission départementale des systèmes de vidéoprotection	René CORNET	Sylvie RAMISSE	
Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants (CODAJE)	Hélène DAPVRIL		
Comité technique d'élaboration du plan déplacement urbain de la Communauté d'Agglomération du Sénonais			
Comité technique d'élaboration du plan déplacement urbain de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois			Pauline JANNY
Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne	René CORNET		Pauline JANNY
Qualibat - Commission d'examen " COMMISSION TCE 89 "	Laurent DEWEZ		
Conseils départementaux Nièvre, Saône-et-Loire et l'Yonne Commission consultative de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP)	René CORNET		
Communauté d'agglomération du Grand Sénonais: Pont de Salcy Comité de pilotage Comité technique	Alain PEREZ Pascal MINET		

Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne

89-2020-12-01-016

TARIFS 1 JANVIER 2021

TARIFS CCI DE L'YONNE

Applicables au 1er Janvier 2021

SOMMAIRE

- 1 - Prestations du Service de l'Appui aux Entreprises
- 2 - Prestations du Service Création et du Centre de Formalités des Entreprises
- 3 - Prestations du Secrétariat des Affaires Générales - Fichiers
- 4 - Prestations de la Direction des Equipements et des Territoires
- 5 - Prestations de la Direction Emploi Formation
- 6 - Prestations de Location de Salles à l'Hôtel Consulaire d'Auxerre
- 7 - Prestations de Bouche sur tous les sites de la CCI
- 8 - Port de Gron - Quai public

1 - Prestations du Service de l'Appui aux Entreprises

1 - 1 Industrie

1 - 1 - 1 Brochures - TVA 5,5 %

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Incoterms	45,00 €	47,48 €
Crédits documentaires - RUU 600	28,44 €	30,00 €

1 - 1 - 2 Visas Consulaires - Prix Nets

Prestations	Tarifs Nets
Certificat d'Origine GEFI (1 original + 2 copies)	11,00 €
Copie supplémentaire certificat origine GEFI	11,00 €
Certificat origine classique	17,00 €
Copie certificat origine classique	17,00 €
Facture (original)	17,00 €
Légalisation de signature	17,00 €
Visa Attestation communautaire	125,00 €
Visa Attestation sur nom	80,00 €
Visa carnet ATA 1 voyage A/R	25,00 €
Visa voyage supplémentaire ATA	25,00 €
Copie conforme à l'original	10,00 €

1 - 1 - 3 Autres Prestations

Prestations (HT+Net)	Tarifs HT	Tarifs TTC
Prise en charge CO GEFI	6,67 €	8,00 €
Service plus niveau 1 (Rédaction édition visa CO)	30,00 €	36,00 €
Service plus niveau 2 (Rédaction édition visa dans le cadre d'un Crédoc)	35,00 €	42,00 €
Factures et légalisations/ Visa dans le cadre d'un Service plus	11,00 €	11,00 €
Etablissement ATR et EUR1	2,50 €	3,00 €

1 - 1 - 4 Redevance ATA - Prix Nets

Prestations	Tarifs Nets
CIG	26,00 €
Prime pour cautionnement	marchandise

1 - 1 - 5 Imprimés Douaniers - Certificats Origine

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
C.O. Original laser	0,83 €	1,00 €
C.O. Copie laser	0,83 €	1,00 €
C.O. Demande laser	0,83 €	1,00 €
Liasse imprimés GEFI (1 original + 2 copies)	2,50 €	3,00 €

1 - 1 - 6 Documents Douaniers : Factures et Certificats de Circulation

Imprimés	Tarifs HT	Tarifs TTC
ATR Turquie	1,00 €	1,20 €
EUR2	1,00 €	1,20 €
EUR1 - EUR MED	1,00 €	1,20 €
Factures douanières	1,00 €	1,20 €
Bordereau de vente à l'exportation - Procédure de secours	2,42 €	2,90 €
Déclaration d'expédition de marchandises dangereuses	1,00 €	1,20 €
Déclaration d'expédition de matières dangereuses aérien	1,00 €	1,20 €

1 - 1 - 7 Documents Douaniers Exportation Temporaire

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Forfait WebATA de base pour 1 destination A/R (imprimé + prestation)	55,00 €	66,00 €
Forfait WebATA par voyage supplémentaire (s'ajoutant au forfait de base WebATA)	12,50 €	15,00 €
Forfait express ATA	33,33 €	40,00 €
Module ATA tout compris 1 et 2 voyages	85,00 €	102,00 €
Module ATA tout compris 3 à 5 voyages	110,00 €	132,00 €
Module ATA tout compris 6 à 8 voyages	135,00 €	162,00 €
Remise fidélité client	50,00 €	60,00 €
Couverture	13,00 €	15,60 €
Encart	5,02 €	6,02 €
Feuillet normal ou supplémentaire	2,01 €	2,41 €
Prise en charge carnet ATA	7,50 €	9,00 €
Frais de procédure simple suite à contentieux ATA	130,00 €	156,00 €
Frais de procédure intermédiaire suite à contentieux ATA	185,00 €	222,00 €
Frais de procédure majorés suite à contentieux ATA	218,00 €	261,60 €

1 - 1 - 8 Prestation Accompagnement d'Entreprises

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Accompagnement à la formalisation d'un dossier de demande de subvention ou avance remboursable	600€ HT/jour + % sur subvention obtenue Tranche inférieur à 1M€ : 5% Tranche entre 1 et 2 M€ : 4% Tranche entre 2 et 3M€ : 2% Tranche supérieure : à négocier	
Accompagnement à la formalisation d'un dossier d'avance remboursable	en fonction de la constitution du dossier sur la base de 600 € HT /jour	
Analyse financière de votre entreprise - forfait journalier	600,00 €	720,00 €
Indicateurs financiers et commentaires : Abonnement annuel	300,00 €	360,00 €
Audit d'attribution du label Imprim' Vert	600,00 €	720,00 €
Reconduction du label Imprim'Vert	300,00 €	360,00 €
Réunion d'information Santé Sécurité Environnement par participant	41,67 €	50,00 €
Accompagnement Energie (aide à la recherche et montage de dossier de financement) forfait journalier sur devis	425,00 €	510,00 €
Accompagnement TICFE/CSPE* (montage du dossier)	350€ HT si économie < 5 000€/an 15% du montant économisé si économie > 5 000€/an	

*TICFE-Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité

* Contribution au Service Public de l'Electricité

1 - 2 Commerce - Tourisme - Cafés - Hôtels - Restaurants

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Pré diagnostique vente d'un fonds de commerce	150,00 €	180,00 €
Accessibilité : dossier dérogation financière	60,00 €	72,00 €
Audit préalable "Transformation de la profession des buralistes" durée 3 jours maximum forfait journalier par homme	650,00 €	780,00 €

1 - 3 Digitalisation des Entreprises

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Accompagnement et conseils à la transformation numérique forfait journalier du conseiller	600,00 €	720,00 €
Accompagnement UX - forfait journalier du conseiller	600,00 €	720,00 €
Audit réseaux sociaux - forfait journalier du conseiller	600,00 €	720,00 €
Audit SEO - forfait journalier du conseiller	600,00 €	720,00 €
Espace Numérique Professionnel (Réunion d'Information) par participant	15,00 €	18,00 €

1 - 4 Prestation d'Etude Territoriale ou de Filière

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Diagnostic économique de territoire	Sur Devis	Sur Devis
Diagnostic de filière	Sur Devis	Sur Devis
Etude d'impact économique d'une entreprise ou d'un événement	Sur Devis	Sur Devis
Présentation publique sur l'économie locale	Sur devis	Sur devis
Forfait journalier - Responsable d'études	600,00 €	720,00 €

1 - 5 Observatoire du Commerce

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Approche de marché local	600,00 €	720,00 €
Etude de marché pour création ou extension d'un commerce de (flux de consommation; marché potentiel; offre commerciale...)	Sur Devis	Sur Devis
Etude d'implantation d'un commerce en milieu rural (réservé aux collectivités)	Sur Devis	Sur Devis
Diagnostic de l'environnement commercial d'un pôle ou d'un territoire	Sur Devis	Sur Devis
Forfait journalier - Responsable d'études	600,00 €	720,00 €

2 - Prestations du Service Création et du Centre de Formalités des Entreprises

2 - 1 Service Création

Prestations	
Pré accueil porteur de projet	Offert
Réunion d'information - Ateliers	Offert
Conseil et suivi individualisés	Offert

2 - 2 Centre de Formalités des Entreprises

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Formalités d'entreprise liées à la création, modification, radiation	Offert	Offert
Prestations d'assistance à la formalité (analyse du dossier, saisie de la déclaration)	70,00 €	EXO
Carte de commerçant ambulant	30,00 €	EXO
90 minutes pour créer ma micro	55,00 €	EXO
Accompagnement à la réalisation de formalités - "Premium annonce légale"	60,00 €	72,00 €

2 - 3 Carte d'Agents Immobiliers

Prestations	Tarifs Nets
Instruction et délivrance de la carte professionnelle	160,00 €
Modification de la carte professionnelle	68,00 €
Délivrance récépissé de déclaration préalable d'activité	96,00 €
Délivrance d'une attestation pour la personne habilitée par le titulaire de carte professionnelle	55,00 €
Renouvellement de la carte professionnelle	130,00 €

2 - 4 Chambersign

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Certificat EIDUCIO RGS ** signature électronique sur clé pour 1 an (renouvelable 3 ans)	80 € / an + 50 € (clé USB)	96 € / an + 60 € (clé USB)
Certificat EIDUCIO RGS ** signature électronique sur clé pour 3 ans	220 € + 50 € (clé USB)	264 € + 60 € (clé USB)
Certificat AUDACIO Identité RGS ** signature électronique sur clé pour 1 an (renouvelable 3 ans)	80 € / an + 50 € (clé USB)	96 € / an + 60 € (clé USB)
Certificat AUDACIO Identité RGS ** signature électronique sur clé pour 3 ans	220 € + 50 € (clé USB)	264 € + 60 € (clé USB)
Certificat INITIO RGS * signature électronique logiciel pour 1 an (renouvelable 3 ans)	50 € / an	60 € / an
Certificat INITIO RGS * signature électronique logiciel pour 3 ans	105,00 €	126,00 €

3 - Prestations du Secrétariat des Affaires Générales - Fichiers

3 - 1 Fichiers Standards

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
10 salariés et plus liste papier	133,33 €	160,00 €
10 salariés et plus liste format pdf	83,33 €	100,00 €
10 salariés et plus fichier excel	333,33 €	400,00 €
50 salariés et plus liste papier	41,67 €	50,00 €
50 salariés et plus liste format pdf	33,33 €	40,00 €
50 salariés et plus fichier excel	50,00 €	60,00 €

3 - 2 Fichiers sur Mesure

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Liste papier - Tarif unitaire à l'établissement	0,23 €	0,28 €
Fichier excel - Tarif unitaire à l'établissement	0,33 €	0,40 €
Frais de gestion	5,00 €	6,00 €
Prise en charge AEF	30,00 €	36,00 €

3 - 3 Nouvelles Immatriculations

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Abonnement 1 an fichier pdf	83,33 €	100,00 €
Abonnement 1 an fichier excel	333,33 €	400,00 €
Prix au numéro	8,33 €	10,00 €

3 - 4 Bourse des Locaux Disponibles

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Frais de gestion de l'annonce	30,00 €	36,00 €

3 - 5 Cartographie sur Mesure

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Cartographie sur mesure	Sur Devis	Sur Devis

4 - Prestations de la Direction des Equipements et Territoires

x-Créateurs et entreprises nouvelles sur l'Yonne bénéficient du tarif bonifié ci-dessous (Année 1 à 5 et suivantes).

xx-Les entreprises contractant un bail 3/6/9 bénéficient du tarif normal correspond à l'année 5.

xxx-Pour les entreprises innovantes la CCI se réserve la possibilité d'appliquer un tarif aidé progressif pendant 5 ans, jusqu'à 50% de réduction du tarif année 5.

xxxx-Le dernier indice ILAT connu est celui du T2 2020 : 114,33

Pour mémoire, indice ILAT T2 2019 : 114,47

4 - 1 Tarifs communs à différents sites Hôtels et Pépinières d'Entreprises

Réduction de 40% du prix public sur les réservations de bureaux et salle de réunion pour les clients hébergés dans un Hôtel ou Pépinières d'Entreprises de la CCI de l'Yonne

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Location Kit Mobilier par mois	25,00 €	30,00 €
Caution Bip Accès	60,00 €	EXO
Clé USB	8,00 €	9,00 €
Mise à disposition de personnel (hors frais de déplacement)	25,00 €	30,00 €
Mise à disposition de personnel qualifié (hors frais de déplacement)	33,33 €	40,00 €
Domiciliation sans ligne téléphonique année 1	50,00 €	60,00 €
Domiciliation sans ligne téléphonique année 2 et suivantes	60,00 €	72,00 €

4 - 2 Hôtel d'Entreprises du Tonnerrois

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 1	2,65 €	3,18 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 2	2,86 €	3,43 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 3	3,06 €	3,67 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 4	3,27 €	3,92 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 5 et suivantes	3,47 €	4,16 €
Locations bureaux par m ² année 1	7,34 €	8,81 €
Locations bureaux par m ² année 2	7,75 €	9,30 €
Locations bureaux par m ² année 3	8,16 €	9,79 €
Locations bureaux par m ² année 4	8,57 €	10,28 €
Locations bureaux par m ² année 5 et suivantes	8,98 €	10,78 €
Provision sur charges communes (base 2019)	10% du montant loyer, base année 5	
Prestations kit mobilier de bureau par mois	20,00 €	24,00 €

4 - 3 Hôtel d'Entreprises de l'Avallonnais

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 1	3,06 €	3,67 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 2	3,27 €	3,92 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 3	3,47 €	4,16 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 4	3,67 €	4,40 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 5 et suivantes	3,88 €	4,66 €
Locations bureaux par m ² année 1	7,34 €	8,81 €
Locations bureaux par m ² année 2	7,75 €	9,30 €
Locations bureaux par m ² année 3	8,16 €	9,79 €
Locations bureaux par m ² année 4	8,57 €	10,28 €
Locations bureaux par m ² année 5 et suivantes	8,98 €	10,78 €
Provision sur charges communes (base 2019)	20 % du montant loyer, base année 5	
Provision entretien espaces communs (base 2019)	15% du montant loyer, base année 5	
Location salle de réunion 1/2 journée	46,00 €	55,20 €
Location salle de réunion journée	70,00 €	84,00 €
Location salle de réunion semaine	240,00 €	288,00 €
Location petite salle de réunion étage 1/2 journée	35,00 €	42,00 €
Location petite salle de réunion étage journée	46,00 €	55,20 €
Location bureau meublé 1/2 journée	23,00 €	27,60 €
Location bureau meublé journée	33,00 €	39,60 €
Location bureau meublé semaine	110,00 €	132,00 €

4 - 4 Hôtel d'Entreprises de Puisaye

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 1	3,27 €	3,92 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 2	3,47 €	4,16 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 3	3,67 €	4,40 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 4	3,88 €	4,66 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 5 et suivantes	4,08 €	4,90 €
Locations bureaux par m ² année 1	7,14 €	8,57 €
Locations bureaux par m ² année 2	7,55 €	9,06 €
Locations bureaux par m ² année 3	7,96 €	9,55 €
Locations bureaux par m ² année 4	8,37 €	10,04 €
Locations bureaux par m ² année 5 et suivantes	8,77 €	10,52 €
Location box de stockage par m ²	1,78 €	2,14 €
Provision sur charges communes (base 2019)	20 % du montant loyer, base année 5	
Provision entretien espaces communs (base 2019)	15% du montant loyer, base année 5	
Location salle de réunion 1/2 journée	46,00 €	55,20 €
Location salle de réunion journée	70,00 €	84,00 €
Location salle de réunion semaine	240,00 €	288,00 €
Location bureau meublé 1/2 journée	23,00 €	27,60 €
Location bureau meublé journée	33,00 €	39,60 €
Location bureau meublé semaine	110,00 €	132,00 €

4 - 5 Hôtel d'Entreprises du Florentinois

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 1	3,73 €	4,48 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 2	3,98 €	4,78 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 3	4,23 €	5,08 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 4	4,48 €	5,38 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 5 et suivantes	4,74 €	5,69 €
Locations bureaux par m ² année 1	7,14 €	8,57 €
Locations bureaux par m ² année 2	7,55 €	9,06 €
Locations bureaux par m ² année 3	7,96 €	9,55 €
Locations bureaux par m ² année 4	8,37 €	10,04 €
Locations bureaux par m ² année 5 et suivantes	8,77 €	10,52 €
Provision sur charges communes (base 2019)	20 % du montant loyer, base année 5	
Provision entretien espaces communs (base 2019)	15% du montant loyer, base année 5	
Location salle de réunion 1/2 journée	46,00 €	55,20 €
Location salle de réunion journée	70,00 €	84,00 €
Location salle de réunion semaine	240,00 €	288,00 €
Location bureau meublé 1/2 journée	23,00 €	27,60 €
Location bureau meublé journée	33,00 €	39,60 €
Location bureau meublé semaine	110,00 €	132,00 €

4 - 6 Pépinière d'Entreprises de l'Auxerrois

4 - 6 - 1 Domiciliation

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Domiciliation avec ligne téléphonique année 1	70,00 €	84,00 €
Domiciliation avec ligne téléphonique année 2 et suivantes	80,00 €	96,00 €

4 - 6 - 2 Fibre Internet

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Abonnement mensuel fibre PRO partagé	275,00 €	330,00 €
Coût unique de raccordement fibre (si prise abonnement en direct) (hors travaux et prestations)	275,00 €	330,00 €

4 - 6 - 3 Ateliers

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Locations entreposage au m ² année 1	3,73 €	4,48 €
Locations entreposage au m ² année 2	3,98 €	4,78 €
Locations entreposage au m ² année 3	4,23 €	5,08 €
Locations entreposage au m ² année 4	4,48 €	5,38 €
Locations entreposage au m ² année 5 et suivantes	4,74 €	5,69 €

Locations ateliers au m ² année 1	3,88 €	4,66 €
Locations ateliers au m ² année 2	4,18 €	5,02 €
Locations ateliers au m ² année 3	4,48 €	5,38 €
Locations ateliers au m ² année 4	4,79 €	5,75 €
Locations ateliers au m ² année 5 et suivantes	5,10 €	6,12 €

Location atelier refait (-5 ans) au m ² année 1	4,28 €	5,14 €
Location atelier refait (-5 ans) au m ² année 2	4,58 €	5,50 €
Location atelier refait (-5 ans) au m ² année 3	4,89 €	5,87 €
Location atelier refait (-5 ans) au m ² année 4	5,30 €	6,36 €
Location atelier refait (-5 ans) au m ² année 5 et suivantes	5,71 €	6,85 €

Provision sur charges communes (base 2019)	13,5 % du montant loyer, base année 5
Provision entretien espaces communs (base 2019)	30 % du montant loyer, base année 5

4 - 6 - 4 Location Bureaux, Salles de Réunions, Meubles

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Locations bureaux anciens au m ² année 1	8,16 €	9,79 €
Locations bureaux anciens au m ² année 2	8,57 €	10,28 €
Locations bureaux anciens au m ² année 3	8,98 €	10,78 €
Locations bureaux anciens au m ² année 4	9,39 €	11,27 €
Locations bureaux anciens au m ² année 5 et suivantes	9,80 €	11,76 €

Locations bureaux B7 et B19 au m ² année 1	9,80 €	11,76 €
Locations bureaux B7 et B19 au m ² année 2	10,21 €	12,25 €
Locations bureaux B7 et B19 au m ² année 3	10,72 €	12,86 €
Locations bureaux B7 et B19 au m ² année 4	11,23 €	13,48 €
Locations bureaux B7 et B19 au m ² année 5 et suivantes	11,74 €	14,09 €

Location bureaux RT 2012 + au m ² année 1	11,43 €	13,72 €
Location bureaux RT 2012 + au m ² année 2	12,15 €	14,58 €
Location bureaux RT 2012 + au m ² année 3	12,85 €	15,42 €
Location bureaux RT 2012 + au m ² année 4	13,57 €	16,28 €
Location bureaux RT 2012 + au m ² année 5 et suivantes	14,28 €	17,14 €

Provision sur charges communes (base 2019)	13,5 % du montant loyer, base année 5
Provision entretien espaces communs (base 2019)	30 % du montant loyer, base année 5

Location bureau meublé 1 heure *	9,00 €	10,80 €
Location bureau meublé 1/2 journée	23,00 €	27,60 €
Location bureau meublé journée	33,00 €	39,60 €
Location bureau meublé semaine	110,00 €	132,00 €

Salle Saint-Bris (20 personnes maxi)

Location salle de réunion 1 heure *	18,00 €	21,60 €
Location salle de réunion 1/2 journée	46,00 €	55,20 €
Location salle de réunion 1 journée	70,00 €	84,00 €
Location salle de réunion 1 semaine	240,00 €	288,00 €

Salle Irancy (10 personnes maxi)

Location salle de réunion 1 heure *	30,00 €	36,00 €
Location salle de réunion 1/2 journée	60,00 €	72,00 €
Location salle de réunion 1 journée	100,00 €	120,00 €
Location salle de réunion 1 semaine	360,00 €	432,00 €

Salle Chablis (40 personnes)

Location salle de réunion 1 heure *	60,00 €	72,00 €
Location salle de réunion 1/2 journée	120,00 €	144,00 €
Location salle de réunion 1 journée	200,00 €	240,00 €
Location salle de réunion 1 semaine	700,00 €	840,00 €

Espace de coworking

Location espace coworking journée	23,00 €	27,60 €
Location espace coworking semaine	100,00 €	120,00 €
Location espace coworking mois	156,00 €	187,20 €
Convention de suivi/réexpédition courrier	55,00 €	66,00 €
Convention transferts d'appels par mois	41,20 €	49,44 €
Locations prestations transferts d'appels par jour	4,12 €	4,94 €

* de la prise des clefs à leur restitution à l'accueil

4 - 6 - 5 Photocopies et Impression

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Photocopies x 50 NB	7,00 €	8,40 €
Photocopie x 100 NB	13,00 €	15,60 €
Photocopie x 200 NB	25,00 €	30,00 €
Photocopie x 500 NB	45,00 €	54,00 €
Photocopie x 50 couleurs	19,00 €	22,80 €
Photocopie x 100 couleurs	35,00 €	42,00 €
Photocopie x 200 couleurs	65,00 €	78,00 €
Emission de télécopie (la page)	0,57 €	0,68 €
Réception de télécopie (la page)	0,40 €	0,48 €

4 - 6 - 6 Secrétariat et Divers

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Permanence téléphonique prise de message	0,80 €	0,96 €
Prestations téléphonique à l'unité	0,15 €	0,18 €
Machine à relier avec couvertures	4,09 €	4,91 €
Plastification 80 microns A5 x 10	3,50 €	4,20 €
Plastification 80 microns A4/A5 x 10	6,50 €	7,80 €
Plastification 80 microns A3 x 10	10,00 €	12,00 €
Plastification 250 microns A4 x 10	13,00 €	15,60 €
Plastification 250 microns A3 x 10	20,00 €	24,00 €
Manutention location d'un chariot élévateur (gaz) - l'heure	24,00 €	28,80 €
Manutention location d'un chariot élévateur (gaz) - la journée	110,00 €	132,00 €
Signalétique entreprise sur site (1 face)	15,50 €	18,60 €

4 - 7 Pépinière & Hôtel d'Entreprises du Jovinien

4 - 7 - 1 Pépinière d'Entreprises

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 1	7,65 €	9,18 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 2	8,16 €	9,79 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 3	8,67 €	10,40 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 4	9,18 €	11,02 €
Locations ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 5 et suivantes	9,69 €	11,63 €

Locations bureaux par m ² année civile année 1	13,26 €	15,91 €
Locations bureaux par m ² année civile année 2	14,28 €	17,14 €
Locations bureaux par m ² année civile année 3	15,31 €	18,37 €
Locations bureaux par m ² année civile année 4	16,33 €	19,60 €
Locations bureaux par m ² année civile année 5 et suivantes	17,35 €	20,82 €

Provision sur charges communes	inclus	
Provision entretien espaces communs	inclus	
Convention transfert d'appels	41,20 €	49,44 €
Convention de suivi / réexpédition courrier	55,00 €	66,00 €
Prestation transfert d'appels / jour	4,12 €	4,94 €
Prestation kit mobilier de bureau par mois (1er offert)	20,00 €	24,00 €

Bureau meublé (en rez-de-chaussée)

L'heure (de la prise des clés à leur restitution à l'accueil)	9,00 €	10,80 €
La 1/2 journée	20,00 €	24,00 €
La journée	33,00 €	39,60 €
La semaine	100,00 €	120,00 €

Salle de réunion (1er étage)

L'heure (de la prise des clés à leur restitution à l'accueil)	25,00 €	30,00 €
La 1/2 journée	50,00 €	60,00 €
La journée	95,00 €	114,00 €
La semaine	230,00 €	276,00 €

Espace coworking

La 1/2 journée	10,00 €	12,00 €
La journée	15,00 €	18,00 €
La semaine	60,00 €	72,00 €

Location ordinateur portable

A la journée	5,00 €	6,00 €
--------------	--------	--------

Photocopies et Impressions

Photocopies x 50 NB	7,00 €	8,40 €
Photocopie x 100 NB	13,00 €	15,60 €
Photocopie x 200 NB	25,00 €	30,00 €
Photocopie x 500 NB	45,00 €	54,00 €
Photocopie x 50 couleurs	19,00 €	22,80 €
Photocopie x 100 couleurs	35,00 €	42,00 €
Photocopie x 200 couleurs	65,00 €	78,00 €

Secrétariat et Divers

Permanence téléphonique prise de message	0,80 €	0,96 €
Machine à relier avec couvertures	5,00 €	6,00 €
Plastification 80 microns A5 x 10	3,50 €	4,20 €
Plastification 80 microns A4/A5 x 10	6,50 €	7,80 €
Plastification 80 microns A3 x 10	10,00 €	12,00 €
Plastification 250 microns A4 x 10	13,00 €	15,60 €
Plastification 250 microns A3 x 10	20,00 €	24,00 €

4 - 7 - 2 Hôtel d'Entreprises

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Location ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 5 et suivantes	9,69 €	11,63 €
Location bureaux par m ² année 5 et suivantes	17,35 €	20,82 €
Provision sur charges communes	inclus	
Provision entretien espaces communs	inclus	

4 - 8 Village d'Entreprises du Sénonais

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Location ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 1	6,73 €	8,08 €
Location ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 2	7,14 €	8,57 €
Location ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 3	7,55 €	9,06 €
Location ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 4	7,96 €	9,55 €
Location ateliers vestiaires et sanitaires par m ² année 5 et suivantes	8,37 €	10,04 €
Provision sur charges communes (base 2019)	15 % du montant loyer, base année 5	
Quote-part sur espaces communs (base 2019)	20 % du montant loyer, base année 5	

Location bureaux par m ² année 1	11,74 €	14,09 €
Location bureaux par m ² année 2	12,49 €	14,99 €
Location bureaux par m ² année 3	13,26 €	15,91 €
Location bureaux par m ² année 4	14,03 €	16,84 €
Location bureaux par m ² année 5 et suivantes	14,79 €	17,75 €
Provision sur charges communes (base 2019)	17 % du montant loyer, base année 5	
Provision entretien espaces communs (base 2019)	20 % du montant loyer, base année 5	

Salle Thomas JEFFERSON (rez-de-chaussée) (80 pers)

La ½ journée	257,00 €	308,40 €
La journée	462,00 €	554,40 €

Salle de Réunion 220 (2ème étage) (10 pers max)

L'heure (de la prise des clefs à leur restitution)	15,00 €	18,00 €
La ½ journée	35,00 €	42,00 €
La journée	50,00 €	60,00 €
La semaine	195,00 €	234,00 €

Salle de Réunion 221 (2^{ème} étage) (19 pers maxi)

La ½ journée	55,00 €	66,00 €
La journée	80,00 €	96,00 €

Salle de Réunion 112 (1er étage) (30 pers maxi)

La ½ journée	70,00 €	84,00 €
La journée	140,00 €	168,00 €

Bureau Meublé (en rez-de-chaussée)

L'heure (de la prise des clefs à leur restitution)	9,00 €	10,80 €
La ½ journée	23,00 €	27,60 €
La journée	33,00 €	39,60 €
La semaine	110,00 €	132,00 €

Espace Coworking

La 1/2 journée	20,00 €	24,00 €
La journée	33,00 €	39,60 €
La semaine	130,00 €	156,00 €

4 - 8 - 1 Photocopies et Impressions

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Photocopies x 50 NB	7,00 €	8,40 €
Photocopie x 100 NB	13,00 €	15,60 €
Photocopie x 200 NB	25,00 €	30,00 €
Photocopie x 500 NB	45,00 €	54,00 €
Photocopie x 50 couleurs	19,00 €	22,80 €
Photocopie x 100 couleurs	35,00 €	42,00 €
Photocopie x 200 couleurs	65,00 €	78,00 €

4 - 9 Hôtel Consulaire d'Auxerre

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Prêt de matériel informatique journalier	4,00 €	4,80 €
Frais de copie d'un document administratif - la page A4	0,18 €	0,22 €

5 - Prestations de la Direction Emploi Formation

5 - 1 Emploi Formation

Prestations	Prix Nets
Frais de scolarité de l'EGC (rentrée 2021, nouveaux arrivants)	4 500,00 €
FPC journée inter-entreprise / stagiaire	350,00 €
FPC journée intra / groupe	1 200,00 €
FPC bureautique 1/2 journée / stagiaire	110,00 €
FPC bureautique journée / stagiaire	220,00 €
FPC bureautique journée intra / groupe	810,00 €
FPC langues individuel heure	62,00 €
FPC langues intra heure/groupe	65,00 €
FPC langues spécialisées heure	70,00 €
FPC langues inter-entreprise (mini 4 personnes) heure/stagiaire	20,00 €
FPC -commerce international : formation inter-entreprise (niveau expert) journée/stagiaire	450,00 €
FPC - comptabilité - gestion - finance : formation inter-entreprise (niveau expert) journée/stagiaire	450,00 €
FPC - préparation et certification Voltaire : formation inter-entreprise (niveau expert) journée /stagiaire	450,00 €
FPC - stage 5 jours pour entreprendre session/stagiaire	525,00 €

6 - Prestations de Location (salles-bureaux-coworking) à l'Hôtel Consulaire d'Auxerre

6 - 1 Location Salle Roger Créneau (capacité 91 personnes + 8 tribunes)

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
La ½ journée	230,83 €	277,00 €
La journée	415,83 €	499,00 €

6 - 2 Location Salle Saint -Amarin (capacité 24 personnes)

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
La ½ journée	70,00 €	84,00 €
La journée	100,00 €	120,00 €

6 - 3 Location Bureau

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
La ½ journée	20,00 €	24,00 €
La journée	34,00 €	40,80 €
La semaine	100,00 €	120,00 €

6 - 4 Location Salle Plock - 003 (capacité 25 personnes)

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
La ½ journée	50,00 €	60,00 €
La journée	70,00 €	84,00 €

6 - 5 Location Salle Worms - 123 (capacité 9 personnes)

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
La ½ journée	40,00 €	48,00 €
La journée	65,00 €	78,00 €

6 - 6 Location Salle Redditch - 124 (capacité 10 personnes)

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
La ½ journée	40,00 €	48,00 €
La journée	65,00 €	78,00 €

6 - 7 Location Salle 303 avec Visioconférence (capacité 15 personnes)

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
La ½ journée	50,00 €	60,00 €
La journée	100,00 €	120,00 €

6 - 8 Location Espace de Coworking Greve in Chianti

La ½ journée	12,00 €	14,40 €
La journée	22,00 €	26,40 €
La semaine	100,00 €	120,00 €
Le mois	150,00 €	180,00 €

6 - 9 Prestations annexes à la location

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Location de classe mobile à la journée	250,00 €	300,00 €
Photocopie	0,21 €	0,25 €

7 - Prestations de Bouche sur tous les sites de la CCI Yonne

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Pause-café (café, biscuits) par personne sans services	2,50 €	3,00 €
Pause-gourmande (café, jus de fruit, mini-viennoiseries) par personne sans services	4,50 €	5,40 €
Pause salée (boissons softs, gâteaux salés) ou cocktail gourmand (boissons variées, petits fours salés/sucrés) par personne sans services	de 3,00 € à 10,00 €	de 3,60 € à 12,00 €
Fournitures capsules café	1,00 €	1,20 €
Droit de plateaux par personne prenant un repas sur place	2,00 €	2,40 €

8 - Port de Gron - Quai public

Prestations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Accostage du bateau <i>Tout SHIFT* entamé est dû</i>	1 SHIFT = 500 €	600,00 €
Agent de sûreté et sécurité portuaire obligatoire <i>Un superviseur sera en charge de vérifier la bonne utilisation des engins / infrastructures. En cas d'anomalies / risques, il pourra faire stopper les opérations. Il est possible, sous condition de réservations déjà enregistrées en planning, de commander plusieurs SHIFT. Paiement à la réservation.</i>	1 SHIFT = 150 €	180,00 €

*1 SHIFT = 3H30

Direction académique des services de l'éducation nationale

89-2020-12-14-001

arrêté du 14 décembre 2020 portant définition des zones de
desserte des lycées d'enseignement général et
technologique

**Arrêté du 14 décembre 2020 portant définition des zones de desserte des lycées
d'enseignement général et technologique public du département de l'Yonne pour
l'année scolaire 2020-21**

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne,
Vu le code de l'éducation et notamment les articles L214-5, D211-10, D211-11, D331-38,

Arrête :

Art. 1^{er} - Le district de recrutement d'Auxerre correspondant à la zone de desserte des lycées Jacques Amyot et Joseph Fourier est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089AUX**) :

APPOIGNY	COULANGES-	MONETEAU	SAINT-
AUGY	LA-VINEUSE	MONTIGNY-LA-	GEORGES-SUR-
AUXERRE	ESCOLIVES-	RESLE	BAULCHE
BLEIGNY-LE-	SAINTE-	PERRIGNY	SEIGNELAY
CARREAU	CAMILLE	QUENNE	VALLAN
CHAMPS-SUR-	GURGY	ROUVRAY	VENOUSE
YONNE	GY-L'EVEQUE	SAINT-BRIS-LE-	VENOY
CHARBUY	HERY	VINEUX	VILLEFARGEAU
CHEVANNES	JUSSY		VILLENEUVE-
	LINDRY		SAINT-SALVES

Art. 2 - Le district de recrutement d'Avallon correspondant à la zone de desserte du lycée Parc des Chaumes est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089AVA**) :

AIGREMONT	BIERRY-LES-	DISSANGIS	JOUANCY
ANGELY	BELLES-	DOMECY-SUR-	JOUX-LA-VILLE
ANNAY-LA-	FONTAINES	CURE	LICHERES-
COTE	BLACY	DOMECY-SUR-	PRES-
ANNAY-SUR-	BLANNAY	LE-VAULT	AIGREMONT
SEREIN	BOIS-D'ARCY	ETAULE	L'ISLE-SUR-
ANNEOT	BROSSES	ETIVEY	SEREIN
ANNOUX	BUSSIÈRES	FOISSY-LES-	LUCY-LE-BOIS
ARCY-SUR-	CENSY	VEZELAY	LUCY-SUR-
CURE	CHAMOIX	FONTENAY-	CURE
ASNIÈRES-	CHASTELLUX-	PRES-VEZELAY	MAGNY
SOUS-BOIS	SUR-CURE	FRESNES	MARMEAUX
ASQUINS	CHATEL-	GIROLLES	MASSANGIS
ATHIE	GERARD	GIVRY	MENADES
AVALLON	COUTARNOUX	GRIMAULT	MOLAY
BEAUVILLIERS	CUSSY-LES-	GUILLON-	MONTILLOT
BESSY-SUR-	FORGES	TERRE-PLAINE	MONTREAL
CURE	DEUX RIVIERES	ISLAND	

MOULINS-EN- TONNERROIS NITRY NOYERS PASILLY PIERRE- PERTHUIS PISY POILLY-SUR- SEREIN PONTAUBERT PRECY-LE-SEC PROVENCY QUARRE-LES- TOMBES	SAINT-ANDRE- EN-TERRE- PLAINE SAINT- BRANCHER SAINTE- COLOMBE SAINTE- MAGNANCE SAINTE-VERTU SAINT- GERMAIN-DES- CHAMPS SAINT-LEGER- VAUBAN	SAINT-MORE SAINT-PERE SANTIGNY SARRY SAUVIGNY-LE- BEUREAL SAUVIGNY-LE- BOIS SAVIGNY-EN- TERRE-PLAINE SERMIZELLES TALCY THAROISEAU THAROT THIZY	THORY TRUCY-SUR- YONNE VASSY-SOUS- PISY VAULT-DE- LUGNY VERMENTON VEZELAY VOUTENAY- SUR-CURE
--	--	--	--

Art. 3 - Le district de recrutement de Joigny correspondant à la zone de desserte du lycée Louis Davier est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089JOI**) :

ARCES-DILO BASSOU BEAUMONT BELLECHAUME BEON BONNARD BRANCHES BRIENON-SUR- ARMANCON BRION BUSSY-EN- OTHE CEZY CHAMPLAY CHAMPLOST CHAMVRES CHARMOY	CHASSY CHEMILLY-SUR- YONNE CHENY CHICHERY EPINEAU-LES- VOVES ESNON FLEURY-LA- VALLEE HAUTERIVE JOIGNY LA CELLE- SAINT-CYR LAROCHE- SAINT- CYDROINE	LE VAL D'OCRE LES ORMES LOOZE MERCY MERRY-LA- VALLEE MIGENNES MONTHOLON MONT-SAINT- SULPICE ORMOY PAROY-EN- OTHE PAROY-SUR- THOLON POILLY-SUR- THOLON	PRECY-SUR- VRIN SAINT-AUBIN- SUR-YONNE SAINT- MAURICE-LE- VIEIL SAINT- MAURICE- THIZOUAILLE SEMAN SEPEAUX- SAINT ROMAIN SOMMECAISE VALRAVILLON VILLECIEN VILLEVALLIER
--	--	---	---

Art. 4 - Le district de recrutement de Sens correspondant à la zone de desserte du lycée Catherine et Raymond Janot est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089SEN**) :

BAGNEAUX BRANNAY CERILLY CERISIERS CHAMPIGNY CHAUMONT CHEROY COLLEMIERS COMPIGNY CORNANT COULOURS COURGENAY	COURLON-SUR- YONNE COURTOIN COURTOIS- SUR-YONNE CUY DOLLOT DOMATS EGRISSELLES- LE-BOCAGE EVRY FLACY	FOISSY-SUR- VANNE FONTAINE-LA- GAILLARDE FOUCHERES FOURNAUDIN GISY-LES- NOBLES GRON JOUY LA BELLIOLE	LA CHAPELLE- SUR-OREUSE LA POSTOLLE LAILLY LES CLERIMOIS LES SIEGES LES VALLEES DE LA VANNE LIXY MAILLOT MALAY-LE- GRAND
--	--	--	---

MALAY-LE- PETIT MICHERY MOLINONS MONTACHER- VILLEGARDIN NAILLY NOE PAILLY PARON PERCENEIGE PLESSIS-SAINT- JEAN PONT-SUR- VANNE PONT-SUR- YONNE	ROSOY SAINT-AGNAN SAINT- CLEMENT SAINT-DENIS- LES-SENS SAINT-MARTIN- DU-TERTRE SAINT- MAURICE-AUX- RICHES- HOMMES SAINT-SEROTIN SAINT- VALERIEN SALIGNY	SAVIGNY-SUR- CLAIRIS SENS SERBONNES SERGINES SOUCY SUBLIGNY THORIGNY- SUR-OREUSE VALLERY VAUDEURS VAUMORT VERNOY VERON VILLEBLEVIN VILLEBOUGIS VILLECHETIVE	VILLEMANOCHÉ VILLENAVOTTE VILLENEUVE- LA-DONDAGRE VILLENEUVE- LA-GUYARD VILLENEUVE- L'ARCHEVEQUE VILLEPERROT VILLEROY VILLETHIERRY VILLIERS-LOUIS VINNEUF VOISINES
--	--	---	---

Art. 5 - Le district de recrutement de Tonnerre correspondant à la zone de desserte du lycée Chevalier d'Eon est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089TON**) :

AISY-SUR- ARMANCON ANCY-LE- FRANC ANCY-LE-LIBRE ARGENTENAY ARGENTEUIL- SUR- ARMANCON ARTHONNAY BAON BEINE BERNOUIL BERU CARISEY CHABLIS CHASSIGNELLE S CHEMILLY-SUR- SEREIN CHENEY CHICHEE CHITRY COLLAN	COURGIS CRUZY-LE- CHATEL CRY DANNEMOINE DYE EPINEUIL FLEYS FLOGNY-LA- CHAPELLE FONTENAY- PRES-CHABLIS FULVY GIGNY GLAND JULLY JUNAY LA CHAPELLE- VAUPELTEIGNE LEZINNES LIGNORELLES LIGNY-LE- CHATEL MALIGNY	MELISEY MERE MOLOSMES NUITS PACY-SUR- ARMANCON PERRIGNY- SUR- ARMANCON PIMELLES PONTIGNY PREHY QUINCEROT RAVIERES ROFFEY RUGNY SAINT-CYR- LES-COLONS SAINT-MARTIN- SUR- ARMANCON SAMBOURG SENNEVOY-LE- BAS	SENNEVOY-LE- HAUT SERRIGNY STIGNY TANLAY THOREY TISSEY TONNERRE TRICHEY TRONCHOY VARENNES VEZANNES VEZINNES VILLIERS-LES- HAUTS VILLON VILLY VIREAUX VIVIERS YROUERRE
---	--	---	--

Art. 6 - Le district de recrutement de Toucy correspondant à la zone de desserte du lycée Pierre Larousse est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089TOU**) :

ANDRYES	ESCAMPS	MAILLY-LE-	SAINT-
BEAUVOIR	ETAIS-LA-	CHATEAU	SAUVEUR-EN-
BLENEAU	SAUVIN	MERRY-SEC	PUISAYE
CHAMPCEVRAI	FESTIGNY	MERRY-SUR-	SAINTS-EN-
S	FONTAINES	YONNE	PUISAYE
CHAMPIGNELLE	FONTENAY-	MEZILLES	SEMENTRON
S	SOUS-	MIGE	SOUGERES-EN-
CHARENTENAY	FOURONNES	MOUFFY	PUISAYE
CHARNY OREE	FONTENOY	MOULINS-SUR-	TANNERRE-EN-
DE PUISAYE	FOURONNES	OUANNE	PUISAYE
CHATEL-	LA FERTE-	MOUTIERS-EN-	THURY
CENSOIR	LOUPIERE	PUISAYE	TOUCY
COULANGERON	LAIN	OUANNE	TREIGNY-
COULANGES-	LAINSECQ	PARLY	PERREUSE-
SUR-YONNE	LALANDE	POURRAIN	SAINTE-
COURSON-LES-	LAVAU	ROGNY-LES-	COLOMBE
CARRIERES	LES HAUTS DE	SEPT-ECLUSES	VAL-DE-MERCY
CRAIN	FORTERRE	RONCHERES	VILLENEUVE-
DIGES	LEUGNY	SAINPUITS	LES-GENETS
DRACY	LEVIS	SAINT-	VILLIERS-
DRUYES-LES-	LICHERES-SUR-	FARGEAU	SAINT-BENOIT
BELLES-	YONNE	SAINT-MARTIN-	
FONTAINES	LUCY-SUR-	DES-CHAMPS	
EGLENY	YONNE	SAINT-PRIVE	

Art. 7 – Le district de recrutement commun d'Auxerre et Avallon correspondant à la zone de desserte des lycées Jacques Amyot et Joseph Fourier (Auxerre) et Parc des Chaumes (Avallon) est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089AUXAV**) :

BAZARNES	MAILLY-LA-	SAINTE-	VINCELLES
IRANCY	VILLE	PALLAYE	VINCELOTTES
	PREGILBERT	SERY	

Art. 8 – Le district de recrutement commun de Sens et Joigny correspondant à la zone de desserte des lycées Louis Davier (Joigny) et Catherine et Raymond Janot (Sens) est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089SENJO**) :

ARMEAU	ETIGNY	SAINT-JULIEN-	VERLIN
BUSSY-LE-	LES BORDES	DU-SAULT	VILLENEUVE-
REPOS	MARSANGY	SAINT-LOUP-	SUR-YONNE
CHAUMOT	PASSY	D'ORDON	
CUDOT	PIFFONDS	SAINT-MARTIN-	
DIXMONT	ROUSSON	D'ORDON	

Art. 9 – Le district de recrutement commun de Tonnerre et Joigny correspondant à la zone de desserte des lycées Louis Davier (Joigny) et Chevalier d'Eon (Tonnerre) est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089TONJO**) :

BEUGNON	GERMIGNY	SAINT-	VERGIGNY
BŒURS-EN-	JAULGES	FLORENTIN	VILLIERS-
OTHE	LASSON	SORMERY	VINEUX
BUTTEAUX	NEUVY-	SOUMAINTRAIN	
CHAILLEY	SAUTOUR	TURNY	
CHEU	PERCEY	VENIZY	

Art. 10 - Sauf dérogation explicite, les élèves domiciliés habituellement dans les communes visées aux articles 1 à 9 sont affectés dans leur(s) établissement(s) de secteur.

Art. 11 – Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auxerre, le 14 décembre 2020

Vincent AUBER

Direction Départementale des Territoires

89-2020-12-11-003

Arrete n° DDT/SAAT/2020/0113 portant composition de
la CDAC pour la demande de création d'un magasin de
commerce de détail sous l'enseigne "la P'tite Trouvaille"
sur la commune de MONETEAU



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Arrêté n° DDT/SAAT/2020/0113
portant composition de la commission départementale
d'aménagement commercial de l'Yonne pour l'examen du dossier de demande de création
d'un magasin de commerce de détail sous l'enseigne « la P'tite Trouvaille » sur le territoire de
la commune de MONETEAU**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de commerce et notamment les articles L.750-1 et suivants et R.751-1 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, notamment son chapitre 1^{er}, du titre III, relatif à la simplification et à la modernisation de l'aménagement commercial ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment son chapitre 1^{er} du titre IV, relatif à la revitalisation des centres-villes ;

VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Henri PREVOST, préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne ;

VU la demande de la SARL « ECC » dont le siège social est situé ZA des Macherins – 12 rue de Londres à MONETEAU 89470 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

3 rue Monge – BP 79
89011 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 48 41 00
Mel : ddt@yonne.gouv.fr

1/3

ARRÊTE

Article 1 :

Lors de l'examen du dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale portant sur le projet de création d'un magasin de commerce de détail sous l'enseigne « la P'tite Trouvaille » sur le territoire de la commune de MONETEAU, la commission départementale d'aménagement commercial sera composée comme suit :

I - Président :

Monsieur le Préfet de l'Yonne ou, en cas d'empêchement, un fonctionnaire du corps préfectoral affecté dans le département.

II – Sept représentants des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale :

- Madame la maire de MONETEAU, commune d'implantation du projet, ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de l'Auxerrois, ou son représentant, non élu de la commune de MONETEAU,
- Monsieur le Président du PETR du Grand Auxerrois, ou son représentant, ou à défaut, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, ou à défaut, un membre du conseil départemental, non élu de la commune de MONETEAU,
- Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Yonne ou son représentant, non élu de la commune de MONETEAU,
- Madame la présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, ou son représentant non élu de la commune de MONETEAU,
- Monsieur Christophe BONNEFOND, ou un autre représentant des maires au niveau départemental, désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020,
- Monsieur Mahfoud AOMAR, ou un autre représentant des intercommunalités au niveau départemental, désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020.

III – Quatre personnalités qualifiées, deux en matière de consommation et de protection des consommateurs, deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

- *Collège n° 1 (consommation et protection des consommateurs) :*
 - Monsieur Jean MARTINON ou un membre de ce collège, nominativement désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020,
 - Monsieur Bernard BUFFAUT ou un membre de ce collège, nominativement désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020.
- *Collège n° 2 (développement durable et aménagement du territoire) :*
 - Monsieur Michel THAT ou un membre de ce collège, nominativement désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020,
 - Madame Catherine SCHMITT ou un membre de ce collège, nominativement désigné par l'arrêté de modification n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020 modifié.

IV – Trois personnalités qualifiées représentant le tissu économique, désignées respectivement par :

- *la Chambre d'Agriculture de l'Yonne,*
 - Monsieur Guillaume GOUX ou un membre de cet organisme, nominativement désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020.

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,
Monsieur Marc MANDRAY ou un membre de cet organisme nominativement désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020.
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne-Franche-Comté, délégation de l'Yonne,
Monsieur Jean-François LEMAITRE ou un membre de cet organisme, nominativement désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020.

Article 2 :

Assistent en outre aux séances :

- M. le directeur départemental des territoires de l'Yonne ou son représentant,
- La personne chargée d'animer le commerce de centre-ville au nom de la commune de MONETEAU ou, à défaut, de la Communauté de l'Auxerrois.
- Toute personne que la commission estime devoir convoquer en vue d'éclairer sa décision ou son avis.

Fait à Auxerre, le 11 DEC. 2020
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,
Secrétaire Générale,



Dominique YANI

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le directeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont la copie sera adressée pour information à la société « ECCC ».

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'aménagement commercial. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification.

- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent déposer leur recours auprès du tribunal administratif *via* l'application Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr

Direction Départementale des Territoires

89-2020-12-11-004

Ordre du jour La P'tite Trouvaille MONETEAU



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Aménagement et Appui aux Territoires

Affaire suivie par : Yann LANCIEN
Tél : 03 86 48 41 57
ddt-cdac89@yonne.gouv.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Vendredi 18 décembre 2020 à 11h00, Salle Caradec,
à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des
Populations,
3 rue Jehan Pinard, 89000 AUXERRE

Dossier n° 73 D :

- Création d'un magasin de commerce de détail sous l'enseigne « La P'tite Trouvaille » sur la commune de MONETEAU.

3 rue Monge – BP 79
89011 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 48 41 00
www.yonne.gouv.fr

Direction départementale des territoires de l'Yonne

89-2020-12-11-012

Arrêté n° DDT/SAAT/2020/0113

portant composition de la commission départementale
d'aménagement commercial de l'Yonne pour l'examen du
dossier de demande de création d'un magasin de
commerce de détail sous l'enseigne « la P'tite Trouvaille »
sur le territoire de la commune de MONETEAU



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Arrêté n° DDT/SAAT/2020/0113
portant composition de la commission départementale
d'aménagement commercial de l'Yonne pour l'examen du dossier de demande de création
d'un magasin de commerce de détail sous l'enseigne « la P'tite Trouvaille » sur le territoire de
la commune de MONETEAU**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de commerce et notamment les articles L.750-1 et suivants et R.751-1 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, notamment son chapitre 1^{er}, du titre III, relatif à la simplification et à la modernisation de l'aménagement commercial ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment son chapitre 1^{er} du titre IV, relatif à la revitalisation des centres-villes ;

VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Henri PREVOST, préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne ;

VU la demande de la SARL « ECC » dont le siège social est situé ZA des Macherins – 12 rue de Londres à MONETEAU 89470 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

3 rue Monge – BP 79
89011 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 48 41 00
Mel : ddt@yonne.gouv.fr

1/3

ARRÊTE

Article 1 :

Lors de l'examen du dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale portant sur le projet de création d'un magasin de commerce de détail sous l'enseigne « la P'tite Trouvaille » sur le territoire de la commune de MONETEAU, la commission départementale d'aménagement commercial sera composée comme suit :

I - Président :

Monsieur le Préfet de l'Yonne ou, en cas d'empêchement, un fonctionnaire du corps préfectoral affecté dans le département.

II – Sept représentants des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale :

- Madame la maire de MONETEAU, commune d'implantation du projet, ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de l'Auxerrois, ou son représentant, non élu de la commune de MONETEAU,
- Monsieur le Président du PETR du Grand Auxerrois, ou son représentant, ou à défaut, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, ou à défaut, un membre du conseil départemental, non élu de la commune de MONETEAU,
- Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Yonne ou son représentant, non élu de la commune de MONETEAU,
- Madame la présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, ou son représentant non élu de la commune de MONETEAU,
- Monsieur Christophe BONNEFOND, ou un autre représentant des maires au niveau départemental, désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020,
- Monsieur Mahfoud AOMAR, ou un autre représentant des intercommunalités au niveau départemental, désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020.

III – Quatre personnalités qualifiées, deux en matière de consommation et de protection des consommateurs, deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

- *Collège n° 1 (consommation et protection des consommateurs) :*

Monsieur Jean MARTINON ou un membre de ce collège, nominativement désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020,

Monsieur Bernard BUFFAUT ou un membre de ce collège, nominativement désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020.

- *Collège n° 2 (développement durable et aménagement du territoire) :*

Monsieur Michel THAT ou un membre de ce collège, nominativement désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020,

Madame Catherine SCHMITT ou un membre de ce collège, nominativement désigné par l'arrêté de modification n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020 modifié.

IV – Trois personnalités qualifiées représentant le tissu économique, désignées respectivement par :

- *la Chambre d'Agriculture de l'Yonne,*

Monsieur Guillaume GOUX ou un membre de cet organisme, nominativement désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020.

- la *Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne*,
Monsieur Marc MANDRAY ou un membre de cet organisme nominativement désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020.
- la *Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne-Franche-Comté, délégation de l'Yonne*,
Monsieur Jean-François LEMAITRE ou un membre de cet organisme, nominativement désigné par l'arrêté de constitution n° DDT/SAAT/2020/0098 du 7 décembre 2020.

Article 2 :

Assistent en outre aux séances :

- M. le directeur départemental des territoires de l'Yonne ou son représentant,
- La personne chargée d'animer le commerce de centre-ville au nom de la commune de MONETEAU ou, à défaut, de la Communauté de l'Auxerrois.
- Toute personne que la commission estime devoir convoquer en vue d'éclairer sa décision ou son avis.

Fait à Auxerre, le 11 DEC. 2020
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,
Secrétaire Générale,



Dominique YANI

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le directeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont la copie sera adressée pour information à la société « ECCC ».

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'aménagement commercial. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification.
- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent déposer leur recours auprès du tribunal administratif *via* l'application Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr

Direction départementale des territoires de l'Yonne

89-2020-12-10-001

Arrêté n° DDT/SEE/2020/0048 mettant en demeure la
SCEA PANAT de régulariser les plans d'eau dits "Etang
Plat" et "Etang du Ferrier" créés irrégulièrement sur la
commune de LAVAU

**Arrêté n° DDT/SEE/2020/0048
mettant en demeure la SCEA Panat de régulariser les plans d'eau dits « Étang plat » et « Étang
du Ferrier » créés irrégulièrement sur la commune de Lavau**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L171-6 à L171-8, L211-1, L214-1 à L214-6, L214-17 et R.214-1;

VU l'arrêté ministériel du 27 août 1999 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux opérations de création de plans d'eau soumises à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 3.2.3.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement;

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2015 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, épis et remblais soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2016-2021 ;

VU les rapports de manquement administratif CTRL-89-2020-00122 et CTRL-89-2020-00125 transmis à la SCEA Panat (siret : 808 105 423 00012) en date du 13 juillet 2020 ;

VU le courrier du bureau d'études Cabinet Saillé, mandaté par la SCEA PANAT, n'émettant aucune observation sur les rapports de manquements transmis, et formulant l'intention de procéder aux régularisations requises ;

Considérant la création, sans autorisation administrative, d'un plan d'eau dit « Étang Plat » d'une surface d'environ 2,50ha dans les années 2005-2006 sur la commune de Lavau ;

Considérant la création, sans autorisation administrative, entre 1950 et 1991 d'un plan d'eau dit « Étang du Ferrier » en barrage sur un affluent du ru de Potieux d'une surface d'environ 3,15ha sur la commune de Lavau ;

Considérant que les aménagements précités n'ont pas fait l'objet d'une procédure d'autorisation telle que requise en application des articles L.214-1 et suivants, R.214-1 et R214-42 du code de l'environnement ;

Considérant que face à ce manquement il convient de faire application des dispositions de l'article L.171-7 du code de l'environnement en mettant en demeure la SCEA Panat de régulariser la situation administrative de ces deux plans d'eau ;

SUR proposition du directeur départemental,

ARRÊTE

Article 1 :

La SCEA Panat, propriétaire des plans d'eau dits « Etang Plat » cadastré P54 et « Etang du Ferrier » cadastré P28 et P46 sur le territoire de la commune de Lavau, est mis en demeure de régulariser leurs situations administratives, en déposant auprès du service police de l'eau de la direction départementale des territoires de l'Yonne dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté :

- soit un dossier de demande d'autorisation conforme aux dispositions des articles R.181-12 et suivants du code de l'environnement ;
- soit un projet de remise en état des lieux.

Ces délais courent à compter de la date de notification à l'exploitant du présent arrêté.

La SCEA Panat est informée que :

- le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation administrative n'implique pas la délivrance certaine de l'autorisation par l'autorité administrative, qui statuera sur la demande présentée après instruction administrative ;
- le dépôt d'un dossier de remise en état des lieux peut donner lieu à des prescriptions particulières arrêtées par l'autorité administrative, selon les incidences du projet de remise en état des lieux ;
- la régularisation ou cessation de la situation irrégulière découlera soit de l'obtention effective de l'autorisation, soit de la remise effective des lieux en l'état.

Article 2 :

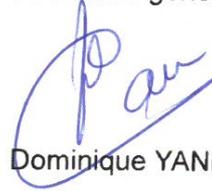
Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1 ne serait pas satisfaite dans le délai prévu au même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, la SCEA Panat s'expose, conformément à l'article L.171-7 du code de l'environnement, à une ou plusieurs des mesures et sanctions administratives mentionnées au II de l'article L171-8 du même code, ainsi que la suppression des ouvrages avec la remise en état des lieux.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à la SCEA Panat et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 10 DEC. 2020

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,



Dominique YANI

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le directeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SCEA Panat et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La copie sera adressée pour information à :

- M. le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité,
- M. le président de la Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la transition écologique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification.

- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent déposer leur recours auprès du tribunal administratif *via* l'application Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr

Direction départementale des territoires de l'Yonne

89-2020-12-11-010

Arrêté n° DDT/SEE/2020/0054 relatif aux périodes
d'ouverture et de fermeture de la pêche en 2021 dans le
département de l'Yonne



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**ARRÊTÉ N° DDT/SEE/2020/0054
relatif aux périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche en 2021
dans le département de l'Yonne**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L 436-5, et R 436-6 à R 436-43 ;

VU l'arrêté ministériel du 05 février 2016 modifié relatif à l'interdiction de la pêche de l'anguille européenne ;

VU l'avis de la commission technique départementale de la pêche en date du 14 octobre 2020 ;

VU l'avis favorable de Fédération Départementale de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en commission technique départementale de la pêche du 14 octobre 2020 ;

VU l'avis favorable de l'Office Français pour la Biodiversité, service départemental de l'Yonne, en commission technique départementale de la pêche du 14 octobre 2020 ;

VU l'arrêté n° DDT/SEE/2017/0048 instituant la pêche du Black -Bass en 2^{ème} catégorie, en « No-kill » sur tous les cours d'eau, canaux et plans d'eau du département de l'Yonne pour une période de cinq années ;

VU l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/076 du 14 mai 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Didier ROUSSEL, directeur départemental des territoires de l'Yonne ;

VU les résultats de la consultation du public organisée du 28 octobre au 18 novembre 2020 inclus en application de l'article L.120-1 du code l'environnement ;

VU les avis favorables des services de Voies Navigables de France, Direction Territoriale Centre Bourgogne, en commission technique départementale de la pêche du 14 octobre 2020 ;

DDT de l'Yonne
3 rue Monge BP79
89011 AUXERRE Cedex
ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr

Considérant que les populations des salmonidés, brochets et sandres nécessitent des mesures particulières de protection concernant le nombre de captures, et la taille, selon les dispositions des articles R436-21 et R436-19 du code de l'environnement ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE :

Article 1er : dispositions générales

La pêche, par tout moyen autorisé, même les dimanches et jours fériés, est autorisée dans le département de l'Yonne sous réserve des dispositions de l'article 2, pour les écrevisses, grenouilles et toutes les espèces de poissons pendant les périodes d'ouverture générale ci-après :

EAUX DE PREMIÈRE CATÉGORIE : du 13 mars au 19 septembre inclus

EAUX DE DEUXIÈME CATÉGORIE : du 1er janvier au 31 décembre inclus

(pêche aux lignes et aux balances)

SUR LES EAUX DU DOMAINE PUBLIC, POUR LES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINS ET AUX FILETS DÉTENTEURS D'UNE LICENCE : du 1er janvier au 31 décembre inclus.

Article 2 : périodes d'ouverture

Par dérogation à l'article 1er ci-dessus, la pêche de certaines espèces n'est autorisée que pendant les périodes d'ouverture fixées dans le tableau suivant :

DÉSIGNATION DES ESPÈCES	EAUX DE 1ère CATÉGORIE	EAUX DE 2ème CATÉGORIE
Truite fario, Omble chevalier Omble ou saumon de fontaine, Cristivomer	du 13 mars au 19 septembre inclus	du 13 mars au 19 septembre inclus
Truite arc-en-ciel	du 13 mars au 19 septembre inclus	du 13mars au 19 septembre inclus
Ombre commun	du 15 mai au 19 septembre inclus	du 15 mai au 31 décembre inclus
Anguille jaune	du 13 mars au 15 juillet inclus	du 15 février au 15 juillet inclus
Anguille argentée et anguille de taille inférieure à 12 cm	Pêche Interdite	Pêche Interdite
Brochet	Du 13 mars au 30 avril inclus: no-kill (tout brochet pêché est immédiatement remis à l'eau)	du 1 ^{er} janvier au 31 janvier inclus
Brochet	Du 1er mai au 19 septembre inclus : pas de restriction	et du 24 avril au 31 décembre inclus
Sandre	Du 13 mars au 19 septembre inclus	du 1 ^{er} janvier au 31 janvier inclus et du 24 avril au 31 décembre inclus
Black-bass	du 13 mars au 19 septembre inclus	Pêche autorisée en No-Kill uniquement (arrêté spécifique). du 1 ^{er} janvier au 31 janvier inclus et du 1er juillet au 31 décembre inclus
Écrevisses (à pattes rouges, des torrents, à pattes blanches, à pattes grêles)	Pêche Interdite	Pêche Interdite

DÉSIGNATION DES ESPÈCES	EAUX DE 1 ^{ère} CATÉGORIE	EAUX DE 2 ^{ème} CATÉGORIE
Grenouilles vertes et grenouilles rousses (voir nota)	du 19 juin au 19 septembre inclus	du 19 juin au 31 décembre inclus
Autres espèces de grenouilles	Pêche Interdite	Pêche Interdite
Autres espèces de poissons et d'écrevisses non mentionnées ci-dessus	du 13 mars au 19 septembre inclus	du 1er janvier au 31 décembre inclus
NOTA : Grenouilles : Le colportage, la vente, la mise en vente ou l'achat de la grenouille verte et de la grenouille rousse qu'il s'agisse de spécimens vivants ou morts, sont interdits en toute période dans les conditions déterminées par le code de l'environnement articles L411-1 à L412-1 et R411-1 à R412-7 et arrêté ministériel du 19/11/2007		

Article 3 : pêche de la carpe

En plan d'eau, la zone autorisée à la pêche à toute heure, de jour comme de nuit, ne peut en aucun cas dépasser, d'une part l'axe médian de l'étang ou du lac, et d'autre part les deux perpendiculaires à la berge correspondant aux limites amont et aval du parcours.

En cours d'eau, la zone autorisée à la pêche à toute heure, de jour comme de nuit, ne peut en aucun cas dépasser les deux perpendiculaires à la berge correspondant aux limites amont et aval du parcours.

La pratique de la pêche de la carpe de jour est autorisée toute l'année. Pour un pêcheur amateur, il est interdit de transporter vivantes les carpes de plus de 60 cm.

La pratique de la pêche de la carpe de nuit est autorisée toute l'année, uniquement dans les cours d'eau et les plans d'eau de 2^{ème} catégorie sur les parcours mentionnés à l'article 10 du présent arrêté.

Le mode de pêche de carpe de nuit doit s'effectuer en no-kill, c'est-à-dire : remise à l'eau obligatoire (tout poisson pêché sera immédiatement remis vivant dans son milieu d'origine).

Pour cette pêche de nuit, les appâts autorisés sont uniquement les esches végétales.

Durant la période s'échelonnant depuis une demi-heure après le coucher du soleil, jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée par les pêcheurs amateurs ne peut être maintenue en captivité ou transportée.

Les secteurs de pêche autorisés devront être obligatoirement délimités par des panneaux dont la mise en place incombera aux associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (A.A.P.P.M.A.) concernées.

Il est rappelé que le camping, sauf dans les secteurs expressément autorisés et prévus à cet effet, est interdit. En conséquence, seule la présence d'abris de pêche, de type biwis, pour la pratique de la pêche à la carpe de nuit, est tolérée.

Article 4 : pêche de l'anguille

La pratique de la pêche de l'anguille, pendant les périodes où elle est autorisée, est soumise aux obligations suivantes :

- Tous les pêcheurs, sont tenus d'enregistrer les captures dans un carnet de pêche, établi annuellement, et comportant au minimum pour chaque capture, la date, le lot ou le secteur de pêche, le stade de développement de l'anguille (article R 436-65-1 du code de l'environnement), le poids et le nombre d'individus par stade de développement.

- La déclaration précitée est établie au moyen de formulaire type, et selon les indications formulées par le service de police de l'eau de la direction départementale des territoires de l'Yonne.

Article 5 :

Durant la période où la pêche d'une espèce est interdite, la mise en vente, l'achat, le transport, le colportage ou l'exportation des poissons de cette espèce sont également interdits (article L 436-15 du Code de l'environnement).

Article 6 :

Les tailles minimales réglementaires suivantes sont à respecter . En dessous de ces tailles, les poissons pêchés doivent être immédiatement remis à l'eau.

- Sandres dans les eaux de 2 ^{ème} catégorie.....	50 cm
- Brochets dans les eaux de 1 ^{ère} et de 2 ^{ème} catégorie.....	60 cm
- Ombles chevaliers, saumons de Fontaine	23 cm
- Truites sur cours d'eau Cure, Cousin et leurs affluents , en amont de la confluence Cure-Cousin.....	23 cm
- Truites sur autres cours d'eau que Cure-Cousin et affluents en amont de la confluence Cure-Cousin.....	25 cm
- Cristivomers	35 cm
- Ombres communs	35 cm
- Black Bass dans les eaux de 2 ^{ème} catégorie : No-Kill (AP du 05/12/2017)	NO-KILL
- Anguilles	12 cm
- Grenouilles	8 cm

Article 7 :

La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extérieur de la queue déployée.

Article 8 :

Le nombre maximal de captures de salmonidés autorisé par pêcheur et par jour est fixé à six.

Article 9 :

En 2^{ème} catégorie le nombre de captures autorisées de sandres, brochets, par pêcheur et par jour est fixé à 3 dont 1 brochet maximum.

Article 10 :

Les parcours de pêche à la carpe de nuit, visés à l'article 3 du présent arrêté, sont définis ci-après, étant précisé que pour tous ces parcours, **la pêche de la carpe de nuit n'est pas autorisée sur la portion de cours d'eau située sur 50 mètres en aval de chaque ouvrage** (barrages, prises d'eau, écluses...).

Parcours de pêche à la carpe de nuit 2021

YONNE :				
Parties de la rivière Yonne en domaine public, y compris ses canaux de dérivation de Courlon, Gurgy et Joigny, rives droites et rives gauches, sans limitation de parcours, à l'exception des sas d'écluses, et des parties situées sur 50 mètres en aval des ouvrages (écluses, barrages, prises d'eau).				
Canaux : Bourgogne, Nivernais, Accolay, Briare :				
Domaine public, rives droites et rives gauches, sans limitation de parcours, à l'exception des sas d'écluses, et des parties situées sur 50 mètres en aval des ouvrages (écluses, barrages, prises d'eau).				
AUTRES PARCOURS :				
Communes	Rives	Limites amont	Limites aval	Distance (m)
ARMANÇON :				
Ancy Le Franc	Droite	Vanne du Ru de la Lame	Barrage d'Ancy Le Franc	200
Pacy sur Armançon	Gauche	Lieu-dit « Fontaine effondrée »		400
Brienon	Gauche	Point matérialisé à la limite aval de la propriété du Moulin de Saint Martin	Barrage de Brienon	450
SEREIN :				
Annay sur Serein	Gauche	Confluence du Serein et de l'un de ses biefs à Perrigny	Face au barrage de Cognières	200
L'Isle sur Serein	Gauche	Point matérialisé 100 m en amont du barrage de L'Isle sur Serein	Barrage de L'Isle sur Serein	100
L'Isle sur Serein	Droite	Point matérialisé 100 m en aval du pont de la route D 86	Limite aval du parc du Château Parc du château	400
L'Isle sur Serein	Droite	Pont de la route D 11	200 m en aval du pont	200
CURE :				
Vermenton	Gauche	Pont SNCF de Vermenton	Barrage de Vermenton	250
Vermenton	Droite	Limite aval du terrain de camping de Vermenton	Confluence du ru du lavoir et de la Cure, 300 m en aval du port	700
PLANS D'EAU :				
Etang La Grande Mer à Sens		Totalité du plan d'eau sauf secteurs en réserve de pêche		1000
Etang de la Gravière à Pont sur Yonne		Totalité du plan d'eau		1700

Etang n°1 à Villeneuve sur Yonne		Etang n° 1 de la base de loisir des Sainfoins		1700
Etang de la Carpe à Saint Aubin sur Yonne		Etang de la carpe (anciennement 1er lac de Saint Aubin sur Yonne)		1000
Réservoir du Crescent à Marigny l'Eglise	Droite	Pont de Queuzon	Embarcadère	500
Réservoir du Crescent	Gauche	Pont de Railly	500 m en aval du pont, lieu-dit La Glacière	500
Réservoir du Bourdon à Saint Fargeau	Gauche	Point matérialisé 100 mètres à l'ouest de la pointe de la Métairie Archambault (Gourmande)	Embarcadère au lieu-dit " En Gilet "	1700
Réservoir du Bourdon à Saint Fargeau	Droite	Digue de coupure. Sauf du 01/07 au 31/08 inclus.	Lieu-dit "Les Grilles". Sauf du 01/07 au 31/08 inclus.	850
Réservoir du Bourdon à Moutiers	Droite	Point matérialisé 450 m en aval du Pont des Piats (lieu-dit « le Taillis Channel »). Sauf du 01/07 au 31/08 inclus.	Pont de la route neuve (RD 185). Sauf du 01/07 au 31/08 inclus.	600
Réservoir du Bourdon à Saint Fargeau	Gauche	Lieu-dit Les Fondreaux		250
Réservoir du Bourdon à Moutiers	Gauche	Parcours longeant la RD 485 aux-lieux dits « Bois de la Grande Pâture » et « Bois de devant ». Sauf du 01/07 au 31/08 inclus.	Sauf du 01/07 au 31/08 inclus.	800
Etang Nord Picardie		Totalité du plan d'eau		1500
Etang n°3 à Villeneuve sur Yonne		Totalité du plan d'eau		1300
Etang n° 2 Saint Denis Les Sens		Points Matérialisés		1200

Fait à Auxerre, le 11 DEC. 2020
Pour le Préfet,
Le directeur départemental des territoires,

Didier ROUSSEL

6/7

La secrétaire générale de la préfecture, la préfecture de la Nièvre, la préfecture de l'Aube, le directeur départemental des territoires de l'Yonne, le chef du service DRIEE Ile de France, le directeur Territorial Centre Bourgogne des Voies Navigables de France, le service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité, le commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans chaque commune par l'intermédiaire de l'autorité préfectorale et les soins des maires.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'environnement. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification

- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Direction départementale des territoires de l'Yonne

89-2020-12-07-003

Arrêté n° DDT/SEFREN/UFCEP/2020/050 portant application du régime forestier sur la commune de CHAILLEY pour 4 parcelles cadastrées listées à l'article 1er aux lieux-dits "La Sablonnière", "Les Chaumes de Cians", "Les Magneteries".



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Auxerre, le **09 DEC. 2020**

Service Forêt, Risques, Eau et Nature
Unité Forêt, Chasse et Paysage

Le chef de service

Affaire suivie par : Christine MILTAT
Tél : 03 86 48 42 82
ddt-sefren-fcp@yonne.gouv.fr

à

MAIRIE
Monsieur le maire
1, place de la Mairie
89770 CHAILLEY

Objet : Envoi de l'arrêté d'application du régime forestier pour la commune de Chailley

BORDEREAU D'ENVOI

Indication des pièces	Nombre	Observations
Arrêté n°DDT/SEFREN/UFCP/2020/050 portant application du régime forestier sur la commune de CHAILLEY pour 4 parcelles cadastrées listées à l'article 1 ^{er} aux lieux-dits « La Sablonnière », Les Chaumes de Cians », Les Magneteries ».	1	Pour attribution et publication conformément à l'article L 2122-27 du code général des collectivités territoriales

Copie : ONF Bourgogne Franche-Comté -37 bld Henri Dunant- 71000 Mâcon

Fabrice BONNET

3 rue Monge – BP 79
89011 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 48 41 00
www.yonne.gouv.fr



**Arrêté n°DDT/SEFREN/UFCP/2020/050
portant application du régime forestier sur la commune de CHAILLEY pour 4 parcelles
cadastrées listées à l'article 1^{er} aux lieux-dits « La Sablonnière », Les Chaumes de Cians »,
Les Magneteries ».**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code forestier et notamment ses articles L.211-1, L.214-3, L.214-4 et R.214-1 à 9,

VU l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de CHAILLEY lors de la séance du 03 novembre 2020, sollicitant l'application du régime forestier pour 4 parcelles cadastrées aux lieux-dits « La Sablonnière », Les Chaumes de Cians », Les Magneteries ».

VU la transmission avec avis favorable du 16 novembre 2020, de l'office nationale des forêts sur l'opportunité de l'application du régime forestier.

VU l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0076 du 14 mai 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Didier ROUSSEL, Directeur départemental des territoires, pour l'exercice des missions générales et techniques de la direction départementale des territoires (DDT),

Considérant que ces parcelles boisées doivent être mises en valeur conformément aux dispositions du livre deux du code forestier (application du régime forestier)

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

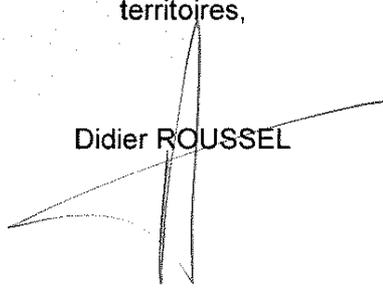
Article 1 :Le régime forestier s'applique aux parcelles cadastrales suivantes de la commune de CHAILLEY :

Commune	Section	Numéro cadastral	Lieu-dit	Surface concernée
CHAILLEY	A	701	LA SABLONNIERE	0 ha 62 a 94 ca
CHAILLEY	B	61	LES CHAUMES DE CIANS	0 ha 55 a 49 ca
CHAILLEY	C	735	LES MAGNETERIES	01ha 29 a 47 ca
CHAILLEY	C	737	LES MAGNETERIES	0 ha 32 a 40 ca
	Superficie boisée totale			02 ha 80 a 30 ca

Fait à Auxerre, le 07 décembre 2020

Le Directeur départemental des
territoires,

Didier ROUSSEL



il le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont la copie sera adressée pour information à l'Office National des Forêts.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique auprès du ministre chargé des forêts. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification.

- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent déposer leur recours auprès du tribunal administratif via l'application Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr

Direction départementale des territoires de l'Yonne

89-2020-12-08-005

Arrêté n° DDT/SEM/2020/0047 portant autorisation à M.
DEWAELE Cédric à effectuer des tirs de défense simple
en vue de la protection de son troupeau contre la prédation
du loup (*Canis lupus*)

**Arrêté n° DDT/SEM/2020/0047
portant autorisation à M. DEWAELE Cédric à effectuer des tirs de défense simple en vue de la
protection de son troupeau contre la prédation du loup (*Canis lupus*)**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 411-2, R 411-6 à R 411-14, L 427-6 et R 427-4 ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 111-2 et L 113-1 et suivants ;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 311-2 et suivants, R 311-2 et suivants ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;

VU l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

VU l'attestation figurant en annexe 1 du présent arrêté, établie par M. le directeur départemental des territoires de l'Yonne le 27 novembre 2020 et certifiant la mise en place effective des clôtures électrifiées mises à disposition de M. DEWAELE Cédric, par la direction départementale des territoires, aux fins de protection de son troupeau contre la prédation par le loup ;

Considérant que les mesures de protection visées supra, mises en œuvre par M. DEWAELE Cédric, sont jugées équivalentes aux mesures de protection définies par l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux (dite « OPEDER grands prédateurs »), en application de l'arrêté ministériel du 28 novembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de prévenir des dommages importants au troupeau de M. DEWAELE Cédric par la mise en œuvre de tirs de défense simple, en l'absence d'autre solution satisfaisante ;

Considérant que la mise en œuvre de ces tirs de défense ne nuira pas au maintien du loup dans un état de conservation favorable dans son aire de répartition naturelle, dans la mesure où elle s'inscrit dans le respect du nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction peut être autorisée chaque année, fixé par les arrêtés ministériels du 23 octobre 2020 visés supra qui intègrent cette préoccupation ;

SUR proposition du directeur départemental ;

ARRÊTE

Article 1 :

M. DEWAELE Cédric est autorisé à mettre en œuvre des tirs de défense simple de son troupeau contre la prédation du loup, selon les modalités prévues par le présent arrêté et par les arrêtés ministériels du 23 octobre 2020 visés supra, ainsi que dans le respect des conditions générales de sécurité édictées par l'Office français de la biodiversité (OFB) et annexées au présent arrêté (pièce n° 2).

Article 2 :

La présente autorisation est subordonnée à la mise en œuvre effective des mesures de protection du troupeau, maintenues durant les opérations de tirs, et à l'exposition du troupeau à la prédation.

Aucun tir ne peut être réalisé à proximité d'un bâtiment où le troupeau serait en sécurité.

Par ailleurs, le tir de défense simple peut être mis en œuvre uniquement pour défendre le troupeau protégé, contre un loup en situation d'attaque avérée.

Article 3 :

Le tir de défense simple peut être mis en œuvre uniquement par le bénéficiaire de l'autorisation visé à l'article 1 du présent arrêté, sous réserve qu'il soit titulaire d'un permis de chasser valable pour l'année en cours et d'une assurance couvrant l'activité de tir du loup.

Article 4 :

La réalisation des tirs de défense simple doit vérifier l'ensemble des conditions de lieu suivantes :

- **sur la commune de Jully (89160) ;**
- **à proximité du troupeau de M. DEWAELE Cédric ;**
- le troupeau est protégé selon les modalités suivantes : **regroupement nocturne en parc électrifié ;**
- le troupeau protégé est susceptible d'être localisé sur les parcelles suivantes : **section 000 A 02 - parcelles n° 279, n° 280 (pour partie), n° 333, n° 335 et n° 365 (pour partie).**

Un plan de localisation de ces parcelles est annexé au présent arrêté (annexe n° 3 : zone cerclée en rouge).

Article 5 :

Les tirs de défense simple peuvent avoir lieu de jour comme de nuit.

Le tir de nuit ne peut être effectué qu'après identification formelle de la cible et de son environnement à l'aide d'une source lumineuse.

Article 6 :

Les tirs de défense simple sont exclusivement réalisés avec **toute arme de catégorie C** mentionnée à l'article R 311-2 du code de la sécurité intérieure. L'utilisation de dispositifs de réduction du son émis par le tir n'est pas autorisée.

Sous réserve d'une validation préalable par l'OFB, tous les moyens susceptibles d'améliorer les tirs de défense simple, notamment les moyens pour détecter la présence de spécimens de loups, peuvent être utilisés.

Toutefois, ne peuvent être mis en œuvre les moyens visant intentionnellement à :

- provoquer des réactions chez les loups de nature à faciliter leur détection par les tireurs, tels que les hurlements provoqués ;
- attirer les loups à proximité des tireurs, tels que les appâts mis en place volontairement ;
- contraindre les loups à se rapprocher des tireurs, tels que les battues.

L'utilisation de dispositifs de repérage utilisant la technologie d'amplification de lumière ou la détection thermique est réservée aux lieutenants de louveterie et aux agents de l'OFB.

L'utilisation de lunettes de tir à visée thermique est réservée aux agents de l'OFB, ainsi qu'aux lieutenants de louveterie, et sous réserve de leur classement en armes de catégorie C.

Article 7 :

La présente autorisation est subordonnée à la tenue d'un registre précisant :

- le nom et prénom du détenteur de l'arme ainsi que le numéro de son permis de chasser ;
- la date et le lieu de l'opération de tir de défense ;
- les mesures de protection du troupeau en place lors de l'opération ;

et le cas échéant :

- les heures de début et de fin de l'opération ;
- le nombre de loups observés ;

- le nombre de tirs effectués ;
- l'estimation de la distance de tir ;
- l'estimation de la distance entre le loup et le troupeau au moment du tir ;
- la nature de l'arme et des munitions utilisées ;
- la nature des moyens susceptibles d'améliorer le tir utilisés ;
- la description du comportement du loup s'il a pu être observé (fuite, saut etc).

Ce registre (annexe n° 4) est tenu à la disposition des agents chargés des missions de police. Les informations qu'il contient sont adressées au moins une fois par an au préfet, entre le 1^{er} et le 31 janvier de l'année N+1.

Article 8 :

M. DEWAELE Cédric informe le service départemental de l'OFB de tout tir en direction d'un loup **dans un délai de 12 heures à compter de sa réalisation**. Pour un tir dont l'auteur estime qu'il n'a pas atteint sa cible, l'OFB évalue la nécessité de conduire des recherches.

Si un loup est blessé dans le cadre de la présente autorisation, M. DEWAELE Cédric informe **sans délai** le service départemental de l'OFB qui est chargé d'informer le préfet et de rechercher l'animal.

Si un loup est tué dans le cadre de la présente autorisation, M. DEWAELE Cédric informe **sans délai** le service départemental de l'OFB qui informe le préfet et prend en charge le cadavre. Dans l'attente de l'arrivée des agents de l'OFB sur les lieux du tir, le cadavre ne doit pas être déplacé ou manipulé.

Article 9 :

La présente autorisation cesse de produire son effet si le plafond défini à l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année est atteint.

Elle redevient valide dans les cas suivants :

- à la publication de l'arrêté prévu au III de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;
- à la publication sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes d'un nouveau nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction est autorisée en application du I de l'article 1 de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année.

Article 10 :

La présente autorisation peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Article 11 :

La présente autorisation est valable **jusqu'au 30 juin 2021**.

Sa mise en œuvre reste toutefois conditionnée :

- à la mise en place des mesures de protection ;

et

- à la publication sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes d'un nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction est autorisée en application du I de l'article 1 de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

ou

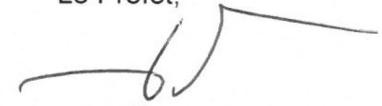
- à la publication de l'arrêté prévu au III de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année.

Article 12 :

La présente autorisation est délivrée sous réserve des droits des tiers.

Fait à Auxerre, le - 0 DEC. 2020

Le Préfet,



Henri PRÉVOST

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité et le commandant du groupement départemental de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent déposer leur recours auprès du tribunal administratif via l'application Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr

Direction départementale des territoires de l'Yonne

89-2020-12-02-003

Arrêté n° DDT/SEM/2020/0048 du 2 décembre 2020
portant décision relative aux déplacements effectués dans
le cadre des actions de régulation d'oiseaux de l'espèce
« grand cormoran » (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pendant
la période de confinement

**Arrêté n° DDT/SEM/2020/0048
portant décision relative aux déplacements effectués dans le cadre des actions de régulation
d'oiseaux de l'espèce « grand cormoran » (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pendant la période
de confinement**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la directive n°2009/147/CE du parlement européen et du conseil de l'union européenne du 30 novembre 2009 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-19-1, L 411-1 à L 411-2, L 430-1, L 433-4, L 434-4 et R 411-1 à R 411-14 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'arrêté N°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0076 du 14 mai 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Didier ROUSSEL, directeur départemental des territoires, pour l'exercice des missions générales et techniques de la direction départementale des territoires (DDT) ;

VU l'arrêté n° DDT/SEM/2020/0006 du 31 juillet 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction d'oiseaux de l'espèce « grand cormoran » (*Phalacrocorax carbo sinensis*) peuvent être accordées, dans le département de l'Yonne, pour la période 2020-2021 ;

VU les instructions de la secrétaire d'État chargée de la biodiversité du 13 novembre 2020 sur la mise en œuvre de dérogations au confinement en matière de pêche en eau douce ;

Considérant que les missions d'intérêt général peuvent faire l'objet de dérogations aux règles de confinement mises en place depuis le 30 octobre 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant que les actions de destruction des espèces animales protégées (par dérogation à leur protection), dès lors qu'elles sont responsables de dégâts piscicoles, constituent des missions d'intérêt général puisqu'elles permettent de réduire ces dégâts ;

Considérant que l'absence de régulation du grand cormoran, pendant la période de confinement, est susceptible d'occasionner des dommages importants aux piscicultures en étangs ou de conduire à la dégradation de la conservation des habitats naturels que ces dernières peuvent contribuer à entretenir ;

Considérant également que l'absence de régulation du grand cormoran, pendant la période de confinement, risque de porter préjudice aux populations de poissons et crustacés protégées présentes dans certains plans d'eau et portions de cours d'eau du département de l'Yonne ;

Considérant l'état de conservation favorable de la population de l'espèce « grand cormoran » (*Phalacrocorax Carbo Sinensis*) ;

Considérant que dans ce cadre, il est nécessaire de poursuivre la destruction par tir d'oiseaux de l'espèce « grand cormoran » ;

SUR proposition du directeur départemental ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les déplacements effectués par les bénéficiaires de dérogations à l'interdiction de destruction d'oiseaux de l'espèce « grand cormoran », listés à l'annexe 1 du présent arrêté, les personnes mandatées par eux à cette fin ainsi que les bénéficiaires de dérogations délivrées à compter de la date du présent arrêté, lorsqu'ils ont pour but d'intervenir sur les territoires sur lesquels portent leurs dérogations, dans le cadre des opérations décrites à l'article 2 et dans les conditions précisées à l'article 3, ont le caractère de « déplacements aux fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative », au sens du 8° du I de l'article 4 du décret du 30 octobre 2020 visé supra.

Article 2 :

Les opérations visées à l'article 1 du présent arrêté sont celles effectuées à compter de la date de signature du présent arrêté, consistant à procéder à des opérations de régulation par tir d'oiseaux de l'espèce « grand cormoran ».

Ces opérations sont autorisées jusqu'au 28 février 2021, à l'exception de celles réalisées sur l'étang « du Griottier Blanc » (89630 QUARRÉ-LES-TOMBES) qui doivent cesser à compter du 31 janvier 2021.

Article 3 :

Les conditions de réalisation des déplacements visés à l'article 1 du présent arrêté impliquent le respect des règles de distanciation et des mesures d'hygiène prescrites dans le décret visé supra.

Les personnes visées à l'article 1 du présent arrêté souhaitant faire valoir ces dispositions doivent être munies d'un exemplaire du présent arrêté, de la dérogation individuelle à l'interdiction de destruction du grand cormoran qui leur a été délivrée et d'une attestation de déplacement dérogatoire sur laquelle est coché le motif « Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ».

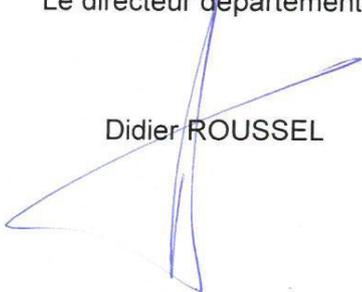
Article 4 :

Le présent arrêté reste valable pendant la totalité de la durée de validité des dispositions du décret du 29 octobre 2020 visé supra relatives aux interdictions de déplacement pendant la période de confinement.

Fait à Auxerre, le 2 décembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

Didier ROUSSEL



La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, le directeur départemental des territoires et le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique auprès de la ministre chargée de la Transition écologique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant son intervention ;
- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent déposer leur recours auprès du tribunal administratif via l'application Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr



ANNEXE

**à l'arrêté n° DDT/SEM/2020/0048 du 2 décembre 2020
portant décision relative aux déplacements effectués dans le cadre des actions de
régulation d'oiseaux de l'espèce « grand cormoran » (*Phalacrocorax carbo sinensis*)
pendant la période de confinement**

Liste des bénéficiaires de dérogations pour la campagne 2020-2021

- AAPPMA « L'Ablette » de l'Isle-sur-Serein (arrêté N°DDT/SEM/2020/0015)
- AAPPMA « Amicale des Pêcheurs de Villeneuve/Yonne » (arrêté N°DDT/SEM/2020/0029)
- AAPPMA « Annay-Môlay-Sainte Vertu » (arrêté N°DDT/SEM/2020/0012)
- AAPPMA « Avallon-Morvan pour la Pêche » (arrêté N°DDT/SEM/2020/0030)
- AAPPMA « La Gaule Bourguignonne » de Flogny-la-Chapelle (arrêté N°DDT/SEM/2020/0009)
- AAPPMA « La Gaule d'Ancy-le-Franc » (arrêté N°DDT/SEM/2020/0007)
- AAPPMA « La Gaule Maillotine » de Joigny (arrêté N°DDT/SEM/2020/0018)
- AAPPMA « La Vandoise du Serein » - Pontigny/Maligny (arrêté N°DDT/SEM/2020/0014)
- AAPPMA « Le Martin Pêcheur » - Charny-Orée de Puisaye (arrêté N°DDT/SEM/2020/0023)
- AAPPMA « Le Roseau du Serein » de Guillon (arrêté N°DDT/SEM/2020/0013)
- AAPPMA « Entente Aisy-Nuits-Ravières-Pacy-Tanlay » (arrêté N°DDT/SEM/2020/0008)
- AAPPMA « Entente de la Basse Cure » (arrêté N°DDT/SEM/2020/0019)
- AAPPMA « Entente des Pêcheurs du Sénonais » (arrêté N°DDT/SEM/2020/0020)
- AAPPMA « La Brème Tonnerroise » de Tonnerre (arrêté N°DDT/SEM/2020/0011)
- AAPPMA « La Mont-Armance » de Saint-Florentin (arrêté N°DDT/SEM/2020/0010)
- AAPPMA « Union des Pêcheurs de l'Auxerrois » (arrêté N°DDT/SEM/2020/0022)
- AAPPMA « Union des Pêcheurs de la Haute Yonne et d'Andryes » (arrêté N°DDT/SEM/2020/0021)
- Amicale des Pêcheurs de Gurgy (arrêté N°DDT/SEM/2020/0032)
- ASA des Vaux Ragon et des Vaux de Longue (arrêté N°DDT/SEM/2020/0035)
- ASL « Les Forestières du Lac » (arrêté N°DDT/SEM/2020/0024)
- FYPPMA (arrêtés N°DDT/SEM/2020/0016 et N°DDT/SEM/2020/0017)
- M. le Maire de Gron (arrêté N°DDT/SEM/2020/0045)
- M. BOISIAUX René (arrêté N°DDT/SEM/2020/0034)
- M. BOUCAULT Michel (arrêtés N°DDT/SEM/2020/0038 et N°DDT/SEM/2020/0039)
- M. CARTAUT Alban (arrêté N°DDT/SEM/2020/0028)
- M. CORDANI David (arrêté N°DDT/SEM/2020/0033)
- MM. CUNEAZ Sébastien et Emmanuel (arrêté N°DDT/SEM/2020/0027)
- M. DEBERNE Franck (arrêté N°DDT/SEM/2020/0026)
- M. DEFFORGE Olivier (arrêté N°DDT/SEM/2020/0036)
- M. DELAGNES Marc (arrêté N°DDT/SEM/2020/0037)
- M. DERROUEN Thomas (arrêté N°DDT/SEM/2020/0041)
- M. DROIN Lionel (arrêté N°DDT/SEM/2020/0040)
- GFA de la Borde (arrêté N°DDT/SEM/2020/0025)
- M. GODEAU Fabrice (arrêté N°DDT/SEM/2020/0046)
- M. JOBERT Bruno (arrêté N°DDT/SEM/2020/0031)

Direction départementale des territoires de l'Yonne

89-2020-12-28-001

Décision de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) relatif au projet de magasin de commerce de détail sous l'enseigne "La P'tite Trouvaille" sur la commune de Monéteau

Décision de la commission départementale d'aménagement commercial

Aux termes du procès-verbal de sa délibération en date du 18 décembre 2020 prise sous la présidence de Madame Dominique YANI, Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, en remplacement de M. le Préfet empêché ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

Vu le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la Commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;

Vu l'arrêté préfectoral DDT/SAAT/2018/0024 du 7 décembre 2020 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT/SAAT/2020/0113 du 11 décembre 2020 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne pour l'examen du dossier de demande de création d'un magasin de commerce de détail sous l enseigne « la P'tite Trouvaille » sur le territoire de la commune de Monéteau ;

Vu la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, enregistrée le 9 novembre 2020 sous le numéro 73D, présentée par la SARL ECCC, représentée par monsieur Arnaud LEMOUNAUD et dont le siège social se situe au 12 rue de Londres à Monéteau (89470), pour le projet de création d'une cellule de 750m² de surface de vente pour l'implantation d'un vide-grenier permanent ;

Vu le rapport d'instruction présenté par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne ;

Après avoir entendu le pétitionnaire et qu'en aient délibéré les membres de la commission le 18 décembre 2020, assistés de M. Yann LANCIEN, chef de l'unité Energie, Climat et Aménagement Durable à la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne ;

CONSIDERANT que la CDAC se prononce sur les effets du projet en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs suivant les critères énoncés aux articles L.750-1 et L.752-6 du code de commerce ;

CONSIDERANT que la demande présentée porte sur la création d'une cellule de 750m² de surface de vente pour l'implantation d'un vide-grenier permanent ;

CONSIDERANT que le projet contribue à réhabiliter un local commercial vacant, ce qui permet de redynamiser la zone commerciale des Macherins tout en évitant la consommation d'espaces ;

CONSIDERANT que le projet propose un concept permettant de diversifier les choix des consommateurs et qu'il est porteur d'emplois ;

CONSIDERANT que le projet promeut par sa nature le développement durable et l'économie circulaire ;

CONSIDERANT qu'ainsi, ce projet répond aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du code de commerce ;

EN CONSEQUENCE, la commission émet une décision favorable (9 voix favorables) à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par la SARL ECCC pour le projet de création d'une cellule de 750m² de surface de vente pour l'implantation d'un vide-grenier permanent sur la commune de Monéteau (89470) ;

Ont voté favorablement :

- M. Daniel CRENE, adjoint au maire de Monéteau, commune d'implantation du projet ;
- M. Nordine BOUCHROU, représentant la communauté de l'Auxerrois ;
- Mme Malika OUNES, représentant le Président du Conseil Départemental ;
- M. Christophe BONNEFOND, représentant des maires au niveau départemental ;
- M. Mahfoud AOMAR, représentant des intercommunalités au niveau départemental ;
- M. François BOUCHER, représentant le Président du PETR du Grand Auxerrois ;
- M. Bernard BUFFAUT, collègue consommation et protection des consommateurs ;
- M. Jean-Pierre MARTINON, collègue consommation et protection des consommateurs ;
- Mme Catherine SCHMITT, collègue développement durable et aménagement du territoire.

Fait à Auxerre, le 28 DEC. 2020
La Présidente,
Secrétaire générale de la préfecture,


Dominique YANI

La présente décision est notifiée au demandeur et sera publiée au RAA.

La présente décision peut être contestée dans un délai d'un mois à compter de sa notification et de sa publication devant le président de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, 61, Boulevard Vincent Auriol, 75703 Paris Cedex 13

Direction départementale des territoires de l'Yonne

89-2020-12-11-013

Ordre du jour - dossier n°73 - CDAC de l'Yonne -
Création d'un magasin de commerce de détail sous
l'enseigne « La P'tite Trouvaille » sur la commune de
MONETEAU.



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Aménagement et Appui aux Territoires

Affaire suivie par : Yann LANCIEN
Tél : 03 86 48 41 57
ddt-cdac89@yonne.gouv.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Vendredi 18 décembre 2020 à 11h00, Salle Caradec,
à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des
Populations,
3 rue Jehan Pinard, 89000 AUXERRE

Dossier n° 73 D :

- Création d'un magasin de commerce de détail sous l'enseigne « La P'tite Trouvaille » sur la commune de MONETEAU.

3 rue Monge – BP 79
89011 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 48 41 00
www.yonne.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne
Franche Comté

89-2020-12-10-002

Arrêté du 10 décembre 2020 portant attribution de la
médaille d'honneur du travail promotion 1er janvier 2021



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ**

Unité départementale de l'Yonne

Arrêté n° 001 – 2021

Portant attribution de la
MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL
PROMOTION DU 1^{er} JANVIER 2021

**Le Préfet de l'Yonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- Vu** le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;
- Vu** le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;
- Vu** l'arrêté du 07 février 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;
- Vu** la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;
- Vu** le Décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population;
- Vu** la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du Travail;
- Vu** l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le Ministre du Travail;
- Vu** le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail;
- Vu** le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail;
- Vu** la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;
- A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2021;
- Sur proposition de Monsieur le Directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ALEXANDRE Thierry**
Opérateur de commandes, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur ALIAGA Antonio**
Conducteur de travaux, DALKIA FRANCE, VAULX EN VELIN.
- **Madame ALLINDRE Sandrine**
Assistante administration, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.

- **Monsieur ARRAISS Miloud**
Soudeur, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame ASSELINEAU Sonia**
Conductrice de ligne, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Monsieur AUBOIRE Didier**
Agent de maintenance, CPAM AUXERRE, AUXERRE.
- **Monsieur AUDOUX Gilbert**
Chauffeur livreur, VILLEBENOIT SUD, AUXERRE.
- **Monsieur AUROUX Sébastien**
Conducteur de machines, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur AYOUBI Mohamed**
Pilote machines, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame BACHELLERIE Florence**
Assistante de direction, KPMG, PARIS LA DEFENSE.
- **Madame BACLE Christelle**
Coiffeuse, ART ET COIFFURE, TONNERRE.
- **Monsieur BADOUX Christophe**
Outilleur, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Madame BARBETTE Valérie**
Employée commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur BARDE Stéphane**
Gestionnaire de rayon, M. BRICOLAGE, ST CLEMENT.
- **Monsieur BARDEL Sébastien**
Electromécanicien, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame BAUDIOT Anne**
Assistante administrative, ACTAL, VENOY.
- **Madame BAUGE Aurore**
Responsable département administratif et financier, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, AUXERRE.
- **Madame BAUSSERON Céline**
Directrice d'agence, CAISSE D'EPARGNE BFC, DIJON.
- **Monsieur BAYLE Kévin**
Ouvrier spécialisé, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur BAZOT Christophe**
Usineur confirmé, MOUVEX, AUXERRE.
- **Madame BEAUGENDRE Magali**
Responsable des ventes, DISTRILAP, AUBERVILLIERS.
- **Monsieur BEAUJARD Patrick**
Chef gérant, ELIOR RESTAURATION, PARIS LA DEFENSE.
- **Monsieur BEAURAIN Stéphane**
Magasinier vendeur, DORAS, CHENÔVE.
- **Monsieur BEAUREGARD Jean-Luc**
Responsable recherche et développement, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur BECHARD Thierry**
Opérateur de fabrication, MANNESMANN PRECISION TUBES, SAINT FLORENTIN.
- **Madame BECK Sylvie**
Assistante médicale, AIST 89, AUXERRE.
- **Madame BELAAZIZ Nezha**
Employée de fabrication, MILBOX NESPOLI, BRIENON SUR ARMANCON.
- **Monsieur BENEYROL David**
Assistant installation, DISTRILAP, AUBERVILLIERS.
- **Monsieur BERMUDEZ-RAMOS Sylvain**
Chef d'équipe soudeur, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES IDF, NANGIS.
- **Madame BERNARD Christel**
Ouvrière, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Monsieur BERNY Stéphane**
Hôte de vente, RELAIS DE LA COULINE, PRECY SUR VRIN.
- **Monsieur BERTHEAU Régis**
Responsable d'atelier, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur BERTHET Laurent**
Agent de maitrise, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur BILLAY Patrick**
Agent de production régleur, MILBOX NESPOLI, BRIENON SUR ARMANCON.
- **Monsieur BINON Emmanuel**
Magasinier cariste, FMC TECHNOLOGIES, SENS.

- **Madame BLANDET Michelle**
Agent d'accueil, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, AUXERRE.
- **Monsieur BLIN Jérôme**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Madame BODIER Astrid**
Assistante logistique, CHEMETALL S.A.S, SENS.
- **Madame BOISE Anne**
Agent de développement social, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
- **Monsieur BOISSON Jérôme**
Responsable commercial zone France, AVI CHARENTE, AYTRÉ.
- **Monsieur BOIVIN Arnaud**
Peintre poudreux, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame BOLZANI Lise**
Contrôleur de gestion, MANNESMÄNN PRECISION TUBES, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur BONDOUX Vincent**
Contrôleur cariste, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Madame BONIN Sylvie**
Accompagnant éducatif et social, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Monsieur BONNEAU Hervé**
Conducteur porte-engins, ROUTES ET CHANTIERS MODERNES, SENS.
- **Monsieur BONY Guillaume**
Responsable SAV, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Monsieur BORDAS Gérald**
Directeur des ventes APAC et Inde, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Monsieur BOUAMAR Samir**
Technicien développement, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame BOUCHENEZ Lydie**
Manager approvisionnements, ENSEIGNE LEADER PRICE, VITRY SUR SEINE.
- **Madame BOUCHEZ Karine**
Pilote machines, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame BOUCHOUX Estelle**
Technicienne de laboratoire, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Monsieur BOUHADDOU Nourrdine**
Responsable activité, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Madame BOULEAU Carolyne**
Frigoriste, FRIGINOX, VILLEVALLIER.
- **Monsieur BOURGOIN Sylvain**
Technicien maintenance, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Madame BOUVRET Stéphanie**
Gestionnaire planification et production, MILBOX NESPOLI, BRIENON/ARMANCON.
- **Madame BRAZILLET Anne Céline**
Assistante administrative des ventes, MOUVEX, AUXERRE.
- **Monsieur BRESSOT Bruno**
Agent d'extrusion, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur CAGNAT Mickael**
Agent de production, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur CAMUS Alexandre**
Conducteur de ligne, DOLIS, SAINT FLORENTIN.
- **Madame CARTERON Nadège**
Chargée de clientèle, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL, DIJON.
- **Monsieur CARVALHIDO FLORES José**
Ouvrier professionnel, ROUTES ET CHANTIERS MODERNES, SENS.
- **Monsieur CASTRO PROENCA Emilio**
Agent extrusion, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur CAUSIN Jany**
Outilleur mouliste, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Madame CENDRE Christelle**
Hôtesse de caisse, INTERMARCHÉ - S.A.S. PHILAN, JOIGNY.
- **Monsieur CENTONZE Antoine**
Gestionnaire de ressources, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur CHAIX Cédric**
Usineur, MOUVEX, AUXERRE.
- **Monsieur CHAMBAULT Nicolas**
Chargé de quai, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.

- **Monsieur CHARBOIS Philippe**
Responsable de location, LOXAM, MONETEAU.
- **Madame CHARPENTIER Jocelyne**
Employée administrative, SANTELYS BFC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame CHARRIER Delphine**
Leader achats frais généraux, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Monsieur CHASLES Sébastien**
Chef de projet, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur CHAUMARTIN Christophe**
Agent planning, COLAS NORD-EST, APPOIGNY.
- **Madame CHAUMUZEAU Magalie**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur CHEVALIER Pascal**
Commercial, TECHNIC MCM, PARS.
- **Madame CHEVEAU Stéphanie**
Secrétaire, NOMBLOT BOURGOGNE SAS, AUXERRE.
- **Madame CLAVIER Sandy**
Agent de production, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Madame CLEMENT Stéphanie**
Adjointe service communication, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, AUXERRE.
- **Madame COLAS Laëtitia**
Ouvrière, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Monsieur COLINET Laurent**
Electromécanicien, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Madame COMPAROT Marylène**
Directrice d'agence, BANQUE POPULAIRE BFC, BESANCON.
- **Monsieur CORTIER Jérôme**
Team leader, BENTELEER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Madame COUDERC Sophie**
Approvisionnementneuse, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame COUTELLIER Pascale**
Coiffeuse, ART ET COIFFURE, AUXERRE.
- **Monsieur COUTURIER Christophe**
Manager opérationnel, DALKIA FRANCE, VAULX EN VELIN.
- **Monsieur COYAU Thomas**
Team leader, BENTELEER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur COZ Xavier**
Chargé de recrutement, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Madame CUGNET Olivia**
Responsable comptabilité fournisseurs, CG FINANCES, SENS.
- **Madame DAMEY Laurence**
Conseillère en clientèle, MAAF ASSURANCES, SENS.
- **Monsieur DAOUIRI Hossain**
Régleur extrusion, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur DE AGUIAR Manuel**
Ingénieur process, BENTELEER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Madame DE SOUSA Hélène**
Acheteuse, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
- **Madame DEDINGER Marie**
Directrice agence bancaire, BNP PARIBAS, PANTIN.
- **Monsieur DEFAY Alexandre**
Aide-comptable, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur DEHEZ Christophe**
Chef de secteur, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur DELAMOUR Philippe**
Responsable calculs structures, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Madame DELBREUVE NOURDIN Stéphanie**
Agent d'accueil et administratif, BRENNUS HABITAT, SENS.
- **Madame DELFOLIE Claire**
Chargée de missions, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE, SENS.
- **Monsieur DELTON Grégoire**
Electromécanicien, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Monsieur DENIEL Marc**
Conducteur de travaux, SAUR, LIMONEST.

- **Madame DEPREZ Stéphanie**
Clerc de notaire, SCP TATAT-ARNAUD-DEGROSSY, SENS.
- **Monsieur DESFOSSEZ Gaston**
Ouvrier, ENGIE HOME SERVICES, COURBEVOIE.
- **Monsieur DETRE François**
Technicien, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur DJENDOUBI Karim**
Superviseur maintenance, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Madame DOBY Sandrine**
Agent qualité, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Madame DORANGE Nathalie**
Agent de service hospitalier, POLYCLINIQUE SAINTE MARGUERITE, AUXERRE.
- **Monsieur DUMAREY Benjamin**
Chef d'équipe soudure, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Monsieur EL HARRAOUI Mimoun**
Pilote process, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur EMERY Cédric**
Usineur confirmé, MOUVEX, AUXERRE.
- **Madame EPINETTE Nathalie**
Médecin, CPAM AUXERRE, AUXERRE.
- **Monsieur ERGUN Volkan**
Contrôleur cariste, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Madame EVRAN Ozgur**
Chargée des ventes et devis, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Madame FAYADAT Marie-Pierre**
Employée commerciale, INTERMARCHÉ - S.A.S. PHILAN, JOIGNY.
- **Monsieur FELTRIN Jean-Baptiste**
Agent de fabrication, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Monsieur FERNANDES Michel**
Chef de chantier, COLAS IDF NORMANDIE, CHAMES EN BRIE.
- **Monsieur FERNANDEZ Didier**
Chargé d'affaires, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Monsieur FERREIRA Antonio**
Régleur, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Monsieur FIKRI Nordine**
Logisticien, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur FOLIO Stéphane**
Chef de machine, SILEC CABLE, MONTEREAU.
- **Monsieur FOURNIER Jérôme**
Contrôleur qualité, ALUMINIUM FRANCE EXTRUSION, GERMIGNY.
- **Monsieur FOURNIER Michel**
Directeur d'agence, SQUARE HABITAT, AUXERRE.
- **Monsieur FOURNIER Stéphane**
Délégué régional, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame FRAGA Sabine**
Responsable pièces rechange, CHARLATTE MANUTENTION, BRIENON SUR ARMANCON.
- **Monsieur GABORIT David**
Responsable commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, ST ETIENNE.
- **Monsieur GALLAND Ludovic**
Conducteur robots, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur GARCEAU Aurélien**
Préparateur contrôleur, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Madame GARIC Virginie**
Secrétaire, MAIRIE, EGRISSELLES LE BOCAGE.
- **Monsieur GEKIERE Mickaël**
Technicien de chantier, C3B, DIJON.
- **Monsieur GENEVRIER Fabien**
Technicien maintenance, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Madame GENTEL Natacha**
Ouvrière en maroquinerie, MAROQUINERIE DE SAULIEU, SAULIEU.
- **Monsieur GERARD Cyril**
Chef d'équipe, FIGEAC AERO AUXERRE, AUXERRE.
- **Monsieur GERARD Frédéric**
Poudreur, HMY FRANCE, MONETEAU.

- **Monsieur GILLOT Charles**
Préparateur, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE.
- **Madame GLAIS Karine**
Responsable qualité, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, AUXERRE.
- **Madame GOMES Corinne**
Opératrice de production, COVED ENVIRONNEMENT, LA CHAPELLE ST LUC.
- **Madame GONCALVES DA FONTE Marie**
Vendeuse, DORAS, CHENÔVE.
- **Madame GONCALVES NEGREIRO Elizabeth**
Chargée qualité, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur GOUTELARD Sylvain**
Contrôleur de stock, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Madame GRAILLOT Elisabeth**
Auxiliaire de vie sociale, MUTUALITE FRANCAISE BOURGUIGNONNE, DIJON.
- **Madame GRAILLOT Laëtitia**
Assistante administration, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
- **Monsieur GREGOIRE Anthony**
Technicien méthodes, BENTELEER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur GUERCHOUCHE Mourad**
Assistant responsable d'affaires, EIFFAGE ENERGIE BOURG. CHAMP., LONGVIC.
- **Madame GUIBLIN Stéphanie**
Chargée d'affaires entreprises, BANQUE POPULAIRE BFC, BESANCON.
- **Madame GUILLEMIN Valérie**
Employée commerciale, CSF MARKET, LE SUBDRAY.
- **Monsieur GUTIERREZ Gabriel**
Pilote process, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame HABERT Catherine**
Agent de production, FLERTEX, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur HAMELIN Anthony**
Peintre, SARL ASPECT, MONETEAU.
- **Monsieur HAMMADI Toufik**
Agent professionnel, FLERTEX, SAINT FLORENTIN.
- **Madame HAUMONT Valérie**
Assistante ressources humaines, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame HELLA Stéphanie**
Assistante administration des ventes, SAVOIE REFRACTAIRE, LES ORMES SUR VOULZIE.
- **Monsieur HERNANDEZ Michel**
Technicien, SAVOIE REFRACTAIRE, LES ORMES SUR VOULZIE.
- **Monsieur HERQUE Guillaume**
Pilote machines, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur HERVIEUX François**
Technicien après-vente, RENAULT CERGY-PONTOISE, LE PLESSIS ROBINSON.
- **Monsieur HUBERT Eric**
Responsable achats, MOUVEX, AUXERRE.
- **Madame IMOUHAY Fadila**
Responsable llot, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Madame JACHLIEL Séverine**
Chargée de mission, CARSAT BFC, DIJON.
- **Monsieur JEANNIN Jean-Mary**
Technicien spécialisé, ETS CORNET, PITHIVIERS.
- **Monsieur KADDOUN Abdenajim**
Responsable flux, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur KASSOU El Mostafa**
Employé de restauration et services, ACTAL, VENOY.
- **Madame LABONDE Brigitte**
Agent de production, MILBOX NESPOLI, BRIENON SUR ARMANCON.
- **Monsieur LALOIRE Albin**
Chef de groupe, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur LANGIN Christophe**
Chef de projet informatique, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame LANTERNIER Stéphanie**
Ouvrière, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur LAVAL Thierry**
Agent de montage, HMY FRANCE, MONETEAU.

- **Monsieur LAZRAQ Mohammed**
Conducteur d'engins, COLAS NORD-EST, APPOIGNY.
- **Monsieur LE GALL David**
Monteur, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur LEBEAU Benjamin**
Opérateur console numérique, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur LECOMTE Jean-François**
Ouvrier, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Madame LEFEBVRE Christelle**
Employée, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame LEFEBVRE Jacqueline**
Ouvrière spécialisée, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Madame LEGENDRE Angélique**
Manager rayon, INTERMARCHE - S.A.S. PHILAN, JOIGNY.
- **Madame LEMERCIER Laurence**
Coiffeuse, ART ET COIFFURE, AUXERRE.
- **Monsieur LENFANT Michel**
Monteur électricien, FRIGINOX, VILLEVALLIER.
- **Monsieur LERAT Christophe**
Cariste, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur LESAFFRE Olivier**
Responsable RD méthodes et outils, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEUR, CRETEIL.
- **Madame LESSIRE Chantal**
Employée à domicile, MUTUALITE FRANCAISE BOURGUIGNONNE, DIJON.
- **Madame LETIN Carole**
Responsable Ilot, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur LIEFROID Patrice**
Magasinier, ETS MAT, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur LIGERON Denis**
Coordinateur expéditions, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur LOGINOFF Oleg**
Magasinier vendeur, DORAS, CHENÔVE.
- **Monsieur LOISEAU Gilles**
Electricien, CHARLATTE MANUTENTION, BRIENON SUR ARMANCON.
- **Madame LOISEAU Sandrine**
Comptable, FIDUCIAL EXPERTISE, COURBEVOIE.
- **Monsieur LORANDIN Jérôme**
Opérateur poste, COLAS NORD-EST, APPOIGNY.
- **Monsieur LOUCHENQUE Stéphane**
Ouvrier, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Madame LOUP Sandrine**
Agent des services hospitaliers, EHPAD CROIX ROUGE, AILLANT SUR THOLON.
- **Monsieur LUCAS Christophe**
Coordinateur planning, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur LUIS Vincent**
Agent de production, MILBOX NESPOLI, BRIENON SUR ARMANCON.
- **Monsieur LYAFORI Mohammed**
Agent de production, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur MAGALHAES Victor**
Technicien régleur, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Madame MAIZIERES Marie-Licinia**
Adjointe du directeur d'agence, SONEPAR SUD EST, AUXERRE.
- **Madame MANGIARACINA Sandrine**
Agent de thermoformage, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur MANNEVY Guillaume**
Conducteur de travaux, C3B, DIJON.
- **Monsieur MANOY Mehdi**
Régleur injection, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur MARAULT Stéphane**
Frigoriste, FRIGINOX, VILLEVALLIER.
- **Madame MARLAUD Sonia**
Comptable, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Madame MARQUES Alexandra**
Technicienne de prestations, CPAM AUXERRE, AUXERRE.

- **Monsieur MARQUES François**
Maçon VRD, COLAS NORD-EST, APPOIGNY.
- **Madame MARTIN Maryline**
Pilote zone expéditions, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur MARTINS Marco**
Soudeur, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur MAUPAS Cédric**
Ouvrier, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Madame MAURICE Corinne**
Médecin, CPAM AUXERRE, AUXERRE.
- **Monsieur MAYEN Jean-Baptiste**
Chef d'équipe extrusion, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Madame MERLAN Aurélie**
Préparatrice atelier isolation, FRIGINOX, VILLEVALLIER.
- **Madame MEROT Elodie**
Directrice d'agence, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur METZGER Florent**
Agent de production, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur MEUNIER Ludovic**
Responsable maintenance, DOLIS, SAINT FLORENTIN.
- **Madame MIARCOS Hélène**
PTM qualité, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Monsieur MILLET Richard**
Chef de projet, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur MODZELEWSKI Nicolas**
Agent de sureté et sécurité incendie, BNP PARIBAS, PANTIN.
- **Madame MOINE Sylviane**
Chef d'équipe, SAS GUILLAUMAT, ROGNY LES SEPT ECLUSES.
- **Madame MOLLEREAU Corinne**
Auxiliaire de vie sociale, MUTUALITE FRANCAISE BOURGUIGNONNE, DIJON.
- **Monsieur MOLLION Nicolas**
Conducteur presse, METAL DEPLOYE, MONTBARD.
- **Monsieur MOMCILOVIC Aleksandar**
Cariste, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Madame MOUCHANAT Nathalie**
Exploitant industriel magasinier distribution, RENAULT CERGY-PONTOISE, LE PLESSIS ROBINSON.
- **Monsieur MOULINOT Christian**
Employé administratif, SG2P LA CHAPONNE, GUILLON.
- **Madame MULLER Sylvie**
Monitrice, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame MULLINGHAUSEN Nadège**
Chef d'équipe magasin, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Monsieur MUNOZ David**
Chef d'équipe usinage, MOUVEX, AUXERRE.
- **Monsieur NAVOTTE Jean-Claude**
Pilote process quai, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame NEZEL Christine**
Employée libre service, LEADER PRICE EXPLOITATION, AUXERRE.
- **Monsieur NIVEAU Dominique**
Doseur mélangeur, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Monsieur OLIVEIRI David**
Responsable risques et conformité, CAISSE D'EPARGNE BFC, DIJON.
- **Madame OMEROVIC Sophie**
Ouvrière spécialisée, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Madame ORILIA Christelle**
Preneuse d'ordre téléphonique, ALLIANCE HEALTHCARE, AUXERRE.
- **Monsieur OUDIN Cédric**
Outilleur, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur OUDIN Francis**
Technicien dessinateur projeteur, ATELIERS DE JOIGNY S.A.S , JOIGNY.
- **Monsieur PAGES Christophe**
Conducteur ilot, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur PAIS Carlos**
Technicien maintenance, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT

- **Monsieur PALLUAU Nicolas**
Préparateur de commandes, TUBAUTO SAS, SENS.
- **Monsieur PARIGOT Alexandre**
Ingénieur projet, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Monsieur PAUZAT Nicolas**
Automaticien, SUEZ EAU FRANCE, DIJON.
- **Monsieur PERCHENET Eric**
Chauffeur PL, COLAS NORD-EST, APPOIGNY.
- **Monsieur PERRIN Gilles**
Ouvrier hautement qualifié, CENTRE MEDICAL ET PEDAGOGIQUE, VARENNES JARCY.
- **Madame PIERI Natacha**
Conseillère client, BNP PARIBAS, PANTIN.
- **Monsieur PIMENTA Daniel**
Technicien de maintenance, KNAUF IBSA, AUXERRE.
- **Madame PIONNIER Delphine**
Ingénieur qualité, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur PLEE Mickael**
Agent de liaison, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame POIRIER Sophie**
Assistante commerciale, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Madame POLI Emmanuelle**
Notaire assistant, SCP STÉPHANE DROUET, MIGENNES.
- **Monsieur POUDEROUX Laurent**
Technicien de maintenance, MOUVEX, AUXERRE.
- **Madame POUPART Stéphanie**
Secrétaire, COLAS NORD-EST, APPOIGNY.
- **Monsieur PREVOST Jean-Luc**
Attaché technico-commercial, SOCOBOIS, ROSIERES PRES TROYES.
- **Madame PRIN Graziella**
Opératrice de fabrication, FROMAGERIES RENARD GILLARD, COURTENAY.
- **Madame PRUNIER Sandrine**
Gestionnaire de comptes, URSSAF BOURGOGNE, AUXERRE.
- **Monsieur RAISSI Abderrahman**
Pilote process, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur RAMILLON Didier**
Agent de montage, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame RAPPENEAU Murielle**
Employée à domicile, MUTUALITE FRANCAISE BOURGUIGNONNE, DIJON.
- **Madame RENAUDIN Magali**
Ouvrière, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Madame REY Sandrine**
Agent comptable, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, AUXERRE.
- **Madame RIFFAULT Patricia**
Opératrice de production, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Monsieur RIGAULT Sébastien**
Responsable d'agence, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, AUXERRE.
- **Monsieur RIMBAULT Georges**
Chef d'équipe, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur RIQUART Patrick**
Chef d'équipe, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur ROCARPIN Jean**
Conducteur routier, SOCIETE DES TRANSPORTS EURIAL, FOUCHERES.
- **Monsieur ROGUET Jean-Noël**
Technicien de maintenance, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur ROUILLY Rodney**
Gap leader, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Madame ROUMOIS Sandra**
Multipostes, PETIT BATEAU, TROYES.
- **Madame ROUSSEL Maryline**
Acheteuse, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur ROUX Benoit**
Directeur développement commercial, CAISSE D'EPARGNE BFC, DIJON.
- **Madame ROUX Héléne**
Technicienne de travaux, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, AUXERRE.

- **Monsieur ROY David**
Pilote process, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur SALAH Haykel**
Cariste, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Madame SALIN Béatrice**
Ingénieure qualité, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur SALLOUM Nourddin**
Technicien maintenance, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur SERANT Alexandre**
Technicien d'études devis, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Madame SERVAIS Eloïse**
Technicienne, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame SIBILLOTTE Francine**
Agent technique, FOYER DE VIE "LES PINOCCHIOS", MARSANGY.
- **Monsieur SILVA Horacio**
Opérateur de production, ELIS EN AUXERROIS, MALAY LE GRAND.
- **Madame SIVAT Saïde**
Pilote machines, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur SOCHAY Gérald**
Régleur, KERAGKASS, BAGNEUX SUR LOING.
- **Madame STARZYK Dolly**
Opératrice de production, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame STAUB Valérie**
Conseillère retraite, MALAKOFF MEDERIC HUMANIS, PARIS.
- **Madame TAOUIS Bouchra**
Coordinatrice devis après-vente, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Monsieur TAPIN David**
Chef d'équipe, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur THEBAULT Arnaud**
Ingénieur système et réseau, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame TREME Jennifer**
Employée commerciale, INTERMARCHÉ - S.A.S. PHILAN, JOIGNY.
- **Madame TRIPE Muriel**
Ouvrière spécialisée, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur VASSE Emmanuel**
Chef d'équipe production, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame VERET Florence**
Assistante copropriété, NEXITY LAMY, AUXERRE.
- **Monsieur VERGER Patrick**
Préparateur de commandes, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Madame VERIN Agnès**
Agent de restauration, CE RATP, BAGNOLET.
- **Monsieur VILLEMINOT Franck**
Directeur général, AIST 89, AUXERRE.
- **Monsieur WALERJAN Eric**
Agent VL, ELIS EN AUXERROIS, MALAY LE GRAND.
- **Monsieur YOT Laurent**
Responsable technique, KEP TECHNOLOGIES INTEGRATED SYSTEMS, SOUCY.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Madame AFONSO Isaura Da Conceicao**
Employée de cuisine, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur ALICI Omer**
Agent de fabrication, STRADAL, MIGENNES.
- **Monsieur ANDREOU Jean**
Magasinier, SILEC CABLE, MONTEREAU.
- **Madame ANGELOZ Sandrine**
Chef d'équipe, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur ANSEL Alain**
Inspecteur commercial, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.

- **Madame ARNAULT Christine**
Opératrice de production, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame ARRIETA Albane**
Préparatrice contrôleuse commandes, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Monsieur ASCLAR Joël**
Soudeur, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Monsieur AUDOUX Gilbert**
Chauffeur livreur, VILLEBENOIT SUD, AUXERRE.
- **Madame AZEVEDO DA SILVA Elisabeth**
Employée service administratif, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame BACHELLERIE Florence**
Assistante de direction, KPMG, PARIS LA DEFENSE.
- **Madame BAILLEUL Léticia**
Taxatrice, SCP TATAT-ARNAUD-DEGROSSY, SENS.
- **Monsieur BAJEUX Alain**
Technicien méthodes, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Madame BARBIER Laurence**
Secrétaire administrative, FRIGINOX, VILLEVALLIER.
- **Madame BARBOSA Alice**
Contrôleuse cariste, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Monsieur BARDIN Laurent**
Chef de service, MUTUALITE FRANCAISE BOURGUIGNONNE, DIJON.
- **Madame BARREAU Marlène**
Coordinatrice de secteur, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Madame BAUDIN Sylvie**
Ouvrière, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Monsieur BEAUJARD Patrick**
Chef gérant, ELIOR RESTAURATION, PARIS LA DEFENSE.
- **Monsieur BEAURAIN Stéphane**
Magasinier vendeur, DORAS, CHENÔVE.
- **Monsieur BELLIAU Robert**
Chargé de suivi des commandes, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur BERMUDEZ-RAMOS Sylvain**
Chef d'équipe soudeur, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES IDF, NANGIS.
- **Monsieur BERTHEAU Régis**
Responsable d'atelier, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur BERTHET Laurent**
Agent de maitrise, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame BEZ Myriam**
Technicienne formatrice animatrice sécurité, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Monsieur BIOCALTI Jean-Christophe**
Directeur centre d'affaires, CAISSE D'EPARGNE BFC, DIJON.
- **Madame BLANDET Michelle**
Agent d'accueil, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, AUXERRE.
- **Monsieur BLONDEAU Bruno**
AEL expéditionnaire, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur BOBLIQUE Eric**
Employé, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame BOISE Anne**
Agent de développement social, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
- **Monsieur BÖISGIBAUT Christophe**
Gérant de restaurant, FONDATION JEAN MOULIN, PARIS.
- **Madame BOISSEAU DE MELLANVILLE Valérie**
Responsable sécurité environnement, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Monsieur BONETTI Lionel**
Agent de contrôle non destructif, MANNESMANN PRECISION TUBES, SAINT FLORENTIN.
- **Madame BOUCHENEZ Lydie**
Manager approvisionnements, ENSEIGNE LEADER PRICE, VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur BOUCHER Michel**
Dessinateur catalogue, CHARLATTE MANUTENTION, BRIENON SUR ARMANCON.
- **Madame BOULMIER Nathalie**
Agent logistique, FRANCE BOISSONS IDF, GENNEVILLIERS.

- **Monsieur BOUMAROUANE Mustapha**
Magasinier, EUROSTYLE SYSTEMS SENS, SENS.
- **Monsieur BOURBIGNY Thierry**
Responsable planning, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur BOURGOIN CAMPION Cyril**
Conducteur helio, BREGER CENTRE, MAILLOT.
- **Madame BOYER Joceline**
Agent de thermoformage, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur BOYER Xavier**
Chauffeur livreur, ALLIANCE HEALTHCARE, AUXERRE.
- **Madame BRAULT Claudine**
Ouvrière, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Monsieur BRESCIANI Laurent**
Technicien prévention, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur BRIEGEL Patrick**
Ouvrier, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Monsieur CABEDOCHÉ Michel**
Conducteur de car, CARS MOREAU, SENS.
- **Monsieur CAPPELLE Max**
Pilote process, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame CARTIER Nadine**
Agent exploitation SAV, SOCIETE DES TRANSPORTS EURIAL, FOUCHERES.
- **Madame CARVALHO Christine**
Technicienne activités co paking, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Madame CENDRE Christelle**
Hôtesse de caisse, INTERMARCHE - S.A.S. PHILAN, JOIGNY.
- **Madame CHAKER Fatna**
Opératrice fin de ligne, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame CHARPENTIER Jocelyne**
Employée administrative, SANTELYS BFC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur CHAUMARTIN Christophe**
Agent planning, COLAS NORD-EST, APPOIGNY.
- **Monsieur CIROVIC Dragan**
Pilote machines, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur CLAIRET Benoit**
Contrôleur qualité, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame COLLAS Liliane**
Ouvrière, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur CONSTANT Frédéric**
Magasinier, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Madame CORBIN Anne**
Assistante de direction référente, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
- **Madame CORDIER Sandrine**
Comptable fournisseurs, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Madame CORROT Nadia**
Agent de collectivité polyvalent, MUTUALITE FRANCAISE BOURG., DIJON.
- **Monsieur COUCHOT Eric**
Ingénieur exécution, SAUR, LIMONEST.
- **Madame COURTAUX Gisèle**
Assistante de direction, C3B, DIJON.
- **Madame COUSINET Suzanne**
Opératrice de production, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame COUTROT Annie**
Ouvrière spécialisée, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur DA SILVA José**
Chef d'équipe, CHEMETALL S.A.S, SENS.
- **Madame DACQUIGNIE Marielle**
Animatrice de production, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Monsieur DAYARD Eric**
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, AUXERRE.
- **Madame DE COKERE Nathalie**
Comptable, ALUMINIUM FRANCE EXTRUSION, GERMIGNY.
- **Monsieur DELAGE Jean-William**
Cadre bureau d'études, COLAS NORD-EST, APPOIGNY.

- **Monsieur DESPREZ Jérôme**
VRP, L'OREAL, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur DIEU José**
Ouvrier, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Madame DRION Maryse**
Préparatrice contrôleuse commandes, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Monsieur DRUON Luc**
Maçon, C3B, DIJON.
- **Madame DUBUC Sandrine**
Opératrice de production, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame DUMANT Valérie**
Comptable, GUINTOLI, TARASCON.
- **Madame EBAYER Véronique**
Agent confirmé département opérations, BARCLAYS BANK IRELAND PLC, PARIS.
- **Monsieur EL BAOU Eric**
Superviseur logistique, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Madame EL MOKADDAM Darifa**
Pilote zone d'expéditions, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur ESSAFIANI Abdelaziz**
Technicien méthodes maintenance, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Madame FAYADAT Marie-Pierre**
Employée commerciale, INTERMARCHÉ - S.A.S. PHILAN, JOIGNY.
- **Monsieur FERNANDEZ Didier**
Chargé d'affaires, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Monsieur FICHOT Dominique**
Pilote flux, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur FONTAINE Laurent**
Ouvrier, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Monsieur FONTAINE Philippe**
Conducteur routier, SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS EURIAL, FOUCHERES.
- **Madame FOUGERE Christine**
Technicienne qualité, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Monsieur FOURNIER Jérôme**
Contrôleur qualité, ALUMINIUM FRANCE EXTRUSION, GERMIGNY.
- **Madame FRESLON Marie-Christine**
Agent administratif et d'accueil, MATISA, SENS.
- **Madame GAUCHER Anne-Marie**
Hôtesse de vente, RELAIS DE LA COULINE, PRECY SUR VRIN.
- **Madame GEENEN Nathalie**
Employée administrative, ATELIERS DE JOIGNY S.A.S , JOIGNY.
- **Monsieur GEHIN Didier**
Régleur injection, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Madame GHALIFA Karima**
Responsable administration des ventes, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Madame GIBASSIER Nathalie**
Ouvrière, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Monsieur GIBIER Guillaume**
Injecteur, GAILLARD RONDINO, SAINT-FLORENTIN.
- **Madame GLAIS Karine**
Responsable qualité, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, AUXERRE.
- **Madame GOMES Maria**
Pilote machines, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame GOSSET Sandrine**
Ouvrière, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Madame GRAILLOT Elisabeth**
Auxiliaire de vie sociale, MUTUALITÉ FRANÇAISE BOURGUIGNONNE, DIJON.
- **Monsieur GRIZARD Johnny**
Chef d'équipe, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame GUIBLIN Stéphanie**
Chargée d'affaires entreprises, BANQUE POPULAIRE BFC, BESANCON.
- **Madame GUILLAUME Nathalie**
Assistante médicale, AIST 89, AUXERRE.
- **Madame GUITARD Anne**
Secrétaire, SSIAD CSI CROIX ROUGE FRANÇAISE, TOUCY.

- **Monsieur GUYARD François**
Technicien, HAMEL POIDS Lourds, AUXERRE.
- **Monsieur HADZIC Slavisa**
Magasinier cariste, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Monsieur HAMZAOUI Mohammed**
Cadre technique, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur HERNANDEZ Michel**
Technicien, SAVOIE REFRACTAIRE, LES ORMES SUR VOULZIE.
- **Madame HERNANDEZ Pascale**
Ouvrière spécialisée, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur HORIOT Alain**
Agent de contrôle non destructif, MANNESMANN PRECISION TUBES, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur HOUFFLIN Laurent**
Régleur thermoformage, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur JAHN Jean-Claude**
Cariste, BENTELEER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur JULIEN Denis**
Pilote zone déchetterie, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame KAPIS Sandrine**
Comptable, KEP TECHNOLOGIES INTEGRATED SYSTEMS, SOUCY.
- **Monsieur KAZOUR Abderrahmane**
Opérateur de production, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Madame KOR Nuray**
Ouvrière finition, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Madame LABOYE Lydie**
Contrôleuse de stock, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Madame LACROUTE Evelyne**
Hôtesse d'accueil, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame LAINEY Laurence**
Agent de maîtrise, TOTAL SE, COURBEVOIE.
- **Monsieur LAMARKBI Rachid**
Responsable compte client, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Madame LASSAUNIERE Françoise**
Aide médico-psychologique, FOYER DE VIE "LES PINOCCHIOS", MARSANGY.
- **Madame LE STUM Marie Christine**
Assistante administrative service maintenance, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur LECHEVALIER Michel**
Chef d'équipe, TUBAUTO SAS, SENS.
- **Monsieur LECOMTE Fabrice**
Agent professionnel, FLERTEX, SAINT FLORENTIN.
- **Madame LECOMTE Martine**
Ouvrière spécialisée, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Madame LEFEBVRE Jacqueline**
Ouvrière spécialisée, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Madame LEFEUVRE Eliane**
Agent d'atelier qualifié au contrôle, VULCANIC, SAINT-FLORENTIN.
- **Monsieur LEGROS Gérald**
Technicien supports clients, MOUVEX, AUXERRE.
- **Monsieur LEMELLE Yves**
Conducteur routier, SOCIETE DES TRANSPORTS EURIAL, FOUCHERES.
- **Monsieur LENFANT Michel**
Monteur électricien, FRIGINOX, VILLEVALLIER.
- **Monsieur LEPOINTE Jacky**
Agent professionnel, FLERTEX, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur LESAFFRE Olivier**
Responsable RD méthodes et outils, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEUR, CRETEIL.
- **Monsieur LIEFROID Patrice**
Magasinier, ETS MAT, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur LOTH Thierry**
Conducteur d'engins, ROUTES ET CHANTIERS MODERNES, SENS.
- **Madame LOURY Claudine**
Conseillère technico-commerciale, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.

- **Monsieur MANET Pascal**
Ouvrier polyvalent, SAS ATELIER BOIS BOURGOGNE, RAVIERES.
- **Madame MANSART Béatrice**
Comptable, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame MARC Corinne**
Technicienne devis, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur MARECHAL Franck**
Technicien analyse métallographie, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Madame MAURICE Corinne**
Médecin, CPAM AUXERRE, AUXERRE.
- **Monsieur MECHET Franck**
Magasinier réceptions expéditions, MOUVEX, AUXERRE.
- **Madame MELINE Laurence**
Assistante administration des expéditions, MOUVEX, AUXERRE.
- **Madame MICHAUT Paula**
Clerc de notaire, SCP TATAT-ARNAUD-DEGROSSY, SENS.
- **Madame MICHEL Christine**
Responsable achats, DOLIS, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur MICHEL Eric**
Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, MARNE LE VALLEE.
- **Madame MIOT Sylviane**
Secrétaire qualité, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Monsieur MOINE Jean-Loup**
Pilote process, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame MOINE Sylviane**
Chef d'équipe, SAS GUILLAUMAT, ROGNY LES SEPT ECLUSES.
- **Monsieur MOTA José**
Chef d'équipe maintenance, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame MOTTE Isabelle**
Responsable administration des ventes export, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Madame MOUCHANAT Nathalie**
Exploitant industriel magasinier distribution, RENAULT CERGY-PONTOISE, LE PLESSIS ROBINSON.
- **Monsieur MOULINOT Christian**
Employé administratif, SG2P LA CHAPONNE, GUILLON.
- **Madame MOUSSOUNDA Brigitte**
Ouvrière, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur MULLER Jean-Pierre**
Technicien, ATELIERS DE JOIGNY S.A.S , JOIGNY.
- **Madame NEZEL Christine**
Employée libre service, LEADER PRICE EXPLOITATION, AUXERRE.
- **Madame NIEL Florence**
Technicienne de laboratoire, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Monsieur NIVEAU Dominique**
Doseur mélangeur, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Monsieur PAUTROT Fabrice**
Gap leader, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Madame PAVET Armelle**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ, DIJON.
- **Monsieur PERRIN Gilles**
Ouvrier hautement qualifié, CENTRE MEDICAL ET PEDAGOGIQUE, VARENNES JARCY.
- **Monsieur PETER Dunstan**
Ouvrier spécialisé, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur PETIT Jean-Bernard**
Tâcheron, LES VIGNERONS DE PREHY, PREHY.
- **Monsieur PHELEP Stéphane**
Directeur commercial, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur PIACENTINI Pascal**
Responsable contrôle, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Madame PIERRE Nathalie**
Hôtesse de vente, RELAIS DE LA COULINE, PRECY SUR VRIN.
- **Monsieur PLECY Lionel**
Ouvrier, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.

- **Madame PORTO Sylvie**
Animatrice sécurité, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Madame POENATO Véronique**
Assistante aide au fonctionnement, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE, SENS.
- **Monsieur POUGARY Aimé**
Scieur, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Monsieur POULAIN Nicolas**
Technicien validation, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame POUPART Stéphanie**
Secrétaire, COLAS NORD-EST, APPOIGNY.
- **Monsieur PREVOST Jean-Luc**
Attaché technico-commercial, SOCOBOIS, ROSIERES PRES TROYES.
- **Madame PREVOST Marie-Andrée**
Agent de production, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur PREVOST Pierre**
Directeur technique, FORGES DE FRONCLES, FRONCLES.
- **Monsieur PRIGNOT Jean-Paul**
Préparateur de commandes, MOUVEX, AUXERRE.
- **Madame RABIER Christine**
Responsable affaires réglementaires, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame RAFFAELLO Patricia**
Non cadre PNC, AIR FRANCE, TREMBLAY EN FRANCE.
- **Monsieur RAVO Alain**
Agent méthodes, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Madame REBOULEAU Sabrina**
Responsable Ilot, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur RESTOUEIX Francis**
Moniteur d'atelier, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Monsieur REYNAERT Ghislain**
Technicien supports clients, MOUVEX, AUXERRE.
- **Madame RIDIRA Nadine**
Technicienne de laboratoire, ST GOBAIN FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Monsieur RIFI Jamal**
Chef d'équipe, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur RIQUART Patrick**
Chef d'équipe, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame ROBERT Julitte**
Assistante médicale, AIST 89, AUXERRE.
- **Monsieur ROGUET Jean-Noël**
Technicien de maintenance, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur ROLLIN Pascal**
Technicien infrastructures, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame ROUAU Carole**
Technicienne méthodes, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Madame ROUGEOT Claudy**
Agent d'entretien et de maintenance, CPAM AUXERRE, AUXERRE.
- **Monsieur ROY Jacky**
Directeur d'agence, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ, DIJON.
- **Monsieur ROZIER Laurent**
Acheteur industriel, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Monsieur SALLEY Laurent**
Usineur confirmé, MOUVEX, AUXERRE.
- **Monsieur SCHULTZ Gérard**
Ouvrier, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Monsieur SEFRIOUN Ahmed**
Régleur, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Madame SIBILLOTTE Francine**
Agent technique, FOYER DE VIE "LES PINOCCHIOS", MARSANGY.
- **Monsieur SILVA Horacio**
Opérateur de production, ELIS EN AUXERROIS, MALAY LE GRAND.
- **Monsieur SIMONET Jean-Luc**
Ouvrier, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Monsieur SZCZEPOCKI Gilles**
Directeur informatique, ALUMINIUM FRANCE EXTRUSION, GERMIGNY.

- **Monsieur TENAUDIER Stéphane**
Agent d'exploitation logistique, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur THIBAUT Jean-Marc**
Ouvrier, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Monsieur THIBAUT Laurent**
Agent de production régleur, MILBOX NESPOLI, BRIENON SUR ARMANCON.
- **Monsieur TRAN Michel**
Conseiller en banque privée entrepreneurs, BNP PARIBAS, PANTIN.
- **Monsieur TRIBONDEAU Wilfrid**
Mécanicien, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEMESSEY SERVICES IDF, NANGIS.
- **Madame TUFFEREAU Sylvie**
Responsable commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur TUPINIER Bruno**
Responsable atelier outillage, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur VACHER Martial**
Ouvrier, ESAT "LES BROUSSES", RAVIERES.
- **Madame VANDEN NESTE Caroline**
Réceptionniste, H.R.C, CHAMPS SUR YONNE.
- **Madame VERIN Agnès**
Agent de restauration, CE RATP, BAGNOLET.
- **Madame VERMET Nathalie**
Responsable Ilot, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur VEYSSIERE Stéphane**
Chef d'équipe montage, MOUVEX, AUXERRE.
- **Madame VIEIRA Frédérique**
Aide médico-psychologique, FOYER DE VIE "LES PINOCCHIOS", MARSANGY.
- **Monsieur YEDDOU Dominique**
Magasinier, ATELIERS DE JOIGNY S.A.S , JOIGNY.
- **Madame ZERROUKI Saïda**
Laborantine, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur ZIEGELMEYER Frédéric**
Outilleur, HMY FRANCE, MONETEAU.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame ALBERTI Mireille**
Magasinier, MOUVEX, AUXERRE.
- **Monsieur ARRAMACH Taïb**
Pilote machines, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur AUDOUX Gilbert**
Chauffeur livreur, VILLEBENOIT SUD, AUXERRE.
- **Monsieur AZTORI Ralph**
Technicien méthodes maintenance, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur BACHELLERIE Eric**
Directeur d'établissement, ALLIANCE HEALTHCARE, AUXERRE.
- **Madame BACHELLERIE Florence**
Assistante de direction, KPMG, PARIS LA DEFENSE.
- **Monsieur BAILLY Patrick**
Magasinier, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Madame BAPTISTA Maria**
Piqueuse polyvalente, GRUHIER JP, TONNERRE.
- **Monsieur BATY Christophe**
Pilote zone expédition, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur BEAUJARD Patrick**
Chef gérant, ELIOR RESTAURATION, PARIS LA DEFENSE.
- **Monsieur BEAURAIN Stéphane**
Magasinier vendeur, DORAS, CHENÔVE.
- **Monsieur BELLIAU Robert**
Chargé de suivi des commandes, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame BERNARD Sylvaine**
Assistante commerciale, RÖSLER FRANCE, SENS.

- **Madame BERTRAND Francine**
Opératrice de production, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur BIENFAIT Michel**
Gardien d'immeubles, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, AUXERRE.
- **Monsieur BLANCHE Alain**
Conducteur de ligne, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame BLANDET Michelle**
Agent d'accueil, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, AUXERRE.
- **Madame BONNEAU Françoise**
Secrétaire commerciale, CHARLATTE MANUTENTION, BRIENON/ RMANCON.
- **Madame BONNOUVRIEL Marie-Ange**
Animatrice ilot, ZODIAC ACTUATION SYSTEMS, AUXERRE.
- **Madame BORNAT Claudine**
Opératrice de finition, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Monsieur BOURDILLAT Thierry**
Chauffeur PL, COLAS NORD-EST, APPOIGNY.
- **Monsieur BOUXIN Jean-Philippe**
Mécanicien, HAMEL POIDS LOURDS, AUXERRE.
- **Madame BRETIN Sylvie**
Ouvrière spécialisée, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur BRISON Jean-Louis**
Manager logistique, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur BROUCHE Saïd**
Médecin, CPAM AUXERRE, AUXERRE.
- **Monsieur CAMPILHO Helder**
Technicien de maintenance, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Monsieur CANCY Olivier**
Opérateur de production, TUBAUTO SAS, SENS.
- **Madame CENDRE Christelle**
Hôtesse de caisse, INTERMARCHE - S.A.S. PHILAN, JOIGNY.
- **Madame CHARPENTIER Jocelyne**
Employée administrative, SANTELYS BFC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame CHAVIGNON Michèle**
Conseillère en offre de services, URSSAF BOURGOGNE, AUXERRE.
- **Monsieur CHEVALIER Dominique**
Magasinier cariste, ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, COLOMBES.
- **Monsieur CHRISTOPHE Patrick**
Monteur mécanicien, ATELIERS DE JOIGNY S.A.S , JOIGNY.
- **Madame COUTANT Nathalie**
Aide médico-psychologique, IME LES FONTENOTTES, SAINT JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur COUTINHO Manuel**
Conducteur routier, SOCIETE DES TRANSPORTS EURIAL, FOUCHERES.
- **Madame DALLE GRAVE Agnès**
Comptable, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Madame DE FARIA Catherine**
Référente technique biens et services, URSSAF BOURGOGNE, AUXERRE.
- **Madame DE MEYER Sylvie**
Lingère, EHPAD "LE VILLAGE", LAINSECQ.
- **Monsieur DEGRUELLE Gilles**
Directeur administration des ventes, FRIGINOX, VILLEVALLIER.
- **Monsieur DELAISSE Pascal**
Responsable planification, TUBAUTO SAS, SENS.
- **Monsieur DEROUJ Mustapha**
Coordinateur, ALUMINIUM FRANCE EXTRUSION, GERMIGNY.
- **Madame DESMOLIN Françoise**
Responsable coordination stratégie, VILOGIA, VILLENUVE D'ASCQ.
- **Madame DIEZ Véronique**
Assistante de direction, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur DIGY Francis**
Régleur thermoformage, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur DILLY André**
Contrôleur cariste, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Monsieur DILLY Lionel**
Technicien ordonnancement, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.

- **Monsieur DONJON Jacky**
Agent de fabrication, EUROSTYLE SYSTEMS SENS, SENS.
- **Monsieur DROUILLOT Frédéric**
Cadre matériel, COLAS NORD-EST, NANCY.
- **Monsieur DUARTE MACIEL Adelino**
Chef de presse, ALUMINIUM FRANCE EXTRUSION, GERMIGNY.
- **Madame DUBOIS Corinne**
Gestionnaire appui, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ, DIJON.
- **Monsieur DUBOIS Jean-Marc**
Cadre, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur DUBOIS José**
Technicien de maintenance, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Madame DUCONGE Sylvie**
Technicienne de prestations, CPAM AUXERRE, AUXERRE.
- **Madame DUMAS Michèle**
Responsable administrative, COLAS NORD-EST, APPOIGNY.
- **Madame FALCON Florence**
Employée commerciale, MAZAGRAN SERVICE, AVALLON.
- **Madame FAYADAT Marie-Pierre**
Employée commerciale, INTERMARCHE - S.A.S. PHILAN, JOIGNY.
- **Monsieur FERNANDEZ Didier**
Chargé d'affaires, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Madame FIUMANO Agnès**
Sénior support clients, LINEDATA, ARCUEIL.
- **Madame FONTES DA COSTA Florbela**
Pilote machines, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur FONTES DA COSTA Octavio**
Chef d'équipe, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur FOUCHY Francis**
Soudeur, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame FROT Martine**
Gestionnaire commandes clients, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Monsieur GAUTHIER Patrice**
Responsable technique BE, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Monsieur GAWLIK Francis**
Technicien de maintenance, ENGIE HOME SERVICES, COURBEVOIE.
- **Madame GEUENS Véronique**
Ouvrière spécialisée, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Madame GIABBANI Valérie**
Conseillère sociale, ACTION LOGEMENT, AUXERRE.
- **Monsieur GOMAS Vincent**
Fiabiliste, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur GOMES MESQUITA Hernani**
Pilote machines, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame GREGOIRE Céline**
Aide-soignante, CENTRE DE REEDUCATION DE COUBERT, COUBERT.
- **Monsieur GUILLOCHET Jacky**
Monteur confirmé, MOUVEX, AUXERRE.
- **Madame GUYOU Sylvette**
Aide-soignante, SSIAD CSI CROIX ROUGE FRANCAISE, TOUCY.
- **Monsieur HAGE Bruno**
Agent polyvalent d'exploitation, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur HERNANDEZ Michel**
Technicien, SAVOIE REFRACTAIRE, LES ORMES SUR VOULZIE.
- **Madame JACQUINOT Michelle**
Approvisionneur et déclarant import/export, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Monsieur JOHANNES Denis**
Régleur presse, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Madame JONDEAU Nadine**
Assistante administrative service qualité, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur JULIEN Yves**
Contrôleur chargeur, EURIAL LOGISTIQUE EST, FOUCHERES.
- **Madame LATTAUD Florence**
Magasinier cariste, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.

- **Monsieur LAUCCI Eric**
Magasinier cariste, CHEMETALL S.A.S, SENS.
- **Monsieur LAURY Michel**
Coordinateur support technique, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame LEDUC Geneviève**
Agent de production, MILBOX NESPOLI, BRIENON SUR ARMANCON.
- **Monsieur LEFRANC Rémi**
Magasinier cariste, MILBOX NESPOLI, BRIENON SUR ARMANCON.
- **Monsieur LEGENDRE Eric**
Technicien prévision des ventes, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur LEGUISET Hervé**
Chef d'équipe, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur LEMAIRE Thierry**
Gestionnaire stock achats maintenance, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur LEMETTRE Christophe**
Chef d'équipe, ATELIERS DE JOIGNY S.A.S , JOIGNY.
- **Monsieur LESAFFRE Olivier**
Responsable méthodes et outils RD, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEUR, CRETEIL.
- **Monsieur LIEFROID Patrice**
Magasinier, ETS MAT, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur LOVILLO Jean-Michel**
Technicien méthodes, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur MADERY Jean-Michel**
Conseiller commercial, CAISSE D'EPARGNE BFC, DIJON.
- **Monsieur MAËTZ Alain**
Chef d'équipe, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur MANSART Christophe**
Technicien encollage, KRONOSPAN SAS, AUXERRE.
- **Madame MARTIN Ghislaine**
Préparateur emballages, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame MARTINY Marie-Christine**
Agent exploitation transport, SOCIETE DES TRANSPORTS EURIAL, FOUCHERES.
- **Monsieur MAYET Pascal**
Technicien de maintenance, DALKIA FRANCE, VAULX EN VELIN.
- **Monsieur MEYER Michel**
Opérateur de production, DOLIS, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur MIRA Jean-Pierre**
Chef d'équipe, ELIS EN AUXERROIS, MALAY LE GRAND.
- **Madame MOINE Sylviane**
Chef d'équipe, SAS GUILLAUMAT, ROGNY LES SEPT ECLUSES.
- **Madame MOUROUX Corinne**
Rédactrice territoriale, MAIRIE, SAINT MARTIN DU TERTRE.
- **Madame NEZEL Christine**
Employée libre service, LEADER PRICÉ EXPLOITATION, AUXERRE.
- **Monsieur NIVEAU Dominique**
Doseur mélangeur, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Monsieur PARIGOT Patrick**
Agent logistique, MANNESMANN PRECISION TUBES, SAINT FLORENTIN.
- **Madame PERAULT Annie**
Assistante administrative, SILEC CABLE, MONTEREAU.
- **Monsieur PERRIGAULT Christian**
Technicien de maintenance, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Monsieur PERRIN Gilles**
Ouvrier hautement qualifié, CENTRE MEDICAL ET PEDAGOGIQUE, VARENNES JARCY.
- **Monsieur PETIT Jean-Bernard**
Tâcheron, LES VIGNERONS DE PREHY, PREHY.
- **Madame PFISTER FINOIS Catherine**
Secrétaire d'établissement, ALLIANCE HEALTHCARE, AUXERRE.
- **Madame PICARD Catherine**
Agent technique import/export, MATISA, SENS.
- **Madame PINARD Lina**
Opératrice de production, DAVEY BICKFORD, HERY.

- **Monsieur POTHIN Jean-Louis**
Conducteur routier, SOCIETE DES TRANSPORTS EURIAL, FOUCHERES.
- **Monsieur PREVOST Jean-Luc**
Attaché technico-commercial, SOCOBOIS, ROSIERES PRES TROYES.
- **Monsieur QUERET Guy**
Agent extrusion, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Madame QUINTAINE Pascaline**
Pilote zone expéditions, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame QUINTAUX Sylvie**
Responsable d'atelier, GRUHIER JP, TONNERRE.
- **Madame RIBLET Nelly**
Infirmière coordinatrice, SSIAD CSI CROIX ROUGE FRANCAISE, TOUCY.
- **Monsieur RIFI Youssef**
Contremaître, PSI, SENS.
- **Madame RIMBERT Evelyne**
Aide comptable, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur RIQUART Patrick**
Chef d'équipe, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Madame ROCHE Pascale**
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTRouGE.
- **Monsieur ROY Pascal**
Chauffeur livreur, SAS CHARVET LA MURE BIANCO, LYON.
- **Madame SADONNET Isabelle**
Gestionnaire des stocks, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur SALIN Jean-Pierre**
Directeur administratif et financier, MILBOX NESPOLI, BRIENON SUR ARMANCON.
- **Madame SAUVETRE France**
Comptable, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame SEBILLAUT Evelyne**
Agent de fabrication, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Madame SIBILLOTTE Francine**
Agent technique, FOYER DE VIE "LES PINOCCHIOS", MARSANGY.
- **Monsieur SILVA Horacio**
Opérateur de production, ELIS EN AUXERROIS, MALAY LE GRAND.
- **Monsieur THAVELIN Sylvain**
Chauffeur pelle, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.
- **Monsieur VIALLE Francis**
Responsable travaux neufs, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Monsieur VIEIRA Fernando**
Carreleur, SARL ASPECT, MONETEAU.

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ALBERTELLI Sylvain**
Technicien en pyrotechnie, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur AMETTE Gilbert**
Chef de projet, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Monsieur ARREST Guy**
Préparateur atelier injection, FRIGINOX, VILLEVALLIER.
- **Monsieur AYAD Ahmed**
Responsable technique groupe, MANNESMANN PRECISION TUBES, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur BARBIER Pascal**
Technicien de maintenance, DALKIA FRANCE, VAULX EN VELIN.
- **Monsieur BEAUJARD Patrick**
Chef gérant, ELIOR RESTAURATION, PARIS LA DEFENSE.
- **Monsieur BELLIAU Robert**
Chargé du suivi des commandes, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur BERTHELIN Patrick**
Ouvrier de galvanisation, GALVA-AFA SA, VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE.
- **Madame BLAISE Chantal**
Multipostes, PETIT BATEAU, TROYES.

- **Madame BLANDET Michelle**
Agent d'accueil, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, AUXERRE.
- **Monsieur BLAUVAL Marc**
Technicien SAV, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Monsieur BOUTILLIER Jérôme**
Conseiller CLT professionnels, BANQUE POPULAIRE BFC, BESANCON.
- **Monsieur BRIOIS Eric**
Ingénieur devis, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Monsieur CALVO José**
Conducteur de ligne, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur CARNEIRO Dominique**
Technicien de suivi achat par projet, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Monsieur CARON Gérard**
Contrôleur, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Monsieur CHANUT Hervé**
Peintre, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Monsieur CHARETIÉ Jocelyn**
Agent d'ordonnancement, GALVA-AFA SA, VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE.
- **Monsieur CHARPENTIER Claude**
Formateur technique, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
- **Madame CHARTRAIN Nadine**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ, DIJON.
- **Madame CHAVIGNON Michèle**
Conseillère en offre de services, URSSAF BOURGOGNE, AUXERRE.
- **Monsieur CHESNEAU Claude**
Responsable service achats, MANNESMANN PRECISION TUBES, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur CHEVALIER Dominique**
Magasinier cariste, ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, COLOMBES.
- **Madame CIOCCHI Marie**
Pilote machines, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame COFFINET Lydie**
Responsable gestion réseaux, AREAS DOMMAGES, PARIS.
- **Monsieur COLIN Raynald**
Responsable montage, MOUVEX, AUXERRE.
- **Monsieur COMBES Pascal**
Soudeur, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Madame DEJOYE Mireille**
Pilote machines, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame DELAGNEAU Sonia**
Opératrice de production DAS, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur DELAIR Jean**
Agent de maîtrise, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur DERAULT Lionel**
Opérateur sur commande numérique, MOUVEX, AUXERRE.
- **Monsieur DESCAVES Dominique**
Monteur essais, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur DUFOUR Jean-Luc**
Chef d'équipe, ATELIERS DE JOIGNY S.A.S , JOIGNY.
- **Madame DUTHOIT Corine**
Aide médico-psychologique, IME LES FONTENOTTES, SAINT JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur FAVIER Jean-François**
Chef d'équipe, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur FERNANDEZ Didier**
Chargé d'affaires, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Monsieur FOUCHY Francis**
Soudeur, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame FOUTEAU Béatrice**
Monitrice, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame FRAYSSE Dominique**
Chargée de statistiques et développement, CAF VAL DE MARNE, CRETEIL.
- **Monsieur FURNO Eddy**
Cadre administratif, COS - CRPF, NANTEAU SUR LUNAIN.
- **Monsieur GALLAND Eric**
Chef d'équipe, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.

- **Madame GAUTHERON Maryline**
Monitrice, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame GENTIS Marie-Line**
Employée de banque, CIC EST, STRASBOURG.
- **Madame GRISARD Martine**
Cariste, BENTELEER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur GUILLEMOT Jean-Louis**
Agent de contrôle non destructif, MANNESMANN PRECISION TUBES, SAINT FLORENTIN.
- **Madame GUYOT Patricia**
Conseillère commerciale, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.
- **Madame HAETTEL Lucie**
Agent de lancement, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Monsieur HERVY Jack**
Cadre technique d'atelier, HAMEL POIDS LOURDS, AUXERRE.
- **Monsieur JAMES Philippe**
Technicien support production, ZODIAC ACTUATION SYSTEMS, AUXERRE.
- **Monsieur JARRY Daniel**
Chef d'unité, RENAULT CERGY-PONTOISE, LE PLESSIS ROBINSON.
- **Monsieur JOUANNET Pierre**
Mouleur, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Madame KAZAZ Christine**
Médecin conseil, CNAMTS DRSM BFC, DIJON.
- **Madame LA ROCHE Claudine**
Opératrice de fabrication prototype DAS, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame LEFORT Geneviève**
Mouleuse, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Madame LHERITIER Isabelle**
Contrôleur interne, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Monsieur LIEFROID Patrice**
Magasinier, ETS MAT, SAINT FLORENTIN.
- **Madame LOUP Catherine**
Conseillère, CASDEN, MARNE LA VALLEE.
- **Madame LOUWS Marie-Odile**
Responsable laboratoire, CHEMETALL S.A.S, SENS.
- **Monsieur MADERY Jean-Michel**
Conseiller commercial, CAISSE D'EPARGNE BFC, DIJON.
- **Monsieur MARECHAL Jean-Jacques**
Cariste, HMY FRANCE, MONETEAU.
- **Monsieur MARTINAT Alain**
Cadre, RENAULT CERGY-PONTOISE, LE PLESSIS ROBINSON.
- **Madame MAUPIED Danielle**
Gestionnaire de rayon, M. BRICOLAGE, ST CLEMENT.
- **Madame MAURY Viviane**
Assistante paie ressources humaines, EURIAL ULTRA FRAIS, JOUY.
- **Madame MENETREY Brigitte**
Gestionnaire ressources humaines, URSSAF BOURGOGNE, AUXERRE.
- **Monsieur MENETREY Thierry**
Opérateur de production, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Madame MINARD Isabelle**
Conseillère clientèle, HARMONIE MUTUELLE, AUXERRE.
- **Madame MOINE Sylviane**
Chef d'équipe, SAS GUILLAUMAT, ROGNY LES SEPT ECLUSES.
- **Monsieur MORISSON Franck**
Mécanicien monteur, ATELIERS DE JOIGNY S.A.S , JOIGNY.
- **Madame NICOLLE Muriel**
Gestionnaire de portefeuille, URSSAF BOURGOGNE, AUXERRE.
- **Monsieur NIVEAU Dominique**
Doseur mélangeur, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Monsieur NOEL Christian**
RTG, MANNESMANN PRECISION TUBES, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur ODELOT Alain**
Responsable ordonnancement, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Madame OLIVEIRA Mireille**
Gestionnaire des comptes cotisants, URSSAF BOURGOGNE, AUXERRE.

- **Madame OUAHBI Andrée**
Opératrice de production, ELIS EN AUXERROIS, MALAY LE GRAND.
- **Monsieur PACOT Rémi**
Opérateur de fabrication, MANNESMANN PRECISION TUBES, SAINT FLORENTIN.
- **Madame PAILLOT Brigitte**
Surjeteuse, PETIT BATEAU, TROYES.
- **Monsieur PASZKOWSKI Thierry**
Conducteur de travaux, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA EST, LUDRES.
- **Monsieur PERRIN Gilles**
Ouvrier hautement qualifié, CENTRE MEDICAL ET PEDAGOGIQUE, VARENNES JARCY.
- **Madame PETIT Francine**
Gestionnaire achats, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Monsieur PETIT Jean-Bernard**
Tâcheron, LES VIGNERONS DE PREHY, PREHY.
- **Monsieur PETIT Michel**
Responsable maintenance, ST GOBAIN PP FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Madame PETITJEAN Pascale**
Commerciale sédentaire, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE.
- **Monsieur POI ROTTE Eric**
Technicien méthodes, MANNESMANN PRECISION TUBES, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur POTART Gilles**
Vendeur magasin, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE.
- **Madame PRAS Monique**
Employée de banque, BANQUÉ DE FRANCE, MARNE LE VALLEE.
- **Monsieur PRUNIER Jean-Michel**
Tôlier peintre, HAMEL POIDS LOURDS, AUXERRE.
- **Madame PUARD Marie-Claire**
Responsable adjointe, CPAM VAL DE MARNE, CRETEIL.
- **Monsieur QUEILLIER Gilles**
Soudeur, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Madame QUINTAUX Sylvie**
Responsable d'atelier, GRUHIER JP, TONNERRE.
- **Madame RAMIREZ Chantal**
Acheteuse, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Madame RIFF Catherine**
Standardiste, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur RIQUART Patrick**
Chef d'équipe, HMY FRANCE, MONTEAU.
- **Monsieur RIU Laurent**
Mécanicien, POLYCOR FRANCE, PARIS.
- **Monsieur ROGER Jean-Claude**
Chef d'équipe, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
- **Monsieur ROMANYK Philippe**
Responsable qualité client, HAMEL POIDS LOURDS, AUXERRE.
- **Monsieur ROY Pascal**
Chauffeur livreur, SAS CHARVET LA MURE BIANCO, LYON.
- **Monsieur SILVA Horacio**
Opérateur de production, ELIS EN AUXERROIS, MALAY LE GRAND.
- **Madame STARZYK Edith**
Agent de thermoformage, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Madame TAVELIN Nelly**
Opératrice de finition, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY OREE DE PUISAYE.
- **Monsieur TOQUART Gilles**
Gestionnaire de stock, VALEO VISION, SAINT CLEMENT.
- **Madame TRESCARTES Véronique**
Employée de banque, CIC EST, STRASBOURG.
- **Madame VALENTIN Maud**
Magasinier préparateur de commandes, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur VAN HOVE Frank**
Technicien d'atelier, FRIGINOX, VILLEVALLIER.
- **Monsieur YOT Didier**
Aide enfileur, ALUMINIUM FRANCE EXTRUSION, GERMIGNY.

Article 5 :

Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Auxerre, le 10 décembre 2020

Le Préfet,



Henri PREVOST

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

89-2020-12-29-001

arrêté portant approbation de l'aménagement de la forêt
syndicale d' HERVAUX pour la période 2020-2039



Département : YONNE
Forêt syndicale d' HERVAUX
Contenance cadastrale : 1208,2183 ha
Surface de gestion : 1208,22 ha
Révision du document d'aménagement : **2020-2039**

Arrêté d'aménagement n° 89-2020-12-29-001

portant approbation du document d'aménagement de la forêt syndicale d' HERVAUX pour la
période 2020-2039

Le Préfet de la région B O U R G O G N E - F R A N C H E - C O M T É ,
Préfet de la Côte d'Or

- VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;
- VU le schéma régional d'aménagement de la région Bourgogne, arrêté en date du 5 décembre 2011 ;
- VU la délibération du conseil syndical du syndicat de la forêt d'Hervaux en date du 19 septembre 2019, visée par la Préfecture de l'Yonne à Auxerre le 26 septembre 2019, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 20-344 BAG du 30 septembre 2020 portant délégation de signature du Préfet à Madame Marie-Jeanne FOTRE – MULLER et la décision n°2020-26 du 1^{er} octobre 2020, portant subdélégation à M. Olivier CHAPPAZ ;
- SUR proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts ;
- SUR proposition de la Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt syndicale d'HERVAUX (YONNE), d'une contenance de 1208,22 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 1202,69 ha, actuellement composée de Hêtre (31%), Chêne pédonculé (23%), Chêne sessile (22%), Charme (8%), Autres feuillus (4%), Merisier (4%), Tremble (4%), Douglas (2%), Sapin pectiné (2%). Le reste, soit 5,53 ha, est constitué de routes forestières.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en Futaie régulière sur 872,28 ha et en futaie irrégulière sur 285,45 ha.

Les essences principales objectifs qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (964,78 ha), le merisier (48,32 ha), le douglas (26,04 ha), le hêtre (117,48 ha) et le Cèdre de l'Atlas (1,11 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2020-2039) :

- La forêt sera divisée en nombre groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 133,77 ha en sylviculture, au sein duquel 105,87 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 119,05 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période ;
 - Un groupe de jeunesse, d'une contenance de 40,02 ha en sylviculture, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements ;
 - 6 groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 698,49 ha en sylviculture, qui seront parcourus par des coupes selon une rotation de 8 à 20 ans ;
 - Deux groupes de futaie irrégulière, d'une contenance de 285,45 ha en sylviculture, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation de 10 à 12 ans ;
 - Un groupe d'îlot de sénescence, d'une contenance de 0,67 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe d'intérêt écologique général d'une contenance de 44,29 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
 - Un groupe constitué des emprises des routes forestières d'une contenance de 5,53 ha, qui sera laissé en l'état.
- 16,70 km du réseau seront remis aux normes en fonction de l'état afin d'améliorer la desserte du massif ;
- l'Office National des Forêts informera régulièrement le Conseil syndical du syndicat d'Herivaux de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt , et ce dernier mettra en oeuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté compte tenu de l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements;

Article 4 : La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Besançon, le 29 décembre 2020

Pour le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et par délégation,
La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
et par subdélégation,

L'adjoint au Chef du Service Régional de la Forêt et du Bois


Jean-Denis NOIROT

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-23-002

AIP 1256 du 23 12 20 portant transfert au Syndicat des
eaux du Tonnerrois de la mission relative à la protection du
point de prélèvement de l'eau de la compétence "eau"



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et
de la Légalité**

ARRÊTÉ N°PREF/DCL/BCL/2020/ 1256
portant transfert au Syndicat des Eaux du Tonnerrois de la mission relative à la protection
du point de prélèvement de l'eau de la compétence « eau »

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte-d'Or
Officier de l'ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5711-1, L.5211-17 et L.2224-7 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, Monsieur Fabien SUDRY ;

VU le décret du 11 décembre 2019 portant nomination du préfet de l'Yonne, Monsieur Henri PRÉVOST ;

VU l'arrêté n°PREF/DCPP/SRCL/2013/0465 du 25 novembre 2013, portant transformation du Syndicat intercommunal du Tonnerrois en syndicat mixte fermé par adhésion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Dye-Bernouil et modifications statutaires ;

VU l'arrêté n°PREF/DCL/BCL/2018/1295 du 20 juillet 2018 modifié portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois, et notamment changement de sa dénomination en « Syndicat des Eaux du Tonnerrois » ;

VU l'arrêté n°PREF/DCL/BCL/2018/2356 du 27 décembre 2018 portant modification du périmètre et des statuts du syndicat mixte dénommé "Syndicat des Eaux du Tonnerrois" ;

VU l'arrêté n°PREF/DCL/BCL/2019/0701 du 20 mai 2019 portant modification du périmètre et des statuts du syndicat mixte dénommé « Syndicat des Eaux du Tonnerrois » ;

VU l'arrêté n°PREF/DCL/BCL/2019/1446 du 18 novembre 2019 portant modification des statuts du syndicat entraînant le retrait des eaux pluviales de la compétence "assainissement collectif" et l'ajout de la compétence optionnelle "assainissement non collectif" au 1er janvier 2020 ;

VU l'arrêté n°PREF/DCL/BCL/2020/1197 du 8 décembre 2020 portant adhésion de la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne au syndicat mixte dénommé « Syndicat des Eaux du Tonnerrois » au 1^{er} janvier 2021 ;

VU la délibération n°31-2020 du 27 octobre 2020 du comité syndical du Syndicat des Eaux du Tonnerrois approuvant l'ajout de la mission relative à la protection du point de prélèvement de l'eau à l'exercice de sa compétence "eau" ;

VU les délibérations favorables des conseils municipaux des communes membres d'Aisy-sur-Armançon, Ancy-le-Libre, Annoux, Argenteuil-sur-Armançon, Censy, Chassignelles, Collan, Cruzy-le-Châtel, Dannemoine, Dyé, Epineuil, Fleys, Fulvy, Gland, Jouancy, Jully, Junay, Mélisey, Molosmes, Perrigny-sur-Armançon, Pimelles, Rugny, Sarry, Serrigny, Stigny, Tissey, Tonnerre, Tronchoy, Vézannes et Villon ;

CONSIDERANT que, par délibération du 27 octobre 2020, le comité syndical du Syndicat des Eaux du Tonnerrois a approuvé l'ajout de la mission relative à la protection du point de prélèvement de l'eau à l'exercice de sa compétence eau, telle que définie à l'article L.2224-7 du CGCT ;

CONSIDERANT que cette délibération a été notifiée à l'ensemble des membres du Syndicat des Eaux du Tonnerrois qui disposaient d'un délai de trois mois pour se prononcer à leur tour sur ce transfert de compétence ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité qualifiée requise par l'article L.5211-17 du CGCT sont atteintes ;

SUR proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Yonne et de la Côte-d'Or,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : La mission relative à la protection du point de prélèvement de l'eau de la compétence eau définie à l'article L.2224-7 du CGCT est transférée au Syndicat des Eaux du Tonnerrois ;

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Article 3 : Les statuts annexés au présent arrêté se substituent à ceux antérieurement en vigueur ;

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (22 rue d'Assas, 21000 Dijon). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Les secrétaires généraux des préfectures de l'Yonne et de la Côte-d'Or, les directeurs départementaux des finances publiques de l'Yonne et de la Côte d'Or, les directeurs départementaux des territoires de l'Yonne et de la Côte d'Or, le président du Syndicat des Eaux du Tonnerrois, les maires des communes et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or.

Fait à Auxerre, le 23 DEC. 2020

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,


Dominique VANI

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte d'Or,


Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Christophe MAROT

SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

STATUTS

I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1. CONSTITUTION ET DÉNOMINATION

Le SYNDICAT est constitué, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants et L. 5212-16, en un syndicat mixte fermé à la carte composé des membres suivants :

- **Communes** : Aisy-sur-Armançon, Ancy-le-Libre, Annoux, Argenteuil-sur-Armançon, Bernouil, Bêru, Censy, Chassignelles, Châtel-Gérard, Cheney, Chichée, Collan, Cruzy-le-Châtel, Cry-sur-Armançon, Dannemoine, Dye, Epineuil, Fleys, Fontaines-les-sèches, Fulvy, Gigny, Gland, Grimault, Jouancy, July, Junay, Mélisey, Molosmes, Nuits-sur-Armançon, Pacy-sur-Armançon, Pasilly, Perrigny-sur-Armançon, Pimelles, Roffey, Rugny, Saint Martin-sur-Armançon, Sarry, Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, Serrigny, Stigny, Tissey, Tonnerre, Tronchoy, Vezannes, Vezinnes, Villon, Viviers, Yrouerre
- **Communauté de communes « Chablis Villages et Terroirs » pour l'assainissement collectif de Fleys**

Les communes de : Argenteuil-sur-Armançon-Pacy-sur-Armançon (1), Cry-sur-Armançon-Perrigny-sur-Armançon (2), Dye-Bernouil (3), Gland-Pimelles (4), Châtel-Gérard-Annoux-Pasilly-Censy-Grimault-Jouancy-Sarry (5), Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, July-Gigny-Fontaines-les-Sèches (6) sont substituées aux SIAEP d'Argenteuil-sur-Armançon-Pacy-sur-Armançon (1), Cry-Perrigny (2), Dye-Bernouil (3), Gland-Pimelles (4), Châtel-Gérard (5) et July-Sennevov (6) pour la compétence eau potable.

Le syndicat est dénommé « SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS » (SET).

ARTICLE 2. SIÈGE SOCIAL

Le SYNDICAT a son siège à l'adresse suivante :

17/19, avenue Aristide Briand

89 700 TONNERRE

ARTICLE 3. OBJET ET COMPÉTENCES

3.1 Compétences du SYNDICAT

Le SYNDICAT est un syndicat mixte à la carte. Il a pour objet d'assurer, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, les compétences optionnelles suivantes :

- l'« eau », telle que définie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit, la production par captage ou pompage, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- l'« assainissement collectif », tel que défini par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le

ID : 089-200042356-20201027-A_D_31_2020-AU

- L'assainissement non collectif, tel que défini par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ces compétences sont transférées au SYNDICAT par chacun de ses membres conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, dans les conditions suivantes :

- le transfert peut porter sur l'un ou/et l'autre des blocs de compétences à caractère optionnel susmentionnés ;
- le transfert prend effet à la date convenue entre le SYNDICAT et l'organe délibérant du membre à l'origine du transfert de compétence, et à défaut de précision, à la date à laquelle la délibération de l'organe délibérant est devenue exécutoire ;
- sans préjudice des dispositions législatives en vigueur, les compétences transférées par les membres au syndicat ne pourront être reprises pendant la durée de cinq ans à compter de leur transfert.

Le SYNDICAT exercera ses compétences dans les limites du territoire de ses membres lui ayant délégué les compétences.

La liste des compétences exercées par le SYNDICAT pour chacun de ses membres est précisée en annexe des présents statuts.

3.2 Dispositions générales relatives aux compétences du SYNDICAT

Le SYNDICAT exerce les activités qui présentent le caractère normal et nécessaire de ses compétences.

Pour mener à bien ces missions, le SYNDICAT peut, le cas échéant, procéder aux acquisitions foncières nécessaires.

Il est habilité à conclure des conventions de mandat en application des dispositions de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Il peut, à titre accessoire, décider d'assurer des prestations relevant de tout ou partie de ses compétences au profit de tiers ou de collectivités non adhérentes telles que, notamment, des missions d'ingénierie, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il peut décider, pour assurer la continuité ou le secours des services entrant dans ses compétences ou dans leur prolongement, d'établir des partenariats avec les collectivités territoriales voisines, leurs groupements ou les collectivités locales étrangères, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 4. DURÉE

Le SYNDICAT est constitué sans limitation de durée.

II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 5. LE COMITÉ SYNDICAL

Le SYNDICAT est administré, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur par un comité syndical.

5.1. Représentation au comité syndical

Le comité syndical composé de délégués titulaires et de suppléants qui assurent la représentation de ses membres.

Envoyé en préfecture le 30/10/2020 Reçu en préfecture le 30/10/2020 Affiché le ID : 089-200042356-20201027-A_D_31_2020-AU
--

Jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux prévu en 2020, le comité syndical est constitué de 106 délégués, chaque membre du SYNDICAT étant représenté par deux (2) délégués titulaires, à l'exception de la Commune de TONNERRE qui dispose de trois (3) délégués titulaires et la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne « CCLTB » qui dispose de cinq (5) délégués titulaires.

À compter du prochain renouvellement des conseils municipaux prévu en 2020, le comité syndical sera constitué de 56 délégués, ce nombre tenant compte de la population de chacun des membres sur le territoire duquel le SYNDICAT sera amené à exercer ses compétences :

- un (1) délégué titulaire pour chaque membre dont le nombre d'habitants n'excède pas 1 000 sur laquelle le SYNDICAT sera amené à exercer ses compétences ;
- deux (2) délégués titulaires pour chaque membre de plus de 1 000 habitants sur laquelle le SYNDICAT sera amené à exercer ses compétences.
- Cinq (5) délégués titulaires pour chaque membre de plus de 10 000 habitants sur lequel le SYNDICAT sera amené à exercer ses compétences.

Chaque membre du SYNDICAT élit ses délégués dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur.

5.2. Désignation de délégués suppléants

Dans le souci d'une bonne organisation des éventuels remplacements nécessaires en cas d'empêchement des délégués titulaires, la désignation de chaque délégué titulaire donne lieu, concomitamment, à la désignation d'un délégué suppléant.

En cas d'empêchement de leur délégué titulaire, les délégués suppléants siègent avec voix délibérative au comité du SYNDICAT. Un délégué titulaire empêché d'assister à une séance et ne pouvant être représenté par son suppléant peut donner pouvoir, par écrit signé, à un autre délégué titulaire de son choix, de voter en son nom.

La durée du mandat des délégués syndicaux (titulaires et suppléants) est liée à celle de l'assemblée délibérante du membre adhérent qu'ils représentent.

5.3 Fonctionnement du comité syndical

Le comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président, et toutes les fois que ce dernier le juge utile, ou à la demande du tiers au moins de ses membres.

Il ne délibère valablement que si la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, il est à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle et délibère valablement sans condition de quorum.

Les délibérations du comité syndical sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres du SYNDICAT et notamment pour :

- l'élection du président et des membres du bureau, le vote du budget ;
- l'approbation du compte administratif
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;

Envoyé en préfecture le 30/10/2020
Reçu en préfecture le 30/10/2020
Affiché le
ID : 089-200042356-20201027-A_D_31_2020-AU

- les décisions relatives à l'exercice des compétences obligatoirement transférées au SYNDICAT.
Pour les délibérations sur les affaires relevant d'une compétence transférée à titre optionnel par les membres du SYNDICAT, ne prennent part au vote que les délégués représentant les membres du SYNDICAT concernés par l'affaire mise en délibération.

Le Président prend part à tous les votes sauf pour l'approbation du compte administratif et les décisions nécessitant l'application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

5.4 Attributions du comité syndical

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du SYNDICAT.

Il rédige son règlement intérieur.

Il peut former des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions pour toutes les compétences exercées par le SYNDICAT. Il détermine, par ses délibérations, le nombre de ces commissions, leur objet, leurs modalités de fonctionnement ainsi que leur durée.

ARTICLE 6. LE BUREAU

6.1. Composition du bureau

Le comité syndical élit en son sein un bureau composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents et de membres du bureau est librement fixé par le comité syndical dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

6.2. Attributions du bureau

Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le bureau exerce les attributions qui lui sont déléguées par le comité syndical, à l'exclusion :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire nécessaires à l'acquittement des dettes exigibles et les dépenses à caractère obligatoire dont l'inscription au budget a fait l'objet d'une mise en demeure par les juridictions financières en application de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- de l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement ;
- toute autre compétence que la loi ou les règlements en vigueur réservent exclusivement au comité syndical.

Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le

ID : 089-200042356-20201027-A_D_31_2020-AU

Lorsque le bureau dans son ensemble a fait l'objet de délégations d'attributions du comité syndical, il ne délibère valablement que si la majorité de ses membres est présente et ses délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

ARTICLE 7. LE PRÉSIDENT

Le Président est l'organe exécutif du SYNDICAT.

À ce titre, il prépare et exécute les délibérations du comité syndical et éventuellement du bureau, s'il y a lieu.

Il dirige les débats et convoque les personnes dont il juge la présence utile. Sa voix est prépondérante en cas d'égalité.

Il peut proposer au comité syndical la formation de commissions permanentes ou temporaires.

Il soumet à approbation le procès-verbal de la séance précédente.

Il prépare et exécute le budget.

Il représente le SYNDICAT en justice et dans les actes de la vie civile. Il dirige l'action et l'administration du SYNDICAT.

Il est le chef des services du SYNDICAT, seul chargé de l'administration. Il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions ou sa signature, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

III – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

ARTICLE 8. RESSOURCES

Les ressources du SYNDICAT comprennent :

- les contributions de ses membres, déterminées annuellement par le Comité syndical ,
- le revenu des biens, meubles ou immeubles du SYNDICAT ;
- les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
- les subventions de l'Union européenne, de l'État ou des collectivités territoriales et, de manière générale, toute subvention qui pourrait être versée au SYNDICAT ;
- les produits des dons et legs ;
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés ;
- le produit des emprunts ;
- toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 9. CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Conformément aux principes généraux fixés par le code général des collectivités territoriales, les membres du SYNDICAT n'ont pas à prendre en charge les dépenses liées au fonctionnement des services publics d'eau et d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 30/10/2020
Reçu en préfecture le 30/10/2020
Affiché le
ID : 089-200042356-20201027-A_D_31_2020-AU

Le retrait d'un membre du SYNDICAT ne peut prendre effet qu'à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la demande de retrait. Il s'effectue dans les conditions financières et patrimoniales en vigueur. Le membre du SYNDICAT qui a sollicité son retrait continue de supporter le remboursement de la dette contractée par le SYNDICAT au titre de la compétence concernée avant la date d'effet du retrait, et jusqu'à l'amortissement des emprunts en cause.

En cas de transfert de compétence en cours d'exercice budgétaire, le comité syndical détermine le montant de la contribution due par la collectivité adhérente au titre de la compétence transférée au *pro rata* de l'exécution du budget restant à assurer.

IV – ÉVOLUTION DU SYNDICAT

ARTICLE 10. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les modifications statutaires du SYNDICAT incluant notamment l'adhésion ou le retrait d'un nouveau membre ainsi que celles relatives aux compétences du SYNDICAT ou à la représentativité de ses membres, sont décidées par délibérations concordantes du comité syndical du SYNDICAT et de l'organe délibérant de ses membres dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 11. SUBSTITUTION D'UN EPCI À FISCALITE PROPRE AUX COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT

Dans l'hypothèse du transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes membres du SYNDICAT à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, cet EPCI a vocation à se substituer, si les conditions posées par les lois et règlements en vigueur sont remplies, à ces communes membres au sein du SYNDICAT.

Il est alors représenté par un nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants égal au nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants dont disposaient les communes avant la substitution

V – DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 12. RENVOI AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les modalités de fonctionnement du SYNDICAT non explicitement prévues par les présents statuts sont régies par les dispositions du code général des collectivités territoriales en vigueur.

Envoyé en préfecture le 30/10/2020
Reçu en préfecture le 30/10/2020
Affiché le
ID : 089-200042356-20201027-A_D_31_2020-AU



ANNEXE AUX STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

Conformément à l'article 3.2 des statuts du SYNDICAT, la présente annexe précise la liste des compétences exercées pour chacun de ses membres.

La compétence « eau potable » est exercée sur le territoire des communes de :

- AISY-SUR-ARMANCON
- ANCY-LE-LIBRE
- ANNOUX
- ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON
- BERNOUIL
- BÉRU
- CENSY
- CHASSIGNELLES
- CHATEL-GERARD
- CHENEY
- CHICHÉE
- COLLAN
- CRUZY-LE-CHATEL
- CRY-SUR-ARMANCON
- DANNEMOINE
- DYE
- ÉPINEUIL
- FLEYS
- FONTAINES-LES-SECHES
- GIGNY
- GLAND
- GRIMAULT
- JOUANCY
- JULLY
- JUNAY
- MELISEY
- MOLOSMES
- NUITS-SUR-ARMANCON
- PACY-SUR-ARMANCON
- PASILLY
- PERRIGNY-SUR-ARMANCON
- PIMELLES
- ROFFEY
- RUGNY
- SAINT MARTIN-SUR-ARMANCON
- SARRY
- SENNEVOY-LE-BAS
- SENNEVOY-LE-HAUT
- SERRIGNY
- STIGNY
- TISSEY
- TONNERRE
- TRONCHOY
- VEZANNES
- VEZINNES
- VILLON
- VIVIERS
- YROUERRE

Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le

ID : 089-200042356-20201027-A_D_31_2020-AU



La compétence « assainissement collectif » est exercée sur le territoire des communes de :

- AISY-SUR-ARMANCON
- CHENEY
- COLLAN
- DANNEMOINE
- EPINEUIL
- FLEYS (Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs)
- FULVY
- JULLY
- JUNAY
- MOLOSMES
- NUITS-SUR-ARMANCON
- PACY-SUR-ARMANCON
- ROFFEY
- SAINT-MARTIN-SUR-ARMANCON
- SENNEVOY-LE-BAS
- SENNEVOY-LE-HAUT
- TONNERRE
- TRONCHOY
- VEZINNES

La compétence « assainissement non collectif » est exercée sur le territoire des communes de

Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le

ID : 089-200042356-20201027-A_D_31_2020-AU



préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-010

AP Nomination des membres des commissions de
contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées
dans le canton de Pont-sur-Yonne



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1240
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées
dans le canton de Pont-sur-Yonne

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Pont-sur-Yonne ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Sens ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **24 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1240
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Pont-sur-Yonne**

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
14	Chaumont	Titulaire	M.	NEGRONI	Gino	Mme	GUIBBAUT	Anne-Marie	M.	DEVINAT	Jean-Pierre
		Suppléant	M.	BROSSERONI	Vincent	M.	THIEMPONT	Jean-Michel	M.	NEGRE	Jean-Pierre
14	Courtois-sur-Yonne	Titulaire	M.	DEHENRY	Alexandre	Mme	VILTARD	Marie-Line	M.	EL KAIM	Michel
		Suppléant	Mme	MOREL	Marine	-	-	-	-	-	-
14	Saint-Sérotin	Titulaire	M.	CARPENTIER	Thomas	Mme	RODON	Josiane	Mme	JEANNIN	Claude
		Suppléant	M.	COTTEREAUX	Romuald	M.	BARON	Alain	Mme	BORLOZ	Marie-José
14	Villemanoche	Titulaire	M.	ROGER	Philippe	Mme	FENAU	Monique	Mme	BAZIN	Josiane
		Suppléant	M.	CORRE	Olivier	Mme	DELIDAI	Martine	M.	DELIDAI	Alain
14	Villenvotte	Titulaire	M.	SERVOZ	Aimé	M.	JACQUES	Claude	M.	ROSSIGNOL	Armel
		Suppléant	M.	VIARD	Sébastien	Mme	BROSSE	Nadine	M.	GASGNON	Gérard
14	Villeperrot	Titulaire	Mme	HAUTECOEUR	Tatiana	M.	CORNU	Claude	M.	PHILIPPOT	Louis
		Suppléant	M.	BASTIEN	Alain	M.	ROBIN	Stéphane	M.	GOUIN	Jean François

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1240
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Pont-sur-Yonne**

Commission à 5 membres dans les communes de 1000 habitants et plus avec 2 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
14	Champigny (89340)	Titulaire	Mme	BONNETAIN	Suzanne	M.	PLUMEL	Jean-Marie	M.	DUMANT	Martial	M.	BROCHIER	Thierry	Mme	FUENTES	Perrine
		Suppléant	Mme	FOUET	Florence	M.	SINGIER	Fabien	Mme	BAULAND	Clarisse	Mme	VASSE	Vanessa	Mme	DEFROMONT	Gloriande
14	Villeblevin (89340)	Titulaire	Mme	VERGNORY	Françoise	Mme	DE PANDIS	Nathalie	M.	DE PANDIS	Antoine	Mme	SEDILLIERE	Nadia	M.	REVV	Nicolas
		Suppléant	M.	LAURENT	Xavier	Mme	JORDAT	Françoise	M.	ROBIN	Marc	M.	BEAUMONT	Jonathann	Mme	NIVAL	Cindy
14	Villeneuve-la-Guyard (89340)	Titulaire	M.	SEGUIN	Jean-Claude	Mme	MONTFORT	Sylvie	M.	FLEUREAU	Michel	M.	KESTEL	Claude	Mme	SINEAU	Dominique
		Suppléant	Mme	LENOIR	Laurence	M.	QUARTON	Bruno	Mme	CHATILLON	Sophie	Mme	DRILLON-DESCHAMPS	Emilie	M.	GUEUDET	Jérôme

Commission à 5 membres dans les communes de 1000 habitants et plus avec 3 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
14	Pont-sur-Yonne (89140)	Titulaire	Mme	MOREL	Marie-Claude	M.	BIELECKI	Patrick	Mme	HENRION	Magalie	Mme	MICHAU	Dominique	M.	LUBOUE	Romain
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-005

AP nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées
dans le canton de Chablis



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1200 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Chablis

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Chablis ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire d'Auxerre ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après,

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 24 DEC. 2020

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1200
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
des canton de Chablis**

Commission à 3 membres des communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
7	Aigremont	Titulaire	M.	BECASSEAU	Laurent	M.	LICET	Claude	Mme	MONTREYNAUD	Rose-Marie
		Suppléant	Mme	ALMEIDA	Christine	-	-	-	M.	CHRETIEN	Franck
7	Angely	Titulaire	Mme	GIRARD	Agnès	M.	JALTIER	Jean-Pierre	M.	DELAUNOIT	Michel
		Suppléant	M.	MITENNE	Gaëtan	M.	PARIS	Philippe	Mme	DELAUNOIT	Christiane
7	Annay-sur-Serein	Titulaire	M.	GODET	Stéphane	Mme	GONCALVES DA COSTA	Maryline	Mme	BARBOTTE	Françoise
		Suppléant	M.	JOSSIER	François	-	-	-	M.	CARRE	Daniel
7	Annoux	Titulaire	Mme	LETAY	Isabeau	M.	MERY	Alain	M.	CHARMET	Eric
		Suppléant	Mme	MERY	Réjane	Mme	DUPART	Christine	Mme	EDEL	Marcelle
7	Beine	Titulaire	M.	CHAMON	Sebastien	Mme	ROMPAIS	Michele	Mme	CHAMON	Alice
		Suppléant	M.	NAULIN	Anthony	M.	BELTIER	David	M.	BERNARD	Gilles
7	Béru	Titulaire	M.	PODOR	Sébastien	Mme	AUDEGONT	Jean Claude	Mme	LAVINA	Corinne
		Suppléant	Mme	LE COURT DE BERU	Laurence	-	-	-	-	-	-
7	Bierry-les-Belles-Fontaines	Titulaire	Mme	DUNY	Valérie	Mme	MILHEM	Lola	Mme	WHITE	Carolyn
		Suppléant	Mme	WITTMANN	Julie	Mme	RIOTTE	Martine	M.	GOURIER	Pascal
7	Blacy	Titulaire	Mme	ROLAND	Monique	M.	LORIEUX	Joël	Mme	GUETTARD	Aliette
		Suppléant	Mme	FABRE	Bérangère	M.	CUENOUD	Patrick	M.	CORDIN	Anthony
7	Carisey	Titulaire	M.	VARIN	Olivier	Mme	GRENET	Sylviane	Mme	BOUY-MASSE	Lucette
		Suppléant	Mme	SOLE-PUJOL-CAPITAIN	Marie-Laure	Mme	JOUBLIN-ROUGET	Colette	Mme	PIERRON-DEPUYDT	Lucette
7	Censy	Titulaire	Mme	LORPHELIN	Anne	Mme	CUISSOT	Michelle	M.	FRANEY	Mathieu
		Suppléant	M.	BARDET	Victor	Mme	LORENTZ	Claudette	Mme	VIENOT	Virginie
7	Chablis	Titulaire	Mme	BOURCEY	Nicolle	M.	FOUCHERES	Joel	Mme	JACQUIN	Maryse
		Suppléant	Mme	DROIN	Fabienne	M.	DROIN	Jean-Paul	M.	DUPRÉ	Jean-Michel
7	Châtel-Gérard	Titulaire	M.	MONNOT	Guillaume	Mme	LAIVIER	Marie-Jeanne	M.	BLANCHET	Norbert
		Suppléant	M.	BOISE	Emilien	Mme	TARATTE	Catherine	M.	LAIVIER	Jean-Louis
7	Chemilly-sur-Serein	Titulaire	M.	DETOLLE	Dominique	Mme	LABAUNE	Corinne	Mme	BURETEY	Angélique
		Suppléant	M.	VILAIN	Guillaume	Mme	BORGES	Evelyne	Mme	VILAIN	Sarah
7	Chichée	Titulaire	M.	DAL DEGAN	Maxime	Mme	MINET	Christelle	M.	MILCENT	Christophe
		Suppléant	M.	JACQUINOT	Sylvain	M.	RONCELIN	Xavier	M.	TREMBLAY	Thierry
7	Chitry	Titulaire	Mme	CHALMEAU	Vanina	M.	MORIN	Christian	Mme	FAATOMO	Caroline
		Suppléant	-	-	-	M.	GRIFFE	David	Mme	GIRAUDON	Aurélié
7	Courgis	Titulaire	Mme	CZUBA	Cécile	Mme	RACE	Carole	Mme	BRADU	Martine
		Suppléant	M.	DELINOTTE	Fabrice	Mme	TROGNON	Martine	M.	BRADU	Alain
7	Étivey	Titulaire	M.	NICOLAS	Jean-Yves	Mme	THIBAUT	Marie-Laure	Mme	BRALE	Michelle
		Suppléant	M.	JACQUET	Patrick	M.	VALLIER	Patrick	Mme	DELGADO	Florence
7	Fleys	Titulaire	M.	NICOLLE	Charly	M.	GAUTHERON	Alain	Mme	COUPEROT	Marie
		Suppléant	M.	LAROCHE	Nicolas	M.	LAROCHE	Claude	-	-	-
7	Fontenay-près-Chablis	Titulaire	M.	MOINE	Rémi	M.	ROUSSEAU	Jean-Pierre	M.	VRIGNAUD	Michel
		Suppléant	M.	BROUSSEAU	Julien	Mme	CHATELAIN	Larissa	Mme	FEVRE	Cécile

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1200
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
des canton de Chablis

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
7	Fresnes	Titulaire	M.	LENÔTRE	Romain	M.	SCHULER	Patrick	Mme	PERIGOT	Martine
		Suppléant	M.	KLABALZAN	Alain	Mme	PASCAULT	Béatrice	Mme	LENÔTRE	Natacha
7	Grimault	Titulaire	M.	LAURENT	Thierry	Mme	PLAIN	Josette	M.	CHAMBARD	Norbert
		Suppléant	M.	LABOUR	Jean-Pierre	M.	VERDIN	Jean-Claude	M.	POITOUT	Joseph
7	Guillon-Terre-Plaine	Titulaire	Mme	PETIT	Catherine	Mme	CHAMPEAUX	Claudie	M.	RAPPENEAU	Denis
		Suppléant	Mme	LABILLE	Christelle	Mme	LETHI	Maud	Mme	VAUDOUX	Sylvie
7	Jouancy	Titulaire	M.	GUDIN	Luc	M.	HURSTEL	Christian	Mme	BARDOUX	Nathalie
		Suppléant	M.	MARGNAC	Amaury	-	-	-	-	-	-
7	L' Isle-sur-Serein	Titulaire	Mme	BOUDILLET	Marie-Therese	Mme	BILLIAT	Nathalie	Mme	FERRAND	Dominique
		Suppléant	Mme	MATHIEU	Melissa	-	-	-	M.	KELLER	Gilles
7	La Chapelle-Vaupelteigne	Titulaire	Mme	BOUDIN	Veronique	Mme	VIENNOIS	Delphine	Mme	CROCHOT	Martine
		Suppléant	M.	DAUVISSAT	Philippe	Mme	CARRE	Janine	Mme	PAUDRAT	Raymonde
7	Lichères-près-Aigremont	Titulaire	Mme	MURAWA	Nathalie	Mme	MAILLARD	Marie-Christine	Mme	BARBIER	Ingrid
		Suppléant	M.	ALMEIDA	Paul	Mme	BENIAMIN	Christelle	Mme	TRICON	Armelle
7	Lignorelles	Titulaire	M.	LAVANTUREUX	Eric	M.	TREMBLAY	Jean-Claude	Mme	CATHELIN	Nicole
		Suppléant	M.	ROBERT	Herve	M.	HAMELIN	Thierry	M.	DEPUYDT	David
7	Ligny-le-Châtel	Titulaire	M.	TISSIER	Arnaud	M.	CHIAPINO	Pierre	M.	RICHARDOT	Serge Pascal
		Suppléant	Mme	MICHOT	Christine	M.	ROLLET	Patrick	M.	HUGOT	Daniel
7	Maligny	Titulaire	M.	LAROCHE	Pierrick	Mme	BONNET	Mireille	Mme	BERNAGE	Nadine
		Suppléant	Mme	SEGALT	Sylvie	-	-	-	-	-	-
7	Marmeaux	Titulaire	M.	MOUSSOT	Nicolas	M.	ROSSIER	Bernard	Mme	PESTEL	Colette
		Suppléant	M.	PESTEL	Bruno	M.	BONNIEUX	Bernard	M.	CAMBURET	Philippe
7	Massangis	Titulaire	M.	GORSKI	Didier	Mme	TAVOILLOT	Michelle	M.	TAVOILLOT	Laurent
		Suppléant	Mme	CAPOLUNGO	Ludivine	M.	SAUVARD	Pascal	M.	AUVERT	Michel
7	Méré	Titulaire	M.	HURE	Walter	Mme	BOUCHERON	Eliane	Mme	HURE	Claire
		Suppléant	M.	BOUDIER	Mickael	Mme	PETAS	Odile	Mme	PESCI	Marie-Françoise
7	Môlay	Titulaire	Mme	LEJOSNE	Evelyne	Mme	BLIN	François	Mme	BRUIN	Michèle
		Suppléant	Mme	ESTIENNE	Marion	Mme	LORENTZ	Sonia	Mme	CANU	Christel
7	Montigny-la-Resle	Titulaire	M.	DUHANOT	Jérôme	M.	DROUHIN	Jean-Marie	M.	DURY	Georges
		Suppléant	M.	BOURDILLON	Pierre-Alain	M.	NAUDIER	Bernard	Mme	VITEL	Marie-Claude
7	Montréal	Titulaire	Mme	TRIEPIER	Jean-Louis	Mme	GERMAIN CHANTRIER	Edmée	M.	PEROCHE	Patrick
		Suppléant	Mme	BECARD	Marie-France	M.	COUVIN	Luc	M.	DESCOMBES	Christian
7	Moulins-en-Tonnerrois	Titulaire	Mme	FERREIRA SUINOT	Sabrina	Mme	FRANEY	Monique	M.	GAULT	Claude
		Suppléant	Mme	MAROUZÉ	Anaïs	Mme	MIGAUX	Elisabeth	M.	MIGAUX	Serge
7	Nitry	Titulaire	M.	BLOT	Bernard	M.	LAURENT	Jacques	Mme	LEBLANC	Sylvette
		Suppléant	M.	MAILLARD	Maxime	Mme	MERCIER	Elisabeth	Mme	SOUPEAUX	Françoise
7	Noyers	Titulaire	M.	ROBERT	Daniel	Mme	LANDRIER	Claire	M.	RICHON	Maurice
		Suppléant	M.	LAPERTEAUX	Yann	M.	VILDE	Pascal	Mme	PIFFOUX	Marie Noëlle
7	Pasilly	Titulaire	Mme	LOISEL	Marion	Mme	HURSTEL	Danièle	Mme	ROUGIER	Christiane
		Suppléant	Mme	JACQUARD	Estelle	Mme	LARDIN	Victorine	M.	LARDIN	Eliot

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1200
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
des canton de Chablis**

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
7	Pisy	Titulaire	Mme	LAVIEU	Monique	Mme	GEKIERE	Cécile	M.	GUILLEMENOT	Gérard
		Suppléant	M.	PASCAL	Yves	-	-	-	-	-	-
7	Poilly-sur-Serein	Titulaire	Mme	MALAQUIN	Françoise	Mme	CERVEAU	Bernadette	Mme	NICOLLE	Monique
		Suppléant	M.	CERVEAU	Mathieu	M.	RIOU	Alain	Mme	PENNEL	Laurence
7	Pontigny	Titulaire	Mme	HAMELIN	Marie	Mme	CANONICI	Marie-Antoinette	Mme	GARNIER	Dominique
		Suppléant	M.	CORNAT	Gilles	Mme	FROMNOT	Martine	M.	CHARDON	Daniel
7	Préhy	Titulaire	Mme	BRAUX	Florence	Mme	CARRE	Claude	M.	LEJEUNE	Gérard
		Suppléant	M.	ELLEVIN	Jérémy	Mme	SCHALLER	Lydie	Mme	SEGARD	Joëlle
7	Rouvray	Titulaire	M.	ROY	Eric	Mme	LEMOT	Martine	Mme	DE COSTER	Michele
		Suppléant	M.	KLOS	Jean	M.	DARLOT	Patrice	M.	GOULET	Jacques
7	Saint-André-en-Terre-Plaine	Titulaire	M.	ROLLOT	Alain	Mme	ROLLOT	Sophie	Mme	CHANU	Bernadette
		Suppléant	M.	RIOTTE	Rodolphe	Mme	ARNAULT	Renée	M.	ROUCHON	Serge
7	Saint-Cyr-les-Colons	Titulaire	Mme	FORTIN	Morgane	M.	DURAND	Frédéric	M.	LIEGEOIS	James
		Suppléant	Mme	REUILLÉ	Marie-Thérèse	Mme	BACHELLERIE	Martine	M.	MALHERE	Gilles
7	Sainte-Vertu	Titulaire	M.	DESCAMPS	Edward	Mme	MARTIN	Marie-José	Mme	ALLARD	Sonia
		Suppléant	M.	TILLIEN	Maurice	Mme	BIGOT	Véronique	Mme	JOUVARD	Francine
7	Santigny	Titulaire	M.	SUTER	Maurice	Mme	RIOTTE	Viviane	M.	ROUSSEAU	Xavier
		Suppléant	M.	RIOTTE	-	-	-	-	-	-	-
7	Sarry	Titulaire	M.	CHARDIN	Laurent	M.	CUNAUT	Jean-François	Mme	COURTOIS	Anne-Gaëlle
		Suppléant	Mme	RIOTTE	Danielle	M.	MORESCO	Thomas	Mme	GUILLOT	Anne-Sophie
7	Savigny-le-Beuréal	Titulaire	M.	TORDOIR	André	Mme	NOIROT	Jacqueline	Mme	GRIMMER	Françoise
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Savigny-en-Terre-Plaine	Titulaire	M.	LOPEZ	Jean-Louis	M.	DIOT	Jean-Pierre	Mme	GADRET	Michelle
		Suppléant	M.	SERRURIER	Claude	M.	VAX	Gilbert	Mme	FARCY	Annie
7	Talcy	Titulaire	Mme	MONOT	Nathalie	Mme	NEYMON	Marie-Christine	Mme	PEYNOT	Chantal
		Suppléant	M.	NAULOT	Louis	M.	GOUDEAU	Jean-Claude	M.	DAURENSAN	Marc
7	Thizy	Titulaire	Mme	COTE	Lola	M.	KOESTEL	Boris	Mme	ROB-FERNANDES	Alexa
		Suppléant	M.	BONNETAT	Daniel	Mme	WILLAUME	Rachel	M.	BLANCHARD	Freddy
7	Varennes	Titulaire	Mme	DOMINJON	Isabelle	Mme	TUPINIER	Pierrette	M.	MOCQUOT	Maurice
		Suppléant	Mme	GIORZA	Séverine	M.	BOULLAND	Sylvain	Mme	MOCQUOT	Marlène
7	Vassy-sous-Pisy	Titulaire	Mme	BOUTEILLE	Angélique	M.	TEINTURIER	Grégoire	M.	JEANNIN	Jean-Pierre
		Suppléant	-	-	-	M.	CODRAN	Romain	Mme	JACQUINET	Séverine
7	Venouse	Titulaire	M.	LE PECHON	Marc	M.	SOURD	Christian	Mme	VERSCHEURE	Ingrid
		Suppléant	Mme	CHARDON	Nelly	M.	DEGRYSE	Jacques	M.	HENRY	Patrick
7	Villeneuve-Saint-Salves	Titulaire	Mme	GUETTARD	Maryse	M.	PARESYS	Jean-Marie	M.	MARTINS	Joel
		Suppléant	Mme	CAGNAT	Guyslaine	-	-	-	-	-	-
7	Villy	Titulaire	M.	CANTON	Joel	Mme	GUICHARD	Désirée	Mme	DI BLAS	Brigitte
		Suppléant	M.	MAITRET	Nicolas	-	-	-	-	-	-

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-007

AP Nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées
dans le canton de Coeur-de-Puisaye



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1238
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées
dans le canton de Coeur-de-Puisaye

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Coeur-de-Puisaye ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire d'Auxerre ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

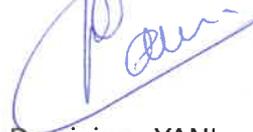
ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **24 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dani', is written over the typed name 'Dominique YANI'.

Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1238
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Coeur de Puisaye**

Commission à 3 membres des communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
09	Beauvoir	Titulaire	Mme.	NETO	Lyne	Mme.	LAVOLEE	Monique	M.	DELARBRE	Nicolas
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
09	Champcevrains	Titulaire	M.	DUPERROY	Cedric	M.	BREVAL	Morgan	M.	COURTEAU	Jacques
		Suppléant	Mme	HAURY	Elianne	Mme	MAXIN	Marcelle	M.	TSCHIEB	Daniel
09	Champignelles	Titulaire	Mme	GAUTREAU	Christelle	M.	DECHAMBRE	Philippe	Mme	KOBYLARZ	Monique
		Suppléant	M.	AGRICOLE	Pascal	Mme	SANDERET DE VALONNE	Régine	M.	DELAMOUR	Bernard
09	Diges	Titulaire	Mme	VOIRIN	Martine	Mme	BOURGEOIS	Jocelyne	Mme	GRISARD	Mireille
		Suppléant	Mme	ZIEJZDZALKA	Céline	M.	BRETAGNE	Patrick	-	-	-
09	Dracy	Titulaire	Mme	CAILLON	Nathalie	Mme	MOTARD	Dominique	M.	CHARRUE	Didier
		Suppléant	M.	VANLAUWE	Benoît	Mme	MAURY	Elisabeth	M.	PERRINET	Daniel
09	Égleny	Titulaire	M.	FRENOIS	Dominique	M.	MORISSON	Régis	M.	ROUQUET	Olivier
		Suppléant	M.	SAUVAGET	Michel	M.	FEVRE	André	Mme	MAGNY EPOUSE D	Denise
09	Fontaines	Titulaire	M.	TRIBUT	André	Mme	DUPOUY	Evelyne	M.	SADLER	Jean Claude
		Suppléant	M.	ALEXANDRE	Sylvain	M.	ALLARD	Jean-Luc	M.	PROT	Jean Bernard
09	Lalande	Titulaire	Mme	GUINCHARD	Micheline	Mme	HELBLING	Danielle	Mme	DELAGE	Sandrine
		Suppléant	M.	SOCHON	Christian	Mme	BOURGEOIS	Jacqueline	Mme	BEEUWSAERT	Valérie
09	Lavau	Titulaire	M.	DELACROIX	Claude	M.	SERVANT	Claude	Mme	CORNILLAT	Muguette
		Suppléant	Mme	CARLIER	Elisabeth	Mme	BIELLE	Agnès	-	-	-
09	Leugny	Titulaire	M.	DELALANDE	Gilles	M.	BARON	Michel	M.	CHOUARD	Gilles
		Suppléant	M.	BARDIOT	Laurent	M.	CHOCAT	Jacques	Mme	DESNOYERS	Sylvette
09	Mézilles	Titulaire	M.	FERRETTI	Francis	Mme	FOIN	Chantal	M.	BREUILLE	Michel
		Suppléant	Mme	RAGON	Therese	Mme	GRENIER	Fabienne	M.	GALICHER	Gerald
09	Moulins-sur-Ouanne	Titulaire	M.	ALESSIO	Christian	Mme	SAULNIER-ARRIGHI	Anne-Sophie	Mme	PASCAULT	Marie-Claude
		Suppléant	Mme	MOTHERE	Lise-Marie	-	-	-	-	-	-
09	Parly	Titulaire	Mme	PAUTRAT	Marie Noëlle	M.	MARTIN	Didier	Mme	LAGARDE	Jeannine
		Suppléant	M.	COMBES	Eric	Mme	VETEL	Alexandra	Mme	COUSIN	Martine

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1238
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Coeur de Puisaye**

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
09	Rogny-les-Sept-Écluses	Titulaire	M.	HURIE	Jean-Paul	M.	TARGA	Francis	M.	SAMYN	Daniel
		Suppléant	Mme	CHARENTON	Josiane	Mme	CHARENTON	Sabrina	M.	SAMYN	Claude
09	Ronchères	Titulaire	M.	CHARBOIS	Gilles	Mme	LAURET	Lydie	Mme	JARRY	Jeannine
		Suppléant	M.	OLEJNIK	Christophe	Mme	CHARBOIS	Pascale	Mme	CHOBEAU	Chantal
09	Saint-Fargeau	Titulaire	Mme	JACQUOT	Brigitte	Mme	MAGNY	Josette	M.	LEMONNIER	Claude
		Suppléant	-	-	-	M.	JACQUOT	Jean-Pierre	Mme	GRISEL	Julie
09	Saint-Martin-des-Champs	Titulaire	M.	MILLOT	Régis	M.	THOREL	Guy	Mme	MILLOT	Nadine
		Suppléant	-	-	-	M.	GUIBLAIN	Pierre	M.	BOCQ	Christian
09	Saint-Privé	Titulaire	M.	MONIN	Danièle	Mme	BOISARD	Marie-Cécile	Mme	GESMIER	Marie-Thérèse
		Suppléant	M.	SONVEAU	Frédéric	Mme	LOISEAU	Sandrine	Mme	GAILLARD	Odette
09	Tannerre-en-Puisaye	Titulaire	M.	GOUIN	Bruno	Mme	SEGUIN	Jocelyne	M.	NACHBAR	Michel
		Suppléant	Mme	NACHBAR	Babette	-	-	-	-	-	-
09	Toucy	Titulaire	Mme	FUMEY	Céline	M.	COMPÉRAT	Jean	Mme	DESMERGERS	Francette
		Suppléant	Mme	CARREAU	Sonia	Mme	PASQUET	Michèle	Mme	BONNET	Françoise
09	Villeneuve-les-Genêts	Titulaire	Mme	LEGRAND	Flavie	M.	MARTIN	José	M.	LEGRAND	Gérard
		Suppléant	M.	JASKOT	Richard	Mme	LOISON DA COSTA	Sandrine	M.	DESMETTRE	Daniel
09	Villiers-Saint-Benoît	Titulaire	M.	GATEAU	Jean-Claude	M.	PROT	Philippe	Mme	GIRARD	Jacqueline
		Suppléant	M.	CHAMPENOIS	Joël	Mme	DOURU	Joëlle	Mme	LAVEAU	Marguerite

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1238
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Coeur de Puisaye**

Commission à 5 membres dans les communes de 1000 habitants et plus avec 2 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
09	Pourrain	Titulaire	M.	POLI	Arnaud	Mme	FLEURY	Amandine	Mme	MAISON	Marie-Pierre	Mme	DENIS	Claire	M.	VABRE	Christian
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Commission à 5 membres dans les communes de 1000 habitants et plus avec 3 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
09	Bléneau	Titulaire	M.	GARÇONNAT	Frank	Mme	MENARD	Martine	Mme	GREGOIRE	Sylvie	M.	MEUNIER	Pascal	M.	MADORÉ	Yves
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-013

AP Nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées
dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1243
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées
dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Sens ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **24 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1243
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Villeneuve-sur-Yonne**

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
20	Arneau	Titulaire	M.	LEDUCQ	Roger	Mme	LEBRUN-LECOCQ	Martine	M.	GIROD	Yves
		Suppléant	M.	CRISTIAN	Guy	Mme	SOLAS	Monique	M.	TOULLIER	Bernard
20	Bussy-le-Repos	Titulaire	Mme	MAZATEAU	Severine	M.	PANIZ	Daniel	M.	FOURE	Frédéric
		Suppléant	M.	ALBERT	Laurent	-	-	-	Mme	PETITJEAN	Annie
20	Chaumot	Titulaire	M.	ARNAULT	Alain	Mme	MOUSSU	Arlette	Mme.	MOUSSU	Arlette
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Dixmont	Titulaire	Mme	NEUGNOT	Marie-Nicole	Mme	GOUESSANT	Nicole	Mme	GUADAGNINI	Francine
		Suppléant	Mme	PERROTEZ	Chantal	Mme	SIMON	Denise	Mme	NICOLLE	Marinette
20	Étigny	Titulaire	Mme	TONNELIER	Bernadette	M.	MOIRAS	Armand	Mme	NUTTINCK	Michèle
		Suppléant	Mme	DUBOIS	Sophie	Mme	MARTEL	Marileine	Mme	GATEAU	Agnès
20	Les Bordes	Titulaire	M.	BEAU	Fabien	M.	CHATELAIN	Daniel	Mme	HOURY	Jacqueline
		Suppléant	Mme	VICTOR	Delphine	-	-	-	-	-	-
20	Marsangy	Titulaire	M.	ALEXANDRE	Francis	M.	MOIRON	Jean-Jacques	M.	RABIAT	Jean-Louis
		Suppléant	Mme	PANCHAU-AMZIL	Aurélie	Mme	GNEMMI	Régine	M.	IZARD	Serge
20	Passy	Titulaire	Mme	CHARLES	Edith	M.	VASSAL	Marcel	M.	LE NER	Jean-Louis
		Suppléant	Mme	LIGAUT	Sandra	M.	MAHIEU	Christian	M.	MILLET	Alain
20	Piffonds	Titulaire	Mme	HARDOUIN	Catherine	M.	LALLIER	Roger	Mme	LE BRUNO	Lucette
		Suppléant	Mme	SAM	Cassandra	Mme	TOURNAYRE	Agnès	Mme	NAESSENS	Sylvette
20	Rousson	Titulaire	Mme	BERGER	Anaïs	Mme	PASCUAL	Mireille	M.	COUARD	Claude
		Suppléant	Mme	DESTHORET	Francine	Mme	PASCUAL	Mireille	M.	COUARD	Claude

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1243
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Villeneuve-sur-Yonne**

Commission à 5 membres dans les communes de plus de 1000 habitants avec 2 listes ou plus de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
20	Véron	Titulaire	M.	PACHECO	Joao	Mme	BERNE	Linda	M.	CALDAS	Manuel	M.	MARQUEZ	Miguel	Mme	LOTH	Néziha
		Suppléant	Mme	DUMAS	Sylviane	Mme	COLAS PASQUERAULT	Anita	M.	GOBERT	Jonathan	M.	PRIEUR	Jean-Luc	Mme	LONGO	Ophélie

Commission à 5 membres dans les communes de plus de 1000 habitants avec 3 listes ou plus de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
20	Villeneuve-sur-Yonne	Titulaire	M.	PEANNE	Eric	Mme	AUTRET	Isabelle	Mme	LETIN	Carole	M.	CARILLON	Patrice	M.	ANDRÉ	Cyril
		Suppléant	Mme	LANTENOIS	Janine	M.	BRIET	Franck	M.	VERGNAUD	Fabrice	Mme	RINALDI	Christine	Mme	LOPEZ	Audrey

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-014

AP Nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées
dans le canton de Vincelles



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1244 **portant nomination des membres des commissions de contrôle** **chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées** **dans le canton de Vincelles**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Vincelles ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire d'Auxerre ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

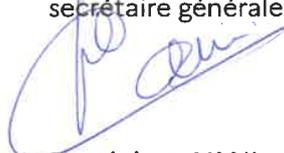
ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **24 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1201
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Vincelles**

Commission à 3 membres des communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec une liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
21	Andryes	Titulaire	M.	BIZARD	Florian	M.	NOEL	Sylvain	M.	AUBERT	David
		Suppléant	Mme	GUYARD	Catherine	M.	BOITEL	Jacky	M.	ROLLAND	Pierre
21	Charentenay	Titulaire	Mme	CANCELO	Martine	M.	JAUBERT	Lucien	Mme	CODRON	Michelle
		Suppléant	-	-	-	M.	CAPOLDI	Bruno	-	-	-
21	Coulangeron	Titulaire	M.	HORTON	Emilien	Mme	DUFOUR	Christine	Mme	BERTHEAU	Danielle
		Suppléant	M.	CAILLARD	Philippe	M.	BOISSAVI	Gérard	M.	GOUX	Joël
21	Coulanges-la-Vineuse	Titulaire	M.	MOUSSU	Noël	M.	COSTA	Joaquim	Mme	MONTAGNE	Nadine
		Suppléant	Mme	GAUTHIER	Liliane	Mme	CHAMBARD	Catherine	Mme	MARTIN	Maryline
21	Courson-les-Carières	Titulaire	Mme	THIEULENT	Maryline	M.	GUERIN	Claude	M.	FAUCHEUX	René
		Suppléant	M.	HEUNINCK	Gilbert	M.	MOISSET	Christian	M.	COTTAZ	Denis
21	Druyes-les-Belles-Fontaines	Titulaire	M.	SIGORINI	Philippe	M.	GUIBERT	Jean-Bernard	M.	PINON	Sylvain
		Suppléant	M.	BIGE	Arnaud	M.	PAUTRAT	Jacky	M.	BIGE	Jean-Philippe
21	Escamps	Titulaire	Mme	SYGROVES	Marion	M.	GUILLAUME	Karl	Mme	HUGUET	Michel
		Suppléant	M.	LEGENDRE	Maxime	-	-	-	-	-	-
21	Escolives-Sainte-Camille	Titulaire	Mme	RELIN BRIAND	Martine	Mme	FAYADAT	Karine	Mme	DUPLOYER	Dominique
		Suppléant	M.	LUBRANO	Eric	Mme	DELMER DUMOND	Valerie	M.	GIRAULT	Sylvain
21	Étais-la-Sauvin	Titulaire	M.	GRANDJEAN	Christophe	Mme	LENOIR	Claudine	Mme	GAUTHIER	Sophie
		Suppléant	Mme	CHOUX	Sophie	Mme	DESNOYERS	Laurence	M.	CHAMPAGNAT	Pascal
21	Fontenoy	Titulaire	M.	DUROT	Sébastien	Mme	DESMARGERS	Christiane	M.	GARRAUD	Michel
		Suppléant	M.	AUDO	Régis	Mme	GUYOLLOT	Martine	Mme	GEOFFROY	Martine
21	Fouronnes	Titulaire	M.	LAROUSSE	Antoinette	Mme	MOUCQUOT	Nicole	M.	LAROUSSE	Francis
		Suppléant	M.	MERY	Bruno	-	-	-	-	-	-
21	Gy-l'Évêque	Titulaire	M.	GALAN	Raphael	M.	LACROIX	Robert	M.	GUILLAUME	Jean-Charles
		Suppléant	M.	BENARD	Jean-Louis	Mme	VICENTE	Patricia	Mme	DOUDEAU	Marie-Jose
21	Irancey	Titulaire	Mme	CELIS	Elisabeth	Mme	CHARRIAT	Nathalie	Mme	DELALOGUE	Anne
		Suppléant	M.	ABRY	Sebastien	-	-	-	-	-	-
21	Jussy	Titulaire	M.	MIARD	Alain	Mme	HAXAIRE	Nathalie	Mme	SOUNE SEYNE	Chantal
		Suppléant	Mme	DESCHAMPS	Paulette	M.	SAUNOIS	Daniel	Mme	NUNES	Christine

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1201
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Vincelles**

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
21	Lain	Titulaire	M.	MOUFFRON	Benoît	Mme	NADIN NÉE PICHON	Jacqueline	M.	PUISSANT	Etienne
		Suppléant	M.	SEPTIER	Christian	Mme	CORLAY	Josiane	M.	CHOCHOIS	Michel
21	Lainsecq	Titulaire	M.	MASSE	Arnaud	Mme	BILLEBAULT	Odile	M.	CHABIN	Michel
		Suppléant	Mme	BILLEBAULT	Elise	Mme	BILLARD	Micheline	M.	ARNOULT	Denis
21	Les Hauts de Forterre	Titulaire	Mme	RENAUD	Patrice	M.	PLESSY	Gilbert	Mme	COUDRON	Jocelyne
		Suppléant	M.	MOREAU	Bernard	M.	LOURY	Bernard	Mme	DIEUX	Maryse
21	Levis	Titulaire	M.	BERROUET	Jean-Pierre	M.	MEUNIER	Denis	Mme	GRIMA	Beatrice
		Suppléant	Mme	LORENZINI	Odile	M.	BREUILLE	Jacky	M.	MUZARD	Jacques
21	Merry-Sec	Titulaire	M.	QUERE	Christian	Mme	MALHER	Christine	M.	GAVILLON	Hervé
		Suppléant	M.	PIERRE	Jean-Michel	-	-	-	M.	MAGONI	Aymeric
21	Migé	Titulaire	Mme	JACQUARD	Veronique	M.	STEGEN	Eric	M.	STEGEN	Didier
		Suppléant	Mme	DUCREUX	Isee	Mme	POTEL	Angeles	M.	VINATIER	Olivier
21	Mouffy	Titulaire	Mme	HERTZOG	Dany	Mme	GUYARD	Vanessa	M.	LABROSSE	Damien
		Suppléant	M.	PANNETIER	Michel	-	-	-	Mme	ROUILLER	Régine
21	Moutiers-en-Puisaye	Titulaire	M.	TREHET	Phili" Ppe	M.	BEREAU	Philippe	Mme	RENDON	Etiennette
		Suppléant	Mme	FAUTER	Karine	M.	JUILLET	Raymond	M.	LEGENDRE	Pierre
21	Ouanne	Titulaire	M.	RUNGEARD	Claude	M.	JOZON	Alain	Mme	PASCAULT	Marie-Claude
		Suppléant	M.	SIMON	Pascal	Mme	CORDES	Dominique	M.	REVERDY	Philippe
21	Sainpuits	Titulaire	M.	BOURGOIN	Mathieu	M.	ROUX	Bernard	Mme	BLANCHARD	Marie Lise
		Suppléant	Mme	BUCHETON	Isabelle	M.	SAGETTE	Alain	Mme	BERTHIER	Odile
21	Saint-Sauveur-en-Puisaye	Titulaire	M.	DUMAS	Alain	Mme	CHABOT	Françoise	M.	CORMEROIS	Guy
		Suppléant	Mme	LYON	Marcelle	M.	BOURGUIGNON	Claude	M.	BONNARD	Marcel
21	Saints-en-Puisaye	Titulaire	Mme	GUYARD	Roseline	Mme	BIAIS	Annick	Mme	MARECHAL	Odile
		Suppléant	M.	BUTIN	Thomas	Mme	LELIEVRE	Françoise	M.	PAYARDELLE	Michel
21	Sementron	Titulaire	M.	NAIN	Laurence	M.	RICHARD	Jean-Yves	Mme	PICHON	Marylene
		Suppléant	M.	PERRAULT	Dominique	Mme	SZKUDLARCK	Jeannine	M.	RIMBAULT	Francois
21	Sougères-en-Puisaye	Titulaire	M.	CHAMPAGNAT	Baptiste	M.	PAUTRAT	Jacques	M.	CARDEILHAC	Francis
		Suppléant	-	-	-	Mme	CARTIER	Corinne	Mme	FOURCADE	Monique
21	Thury	Titulaire	M.	VAN DAMME	Hervé	Mme	DELAFLOTTE	Noëlle Micheline	M.	BOURGOIN	Jacky Guy
		Suppléant	M.	PIERRE	Ervé	M.	BOUTAUT	Jacky Joël	M.	DROMERY	Denis

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1201
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Vincelles**

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
21	Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe	Titulaire	Mme	GALLON	Pierrette	M.	METENIER	Jean-Pierre	M.	DUPONT	Gaëtan
		Suppléant	Mme	FERRAND	Maryse	M.	GODARD	Denis	M.	JOLLET	Michel
21	Val-de-Mercy	Titulaire	Mme	MACHY	Sylvie	M.	TALVAT	Claude	M.	BALLIN	Jacques
		Suppléant	M.	KOWALSKI	Claude	M.	LAROUSSE	Claude	Mme	MASCRET	Arlette
21	Vincelles	Titulaire	Mme	LE CORGNE	Monique	Mme	PETIT	Joséphine	Mme	SEMBLAT	Genevieve
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	Vincelottes	Titulaire	M.	GOURMAND	Philippe	Mme	HORDE	Nadège	Mme	HEROUART	Chantal
		Suppléant	Mme	LASSALLE	Marie-Anne	M.	DECOURTIE	Sebastien	M.	BELLIER	Franck

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-012

AP nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées
dans le canton du Tonnerrois



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des réglementations
et des élections

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1242
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées
dans le canton du Tonnerrois**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton du Tonnerrois ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire d'Auxerre ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **24 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1242
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton du Tonnerrois**

Commission à 3 membres des communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
19	Aisy-sur-Armançon	Titulaire	M.	CADART	Olivier	M.	CHATEAU	Pascal	M.	BURGRAF	Rolland
		Suppléant	-	-	-	Mme	MURAT	Marie-France	Mme	DUMAY	Pauline
19	Ancy-le-Franc	Titulaire	M.	LEPROUT	Christian	M.	NARGEOT	Franck	Mme	MEUSSOT	Nathalie
		Suppléant	Mme	HAYOT	Gilberte	Mme	DECAESTEKER	Odile	Mme	FILIPPI	Séverine
19	Ancy-le-Libre	Titulaire	Mme	CHAMBRIS	Sylvie	Mme	DURLLOT	Chantal	Mme	BOUILLON	Alice
		Suppléant	M.	PEREIRA	Emmanuel	Mme	BALLANDRAS	Catherine	Mme	MOREAU NÉE DOMEY	Martine
19	Argentenay	Titulaire	Mme	MARONNAT	Monique	Mme	DANTON	Chantal	M.	RICHARD	Jean-Pierre
		Suppléant	M.	TRONEL	Michel	M.	MARONNAT	Michel	M.	MARATRAT	Pierre
19	Argenteuil-sur-Armançon	Titulaire	M.	SCHIER	Sébastien	Mme	SCHIER	Chantal	Mme	SARRAZIN	Yveline
		Suppléant	M.	PETIT	Frédéric	Mme	PARENT	Fabienne	M.	LEMAIRE	Thomas
19	Arthonnay	Titulaire	Mme	BONNEAU	Noémie	M.	DEOTTE	Philippe	Mme	TAVIOT	Laurence
		Suppléant	M.	LEJAY	Jacky	Mme	DARSONVAL	Virginie	Mme	VIGNEAU	Christiane
19	Baon	Titulaire	Mme	PRUDHOMME	Nadine	Mme	DAUVISSAT	Corinne	Mme	MARIANO	Caroline
		Suppléant	M.	CHARREAU	Philippe	M.	HONIAI	Frédéric	M.	JACQUOT	Emmanuel
19	Bernouil	Titulaire	Mme	ALLIOTE	Dorothee	M.	CROCHOT	Florent	Mme	LOGETTE	Sylvie
		Suppléant	Mme	MALARD	Isabelle	M.	GALLY	Didier	M.	COURTET	Eric
19	Chassignelles	Titulaire	Mme	PICQ	Sylvie	Mme	COMPAIN	Yolande	Mme	SARRAZIN	Yveline
		Suppléant	Mme	DROUART	Claire	M.	BONSANS	Frederic	M.	LELOUP	Guy
19	Cheney	Titulaire	M.	MUGA	Gilles	Mme	JASINOWSKI	Agnès	Mme	LAGRIFOUL	Jacqueline
		Suppléant	Mme	HEDOU	Catherine	M.	JOBARD	Jean-Pierre	Mme	BONNENFANT	Sandra
19	Collan	Titulaire	Mme	SAINCIERGE	Marie-Christine	M.	DAMPT	Daniel	Mme	VOCORET	Marie-Ange
		Suppléant	M.	DAMPT	Emmanuel	Mme	SCHALLER	Jocelyne	Mme	BESSOU	Corinne
19	Cruzy-le-Châtel	Titulaire	M.	COSTE	Yann	Mme	BOUCHER	Marie-Thérèse	Mme	DEFAIX	Maryvonne
		Suppléant	M.	GERBERT	Gilles	M.	ADAM	Jean-Claude	M.	LOMBARD	Marcel
19	Cry	Titulaire	M.	MARCOUX	Jean-Philippe	Mme	BRENOT	Céline	Mme	DUBOIS	Simone
		Suppléant	M.	GONON	Anthony	Mme	DE PINHO	Sylvie	M.	MARCOUX	Christian
19	Dannemoine	Titulaire	M.	CROUZET	Pierre Louis	Mme	KLOETZLEN	Francoise	Mme	STIEE	Evelyne
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Dyé	Titulaire	M.	MINAT	Dany	Mme	BREUILLE	Hélène	M.	GUYOT	Marcel
		Suppléant	Mme	MAGAUD	Sandrine	Mme	DRUOT	Véronique	M.	JOFFRIN	Rodolphe
19	Épineuil	Titulaire	M.	LAPORTE	Michel	Mme	BOUKADOUM	Françoise	Mme	THOMAS	Geneviève
		Suppléant	M.	LARCHER	Georges	Mme	JOUVEY	Régine	M.	JOUVEY	Jean Luc

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1242
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton du Tonnerrois**

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
19	Fulvy	Titulaire	M.	BAUDOT	Ludovic	Mme	BIZIOT	Florence	Mme	GRODET	Maud
		Suppléant	Mme	VALLEZ-CANTAT	Amélie	M.	BAUDOT	Daniel	Mme	MOIREAU	Françoise
19	Gigny	Titulaire	Mme	MICHAUT	Monique	Mme	ANDRIEU	Christiane	Mme	LAMY	Maria
		Suppléant	M.	DELMOTTE	Jérôme	Mme	LACASSAGNE	Rosa	Mme	LAMBERT	Annick
19	Gland	Titulaire	M.	WOUTERS	Philippe	M.	PATENAIRE	Roland	Mme	JALIFFIER	Nicole
		Suppléant	Mme	JEGOU	Corinne	Mme	FRIOCOURT	Sylvie	M.	DESORGES	Andréa
19	Jully	Titulaire	M.	DEWAELE	Cedric	M	DEWAELE	Daniel	M.	PARIS	Didier
		Suppléant	Mme	HOOGHE	Evelyne	-	-	-	-	-	-
19	Junay	Titulaire	Mme	DESMARGEZ	Anna	Mme	BIACCOCCHI	Annie	M.	GRISELAIN	Roger
		Suppléant	M.	CHAPOTOT	Mathieu	M.	DUQUESNE	Morgan	M.	LECESTRE	Olivier
19	Lézennes	Titulaire	M.	LAURIN	Bernard	Mme	RENAULT	Amélie	Mme	OUVRIER	Séverine
		Suppléant	M.	NICOLLE	Hubert	Mme	NOVILLE	Isabelle	Mme	MENETRIER	Marie-France
19	Mélisey	Titulaire	Mme	RONDOT	Pascaline	Mme	FAILLOT	Carole	Mme	FAILLOT	Chantal
		Suppléant	Mme	ROY	Béatrice	M.	FAILLOT	Vincent	M.	DURAND	Fabien
19	Molosmes	Titulaire	Mme	GRAPIN	Marie Therese	M	FOURREY	DANIEL		CHAPILLON	Dominique
		Suppléant	Mme	ROIZOT	Alexandra	-	-	-	-	-	-
19	Nuits	Titulaire	Mme	IMBERT	Claude	M.	BONNY	Guy	M.	BONNEAU	Michel
		Suppléant	M.	BERNARD	Jean-Louis	Mme	MAROLLES	Elodie	Mme	BONIN	Sylvie
19	Pacy-sur-Armançon	Titulaire	M.	AUFFRET	Michel	M.	SUINOT	Jean-René	M.	RAVETIER	Charles
		Suppléant	M.	LEROY	Claude	M.	SIMON	Dany	-	-	-
19	Perrigny-sur-Armançon	Titulaire	M.	SIRI	Jean-Michel	Mme	BILLIOTTE	Isabelle	M.	HUGOT	Dominique
		Suppléant	M.	BELAIRE	Alexis	Mme	GILLOT	Françoise	Mme	GARDEUR	Nicole
19	Pimelles	Titulaire	Mme	GOUSSARD	Nadege	Mme	THELLIER	Mathilde	M.	RETIF	Jacky
		Suppléant	M.	SOEUR	Daniel	M.	MILLOT	Jean Luc	M.	COUSIN	Yan
19	Quincerot	Titulaire	Mme	BERBEY	Fabienne	Mme	LAPEYRE-CARDOSO	Francine	Mme	GABRIOT	Régine
		Suppléant	M.	GOVIN	Didier	-	-	-	M.	BERESFORD-WOOD	Marc
19	Ravières	Titulaire	Mme	MOLARD	Marise	Mme	THOMAS	Jocelyne	Mme	ROGE	Colette
		Suppléant	Mme	MAESSEN	Véronique	M.	FOREY	Denis	Mme	BILLOTTE	Marie-Cécile
19	Roffey	Titulaire	M.	DEFAIX	Denis	M.	MATHIOT	Pascal	M.	BILLAT	Jacques
		Suppléant	Mme	ROBERT	Catherine	Mme	FROISSART	Catherine	M.	TERRAGE	Jean-Pierre
19	Rugny	Titulaire	M.	GENET	Fabien	M.	RONDOT	Ludovic	Mme	LIGER	Liliane
		Suppléant	M.	HUGOT	Daniel	Mme	BATRÉAU	Chantal	Mme	CHARLOT	Georgette
19	Saint-Martin-sur-Armançon	Titulaire	M.	BLOT	Jean-Robert	Mme	PRUNIER	Françoise	M.	DIRKSEN	Theodorus
		Suppléant	M.	RIGAUD	Bertrand	M.	LAURENT	Jean-Luc	M.	PATISSIER	Daniel

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1242
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton du Tonnerrois**

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
19	Sambourg	Titulaire	M.	VIZCAYA	Bertole	M.	GUENNEC	Alain	M.	REGUER	Alain
		Suppléant	Mme	PARIS	Sandrine	M.	MIELLE	Thierry	Mme	PARIS	Veronique
19	Sennevoy-le-Bas	Titulaire	Mme	CONTANT	Michèle	M.	VARAILLES	Francoise	M.	DELMOTTE	Laurent
		Suppléant	-	-	-	Mme	DELMOTTE	Brigitte	-	-	-
19	Sennevoy-le-Haut	Titulaire	M.	DESGROISILLES	Ferdinand	Mme	MAGONI	MONIQUE	M.	RUFF	Yves
		Suppléant	M.	BLANCHARD	Matthieu	-	-	-	-	-	-
19	Serrigny	Titulaire	M.	VAN TOL	Pierre	M.	HOOGE	Christian	M.	MASSON	Raphaël
		Suppléant	M.	NICOLLE	Maurice	Mme	DELUNE	Maryse	M.	CHERVAUX	Samuel
19	Stigny	Titulaire	M.	SAUTEREAU	Julien	Mme	DELEDICQ	Violette	Mme	GASTON	Isabelle
		Suppléant	M.	TRUCHY	Franck	Mme	LIEFROID	Roberte	Mme	CHAUSSIN	Nathalie
19	Tanlay	Titulaire	M.	ROY	Yohan	M.	LUCAS	Christian	M.	GERMAIN	Denys
		Suppléant	Mme	YVOIS	Caroline	M.	YVOIS	Michel	M.	DE SEZE	Gérault
19	Thorey	Titulaire	M.	MARLIN	Jean	Mme	MORIZE	Marie-France	M.	RUND	Jean-Claude
		Suppléant	M.	POINSOT	Nicolas	Mme	VEILLET	Françoise	-	-	-
19	Tissey	Titulaire	M.	BONNET	Loic	M.	MINOTTE	Fabien	M.	BONNET	Jean-Michel
		Suppléant	M.	COCLET	Romain	-	-	-	M.	TRUCHE	Lucien
19	Trichey	Titulaire	M.	FONTUGNE	Clément	Mme	CHUCHU	Lucette	Mme	LONJARET	Catherine
		Suppléant	M.	BOUDJEMIA	Nasser	Mme	MAIRESSE	Chantal	Mme	GRIFFON	Madeleine
19	Tronchoy	Titulaire	Mme	FOUINAT	Francine	M.	CAVENET	Bernard	M.	PERSENT	Michel
		Suppléant	-	-	-	M.	GASNIER	Jean-Claude	Mme	CLECH	Josiane
19	Vézannes	Titulaire	Mme	FAUSSOT	Séverine	Mme	FORGEOT	Brigitte	Mme	LHOMME	Annie
		Suppléant	Mme	HIRCOVA	Valeria	Mme	SEURAT	Séverine	Mme	ACHARD	Catherine
19	Vézennes	Titulaire	Mme	JACQUY	Sandrine	Mme	LAMIDE	Jocelyne	M.	PAULMIER	Ludovic
		Suppléant	M.	MIGLIERINA	Guy	Mme	NOËL	Noëlle	M.	PACALT	Philippe
19	Villiers-les-Hauts	Titulaire	M.	BOURON	Danielle	Mme	PETIT	Francine	Mme	BRETON	Géraldine
		Suppléant	M.	BLANDIN	Benoît	Mme	PAILLARD	Renee	M.	BLANGER	Carine
19	Villon	Titulaire	Mme	COUTURIER	Nathalie	Mme	GUILLARD	Lucie	M.	BATAILLE	Patrick
		Suppléant	M.	CHENILLOT	Thierry	Mme	DEMETZ	Annie	Mme	CORNIAU	Michelle
19	Vireaux	Titulaire	M.	CLERVAL	Philippe	Mme	HOUDOT	Sandra	Mme	DUSSUD	Marilyne
		Suppléant	Mme	GIORIA	Jacqueline	Mme	PONSARD	Marine	M.	HOUDOT	Pierre
19	Viviers	Titulaire	Mme	LENEVEU	Marie-Claire	M.	BALACEY	Baptiste	M.	PORTIER	Jean-Pierre
		Suppléant	-	-	-	M.	BALACEY	Jean-Luc	M.	DOS SANTOS	Duarte
19	Yrouerre	Titulaire	M.	VANNEREAU	Daniel	M.	GERVREAU	Alain	Mme	BILLAT	Paulette
		Suppléant	M.	SEGAERT	Rémy	Mme	ZANIN	Evelyne	M.	MIGEVANT	Jean-Philippe

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1242
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton du Tonnerrois**

Commission à 5 membres des communes de plus de 1000 habitants avec 2 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
19	Flogny-la-Chapelle (89360)	Titulaire	Mme	RENAUT	Aurélie	M.	CHEVALLIER	Pascal	M.	MAILLARD	Frederick	Mme	ROY-CLEMANDOT	Sophie-Laurence	M.	CAILLIET	Jean-Bernard
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Commission à 5 membres des communes de plus de 1000 habitants avec 3 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
19	Tonnerre	Titulaire	M.	GERTNER	Philippe	M.	FICHOT	Jean-François	M.	GRILLET	Stéphane	Mme	AGUILAR	Dominique	M.	HAMAM	Nabil
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-003

AP Nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées
dans le canton d'Avallon



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1198 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton d'Avallon

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton d'Avallon ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire d'Auxerre ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **24 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1198
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton d'Avallon

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et les communes de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal	Prénom du conseiller municipal	Civilité	Nom du délégué de l'administration	Prénom du délégué de l'administration	Civilité	Nom du délégué du président du TJ	Prénom du délégué du président du TJ
05	Annay-la-Côte	Titulaires	Mme	GABEREAU	Aurore	Mme	FOUILLER-MONFLE	Cécile	Mme	LEBORNE	Chantal
		Suppléants	Mme	SARABIA VASQUEZ	Isabelle	M.	BERNON	Sébastien	M.	BALACE	André
05	Annéot	Titulaires	M.	DA SILVA	Jean	M.	COMMAILLE	Rémy	Mme	LEJEUNE	Isabelle
05		Suppléants	Mme	CHAPUIS	Nathalie	M.	DALIDET	Franck	Mme	COMMAILLE	Anne-Emmanuelle
05	Athie	Titulaires	M.	GOYET	Didier Jean François	M.	GUICHARD	Claude	Mme	BELPERRON	Sabrina
		Suppléants	Mme	PUNGIER	Anais	Mme	NAUDOT	Elisabeth	Mme	DUBAN	Arlette
05	Beauvilliers	Titulaires	M.	AMBROISE	Fabrice	M.	MADELEINAT	Jean-Paul	Mme	CREVAT	Séverine
		Suppléants	M.	MADELEINAT	Florent	Mme	AMBROISE	Colette	Mme	ROUARD	Anne-Marie
05	Bussièrès	Titulaires	Mme	COLTIER	Sarah	M.	MILLET	Philippe	Mme	DREYFUS	Marie-Claude
		Suppléants	Mme	GOICHON	Martine	M.	ASSIER	Frédéric	M.	RIVARD	Alain
05	Chastellux-sur-Cure	Titulaires	Mme	PAILLARD	Gérard	M.	FERREY	Dominique	Mme	DESENEUX	Marie-Thérèse
		Suppléants	M.	PASQUIER	Jean-Pierre	M.	SAVRE	Jean-Louis	Mme	PEDRETTI	Caroline
05	Cussy-les-Forges	Titulaires	M.	BROUSSET	Jérôme	Mme	PIAULT	Odile	M.	RENAUD	Etienne
		Suppléants	M.	DANSIN	Loïc	M.	CHANVIN	René	Mme	DESMONTS	Bernadette
05	Domecy-sur-le-Vault	Titulaires	M.	LACROIX	Benoît	Mme	LACROIX	Béatrice	M.	LEULIEUX	Roger
		Suppléants	M.	GUIGNOT	Jean-Luc	M.	DELAUTRE	Christophe	M.	CHAUVEAU	Vincent
05	Étaule	Titulaires	M.	MORIZOT	Michel	M.	HEURLEY	Thierry	M.	BLANCHET	Guy
		Suppléants	M.	THOMAS	Bernard	Mme	DERAND	Claudette	M.	DUVAL	Marc
05	Girolles	Titulaires	Mme	GUILLAUD	Corinne	M.	VIENNOT	Pascal	M.	LIEFROID	Patrice
		Suppléants	M.	DEGOIX	Erick	Mme	GAYDAMOUR	Marie-Pierre	Mme	FOREY	Chantal
05	Island	Titulaires	Mme	TARDIVON	Aurélié	M.	COLOMB	Patrice	Mme	JACOT	Yolande
		Suppléants	Mme	DUHANOT	Muriel	Mme	DELON	Claudine	M.	LEBEAULT	Jean-François
05	Lucy-le-Bois	Titulaires	M.	GOYET	Julien	Mme	MIMEY	Chantal	M.	MONTENAT	Joël
		Suppléants	-	-	-	-	-	-	Mme.	WALLON	Sylvette
06	Magny	Titulaires	Mme	BONIN	Sophie	M.	MEUGNOT	Dominique	M.	SUREAU	Marc
		Suppléants	Mme	BACHELIN	Véronique	M.	TERNOIS	Noël	M.	GUYARD	Pierre-Olivier
05	Menades	Titulaires	M.	MORIZOT	Rémi	Mme	HEURLEY	Madeleine	M.	BARJOT	Alain
		Suppléants	M.	GRANDIOU	Gilles	M.	FILLON	Charles	Mme	FILLION	Isabelle
05	Pontaubert	Titulaires	M.	SACCAULT	Gérard	Mme	BOICHE	Marie-France	M.	CELASCHI	Jean-Dominique
		Suppléants	M.	MELOT	Denis	Mme	VIRIQUE	Arlette	Mme	BOURLET	Laurence
05	Provency	Titulaires	M.	MOREAU	Richard	M.	KAPLON	Régis	Mme	BOULANGER	Adeline
		Suppléants	M.	MONOT	Franck	Mme	LANDRIER	Corinne	M.	BASTIAN	Jean Luc
05	Quarré-les-Tombes	Titulaires	Mme	TERRIEN	Claudie	M.	GADON	Georges	M.	ROUSSET	Bernard
		Suppléants	Mme	BLIN	Roselyne	-	-	-	-	-	-
05	Saint-Brancher	Titulaires	M.	THEVENET	Patrick	M.	SOUPAULT	Jean-Claude	Mme	COLLIN	Sandrine
		Suppléants	M.	RATAT	Jean-Luc	Mme	TAVERNARI	Michèle	Mme	AMBROISE	Aurore
05	Saint-Germain-des-Champs	Titulaires	M.	COMMAILLE	Rémy	M.	DROIN	Denis	M.	DIZIEN	Jean-Paul
		Suppléants	M.	POILLEVEY	Gilles	Mme	MAISSA	Jacqueline	Mme	LEVEQUE	Agnès
05	Saint-Léger-Vauban	Titulaires	M.	AMAND	Anthony	M.	FRANCESCHINI	Roland	Mme	MENAGER	Claudine
		Suppléants	Mme	GALLY	Olivia	M.	BIERRY	Pierre	Mme	CHATELAIN	Bernadette
05	Sainte-Magnance	Titulaires	Mme	BIERRY	Ysoline	M.	BIAIS	Daniel	M.	QUENAULT	Patrick
		Suppléants	Mme	HELY	Christine	M.	ANGELY	Pierre	M.	DE FONTENAY	Thierry
05	Sauvigny-le-Bois	Titulaires	Mme	MOULINOT	Irène	M.	ARBINET	André	Mme	GROSSETETE	Jacqueline
		Suppléants	M.	FERRAND-ARDURE	Jean-Yves	M.	DELACOUR	Alain	M.	REMOND	François
05	Sermizelles	Titulaires	Mme	DANIEL	Alexandra	Mme	LEGROS	Jacqueline	M.	BERCHET	Yves
		Suppléants	Mme	HUOT	Christiane	Mme	BOISSEAU	Annick	Mme	INI	Mathilde

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1198
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton d'Avallon

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal	Prénom du conseiller municipal	Civilité	Nom du délégué de l'administration	Prénom du délégué de l'administration	Civilité	Nom du délégué du président du TJ	Prénom du délégué du président du TJ
05	Tharot	Titulaires	Mme	MILLOT	Pascale	Mme	GUYARD	Françoise	Mme	HYTIER	Laurette
		Suppléants	M.	SOLLET	Maxime	M.	CORDET	Claude	Mme	BENOIST	Maria
05	Thory	Titulaires	M.	GEKIERE	Jérémy	M.	MICHELIN	Jean-Louis	M.	SAUTREAU	François
		Suppléants	Mme	ALLARDIN	Santana	M.	GIRARD	Hervé	Mme	RAMEAU	Odile
05	Vault-de-Lugny	Titulaires	M.	MAIRRY	Serge	Mme	BAILLY	Hombeline	Mme	SOLIVEAU	Agnès
		Suppléants	M.	CONTENT	Julien	M.	HARNIST	Daniel	M.	GUILMONT	Christian

Commission à 5 membres dans les communes de 1000 habitants et plus avec 3 listes ou plus de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
05	Avallon	Titulaires	M.	DELORME	Gérard	Mme	JEDYNSKI	Nicole	M.	PERDU	Christian	Mme	PATOURET	Sonia	Mme	BOUVIER	Fanny
		Suppléants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-004

AP Nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées
dans le canton de Briennon-sur-Armançon



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1199 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Briennon-sur-Armançon

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Briennon-sur-Armançon ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Sens ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

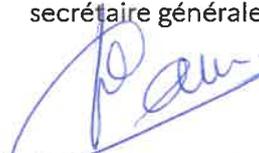
ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **24 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1199
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Briennon-sur-Armançon**

Commission à 3 membres dans les communes de moins 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec une liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
06	Arces-Dilo	Titulaire	Mme	BONNO	Laurence	M.	VANNÉREAU	Pierre	M.	ALLOUCHERY	Roger
		Suppléant	M.	LEFEVRE	Ludovic	Mme	DUBOIS	Annick	M.	VIÉ	Valentin
06	Bagneaux	Titulaire	M.	PINGAL	Jean	Mme	CHEVALLIER	Mireille	Mme	GEORGES	Monique
		Suppléant	Mme	LACHAUME	Mireille	Mme	LEROY	Marie-Noëlle	M.	THOBIE	Bernard
06	Bellechaume	Titulaire	Mme	GAMBA-PAILLERY	Marielle	M.	GOUDON	Bernard	M.	MICHAUT	François
		Suppléant	Mme	DELMOTTE	Martine	M.	GOMEZ	Inocencia	M.	PAULMIER	Bernard
06	Bœurs-en-Othe	Titulaire	M.	ROY	André	Mme	BATHIAT	Véronique	Mme	BOBIN	Karine
		Suppléant	Mme	MIDON	Raymonde	Mme	FAUCON	Gabrielle	M.	HANSS	Jean-Pascal
06	Cérilly	Titulaire	M.	VALLEE	Jean-Jacques	M.	MILLET	Robert	Mme	LE GAL	Jacqueline
		Suppléant	Mme	RENON	Marie-Madeleine	Mme	VALLEE	Sylvie	Mme	VALLEE	Peggy
06	Cerisiers	Titulaire	M.	ROUILLON	Guillaume	M.	MABIRE	Claude	Mme	DROUILLET	Anne
		Suppléant	M.	BERGIA	Michaël	M.	CHAUMARD	Michel	M.	MAZIER	Jean-Marc
06	Champlost	Titulaire	Mme	BOCAT-MONNET	Christiane	M.	CARAYOL	Patrice	M.	COFFINET	Fabien
		Suppléant	Mme	MUGUET	Anne-Magali	-	-	-	-	-	-
06	Coulours	Titulaire	Mme	QUENET	Séverine	Mme	LEBOIS	Régine	Mme	DELADERRIERE	Marie-Cécile
		Suppléant	Mme	MAHIEU	Cindy	Mme	ELEONORE	Pascale	Mme	TOURNELLE	Nicole
06	Courgenay	Titulaire	Mme	PAGNIER	Daniel	M.	GRELOT	Jean-Luc	M.	GRAND	Jean-Claude
		Suppléant	Mme	TRIMOREAU	Odile	Mme	LANGILLIER	Michèle	Mme	PRÉAUCHAT	Marlyse
06	Esson	Titulaire	Mme	BOULOGNE	Brigitte	M.	VAN DE WALLE	Joel	M.	GAGNEAU	Serge Edmond
		Suppléant	M.	LAVADOUX	Yves	Mme	GUERIN	Monique	Mme	MAGOT	Veronique
06	Flacy	Titulaire	Mme	FERRAND	Denise	Mme	DORST	Dominique	M.	ROCA	Daniel
		Suppléant	M.	MILANI	Jean-René	M.	RÉMY	Thomas	Mme	MARIVAL	Marie Arlette
06	Foissy-sur-Vanne	Titulaire	Mme	DIEUDONNÉ	Claire	Mme	GIE	Coralie	M.	TALVAT	Guy
		Suppléant	M.	PROKOP	Lionel	Mme	DEN-DEKKER	Anna	M.	PIAT	Olivier
06	Fontaine-la-Gaillarde	Titulaire	Mme	GUYOT	Claire	Mme	CRICKBOOM	Christiane	Mme	MARTINEAU	Monique
		Suppléant	Mme	MORIN	Marie-Claire	Mme	BEZANÇON	Michelle	Mme	BUTHOD-RUFFIER	Wanda
06	Fournaudin	Titulaire	Mme	BRUNEL	Huguette	M.	GRENIER	Yannick	M.	BRION	Alain
		Suppléant	Mme	HUREL	Denise	Mme	LASSAUNIÈRE	Martine	Mme	SIMON	Cristelle
06	La Postolle	Titulaire	M.	LAPÔTRE	Michel	M.	BURNY	Jean-Paul	Mme	LEWIT	Brigitte
		Suppléant	M.	ONIS	Quentin	M.	BARBOSA	Jean-Claude	Mme	SAIVE	Sophie
06	Lailly	Titulaire	M.	CROSIER	Vincent	M.	TALVAT	Guy	Mme	MELIN	Huguette
		Suppléant	M.	VAN MELLE	Jean-Charles	M.	SERVAIS	Jean	Mme	ROUSSEAU	Marie-Claire
06	Les Clérimois	Titulaire	Mme	HURDEBOURCQ	Véronique	M.	MARTIN	Michel	M.	VIE	Jean-Pierre
		Suppléant	M.	MONGIN	Fabrice	Mme	BOURASSIN	Céline	Mme	SAVOURAT	Claudine
06	Les Sièges	Titulaire	M.	CALLEWAERT	Anthony	Mme	PONTHIER	Françoise	M.	LENGLET	Patrick
		Suppléant	Mme	CANESTRARO	Jocelyne	Mme	BARRIOL	Paulette	Mme	GARNIER	Annie
06	Les Vallées de la Vanne	Titulaire	M.	TROESCH	Henri	Mme	GILLIUNG	Anne	M.	AMIOT	Jean-Pierre
		Suppléant	Mme	LECLERC	Claudine	M.	SIMONNET	Maurice	Mme	MATLAK	Martine
06	Malay-le-Petit	Titulaire	Mme	ROSSIGNOL	Martine	Mme	LOPEZ	Huguette	Mme	CHARTIÉ	Martine
		Suppléant	Mme	COLLOT	Claudette	M.	MASSET	Jean	Mme	COACHE	Françoise
06	Mercy	Titulaire	Mme	THEVENON	Viviane	Mme	SYLVESTRE	Aurélié	M.	DUMAS	Michel
		Suppléant	M.	HUP	Patick	M.	HUP	Stéphane	M.	LEFRANC	Thierry
06	Molins	Titulaire	M.	HENDRICKX	Philippe	M.	DEMYTRI	Alain	Mme	BEZINE	Claudette
		Suppléant	Mme	ROBERT GAILLARD	Sylvie	M.	PRIN	Pascal	Mme	DEMYTRI	Martine
06	Noé	Titulaire	Mme	DENIEL	Armelle	M.	LE MORVAN	Michel	M.	BREUVART	Dominique
		Suppléant	Mme	DEBRIE	Maryline	Mme	FOUQUART	Régiane	M.	FERNANDES GOMES	Alfredo
06	Paroy-en-Othe	Titulaire	Mme	BERROY	Christelle	Mme	BEZINE	Chantal	Mme	GUILLEMOT	Nathalie
		Suppléant	M.	SELEM	Yves	Mme	CHANCY	Marguerite	Mme	BUCINA	Clémentine
06	Pont-sur-Vanne	Titulaire	M.	DANDONNEAU	Fabien	Mme	DORGERET	Andrée	M.	COHARD	Gilles
		Suppléant	M.	PICON	Baptiste	M.	DECHAMBRE	Jean	M.	HÉBERT	Daniel
06	Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes	Titulaire	M.	AMENGUAL	Eric	Mme	GUILLERÉ	Béatrice	M.	DEVILLE DE PÉRIÈRE	Christophe
		Suppléant	Mme	PROUST	Marilyne	M.	DANDO	André	Mme	SIMPLOT	Eliane
06	Saligny	Titulaire	Mme	RONDEAU	Audrey	Mme	MOYON	Stephanie	Mme	POISSON	Annie
		Suppléant	Mme	CHANTEREAU MARSEILLE	Laurence	Mme	CABECO	Béatrice	Mme	JÉLÉLÉ	Lucile
06	Vaudeurs	Titulaire	M.	BOURDON	Jacques	M.	TOURNELLE	Daniel	Mme	DUMAS PHILIPPE	Joelle
		Suppléant	M.	VAN STEENKISTE	Philippe	M.	GERBY	Pascal	Mme	DE GOUVION SAINT CYR	Anne
06	Vaumont	Titulaire	Mme	RICART	Françoise	Mme	MARTIN	Nadine	M.	GERBE	Didier
		Suppléant	Mme	CHEVALIER	Chantal	Mme	GERBE	Sandra	M.	MILAT	Henri

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1199
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Briennon-sur-Armançon**

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
06	Venizy	Titulaire	M.	BRUGGEMAN	Thierry	M.	PICOCHÉ	Regis	M.	GOMES	Norbert
		Suppléant	M.	GALLOIS	Jean-Pierre	-	-	-	M.	DEBREUVE	Philippe
06	Villechétive	Titulaire	M.	THIBAUT	Olivier	Mme	CHIESA	Régine	Mme	CHAABOUB	Mélanie
		Suppléant	M.	CHIESA	Christian	Mme	GUITTON	Martine	M.	PARIS	Didier
06	Villeneuve-l'Archevêque	Titulaire	M.	GIGOT	Philippe	M.	PHAN VAN	Dominique	Mme	LEGENDRE	Jeannine
		Suppléant	Mme	ROCHELET	Françoise	M.	KOEHLER	Jean-Claude	M.	BERTAUX	André
06	Villiers-Louis	Titulaire	Mme	COUAILLER	Joëlle	Mme	DAVID	Sandrine	M.	THORAILLER	Serge
		Suppléant	M.	COSSON	Alain	M.	FOUQUET	Claude	M.	PRINCE	Cyril

Commission à 5 membres des communes de 1000 habitants et plus avec 2 listes ou plus de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
06	Briennon-sur-Armançon (89210)	Titulaire	M.	PRÉSNE	Jack-Michel	Mme	DENOMBRET	Marie	Mme	BONNEAU	Françoise	M.	BLAUVAC	Bruno	M.	CLERIN	Baptiste
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1199
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Briennon-sur-Armançon**

Commission à 5 membres des communes de 1000 habitants et plus avec 2 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
06	Briennon-sur-Armançon (89210)	Titulaire Suppléant	M. -	PRESNE -	Jack-Michel -	Mme -	DENOMBRET -	Marie -	Mme -	BONNEAU -	Françoise -	M. -	BLAUVAC -	Bruno -	M. -	CLERIN -	Baptiste -

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-009

AP Nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées
dans le canton de Joigny



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1236 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Joigny

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Joigny ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire de Sens ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **24 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1236
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Joigny**

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidat élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
11	Béon	Titulaire	Mme	DESBRANCHES	Catherine	M.	BUFORT	Jean-Marc	Mme	GIRARD	Simone
		suppléant	M.	LE TEURE	Franck	Mme	GANERO	Charlotte	Mme	FRANGVILLE	Corinne
11	Champlay	Titulaire	M.	SCHLOSSER	Joël	Mme	DUCHENNE	Simone	Mme	LEPAGE	Françoise
		suppléant	Mme	MISSILIER	Marie-Thérèse	M.	DUVAL	André	M.	DAL MAGRO	Christian
11	Cudot	Titulaire	Mme.	FOUCHER	Anne	M.	MARCEAU	Serge	M.	CORMIER	Jean-Claude
		suppléant	M.	VALLEE	Fabien	M.	BESSON	Sébastien	M.	DEGHAL	Jimmy
11	La Celle-Saint-Cyr	Titulaire	Mme	DESCHAMPS	Gwénaëlle	M.	SAURREL	Didier	M.	DELECLUSE	Patrice
		suppléant	M.	PAUVERT	Stéphane	M.	CARON	Cédric	Mme	FARGET	Monique
11	Looze	Titulaire	M.	LEFÈVRE	Guillaume	M.	BONNIN	Dominique	M.	LALOY AUX	Jean-Paul
		suppléant	M.	GAUCHOT	Romaric	Mme	LAHUTTE	Jacqueline	Mme	VANHOOREBEKE	Sophie
11	Précy-sur-Vrin	Titulaire	Mme	FLAUSSE	Laëtitia	M.	BAUDOIN	Christian	Mme	SATURNIN	Murielle
		suppléant	Mme	ROBLIN	Blandine	Mme	AVENIA	Annick	M.	BENJAMIN	Mathieu
11	Saint-Aubin-sur-Yonne	Titulaire	Mme	JEANSON	Patricia	M.	WOLF	Claude	Mme	MORAND	Bernadette
		suppléant	M.	BOUCHERON	Louis	M.	TABELING	Gerard	M.	GAROND	Daniel
11	Saint-Loup-d'Ordon	Titulaire	M.	FROTTIER	Daniel	Mme	VERGNAUD	Maryse	Mme	BRETON	Laurence
		suppléant	Mme	BELLAMY	Christine	-	-	-	-	-	-
11	Saint-Martin-d'Ordon	Titulaire	Mme	JUCHORS	Vanessa	Mme	VERGNAUD	Maryse	Mme	BRETON	Laurence
		suppléant	M.	CHAMBAUD	Stéphane	-	-	-	-	-	-
11	Verlin	Titulaire	Mme	ANDRE	Valerie	M.	ALLARY	Pascal	M.	VALTAT	Joel
		suppléant	Mme	LEROY	Chantal	-	-	-	-	-	-
11	Villecien	Titulaire	Mme	VIARDOT	Aline	Mme	DE FARIA	Catherine	Mme	MARTINET	Nathalie
		suppléant	M.	MICHEL	William	Mme	PANNIER	Sabrina	M.	LESELLIER	Frederic
11	Villevallier	Titulaire	M.	DELSALLE	Grégory	Mme	LANDY	Joëlle	Mme	MICHAUT	Cindy
		Suppléant	Mme	PANIZ	Valérie	M.	ENSCH	Dominique	Mme	LANGUILLAT	Marie-Pierre

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1236
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Joigny**

Commission à 5 membres dans les communes de plus de 1000 habitants avec 2 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
11	Saint-Julien-du-Sault	Titulaire	Mme	BALTAT	Lydie	Mme	DUMAS	Alexandra	M.	VERITE	Patrick	Mme	BLANC	Sylvie	Mme	JACOB	Aurore
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Commission à 5 membres dans les communes de plus de 1000 habitants avec 3 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
11	Cézy	Titulaire	M.	LONCHAMP	Roland	Mme	PERUCHA DOS SANTOS	Béatrice	M.	MOREAU	Jean-Patrice	M.	LALOYAUX	Didier	M.	BICHEBOIS	Rémi
		Suppléant	Mme	AMICHAULT	Nathalie	M.	SCIBOZ	Claude	Mme	LEMOINE	Christine	-	-	-	-	-	-

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal suppléant – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal suppléant – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal suppléant – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal suppléant – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal suppléant – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal suppléant – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal suppléant – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal suppléant – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal suppléant – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal suppléant – Liste n°3
11	Joigny	Titulaire	Mme	GUEDJALI	Linda	Mme	BARRY	Michèle	Mme	MIELNIK-MEDDAH	Anne	M.	DEILLER	Nicolas	M.	DELAUNAY	Christophe
		Suppléant	M.	ZAMHARIR	Hafid	Mme	LEFÈVRE	Elisabeth	M.	AUGÉ	Kevin	M.	COURTAT	Jacques	M.	LEAU	Thierry

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-002

AP nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées
dans les cantons d'Auxerre n°1, d'Auxerre n°2, d'Auxerre
n°3 et d'Auxerre n°4



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Bureau des réglementations
et des élections**

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1197
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées
dans les cantons d'Auxerre n°1, d'Auxerre n°2, d'Auxerre n°3 et d'Auxerre n°4

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans les cantons d'Auxerre n°1, d'Auxerre n°2, d'Auxerre n°3 et d'Auxerre n°4

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire d'Auxerre ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **24 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1197
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans les cantons d'Auxerre n°1, d'Auxerre n°2, d'Auxerre n°3 et d'Auxerre n°4

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et les communes de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal	Prénom du conseiller municipal	Civilité	Nom du délégué de l'administration	Prénom du délégué de l'administration	Civilité	Nom du délégué du président du TJ	Prénom du délégué du président du TJ
01	Lindry	Titulaires	M.	DUMONT	Jacques	Mme	BRANGER	Martine	Mme	PICARD	Marie Josette
		Suppléants	Mme	DOLIN-SABRE	Edith	M.	CORDIER	Cyril	M.	DERVEAUX	Patrick
01	Villegardeau	Titulaires	Mme	TROMPARENT	Séverine	Mme	NOWACZYK	Martine	Mme	BEAUCHAUD	Nicole
		Suppléants	Mme	PORTOLES	Céline	M.	NOYEMIAN	Joel	M.	DANTEN	René
02	Branches	Titulaires	Mme	MOREL	Angélique	M.	AUVIN	Pascal	Mme	PETIT	Marie-Agnès
		Suppléants	M.	DAGUET	Yannick	M.	GUESPEREAU	Gilles	Mme	DAGUET	Lydie
02	Perrigny	Titulaires	M.	BON-BÉTEND	Yves	Mme	ZAHM	Brigitte	M.	PRÉAU	Philippe
		Suppléants	M.	ÉDERLÉ	Philippe	M.	PÉCHENOT	Claude	M.	CUMONT	Denis
03	Bleigny-le-Carreau	Titulaires	M.	MENCH	Florian	M.	BELLOT	Joel	Mme	CALLEMENT	Nicole
		Suppléants	M.	TUPINIER	Philippe	-	-	-	-	-	-
03	Quenne	Titulaires	M.	POUILLOT	Michel	M.	POIFOULOT	Pierre	M.	COEFFARD	Jean-Pierre
		Suppléants	Mme	COEFFARD	Laurence	M.	BONIN	Jean-Pierre	M.	THIBAUT	Pierre
03	Venoy	Titulaires	Mme	RAMOS	Aurore	M.	DUCROT	Sébastien	Mme	HAUK	Myriam
		Suppléants	M.	VIOUX	Jean-Yves	M.	CHAVEY	Florian	Mme	SOBKOWIAK	Françoise
04	Vallan	Titulaires	M.	DEVIN	Philippe	M.	JACQUEMARD	Denis	Mme	CHEVALLIER	Céline
		Suppléants	Mme	VASSEUR	Marion	M.	COLSON	Francis	Mme	WILLEFERT CARON	Chantal

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1197
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans les cantons d'Auxerre n°1, d'Auxerre n°2, d'Auxerre n°3 et d'Auxerre n°4

Commission à 5 membres dans les communes de 1000 habitants et plus avec 2 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal – Liste n°2
01	Saint-Georges-sur-Baulche	Titulaires	Mme	GALLON	Christiane	M.	PORA	Gérard	Mme	DEZOUTTER	Claire	M.	GUYOT	Christophe	Mme	HENault	Aurélié
		Suppléants	Mme	CAMBIER	Isabelle	M.	GRACIA	Frédéric	M.	THOMAS	Philippe	M.	POUSSIÉRE	Bertrand	-	-	-
02	Appoigny	Titulaires	M.	BODIMBOURG	Sébastien	M.	JUNIUS	David	Mme	LAGUILLAUMIE	Sara	M.	MIRICANAC	Fadil	M.	FERRIERE	Bernard
		Suppléants	Mme	ROCHETTE	Sophie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02	Charbuy	Titulaires	Mme	MAUNOURY	Brigitte	Mme	DUCRUY	Ghislaine	M.	FOLENS	Dany	Mme	DUMONT LAIGNELET	Chantal	M.	TROTTIER	Fabrice
		Suppléants	M.	BRIOLLAND	Etienne	Mme	GABUET	Christine	M.	VALASKA	Dominique	Mme	VERGRIETE	Pascale	M.	FROGER	Philippe
02	Gurgy	Titulaires	M.	CAUCHOIS	Laurent	M.	BARDIN	Laurent	Mme	AKERMANS	Véronique	M.	PANNETIER	Michel	Mme	GEORGE	Kristel
		Suppléants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02	Monéteau	Titulaires	M.	BIDEAU	Robert	Mme	GUILLEMOT	Jeannine	M.	DELAS	Jean	M.	PICARD	Patrick	M.	BAILLEUL	François
		Suppléants	M.	VIRTEL	Romain	Mme	LOUIS	Vanessa	Mme	VEY	Emilie	Mme	JOANNIS	Aurélié	Mme	IMBERT	Julie
03	Augy	Titulaires	Mme	PEREIRA	Maria	M.	RICHARD	Philippe	Mme	VILLATTE	Patricia	M.	BOULANGER	Philippe	Mme	SANCHEZ	Antonia
		Suppléants	M.	BALIVET	Didier	M.	DESSE	Jean-Claude	Mme	GROSBOIS	Virginie	-	-	-	-	-	-
03	Champs-sur-Yonne	Titulaires	Mme	CARVALHO	Isabelle	Mme	FERNANDES	Carole	M.	VILLECOURT	Mathieu	M.	MAIMBOURG	Bernard	M.	LABOURIER	Pascal
		Suppléants	M.	BRANEYRE	Laurent	M.	GUEREAU	Fabien	Mme	ROBERT	Karine	Mme	PIETRE	Katlyne	-	-	-
03	Saint-Bris-le-Vineux	Titulaires	Mme	PETITJEAN	Monique	Mme	DESCROT	Danièle	Mme	LECLERC-SORIN	Maude	Mme	LEBLOND	Rachelle	Mme	BONNERUE	Anne
		Suppléants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
04	Chevannes	Titulaires	M.	ROY	Lionel	Mme	HURIÉ	Sylvie	M.	CATUSSE	Didier	M.	RAGON	Joël	Mme	PINNA-SOLER	Marie-Ange
		Suppléants	M.	MADELIN	Alexis	M.	CESCHIN	Patrick	M.	SORIN	Thomas	M.	MONARCHI	Thomas	-	-	-

Commission à 5 membres dans les communes de 1000 habitants et plus avec 3 listes ou plus de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
01	Auxerre	Titulaires	Mme	AVRILLAULT	Dominique	Mme	BESNARD	Véronique	Mme	DEJUST	Isabelle	M.	CAMBEFORT	Mani	Mme	LOURY	Florence
		Suppléants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-015

AP nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées dans le canton de Charny



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1201
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées
dans le canton de Charny

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Charny ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Sens ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

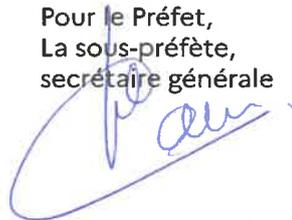
ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **24 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1201
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Charny**

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
8	Chamvres	Titulaire	Mme	DERON	Catherine	Mme	HOUZE	Françoise	M.	FOURNERET	Gérard
		Suppléant	M.	OUMEDJKANE	Michaël	Mme	SENECHAL	Stéphanie	M.	VANNIER	Christian
8	Chassy	Titulaire	Mme	VIGNEAUX	Angélique	Mme	COUPERY	Paulette	M.	GOUSSERY	Jean-Didier
		Suppléant	M.	BARTHELEMY-SCULLIER	Michaël	Mme	MOLINARO	Sabrina	Mme	VINCENT	Dolores
8	Fleury-la-Vallée	Titulaire	Mme	CAMEAU	Monique	Mme	LORAIN	Nadette	Mme	DIGNAT	Christiane
		Suppléant	Mme	GIRARDOT	Peggy	Mme	DIAZ	Brigitte	Mme	DUCHAMP	Sylvie
8	La Ferté-Loupière	Titulaire	M.	LEMURE	Julien	Mme	BARBACHOU	Pierrette	Mme	VANNIER CHAUPIN	Véronique
		Suppléant	Mme	RAVEUX	Aurélié	M.	CHEVALIER	Thierry	Mme	FARINOT	Suzel
8	Le Val d'Ocre	Titulaire	M.	SALIN	Fabrice	M.	BOIGET	Philippe	M.	KORSIA	Stéphane
		Suppléant	Mme	BUSSET	Aurélié	Mme	NICOLE	Lydie	Mme	SUEUR	Céline
8	Les Ormes	Titulaire	Mme	CODRON	Julie	Mme	LANNIER	Carolane	Mme	CHARA	Aurore
		Suppléant	Mme	GAUGUIN	Laetitia	Mme	COURTOIS	Sandrine	M.	BAX	Yann
8	Merry-la-Vallée	Titulaire	M.	HIPPOLYTE	Didier	M.	GENREAU	Richard	Mme	SAGET	Catherine
		Suppléant	M.	BARDOT	Romuald	M.	POULET	Emmanuel	M.	ROZE	Jean-Pierre
8	Paroy-sur-Tholon	Titulaire	M.	BERNARD-BRUNET	Frédéric	M.	FAUSSEY	Claude	M.	CHAUMARTIN	Claude
		Suppléant	M.	LEMOINE	Cédric	Mme	VANHOVE	Danielle	M.	GALLOIS	Marcel
8	Poilly-sur-Tholon	Titulaire	Mme	DEJAUNE	Florence	M.	GUENAND	Sébastien	M.	FAUVERNIER	Bernard
		Suppléant	Mme	FAUVERNIER	Magali	M.	BOITE	Richard	Mme	DUDOUET	Monique
8	Saint-Maurice-le-Vieil	Titulaire	M.	TROLIO	Ludovic	M.	GALIEZ	Philippe	Mme	GABUET	Marie-France
		Suppléant	M.	UNGER	Jean-Michel	M.	COURTET	Patrice	M.	BORET	Gilles
8	Saint-Maurice-Thizouaille	Titulaire	M.	DELHAYE	Eric	Mme	REINHARDT	Claudine	Mme	FOUREY	Evelyne
		Suppléant	M.	AVENEL	Jimmy	Mme	KOSTECKI	Martine	-	-	-
8	Senan	Titulaire	M.	BOURGUIGNON	François	M.	VOISIN	Jean-Louis	Mme	MARTIN	Elisabeth
		Suppléant	M.	ANSEL	David	M.	BORODACZ	Yannick	M.	PIERREL	Christophe
8	Sépeaux-Saint Romain	Titulaire	Mme	ROBICHON	Marylise	Mme	MOLLEREAU	Nicole	Mme	FRANCHIS	Françoise
		Suppléant	M.	CARNEIRO	Thierry	M.	FRANCHIS	Claude	M.	GROS	Daniel
8	Sommecaise	Titulaire	Mme	LATAPIE	Laurence	Mme	GUETTARD	Germaine	Mme	BEAUFILS	Jacqueline
		Suppléant	Mme	HEYDENS	Eddie	M.	CAZANOU	Marc	M.	LABOUREL	Thierry
8	Valravillon	Titulaire	Mme	SCURI	Carine	M.	FARCY	Joël	M.	VIEL	Roland
		Suppléant	Mme	RENOUARD	Géraldine	Mme	FRECOT	Laurence	M.	CONSEIL	Jean

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1201
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Charny**

Commission à 5 membres pour les communes de 1000 habitants et plus avec 2 listes de candidat élues

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
08	Montholon	Titulaire	Mme	DE CASTRO	Allison	M.	DIEBOLD	Laurent	Mme	VERGER	Sophie	M.	DERBOIS	Daniel	Mme	DIAS GONCALVES	Nathalie
		Suppléant	M.	BOYER	Jean-Louis	M.	BOUCHACOURT	Pierre	Mme	BOULMIER	Priscillia	Mme	MALLARD	Marie-France	-	-	-

Commission à 5 membres pour les communes de 1000 habitants et plus avec 3 listes de candidat élues

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
08	Charny Orée de Puisaye	Titulaire	Mme	CARRE	Liliane	Mme	LAUBIN	Claudine	Mme	MIREUX HOCHART	Giselle	M.	GERARDIN	Jean-Pierre	M.	LETIERCE	Jean-Christophe
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-29-002

AP nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées dans le canton de Joux la ville



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1264 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Joux la Ville

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0116 du 26 juin 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Monsieur Tristan RIQUELME, directeur de cabinet du préfet de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Joux la Ville ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire d'Auxerre ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **29 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet



Tristan RIQUELME

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1264
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton du Joux-la-Ville

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec une liste de candidats élus

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
12	Arcy-sur-Cure	Titulaire	Mme	JOUBLIN	Sylvie	Mme	ENGELMANN	Nadine	Mme	LAZZARI	Nadine
		Suppléant	M.	MICHEL	Stéphane	Mme	GILLOT	Yvette	M.	LEBLANC	Bernard
12	Asnières-sous-Bois	Titulaire	Mme	SALIGOT	Evelyne	Mme	MELANDRERAS	Evelyne	Mme	ROUX	Michelle
		Suppléant	M.	GAREAU	Laurent	Mme	PUAUD	Marie-Françoise	M.	BOUTRELLE	Christian
12	Asquins	Titulaire	M.	PICARD	Jean Pascal	Mme	CHEMIN	Pauline	M.	GOURLET	Daniel
		Suppléant	M.	CANE	Simon	Mme	DE VALON	Pamela	Mme	POLISSET	Rachel
12	Bazarnes	Titulaire	Mme	RAMEAU	Ludivine	M.	GAUTHIER	Jacques	Mme	BLANDIN	Andree
		Suppléant	M.	DROIN	Nicolas	-	-	-	Mme	DESMARIS	Beatrice
12	Bessy-sur-Cure	Titulaire	Mme	HOUGA	Sylvie	M.	BEURAIN	Sébastien	Mme	CHEVALIER	Evelyne
		Suppléant	Mme	FIEVÉ	Arlette	-	-	-	Mme	OKERMANS	Delphine
12	Blannay	Titulaire	Mme	AUGER	Laurent	Mme	TONDON	Eliane	M.	LAPEYRONIE	Alain
		Suppléant	Mme	LOPES	Valerie	Mme	LONG	Berangere	Mme	FERRER	Bernadette
12	Bois-d'Arcy	Titulaire	Mme	TISSIER	Claudette	Mme	BERTHELOT	Anne	Mme	BRICAGE	Nicole
		Suppléant	Mme	MONNIER	Monique	Mme	FLANBARD	Chantal	M.	BRICAGE	Marcel
12	Brosses	Titulaire	M.	LACOMBE	Gerard	Mme	DESSAINT	Joelle	M.	DUFRESNE	Didier
		Suppléant	M.	NAULOT	Clement	M.	JACOB	Yannick	Mme	MOREAU	Roselyne
12	Chamoux	Titulaire	Mme	HUET	Michelle	Mme	CHICOUARD	Isabelle	Mme	SEILLIEBERT	Isabelle
		Suppléant	Mme	GOUERAND	Gabrielle	Mme	STELMACK	Annie	M.	FAULE	Jean-Michel
12	Châtel-Censoir	Titulaire	Mme	IENZER	Annick	M.	FREDET	Jean-Pierre	Mme	GINER	Anita
		Suppléant	M.	BOISSIERE	Joël	M.	BRESSION	Paul	M.	JOVET	Gérard
12	Coulanges-sur-Yonne	Titulaire	M.	THEVENOT	Michel	Mme	VERDONCK	Danielle	Mme	CHAMBON	Nicole
		Suppléant	M.	BUCHEZ	Christian	Mme	BONNETY-FAUCHER	Sylvie	Mme	DELPEYRAT	Monique
12	Coutarnoux	Titulaire	Mme	BONNETAT	Jennifer	M.	ARMAND	Philippe	Mme	PECHEU	Sylvie
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Crain	Titulaire	M.	CHANVIN	Mikaël	M.	DONNART	Jean-Pierre	M.	MAZIER	Jackie
		Suppléant	M.	HURIE	François	Mme	OUZAID	Nicole	M.	DUPARCHY	Alain
12	Dissangis	Titulaire	Mme	BLANCHE	Evelyne	Mme	DONDAINE	Isabelle	M.	PREGERMAIN	Thierry
		Suppléant	M.	DONDAINE	Luc	-	-	-	M.	BOULOMMIER	Patrick
12	Domecy-sur-Cure	Titulaire	M.	BERTHIER	Christian	Mme	ROSIUS	Nathalie	Mme	PIFFOUX	Marie-Odile
		Suppléant	M.	THOUARD	Richard	Mme	BLANCHARD	Alexandra	Mme	GUILLEMEAU	Mathilde
12	Festigny	Titulaire	M.	BRANCHERIE	Sébastien	Mme	MERCERON	Madeleine	M.	BLONDEAU	Hervé
		Suppléant	Mme	ABRAHAM	Karine	Mme	WITTMER	Françoise	M.	REY	Jacques
12	Foissy-lès-Vézelay	Titulaire	M.	CHAVANT	Thomas	M.	THOMAS	André	M.	CHANIAT	Alain
		Suppléant	-	-	-	Mme	BAGHTCHEJIAN	Nicole	M.	SALLE	Marc

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1264
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton du Joux-la-Ville

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
12	Fontenay-près-Vézelay	Titulaire	Mme	DANGLARD	Geneviève	M.	GOUYON	Pierre	M.	LEBEAULT	André
		Suppléant	Mme	CARNOY	Brigitte	Mme.	CHENAFI	Françoise	M.	MARSAULT	Jean-Philippe
12	Fontenay-sous-Fouronnes	Titulaire	Mme	DUPONT	Marjolaine	Mme	DEBOULOGNE	Odile	M.	PIERRE	Joël
		Suppléant	M.	BERTHAULT	Thierry	-	-	-	M.	CLAVAREAU	Cédric
12	Givry	Titulaire	M.	CLÉRIOT	Jean-Pierre	M.	AMIOT	Bruno	Mme	RESSAIRE	Annie
		Suppléant	Mme	VOILLEREAU	Catherine	Mme	LANDRE	Mélanie	M.	CHARLES	Claude
12	Joux-la-Ville	Titulaire	Mme	CHAIF	Cécilia	Mme	BOUNON	Elisabeth	M.	FRAISSE	Daniel
		Suppléant	M.	BRETAGNE	Alexandre	M.	JOURNET	Georges	-	-	-
12	Lichères-sur-Yonne	Titulaire	M.	MOREAU DOLLE	Alexandre	M.	VAN DE CAPPELLE	Damien	Mme	BONNOTTE	Maryvonne
		Suppléant	Mme	ADNET	Eveline	M.	CIOLINA	Jean-François	M.	PERROT	Laurent
12	Lucy-sur-Cure	Titulaire	Mme	LEVASSEUR	Mireille	Mme	CALLET	Nelly	Mme	URBAIN	Anne-Marie
		Suppléant	Mme	MARX	Marie-Claude	Mme	CLAUDE	Régine	Mme	BOURGEOIS	Jacqueline
12	Lucy-sur-Yonne	Titulaire	M.	MILLOT	Jean-Louis	Mme	DILLON	Clemence	Mme	HADFI	Mariame
		Suppléant	M.	BOUTAUT	Denis	Mme	FIALA	Laurence	-	-	-
12	Mailly-la-Ville	Titulaire	M.	HENTZ	Daniel	M.	BOSSU	Philippe	M.	GIRARD	Jean-Paul
		Suppléant	Mme	SALAÛN DE KERMARCAL	Anne	-	-	-	-	-	-
12	Mailly-le-Château	Titulaire	Mme	BOUDIN	Emmanuelle	M.	BORJES	Dominique	M.	PINOT	Marc
		Suppléant	Mme	DA SILVA	Laurence	M.	SEVERIN	Denis	M.	BROT	Herv2
12	Merry-sur-Yonne	Titulaire	M.	DU PASSAGE	Bertrand	Mme	GALLEGO-BOISSEAU	Michèle	M.	GRIMAUD	Jean-Pierre
		Suppléant	Mme	DELVOYE	Jeannine	Mme	MASSIAS JURIEN DE LA GRA	Caroline	Mme	THEVENOT	Josiane
12	Montillot	Titulaire	M.	CHOLIERE	Richard	M.	BLANDIN	Patrick	Mme	MILLEREAU-PETITJEAN	Sylvie
		Suppléant	M.	BUI	Thanh	Mme	LEBOIS	Nadine	M.	PREVOST	Philippe
12	Pierre-Perthuis	Titulaire	M.	DE GIRVAL	Pierre	M.	BONNEAU	Francois	Mme	SONNOIS	Marie-Hélène
		Suppléant	Mme	BARITEAU	Marianne	Mme	BASSEPORTE	Brigitte	M.	ASTEIX	Yohan
12	Précy-le-Sec	Titulaire	Mme	CONVERT	Anne-Marie	Mme	BOLLING	Lucette	M.	CORDET	Yoann
		Suppléant	M.	LAGE	Julien	M.	WOLKER	Jean	M.	BOURDELLOT	Jerome
12	PréGilbert	Titulaire	M.	RAPENEAU	Jean-Claude	Mme	DURAND	Odile	M.	RAPENEAU	Jean-Michel
		Suppléant	Mme	SADON	Denise	Mme	PASQUIER-IENZER	Corinne	M.	BASTÉ	Éric
12	Saint-Moré	Titulaire	M.	BARBON	Bruno	Mme	MILLOT	Emelyne	Mme	BOIROT	Martine
		Suppléant	M.	ALARDAIN	Denis	Mme	PIERRE	Sylviane	M.	SUCHON	Edouard
12	Saint-Père	Titulaire	M.	SALIGOT	Jean-Marc	Mme	DESCHAMPS	Fabienne	M.	BLANDIN	Damien
		Suppléant	Mme	MOREAU	Henriette	M.	NAULT	Jean-Pierre	Mme	GUYOT	Michèle
12	Sainte-Colombe	Titulaire	M.	PIERAGOSTINI	Joseph	Mme	NEYMON	Sonia	M.	LANDRE	Stéphane
		Suppléant	M.	FOUGEAT	Régis	Mme	MAJRIBA	Loubna	Mme	GAUTHERIN	Monique
12	Sainte-Pallaye	Titulaire	M.	MAILLARD	Joris	M.	MINET	Pierre	M.	RENAULT	Jean-Pierre
		Suppléant	M.	LACAZE	Romain	Mme	DELALANDE	Josée	M.	PETIT	Joel

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1264
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton du Joux-la-Ville

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
12	Sery	Titulaire	Mme	HENRY	Michèle	Mme	BAUDUIN	Danielle	Mme	BAILLEUL	Joëlle
		Suppléant	M.	CHARLES	François	M.	GUDEFIN	Vincent	M.	DELAPORTE	Jean-Jacques
12	Tharoiseau	Titulaire	Mme	BLIN	Jacqueline	Mme	MOIRON	Denise	M.	BARBANCE	Francois
		Suppléant	M.	LE CORRE	Herve	Mme	VENOT	Elise	M.	LEGROUX	Gerard
12	Trucy-sur-Yonne	Titulaire	M.	GENDRON	Patrick	Mme	BOUGON	Nadège	Mme	BOHAIN	Patricia
		Suppléant	M.	BOUGON	Franck	Mme	GIRAULT	Anny	-	-	-
12	Vermenton	Titulaire	M.	MONGEOT	Patrice	M.	POTHIN	Claude	M.	DEREIMS	Christian
		Suppléant	M.	RATON	Hervé	Mme	PAÛS	Christiane	Mme	SOLAREK	Martine
12	Vézelay	Titulaire	M.	RECORDON	Lionel	Mme	LABERGE	Dominique	Mme	GINISTY	Monique
		Suppléant	Mme	GUILLEMARD	Sylvie	M.	LOISEAU	Jean-Pierre	M.	LE PELETIER D'AUNAY	Arnaud
12	Voutenay-sur-Cure	Titulaire	Mme	LAMBERT	Mélanie	M.	FOUGERE	Bruno	Mme	MATHE	Marie-Claude
		Suppléant	Mme	LEDUC	Sylwia	Mme	CHARREAU	Evelyne	Mme	SWIATKOWSKI	Nathalie

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1264
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton du Joux-la-Ville

Commission à 5 dans les communes de 1000 habitants et plus avec 2 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
12	Deux Rivières	Titulaire	Mme	MATHEY	Nadine	M.	BAUVOIS	Frédéric	M.	CHAUVIN	Eric	M.	MONCOMBLE	Fabien	Mme	NICOLLE	Laurette
12		Suppléant	M.	SILVAN	Jean-François	M.	BARNIER	Morgan	Mme	DA SILVA NATARIO	Joana	M.	GUEUX	Bruno	Mme	ROBIN	Floriane

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-29-003

AP nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées dans le canton de Migennes



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1265 **portant nomination des membres des commissions de contrôle** **chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées** **dans le canton de Migennes**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0116 du 26 juin 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Monsieur Tristan RIQUELME, directeur de cabinet du préfet de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Migennes ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Sens ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **29 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet



Tristan RIQUELME

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1265
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Migennes

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
13	Bassou	Titulaire	M.	DENIZET	Philippe	M.	BARRAULT	Joel	M.	GROSJEAN	Francois
		Suppléant	Mme	GRODET	Brigitte	M.	HAYE	Jean-Pierre	M.	BOCHET	Laurent
13	Bonnard	Titulaire	M.	GENÉVRIER	Michel	Mme	BOUKHARI	Solange	Mme	BARRAL	Francine
		Suppléant	Mme	ROMOJARO	Karine	M.	SEILHAN	Alain	M.	PINEAU	Jean-Pierre
13	Brion	Titulaire	M.	COPPIN	Benoît	Mme	LECESTRE	Martine	M.	DEFRANCE	Michel
		Suppléant	Mme	BASTIEN	Barbara	M.	COMTE	René	M.	CALLÉ	André
13	Bussy-en-Othe	Titulaire	M.	GREGOIRE	Christophe	Mme	BUSSEROLLES	Martine	Mme	EIGENHEER	Mireille
		Suppléant	Mme	KATOUI-BLARDAT	Catherine	M.	LESSIRE	Pascal	Mme	ALLOUIS	Renée
13	Chichery	Titulaire	Mme	BRETTE	Nathalie	Mme	HOUCHOT	Michèle	Mme	SOUPIROT	Valerie
		Suppléant	Mme	MALLEVRE	Annick	Mme	DAGUIN	Bernadette	Mme	SAPIN	Brigitte
13	Épineau-les-Voves	Titulaire	M.	AYED	Mehdi	Mme	BRUNEAU	Eliane	Mme	PERREAU	Maryse
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1265
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Migennes

Commission à 5 membres dans les communes de plus de 1000 habitants avec 2 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
13	Charmoy	Titulaire	M.	ROSSILLON	René	M.	BORDERIEUX	Bernard	M.	LORIN	Philippe	Mme	DURAND	Jeannine	M.	LEROY	Jean-Guy
		Suppléant	M.	BOUTON	Laurent	Mme	FAVROT	Brigitte	-	-	-	Mme	GENCE	Cécile	-	-	-
13	Cheny	Titulaire	M.	MASSON	Jean-Paul	M.	ROUX	Alain	Mme	BRINES	Yveline	Mme	GRISON	Christelle	M.	EL ALAOUI	Mourad
		Suppléant	M.	WOLFF	Pascal	M.	MALONGA	Léonardin	Mme	LOPEZ	Florabela	M.	SERANDAT	Marc	Mme	OLIVEIRA MARQUES	Sandra
13	Laroche-Saint-Cydroine	Titulaire	M.	MATRAY	Jean	M.	DEFAIX	Jean-Pierre	M.	FAGUAIS	Jacky	M.	COLL	Rodolphe	M.	CELDRAN RUIZ	Rémy
		Suppléant	Mme	BERTRAND	Bénédicte	M.	COUILLARD	Philippe	Mme	ROY	Carole	Mme	ARFEUX	Audrey	-	-	-

Commission à 5 membres dans les communes de plus de 1000 habitants avec 3 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
13	Migennes	Titulaire	M.	BLOT	Thierry	Mme	KRIEGEL	Chantal	M.	CASPAR	Denis	M.	MEYROUNE	François	M.	TEKIN	Burhan
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-016

AP nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées dans le canton de Saint Florentin



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des réglementations
et des élections

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1241
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées
dans le canton de Saint-Florentin**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Saint-Florentin ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire d'Auxerre ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **24 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1241
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Saint-Florentin**

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
15	Beaumont	Titulaire	Mme	DAUVISSAT	Lysiane	Mme	BEZY	Florence	Mme	CORNUCHÉ	Jeanne-Marie
		Suppléant	Mme	NODOT	Françoise	M.	BOUROTTE	Xavier	M.	DAUVISSAT	Pascal
15	Beugnon	Titulaire	M.	RENARD	Jean-Luc	M.	DORIN	Christian	M.	MULOT	Gérard
		Suppléant	Mme	ROY	Danielle	M.	GIBIER	Jean-Paul	M.	ROBERT	Jean-Pierre
15	Butteaux	Titulaire	Mme	LABARTHE	Monique	M.	LECOMTE	Guy	M.	CORDIER	Guy
		Suppléant	-	-	-	M.	LABARTHE	Jean-Pierre	Mme	JACQUEMIER	Monique
15	Chailley	Titulaire	Mme	ROUSSEL	Viviane	Mme	DECL EVE	Catherine	M.	GORNEAU	Alain
		Suppléant	M.	RENAULT	Marcel	Mme	ALLOT	Anne Marie	Mme	QUINARD	Lucienne
15	Chemilly-sur-Yonne	Titulaire	Mme	COUTIN	Sophie	Mme	CORNU	Raymonde	Mme	MILOT	Brigitte
		Suppléant	Mme	ALLINDRÉ	Sandrine	Mme	RENARD	Jocelyne	M.	KRET	Gérard
15	Chéu	Titulaire	M.	ROY	Matthieu	Mme	LEGRAND	Christine	Mme	HARIOT	Maria Fé
		Suppléant	Mme	CHARREAU	Michèle	Mme	SCHERY	Chantal	M.	BONNET	Michel
15	Germigny	Titulaire	Mme	FOURNIER	Emilie	Mme	CHATTEY	Viviane	Mme	PLUMON	Laure
		Suppléant	M.	PAYSAN	Frédéric	Mme	CLERGEOT	Evelyne	Mme	ROY	Patricia
15	Hauterive	Titulaire	M.	DE WINTER	Jérôme	Mme	MENU	Renée	Mme	DELALOY	Monique
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Héry	Titulaire	M.	MUZIOT	Alain	Mme	CANARD	Maryse	M.	NAKONECZNYJ	Jean-Pierre
		Suppléant	M.	BELARGENT	Bernard	Mme	ROLLET	Annick	Mme	DELCROIX	Pauline
15	Jaulges	Titulaire	M.	ROY	Bernard	Mme	COMPERAT LAGARENNE	Claudine	Mme	BROCHOT SOUSSI	Monique
		Suppléant	Mme	QUARESMA CLERC	Martine	Mme	DESVAUX BEAUVAIS	Monique	Mme	CHENEAU GOUERAT	Marinette
15	Lasson	Titulaire	Mme	QUARTIER	Veronique	M.	HUGOT	William	Mme	DIGNAT	Danielle
		Suppléant	Mme	ROBERT	Brigitte	M.	TRIBAudeau	Andre	M.	STRAUSS	Lionel
15	Mont-Saint-Sulpice	Titulaire	M.	GAILLOT	Stéphane	Mme	PIGINO	Michèle	M.	GUYOT	Alain
		Suppléant	M.	HAGRY	Arnaud	M.	FOSSEZ	Jacky	Mme	DEFRANCE	Aurélie
15	Neuvy-Sautour	Titulaire	M.	MARTINEAU	Jean-Michel	M.	MOREL	Gérald	Mme	MATTEONI	Virginie
		Suppléant	M.	ROUYER	Michel	Mme	OULDRIS	Laurence	Mme	BAUDEMONT	Létissia
15	Ormoy	Titulaire	Mme	GOBILLLOT	Danièle	Mme	RATIVEAU	Chantal	Mme	TAINÉ	Josette
		Suppléant	Mme	RIBAUD	Pascale	M.	BEZANGER	Pascal	M.	NEYENS	Jean-Claude

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1241
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Saint-Florentin

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
15	Percey	Titulaire	M.	SAVOURE	Jean-Claude	Mme	POITRENAUD	Vanessa	M.	GUILLEMENOT	Michel
		Suppléant	M.	MOREAU	Sébastien	Mme	MAUREY	Liliane	-	-	-
15	Saint-Florentin	Titulaire	Mme	BIOT-FLORIMOND	Sophie	Mme	GREPIER	Martine	Mme	SLOSIAR	Josette
		Suppléant	M.	BILLET	Christian	M.	GARRIGUES	Joel	M.	SAUVAGE	Jean Luc
15	Seignelay	Titulaire	Mme	TISON	Sylvia	Mme	HENRY	Mireille	M.	BOUNON	Alain
		Suppléant	M.	HENRY	Daniel	-	-	-	M.	GUIDEZ	Daniel
15	Sormery	Titulaire	Mme	BERTHEREAU	Myriem	Mme	MATHIEU	Paulette	M.	PESCHEUX	Eric
		Suppléant	M.	FUND	Emmanuel	Mme	LACAQUE	Louissette	-	-	-
15	Soumaintrain	Titulaire	M.	BERLOT	Vincent	Mme	BEZIER	Annie	M.	BOCAT	Éric
		Suppléant	M.	LORNE	Patrick	Mme	LENFANT	Ginette	M.	ARIZZI	Daniel
15	Turny	Titulaire	Mme	COLIN	Cathy	Mme	PIAT	Sophie	M.	PESCHEUX	Eric
		Suppléant	M.	PIAT	Léo	Mme	CHAUSSIN	Viviane	M.	CANO	Etienne
15	Villiers-Vineux	Titulaire	M.	LECOMTE	Franck	Mme	CAILLERET	Jeannine	Mme	DEVILLAINE	Joëlle
		Suppléant	M.	PIERRON	Morgan	Mme	LECOMTE	Véronique	Mme	MILLON	Geneviève

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1241
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Saint-Florentin**

Commission à 5 membres des communes de 1000 habitants et plus avec 2 listes ou plus de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
15	Vergigny	Titulaire	Mme	TREVISIOL	Maryvonne	Mme	CLARE-GUEGAN	Brigitte	Mme	HERBIN	Véronique	M.	WOYNAROSKI	Damien	M.	BERNARD	Julien
		Suppléant	M.	GRAILLOT	Michel	M.	MOUTURAT	Denis	-	-	-	-	-	-	-	-	-

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-29-004

AP nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées dans le canton de Sens



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1266
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées
dans les cantons de Sens n°16 et de Sens n°17

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0116 du 26 juin 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Monsieur Tristan RIQUELME, directeur de cabinet du préfet de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans les cantons de Sens n°16 et de Sens n°17 ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Sens;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **29 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet



Tristan RIQUELME

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1266
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
des cantons de Sens n°16 et n°17

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidat élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
16	Saint-Clément	Titulaire	M.	HERMIER	Jean-Luc	M.	GODNAIR	Patrice	Mme	RAISON	Pierrette
		Suppléant	M.	BRION	René	M.	DELAUNAY	Jean-Pierre	Mme	GODNAIR	Monique
17	Gron	Titulaire	M.	LAHLALI	Jamal	M.	MILLES	Gilles	Mme	BALDASSARI	Isabelle
		Suppléant	Mme.	BAILLIET	Béatrice	-	-	-	-	-	-
17	Maillot	Titulaire	M.	FILLEUL	Jean-Marie	Mme	SERRUYS	Bernadette	Mme	CONRAUX-PERRIN	Jacqueline
		Suppléant	Mme	DOL	Maryse	M.	SERRUYS	Fredy	M.	PERRIN	Bernard

Commission à 5 membres dans les communes de plus de 1000 habitants avec 2 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
17	Rosoy	Titulaire	Mme	DEMIT	Nicole	M.	MARECHAL	Michel	M.	FEVRIER	Lionel	M.	MAISSA	Raphaël	Mme	PARISET	Caroline
		Suppléant	Mme	VERGNAUD	Marylene	Mme	RAMANANJANAHARY	Valérie	M.	KANY	Benoît	Mme	HENRY	Lucie	-	-	-

Commission à 5 membres dans les communes de plus de 1000 habitants avec 3 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
16	Saint-Martin-du-Tertre	Titulaire	Mme	ARNOULD	Catherine	M.	GAUTROIS	Philippe	M.	LEGRON	Luc	M.	AGACHE	Joseph	Mme	LOMBARDO	Christelle
		Suppléant	M.	BINON	Emmanuel-Joanny	M.	ARAULT	Romarc	Mme	TERRINHA	Alexandra	-	-	-	M.	BERRY	Francis
16	Sens	Titulaire	Mme	SARRAZIN	Josiane	Mme	HÉROUART	Mathilde	M.	RIQUEZ	Cyril	-	-	-	-	-	-
		Suppléant	M.	FOMO	Boniface	Mme	KPAKPA	Aline	Mme	IMBERT	Sandrine	Mme	WEECKSTEEN	Francine	Mme	BOUVIER DESNOS	Karine
17	Malay-le-Grand	Titulaire	Mme	ROBBA	Martine	Mme	MERAT	Francine	Mme	DUGUÉ	Françoise	M.	CROST	Guy	M.	ROIG-PONS	Thierry
		Suppléant	M.	LE TOUZIC	Patrick	M.	CHAPELLIER	Guillaume	M.	LAMBERT	Samuel	Mme	ESTEVEZ	Nicole	-	-	-
17	Paron	Titulaire	Mme	THUILLIER	Denise	M.	MASSON	Antoine	M.	PLANCHE	Jean-Michel	Mme	BLONDEAU-DOUGY	Françoise	M.	PIES	Jonathan
		Suppléant	Mme	MELAIN	Danièle	M.	CHATOUX	Franck	Mme	MILESI	Sarah	M.	CAMUS	Claude	M.	CHANUDET	Philippe

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-29-005

AP nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées dans le canton de Thorigny sur Oreuse



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des réglementations
et des élections

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1263
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées
dans le canton de Thorigny-sur-Oreuse**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0116 du 26 juin 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Monsieur Tristan RIQUELME, directeur de cabinet du préfet de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Thorigny-sur-Oreuse ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Sens ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **29 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet



Tristan RIQUELME

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1263
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Thorigny-sur-Oreuse

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
18	Compigny	Titulaire	M.	KHEBIZI	Jean-Claude	Mme	DUMAY	Janick	Mme	DA COSTA	Cécile
		Suppléant	Mme	QUINET	Marie-Laure	Mme	BECHE	Valérie	M.	DIAKOV	Alexi
18	Courlon-sur-Yonne	Titulaire	Mme	COOREMAN	Sophia	Mme	DEQUIVRE	Véronique	Mme	LEGAY	Christiane,
		Suppléant	Mme	RANGDET	Elisa	M.	BOUILLET	Alain	Mme	BOUSSARD	Mylène
18	Cuy	Titulaire	Mme	SYLVESTRE	Roselyne	Mme	RIOUAL	Véronique	Mme	VAILLANT	Claudine
		Suppléant	M.	BLOSSE	Ludovic	Mme	DELHOMME	Valérie	Mme	INGOUF	Evelyne
18	Évry	Titulaire	M.	FLE	Michel	M.	LEMAUR	Hervé	M.	BOULANGER	Régis
		Suppléant	M.	PREVOST	Sébastien	Mme	GEORGET	Brigitte	M.	MILLET	Eric
18	Gisy-les-Nobles	Titulaire	Mme	NICOLAU	Sylvie	Mme	GEORGET	Brigitte	Mme	PRELY	Francoise
		Suppléant	Mme	FLEURY	Aliete	-	-	-	-	-	-
18	La Chapelle-sur-Oreuse	Titulaire	M.	MARTY	Laurent	M.	CORDIER	Sylvain	Mme	RODRIGUEZ	Christine
		Suppléant	Mme	VIDAL PEREIRA	Maria	M.	GATOULLAT	Michel	Mme	PETILLAT	Marie-Odile
18	Pailly	Titulaire	M.	BROUSSE	Vincent	Mme	GOGAND	Micheline	M.	BERNARD	Alain
		Suppléant	M.	POL	Frédéric	M.	GOGAND	Jacques	Mme	COTS	Evelyne
18	Perceneige	Titulaire	Mme	GILLOPPE	Delphine	Mme	LEGER	Catherine	M.	FAITOUT	Jean-Pierre
		Suppléant	M.	BILLON	Guillaume	M.	DURU	Denis	Mme	BERJEONNAT	Mireille
18	Plessis-Saint-Jean	Titulaire	M.	MOREAU	Emmanuel	Mme	CHEVALIER	Nelly	Mme	THIOUT	Marie-Jacqueline
		Suppléant	Mme	LESAFFRE	Amandine	Mme	SALMON ÉPOUSE GILLOPPÉ	Danielle	Mme	MOUSTIÉ ÉPOUSE THEILL	Françoise
18	Saint-Denis-lès-Sens	Titulaire	Mme	CHATIN	Christine	Mme	MARLIN	Jeannine	Mme	LABONNE	Micheline
		Suppléant	M.	LEPRETRE	Hubert	M.	TOURLIER	Bernard	M.	DEHAY	Philippe
18	Serbonnes	Titulaire	Mme	BEDEKOVIC	Anaïs	Mme	SERDIN	Françoise	M.	DESRUES	Jean-Claude
		Suppléant	M.	SAINT OURS	Renaud	M.	GOURLIN	Philippe	M.	BONAMY	Henry
18	Vinneuf	Titulaire	Mme	DAUPHIN	Laurence	M.	BOUILLET	Alain	Mme	BOUSSARD	Mylène
		Suppléant	Mme	SANCHEZ	Monia	-	-	-	-	-	-
18	Voisines	Titulaire	M.	THIEMPONT	Yoan	Mme.	PIOTROWSKI	Danièle	M.	FEBVRE	Christian
		Suppléant	Mme	ALEXANDRE	Carine	Mme	PERRIGAULT	Annette	Mme	GANET	Léa

Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1263
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Thorigny-sur-Oreuse

Commission à 5 membres dans les communes de 1000 habitants et plus avec 2 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
18	Sergines	M.	IELSCH	Jacques	Mme	BRACQUEMOND	Jeanine	M.	YANNOU	Vincent	M.	VOISEMBERT	Guy	Mme	CHABERT-RALUY	Anne-Paule
		M.	BOURDON	Eric	M.	MARTIN	Loïc	Mme	PISSAVY	Raymonde	-	-	-	-	-	-
18	Soucy	Mme	SIX	Françoise	M.	MERY	Jean-Luc	M.	TROCHET	Xavier	M.	LOGEAIS	Jean-Pierre	Mme	POUTHE	Janine
		Mme	DESJEUX	Chantal	Mme	LECLERCQ	Sandra	M.	LEROY	Jean-Claude	-	-	-	-	-	-
18	Thorigny-sur-Oreuse	Mme	CERCLAEYS	Chrystelle	Mme	COLLETTE	Adeline	Mme	LENOIR	Nathalie	M.	PESQUET	Thierry	M.	ROY	Patrice
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Commission à 5 membres dans les communes de 1000 habitants et plus avec 3 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
18	Michery	Mme	GUERET	Brigitte	Mme	RABATE-NANNI	Marianne	M.	LUSIGNY	Aurélien	Mme	HERVE-BARRE	Michèle	Mme	BOULOGNE	Catherine
18	Michery	Mme	SIMARD	Patricia	Mme	PROTAT	Mélanie	M.	HERNANDEZ	Christophe	M.	-	-	M.	-	-

préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-008

APnomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes situées
dans le canton du Gâtinais en Bourgogne



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des réglementations
et des élections

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1239
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées
dans le canton du Gâtinais en Bourgogne**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton du Gâtinais en Bourgogne ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Sens ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **24 DEC. 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1239
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton du Gâtinais en Bourgogne**

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidat élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
10	Brannay	Titulaire	M.	FOURNIER	Christian	M.	RICHET	Michel	M.	LEGRAND	Fabien
		Suppléant	Mme	BOULLE	Marylène	-	-	-	-	-	-
10	Collemiers	Titulaire	M.	TROUÉ	Frédéric	M.	ROTA	Jean-Paul	M.	GREMY	Michel
		Suppléant	Mme	ROCA	Nadine	-	-	-	-	-	-
10	Cornant	Titulaire	M.	BENET	Sébastien	Mme	BERNARD	Gisèle	Mme	BIZET	Edwige
		Suppléant	Mme	DOISNEAU	Catherine	Mme	CLOUET	Béatrice	M.	DUTERTRE	Eric
10	Courtoin	Titulaire	M.	SIMOEN	Bertrand	M.	AITA	Marc	M.	BONHAMEAU	Jean Michel
		Suppléant	Mme	LEROY	Katia	Mme	LAMY	Marie Therese	Mme	MAIRE	Delphine
10	Dollot	Titulaire	Mme	LAFLEUR	Eléna	Mme	DELAPLACE	Annie	Mme	LACZAK	Marie
		Suppléant	Mme	FRANC	Fanny	M.	BOULOT	Joël	Mme	NALET	Marie-Claire
10	Domats	Titulaire	M.	MARTIN	Alain	M.	MAROIS	Philippe	M.	BARON	Jean-Pierre
		Suppléant	Mme	HALLAIS	Elisabeth	Mme	FARGES	Eliane	M.	MOLLET	Jean-Pierre
10	Égriselles-le-Bocage	Titulaire	Mme	FOUCHY	Jocelyne	M.	LEVESQUE	Claude	M.	GUÉRIN	Jacques
		Suppléant	M.	COUVIGNOU	Rémi	-	-	-	M.	VALENTIN	André
10	Fouchères	Titulaire	Mme	LE GALL-PEPIN	Nathalie	Mme	LE GALL	Monique	M.	CHARIOT	José
		Suppléant	M.	COMPERAT	Nicolas	Mme	CHARIOT	Geneviève	Mme	GUERIN	Marie-Claire
10	Jouy	Titulaire	Mme	RAVEREAU	Laure	M.	DORANGE	Jacky	Mme	TOKARSKI	Marie-Claire
		Suppléant	M.	SIBOUT	Jérémy	Mme	TRITTER	Aurélie	M.	BRAY	Gilles
10	La Belliole	Titulaire	M.	ABGUILLERM	Jean-Luc	M.	PETIT	Pierre	Mme	JANNOT	Nadine
		Suppléant	-	-	-	Mme	DILLY	Joëlle	Mme	FORLINI	Sylvia
10	Lixy	Titulaire	Mme	LEFORT	Sandrine	M.	BUSTO	Jean-Luc	Mme	JEAN	Monique
		Suppléant	M.	DE RYCKE	Alain	Mme	FONTAINE	Michèle	Mme	VINCENT	Véronique
10	Montacher-Villegardin	Titulaire	M.	CANO	Jean-Claude	M.	LE GUEUT	Enguerran	M.	REGNARD	Philippe
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Saint-Agnan	Titulaire	Mme	BEIRENS	Evelyne	M.	MANTELET	Yves	M.	VERGNORY	Alain
		Suppléant	Mme	TRONCY	Michèle	M.	COHEZ	Bruno	-	-	-

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1239
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton du Gâtinais en Bourgogne**

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
10	Savigny-sur-Clairis	Titulaire	M.	COUARD	Bruno	M.	DOUCIN	Sébastien	M.	POULAIN	Philippe
		Suppléant	-	-	-	Mme	PRUE	Catherine	Mme	JOLIVET	Marie-France
10	Subligny	Titulaire	Mme	BALDINI	Catherine	Mme	LUCAS	Jeanine	Mme	PAVOINE	Anne
		Suppléant	M.	JOUVESHOMME	Christophe	Mme	DAUGE	Mauricette	Mme	GREMY	Joëlle
10	Vallery	Titulaire	Mme	AMBERMONT	Annie	Mme	AUJARD	Marylin	Mme	CHABOLLE	Roselyne
		Suppléant	Mme	DEBRAINE	Joëlle	M.	AMBERMONT	Alain	M.	DEBRAINE	René
10	Vernoy	Titulaire	Mme	TERRACOL	Nicole	Mme	RENOUX	Laurence	Mme	KARL	Sophie
		Suppléant	Mme	HENRIQUES	Nathalie	Mme	POTÉZ	Muriel	Mme	DELAPLACE	Virginie
10	Villebougis	Titulaire	M.	PETIT	Rémi	Mme	BRIDRON	Jacqueline	Mme	DE MAN	Ghislaine
		Suppléant	M.	BONNINGUES	Louis	M.	LONGUET	Régis	Mme	RENOUX	Caroline
10	Villeneuve-la-Dondagre	Titulaire	Mme	BERGERON	Micheline	M.	ZIETEK	Didier	Mme	ELLEVIN	Aurelia
		Suppléant	M.	CHAILA	Christophe	Mme	POMPON	Sylvie	Mme	MOURRY	Martine
10	Villeroy	Titulaire	M.	BAUWENS	Maxime	Mme	LOISON	Denise	M.	AYMONIN	Marc
		Suppléant	Mme	LEPAGE	Anaëlle	Mme	PETITDANT	Claudine	M.	JONQUET	Michel
10	Villemariery	Titulaire	Mme	EECKHOUT-VINTRAS	Monique	M.	PONTADIT	Marc	M.	LACROIX	Jean
		Suppléant	Mme	BOUILLOT	Françoise	Mme	VANNUCCHI	Lucie	Mme	CALVIGNAC	Josette

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/1239
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton du Gâtinais en Bourgogne**

Commission à 5 membres dans les communes de plus de 1000 habitants avec 2 listes ou plus de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
10	Chéroy	Titulaire	Mme	GATEBOIS	Liliane	M.	FELLAH	Pascal	M.	GOUTELARD	Christophe	M.	VION	Laurent	Mme	FONTAINE	Catherine
		Suppléant	Mme	BENOIST	Malorie	M.	BOUCHERON	Charles	M.	FROT	Augustin	M.	AMAR	Marcel	Mme	RAPPAILLES	Elodie

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal suppléant – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal suppléant – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal suppléant – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal suppléant – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal suppléant – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal suppléant – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal suppléant – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal suppléant – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal suppléant – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal suppléant – Liste n°2
10	Saint-Valérien	Titulaire	Mme	JEULIN	Nathalie	M.	CHEVALLIER	Jean-Robert	M.	NAVARRE	Jean-Marie	M.	JOUHANNET	Erick	Mme	SMAL	Martine
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Commission à 5 membres dans les communes de plus de 1000 habitants avec 3 listes de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
10	Nailly	Titulaire	Mme	MOUROUX	Corinne	Mme	BONTEMS	Helene	Mme	SANTOS	Sylvie	Mme	REY-GAUCHER	Marie-Therese	M.	GRILLY	Fabrice
		Suppléant	M.	DUFRESNE	Guy	M.	MAISON	Patrice	Mme	GOUTELARD	Catherine	M.	KLEIN	Jean-Luc	-	-	-

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-11-006

Arrêté DDCSPP 2020/0201 fixant la composition de la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la ville de Sens relevant de la fonction publique territoriale

ARRETE DDCSPP n° 2020-0201

fixant la composition de la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la ville de Sens relevant de la fonction publique territoriale

- VU le code général des collectivités territoriales,
 - VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 - VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 - VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,
 - VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, modifié, pris pour application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,
 - VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004, modifié, relatif notamment aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale,
 - VU la convention entre l'État et le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne du 02 mai 2013,
 - VU les désignations présentées par les organisations syndicales concernant les membres de la commission de réforme représentant le personnel, pour les catégories A, B et C,
 - VU la convention établie entre l'État et le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne du 02 mai 2013,
 - VU l'arrêté préfectoral du 21 mai 2019 fixant la composition de la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la ville de Sens relevant de la fonction publique territoriale,
- considérant que la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes de l'administration, dans le département de l'Yonne, a été mise à jour à effet du 1^{er} juillet 2020,

VU la lettre de la mairie de Sens en date du 10 septembre 2020,

SUR PROPOSITION du maire de Sens;

ARRÊTE

Article 1 : Siègeront à la commission départementale de réforme :

- en qualité de président : le président du Centre de gestion ou de son représentant

- 2 praticiens de médecine générale, agréés par l'administration, nommés par arrêté préfectoral, auxquels est adjoint, s'il y a lieu, pour l'examen des cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste agréé,

- 2 représentants de l'administration :

Qualité	Nom Prénom
Titulaire	LANGEL Nicole
Suppléant	PIEUX Ghislaine
Titulaire	BLIN Murielle
Suppléant	TELLIER Daniel

- 2 représentants du personnel :

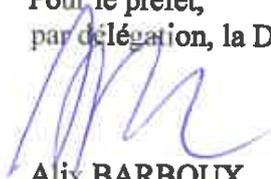
Catégories	Qualité	Nom Prénom
A	Titulaire	PACKO Gérard
A	Suppléant	BALLESTER Sylvie
B	Titulaire	LOIZEAU Aurélien
B	Suppléant	THEROUÉ Maryse
C	Titulaire	VIVANCOS Gaëlle
C	Suppléant	STETTLER Morgane
C	Titulaire	ADDA Carole
C	Suppléant	GODEY Nathalie

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 mai 2019, susvisé.

Article 3 : En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois.

Fait à Auxerre, le 11 décembre 2020

Pour le préfet,
par délégation, la Directrice Départementale


Alix BARBOUX

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-11-007

Arrêté DDCSPP 2020/0203 fixant la composition de la
commission de réforme compétente à l'égard des agents de
la ville D'Auxerre relevant de la fonction publique
territoriale

ARRETE DDCSPP n°2020-203

fixant la composition de la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la ville d'Auxerre relevant de la fonction publique territoriale

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,
- VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, modifié, pris pour application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,
- VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004, modifié, relatif notamment aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale,
- VU la convention entre l'État et le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne du 02 mai 2013,
- VU les désignations présentées par les organisations syndicales concernant les membres de la commission de réforme représentant le personnel, pour les catégories A, B et C,
- VU l'arrêté préfectoral du 19 mars 2019 fixant la composition de la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la ville d'Auxerre relevant de la fonction publique territoriale,

considérant que la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes de l'administration, dans le département de l'Yonne, a été mise à jour à effet du 1^{er} juillet 2020,

VU la lettre de la mairie d'Auxerre en date du 26 juin 2020,

SUR PROPOSITION du maire d'Auxerre ;

ARRÊTE

Article 1 : Siègeront à la commission départementale de réforme :

- en qualité de président : le président du Centre de gestion ou de son représentant

- 2 praticiens de médecine générale, agréés par l'administration, nommés par arrêté préfectoral, auxquels est adjoint, s'il y a lieu, pour l'examen des cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste agréé,

- 2 représentants de l'administration :

Qualité	Nom Prénom
Titulaire	MARAULT Crescent
Suppléant	DELILLE Gérard
Suppléant	LAFORGE Emilie
Suppléant	DUCROUX Michel
Suppléant	MARY Dominique
Suppléant	AVRILLAULT Dominique
Titulaire	DELAGE Ray monde
Suppléant	SIOPATHIS Magloire
Suppléant	ANTUNES Stéphane
Suppléant	HEURLEY Francis
Suppléant	BOUROUBA Auria
Suppléant	MARMAGNE Bruno

- 2 représentants du personnel :

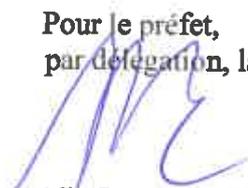
Catégories	Qualité	Nom Prénom
A	Titulaire	RUIZ Carine
A	Suppléant	PARINELLO Gilbert
A	Titulaire	BARBERIS Jérôme
A	Suppléant	PAGLIARIN Vincent
A	Titulaire	POZDEREC Caroline
A	Suppléant	COUVERT Hélène
A	Titulaire	LANAUD Delphine
A	Suppléant	LESCORNEZ Vincent
B	Titulaire	CORGERON Isabelle
B	Suppléant	BARBIER Pierre
B	Titulaire	MOUREY Pascale
B	Suppléant	PETIDENT Odile
B	Titulaire	EUSTACHE Yorick
B	Suppléant	SALVI Mathilde
B	Titulaire	JAROSZ Laurent
B	Suppléant	GROSJEAN Olivier
C	Titulaire	CARROUE Sandrine
C	Suppléant	MEYRIGNAC Yann
C	Titulaire	MERCIER Jean-Marc

C	Suppléant	GEOFFROY Séverine
C	Titulaire	CAGNAT Dominique
C	Suppléant	GRALL Sébastien
	Titulaire	THIEBAULT Cédric
C	Suppléant	PICO-CLEMENTE Françoise
C	Titulaire	SAILLANT Christophe
C	Suppléant	COMMEAU Steve
C	Titulaire	QUERE Jérémy
C	Suppléant	MIGAULT Eloïc

Article 3 : En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois.

Fait à Auxerre, le *11 décembre 2020*

Pour le préfet,
par délégué, la Directrice Départementale



Alix BARBOUX

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-11-008

Arrêté DDCSPP 2020/0204 fixant la composition de la
commission de réforme compétente à l'égard des agents de
la communauté d'agglomération relevant de la fonction
publique territoriale

ARRETE DDCSPP n°2020-204

fixant la composition de la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la communauté d'agglomération relevant de la fonction publique territoriale

- VU le code général des collectivités territoriales,
 - VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 - VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 - VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,
 - VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, modifié, pris pour application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,
 - VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004, modifié, relatif notamment aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale,
 - VU la convention entre l'État et le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne du 02 mai 2013,
 - VU les désignations présentées par les organisations syndicales concernant les membres de la commission de réforme représentant le personnel, pour les catégories A, B et C,
- considérant que la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes de l'administration, dans le département de l'Yonne, a été mise à jour à effet du 1^{er} juillet 2020,
- VU la lettre de la communauté de l'auxerrois en date du 26 juin 2020,
- SUR PROPOSITION** du président de la communauté de l'auxerrois ;

A R R Ê T E

Article 1 : Siègeront à la commission départementale de réforme :

- en qualité de président : le président du Centre de gestion ou de son représentant
- 2 praticiens de médecine générale, agréés par l'administration, nommés par arrêté préfectoral, auxquels est adjoint, s'il y a lieu, pour l'examen des cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste agréé,
- 2 représentants de l'administration :

Qualité	Nom Prénom
Titulaire	MARAULT Crescent
Suppléant	DELILLE Gérard
Suppléant	LAFORGE Emilie
Suppléant	DUCROUX Michel
Suppléant	MARY Dominique
Suppléant	AVRILLAULT Dominique
Titulaire	DELAGE Raymonde
Suppléant	SIOPATHIS Magloire
Suppléant	ANTUNES Stéphane
Suppléant	HEURLEY Francis
Suppléant	BOUROUBA Auria
Suppléant	MARMAGNE Bruno

- 2 représentants du personnel :

Catégories	Qualité	Nom Prénom
A	Titulaire	RUIZ Carine
A	Suppléant	PARINELLO Gilbert
A	Titulaire	BARBERIS Jérôme
A	Suppléant	PAGLIARIN Vincent
A	Titulaire	POZDEREC Caroline
A	Suppléant	COUVERT Hélène
A	Titulaire	LANAUD Delphine
A	Suppléant	LESCORNEZ Vincent
B	Titulaire	CORGERON Isabelle
B	Suppléant	BARBIER Pierre
B	Titulaire	MOUREY Pascale
B	Suppléant	PETIDENT Odile
B	Titulaire	EUSTACHE Yorick
B	Suppléant	SALVI Mathilde
B	Titulaire	JAROSZ Laurent
B	Suppléant	GROSJEAN Olivier
C	Titulaire	CARROUE Sandrine
C	Suppléant	MEYRIGNAC Yann
C	Titulaire	MERCIER Jean-Marc

C	Suppléant	GEOFFROY Séverine
C	Titulaire	CAGNAT Dominique
C	Suppléant	GRALL Sébastien
	Titulaire	THIEBAULT Cédric
C	Suppléant	PICO-CLEMENTE Françoise
C	Titulaire	SAILLANT Christophe
C	Suppléant	COMMEAU Steve
C	Titulaire	QUERE Jérémy
C	Suppléant	MIGAULT Eloïc

Article 3 : En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois.

Fait à Auxerre, le 11 décembre 2020

Pour le préfet,
par délégation, la Directrice Départementale



Alix BARBOUX

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-15-004

Arrêté DDCSPP 2020/0204 fixant la composition de la
commission de réforme compétente à l'égard des agents du
centre de gestion départemental relevant de la fonction
publique territoriale

ARRETE DDCSPP n° 2020-0215

**fixant la composition de la commission de réforme compétente à l'égard des agents du
Centre de Gestion Départemental relevant de la fonction publique territoriale**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU Décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.
- VU le décret 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux
- VU l'arrêté ministériel du 04 août 2004 modifié relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale,
- VU la convention entre l'État et le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne du 02 mai 2013,
- VU la délibération n°2020-37 du conseil d'administration du CDG89 désignant les membres appelés à représenter les collectivités au sein de les désignations présentées par les organisations syndicales concernant les membres de la commission de réforme représentant le personnel à partir de 2015 pour les catégories A, B et C,
- VU les désignations présentées par les organisations syndicales concernant les membres de la commission de réforme représentant le personnel à partir de 2020 pour les catégories A, B et C,

A R R E T E :

Article 1 : la commission de réforme placée auprès du CDG89 est constituée comme suit :

Présidence : Monsieur Jean Pierre GERARDIN, Président du CDG89 (ou son représentant)

Membres :

- 2 praticiens de médecine générale agréés et un spécialiste agréé si nécessaire
- 2 représentants de l'Administration :

Qualité	Nom Prénom	Adresse
Titulaire	Monsieur MAILLET Philippe	Mairie de Venoy
Suppléant	Monsieur DUMAY Guillaume	Mairie de Pierre Perthuis
Suppléant	Madame GUIBLAIN Arminda	Mairie de Monéteau
Titulaire	Monsieur TIRARD Philippe	Mairie de Saint Florentin
Suppléant	Monsieur RENAUD Patrice	Mairie de les hautes de forterre
Suppléant	Madame VAILLANT Marie-José	Mairie de Chablis

- 2 représentants du personnel :

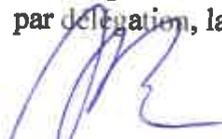
Catégorie	Qualité	Nom Prénom	Syndicat
A	Titulaire	Madame MICHAUT Martine	UNSA
A	Suppléant	Madame HOUZE Pascale	UNSA
A	Suppléant	Monsieur MACLE Mathieu	UNSA
A	Titulaire	Madame ROUSSEL Corinne	CNDCGT
A	Suppléant	Madame MORIN Nathalie	CNDCGT
A	Suppléant	Monsieur CLARISSE Cyril	CNDCGT
B	Titulaire	Madame CHAMBARD Catherine	UNSA
B	Suppléant	Madame BEAUFUME Nathalie	UNSA
B	Suppléant	Monsieur PERENNES Loïc	UNSA
B	Titulaire	Madame COPPOLA-GARNIER Joëlle	CFDT

B	Suppléant	Madame CANDAU Michèle	CFDT
B	Suppléant	Monsieur GUILLOTON Jean Luc	CFDT
C	Titulaire	Madame LEBRUN Valérie	UNSA
C	Suppléant	Monsieur BONNOT Frédéric	UNSA
C	Suppléant	Madame FENARD Sandrine	UNSA
C	Titulaire	Madame MULOT	CFDT
C	Suppléant	Madame MALIAPIN Séverine	CFDT
C	Suppléant	Madame POULAIN Agnès	CFDT

Article 2 : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11/01/1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois.

Fait à Auxerre, le 15 décembre 2020

Pour le préfet,
par délégation, la Directrice Départementale



Alix BARBOUX

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-30-001

Arrêté interpréfectoral n°PREF/DCL/BCL/2020/1268 du
30 décembre 2020 portant retrait de la communauté
d'agglomération de l'Auxerrois du syndicat mixte
Fédération Eaux Puisaye Forterre



**ARRÊTÉ N°PREF/DCL/BCL/2020/1268
portant retrait de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois
du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret,
Officier de l'ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5711-1, L.5211-19 et L.5211-25-1 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, Monsieur Pierre POUËSSEL ;

VU le décret du 11 décembre 2019 portant nomination du préfet de l'Yonne, Monsieur Henri PRÉVOST ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination du préfet de la Nièvre, Monsieur Daniel BARNIER ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0673 des 14 et 17 novembre 2016 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion du syndicat mixte de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Toucy, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Bléneau, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Treigny, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Cheuille, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Charny, du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Mailly-la-Ville, du syndicat d'alimentation en eau potable d'Asnières-sous-Bois et Chamoux et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Coulanges-sur-Yonne ;

VU l'arrêté n°PREF/DCL/BCL/2019/1228 du 30 septembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois ;

VU la délibération n°2020-010 du 13 février 2020 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois décidant la reprise de la compétence « assainissement non collectif » de ses communes membres de Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy-l'Evêque, Vincelles et Vincelottes, entraînant de fait le retrait de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre ;

VU la délibération n°2020-031 du 20 juillet 2020 du comité syndical du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre acceptant la demande de transfert de la compétence « assainissement non collectif » des communes de Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy-l'Evêque, Vincelles et Vincelottes au profit de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, entraînant de fait le retrait de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre ;

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération de l'Auxerrois exerce à titre obligatoire les deux volets collectif et non collectif de la compétence « assainissement » ;

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération de l'Auxerrois est membre du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre pour l'exercice de la compétence « assainissement non collectif » en représentation-substitution des communes de Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy-l'Evêque, Vincelles et Vincelottes ;

CONSIDERANT que le retrait d'un membre d'un syndicat mixte est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant de ce syndicat et des organes délibérants de ses membres dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;

CONSIDERANT que 74 % des organes délibérants des membres du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre, représentant 86 % de la population totale comprise dans le périmètre de ce syndicat se sont prononcés favorablement pour le transfert de la compétence « assainissement non collectif » des communes de Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy-l'Evêque, Vincelles et Vincelottes au profit de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, entraînant de fait le retrait de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité qualifiée requise par l'article L.5211-19 du CGCT sont atteintes ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : La communauté d'agglomération de l'Auxerrois est autorisée à se retirer du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre ;

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret ;

Article 3 : Ce retrait s'effectue dans les conditions fixées par l'article L.5211-25-1 du CGCT ;

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (22 rue d'Assas, 21000 Dijon). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Les secrétaires généraux des préfectures de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret, les directeurs départementaux des finances publiques de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret, les directeurs départementaux des territoires de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret, le président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, le président du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre, les maires des communes et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du syndicat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret.

Fait à Auxerre, le **30 DEC. 2020**

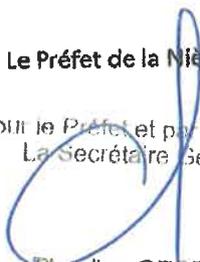
Pour le Préfet,
Le Directeur de Cabinet,



Tostan RIQUELME

Le Préfet de la Nièvre,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale



Blandine GEORJON

Le Préfet de la région Centre-Val
de Loire, Préfet du Loiret,

Pour le Préfet
et par délégation
Le secrétaire général



Thierry DEMARET

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-30-002

Arrêté interpréfectoral n°PREF/DCL/BCL/2020/1269 du
30 décembre 2020 portant adhésion de la commune de
Mailly-le-Château au syndicat mixte Fédération Eaux
Puisaye Forterre



**ARRÊTÉ N°PREF/DCL/BCL/2020/1269
portant adhésion de la commune de Mailly-le-Château
au syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret,
Officier de l'ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5711-1 et L.5211-18 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, Monsieur Pierre POUËSSEL ;

VU le décret du 11 décembre 2019 portant nomination du préfet de l'Yonne, Monsieur Henri PRÉVOST ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination du préfet de la Nièvre, Monsieur Daniel BARNIER ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0673 des 14 et 17 novembre 2016 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion du syndicat mixte de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Toucy, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Bléneau, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Treigny, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Cheuille, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Charny, du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Mailly-la-Ville, du syndicat d'alimentation en eau potable d'Asnières-sous-Bois et Chamoux et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Coulanges-sur-Yonne ;

VU la délibération n°2020/047 du 24 juillet 2020 du conseil municipal de la commune de Mailly-le-Château demandant son adhésion au syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre pour l'exercice de sa compétence « eau potable » ;

VU la délibération n°2020-043 du 25 septembre 2020 du comité syndical du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre acceptant l'adhésion de la commune de Mailly-le-Château au syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre pour l'exercice de sa compétence « eau potable » ;

CONSIDERANT que l'adhésion d'un nouveau membre à un syndicat mixte est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de ce syndicat et des organes délibérants de ses membres dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;

CONSIDERANT que 72 % des organes délibérants des membres du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre, représentant 85 % de la population totale comprise dans le périmètre de ce syndicat se sont prononcés en faveur de l'adhésion de la commune de Mailly-le-Château au syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre pour l'exercice de sa compétence « eau potable » ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité qualifiée requise par l'article L.5211-18 du CGCT sont atteintes ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La commune de Mailly-le-Château est autorisée à adhérer au syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre ;

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret ;

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (22 rue d'Assas, 21000 Dijon). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Les secrétaires généraux des préfectures de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret, les directeurs départementaux des finances publiques de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret, les directeurs départementaux des territoires de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret, le maire de la commune de Mailly-le-Château, le président du syndicat mixte Fédération Eaux Puisaye Forterre, les maires des communes et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du syndicat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret.

Fait à Auxerre, le 30 DEC. 2020

Pour le Préfet,
Le Directeur de Cabinet,

Tristan RIQUELME

Le Préfet de la Nièvre,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale

Blandine GUORJON

Le Préfet de la région Centre-Val
de Loire, Préfet du Loiret,

Pour le Préfet
et par délégation
Le secrétaire général

Thierry DEMARET

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-24-001

Arrêté interpréfectoral PREF/DCL/BCL/2020/1260 portant
adhésion de Coulanges sur Yonne, Crain, Festigny et Lucy
sur Yonne au syndicat mixte de la fourrière animale du
Centre Yonne

Arrêté N° PREF/DCL/BCL/2020/ 1260
**portant adhésion des communes de Coulanges-sur-Yonne, Crain, Festigny et Lucy-sur-Yonne
au syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5711-1 et L.5211-18 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le décret du 11 décembre 2019 portant nomination du préfet de l'Yonne, Monsieur Henri PRÉVOST ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination du préfet de la Nièvre, Monsieur Daniel BARNIER ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCDD/2006/0572 du 29 décembre 2006 modifié portant création du syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCDD/2010/0304 du 17 juin 2010 portant adhésion de cinq nouvelles communes au syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCDD/2010/0372 du 10 août 2010 portant adhésion de la commune de Mailly-le-Château au syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne,

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2012/0294 du 1er août 2012 portant adhésion de la Communauté de communes d'Ancy-le-Franc et des communes de Bœurs-en-Othe, Carisey, Coutarnoux, Lainsecq et Treigny au syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2013/0383 du 27 septembre 2013 portant adhésion de la Communauté de communes Cœur de Puisaye et de la commune d'Etivey au syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2015/0545 du 30 décembre 2015 portant modification statutaire du syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0555 du 25 octobre 2016 modifié portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre Coeur de Puisaye, Portes de Puisaye Forterre et Forterre-Val d'Yonne à l'exception de la commune de Merry-sur-Yonne et de l'extension à la commune nouvelle de Charny-Orée de Puisaye, aux communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy, dénommé communauté de communes Puisaye-Forterre ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°2017-P-1279 du 26 décembre 2017 portant adhésion des communes de Coulanges-sur-Yonne, Crain, Festigny, Lucy-sur-Yonne et Pousseaux à la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne ;

VU les demandes d'adhésion des communes de Coulanges-sur-Yonne, Crain, Festigny et Lucy-sur-Yonne au syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne, respectivement en date des 9 juillet 2018, 1er février 2019, 22 juin 2018 et 21 décembre 2018 ;

VU les délibérations du comité syndical du syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne acceptant l'adhésion des communes de Coulanges-sur-Yonne, Crain, Festigny et Lucy-sur-Yonne au syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne, respectivement en date des 11 octobre 2018, 3 avril 2019, 2 juillet 2018 et 6 mars 2019 ;

VU les délibérations favorables de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois le 20 décembre 2018, de la communauté de communes de l'Aillantais le 29 novembre 2018, des communes de Bœurs-en-Othe le 13 décembre 2018, de Coutarnoux le 3 décembre 2018, d'Etivey le 15 novembre 2018 et de Looze le 10 décembre 2018, pour l'adhésion de la commune de Coulanges-sur-Yonne ;

VU les délibérations favorables de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois le 20 juin 2019, de la communauté de communes de l'Aillantais le 23 mai 2019 et de la commune de Villeneuve-sur-Yonne le 19 juin 2019, pour l'adhésion des communes de Crain et Lucy-sur-Yonne ;

VU les délibérations favorables de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois le 25 septembre 2018 et de la commune de Looze le 5 septembre 2018, pour l'adhésion de la commune de Festigny ;

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT, par renvoi de l'article L.5711-1 du même code, à défaut de délibération, les avis implicites des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres sont réputés favorables à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical acceptant chacune de ces demandes d'adhésion ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité requises sont atteintes ;

SUR proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Yonne et de la Nièvre,

ARRÊTENT :

Article 1^{er} : Les communes de Coulanges-sur-Yonne, Crain, Festigny et Lucy-sur-Yonne sont autorisées à adhérer au syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne.

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa parution au Registre des Actes Administratifs de l'Etat dans les départements de l'Yonne et de la Nièvre.

Article 3 : le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (22 rue d'Assas, 21000 Dijon). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : les secrétaires généraux des préfectures de l'Yonne et de la Nièvre, les directeurs départementaux des finances publiques de l'Yonne et de la Nièvre, la présidente du syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Yonne et de la Nièvre.

Fait à Auxerre, le 24 DEC. 2020

Le Préfet,



Henri PRÉVOST

Le Préfet de la Nièvre,



Daniel BARNIER

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-23-003

Arrêté portant renouvellement d'une habilitation funéraire
(PF de la Rue Leclerc)



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

**Bureau des réglementations
et des élections**

**ARRETE N° PREF/DCL/BRE/2020/1220
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-19, L. 2223-23 et R. 2223-56 à R. 2223-65 ;

VU la loi n° 93-23 en date du 08 janvier 1993 modifiant le titre VI du Livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté n°PREF/DCT/2014/680 du 10 septembre 2014 portant renouvellement de l'habilitation funéraire de la SARL «Pompes Funèbres de la rue Leclerc» situé 7 rue du Général Leclerc, 89100 Sens ;

VU l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU la demande formulée par Monsieur Emmanuel Ferreira, gérant de l'établissement «Pompes Funèbres de la rue Leclerc» situé 7, rue du Général Leclerc, 89100 Sens, le 3 novembre 2020 et complétée le 21 décembre 2020, en vue d'obtenir le renouvellement de son habilitation funéraire ;

CONSIDERANT les pièces produites à l'appui de cette demande ;

CONSIDERANT qu'il résulte de leur examen que les conditions sont remplies pour le renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire d'une durée de cinq ans ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'établissement «Pompes Funèbres de la rue Leclerc» situé 7, rue du Général Leclerc, 89100 Sens, est habilité dans le domaine funéraire sur l'ensemble du territoire pour exercer les activités suivantes :

- transport de corps avant et après mise en bière,
- organisation des obsèques,
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que les urnes cinéraires,
- utilisation de chambres funéraires,
- fourniture de corbillards et de voitures de deuil,
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, et crémations.

Il est également habilité à sous-traiter les soins de conservation à l'entreprise «Assistance Post Mortem», sise 119 rue des Hêtres, 77590, Chartrettes, sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant.

Article 2 : L'établissement habilité est représenté par Monsieur Emmanuel Ferreira, gérant.

Article 3 : Il est attribué le numéro d'habilitation 08-89-045

Article 4 : La durée de l'habilitation est fixée à 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

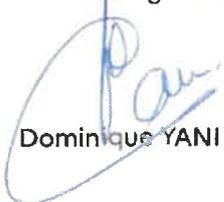
Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, la déléguée territoriale de l'agence régionale de santé, la maire de Sens, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée au gérant de l'établissement «Pompes Funèbres de la rue Leclerc», Monsieur Emmanuel Ferreira.

Auxerre, le 23 DEC. 2020

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,


Dominique YANI

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-22-003

Arrêté PREF-SAPPIE-BE-2020-0536 du 22 décembre 2020 abrogeant l'arrêté préfectoral n°92/01616 du 26 août 1992 déclarant d'utilité publique le périmètres de protection autour du captage de Beaudemont à Villeneuve sur Yonne et autorisant la dérivation des eaux souterraines



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE
Service de l'Animation des Politiques
Publiques Interministérielles
et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement

Arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0536
du 22 DEC. 2020

**portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 92/01616
de déclaration d'utilité publique en date du 26 août 1992**

- Déclarant d'utilité publique l'établissement de périmètres de protection autour du captage de Beaudemont sur le territoire de la commune de VILLENEUVE-SUR-YONNE
- Autorisant la dérivation des eaux souterraines

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10 et R.1321-1 à R.1321-63 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6, L.214-8 et L.215-13 ;

Vu le Code Minier et notamment l'article 131 ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le Code minier ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à 6 du Code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

Vu les normes sur les forages d'eau et de géothermie NF X10-960-1, NF X10-960-2, NF X10-960-3, NF X10-960-4, NF X10-970, NF X10-980, NF X10-999 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 92/01616 du 26 août 1992 déclarant d'utilité publique l'établissement de périmètres de protection autour du captage de Beaudemont sur le territoire de la commune de VILLENEUVE-SUR-YONNE et autorisant la dérivation des eaux souterraines ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2020 ;

Vu l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du département de l'Yonne en date du 17 décembre 2020 ;

CONSIDERANT que l'ouvrage de prélèvement d'eau, situé sur la parcelle cadastrée section ZR n° 47 n'est plus utilisé pour l'alimentation en eau potable du hameau de Beaudemont – commune de VILLENEUVE-SUR-YONNE ;

CONSIDERANT que les problèmes de qualité de l'eau captée ont conduit la commune de VILLENEUVE-SUR-YONNE au raccordement définitif du hameau de Beaudemont au réseau du bourg de VILLENEUVE-SUR-YONNE ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : ABANDON DU CAPTAGE

Il est pris acte de l'abandon définitif du captage situé sur la commune de VILLENEUVE-SUR-YONNE au lieu-dit « Beaudemont » - et référencé : indice BRGM BSS000YLWM (anciennement 0331-5X-0023).
Coordonnées cadastrales d'implantation du captage : section ZR n° 47.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'ABANDON DU CAPTAGE

L'ouvrage cité à l'article 1^{er} est définitivement déconnecté du réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Il est procédé à l'enlèvement des systèmes de pompage et des équipements électriques.

Le départ de la canalisation de refoulement vers le réseau public est retiré.

Les produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux sont définitivement évacués du site.

Les grilles de ventilation du puits sont maintenues en bon état.

La porte d'accès du local abritant le puits et le capot refermant le puits sont fermés à l'aide de cadenas.

Les dispositions prévues au présent article sont appliquées par la commune de VILLENEUVE-SUR-YONNE dans un délai de 2 mois.

ARTICLE 3 : ABROGATION DE L'ARRÊTÉ DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

L'arrêté déclaratif d'utilité publique n° 92/01616 pris en date du 26 août 1992 déclarant d'utilité publique l'établissement de périmètres de protection autour du captage de Beaudemont sur le territoire de la commune de VILLENEUVE-SUR-YONNE et autorisant la dérivation des eaux souterraines, est abrogé.

ARTICLE 4 : LEVÉE DES SERVITUDES

La commune procédera, à ses frais, à l'annulation des servitudes d'utilité publiques liées à l'arrêté précité à l'article 3 auprès du bureau de la Conservation des Hypothèques.

ARTICLE 5 : PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003 susvisé doivent être strictement appliquées de manière à éviter tout déversement d'eaux ou écoulements superficiels dans le puits. L'ouvrage doit être maintenu dans un état d'étanchéité satisfaisant.

ARTICLE 6 : NOTIFICATION – PUBLICITÉ - INFORMATION

Le présent arrêté sera :

- notifié par la commune de VILLENEUVE-SUR-YONNE aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affiché en mairie de VILLENEUVE-SUR-YONNE pendant une durée d'un mois.

ARTICLE 7 : EXÉCUTION

Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne, Madame le Maire de VILLENEUVE-SUR-YONNE, Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le responsable du Bureau des Hypothèques de l'Yonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne, et dont une copie sera tenue à la disposition du public dans chaque mairie intéressée.

Auxerre, le 22 DEC. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,
Secrétaire Générale,


Dominique YANI

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de M. le Préfet de l'Yonne soit hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – SD7C – 8, avenue de Ségur 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-16-001

Arrêté PREF/CAB/2020/0931 portant désignation des
publications de presse et services de presse en ligne
habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour

l'année 2021 dans le département de l'Yonne
Arrêté PREF/CAB/2020/0931 portant désignation des publications de presse et services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 dans le département de l'Yonne



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE PREF/CAB/2020/0931
**portant désignation des publications de presse et services de presse en ligne habilités à publier les
annonces judiciaires et légales
pour l'année 2021 dans le département de l'Yonne**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée en dernier lieu par l'article 3 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (« loi PACTE ») ;

VU la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

VU le décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1er de la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

VU le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

CONSIDERANT les demandes et justificatifs produits par les directeurs des publications intéressés ;

CONSIDERANT l'avis de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, en date du 16 décembre 2020, relatif à l'inscription des publications pour lesquels une demande d'habilitation a été déposée sur la liste des journaux ou services de presse en ligne susceptibles de recevoir des annonces légales ;

SUR proposition du directeur du cabinet du préfet,

ARRETE :

Article 1^{er} : Pour l'année 2021, sont habilités à publier les annonces judiciaires et légales, pour l'ensemble du département de l'Yonne, les journaux et services de presse en ligne désignés ci-après :

L'YONNE REPUBLICAINE	30, avenue Jean Mermoz, 89000 Auxerre
PRESSE EVASION	11, rue Thiers, 89560 DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES
L'INDEPENDANT DE L'YONNE	7, place de la République, 89100 Sens
TERRES DE BOURGOGNE	1 rue des Coulots – CS 80075 – 21110 Breteniere
LEMEDIAA.COM (digital)	1, Boulevard Victor 75015 Paris

Article 2 : Le choix du journal ou service de presse en ligne appartient aux parties qui ont seules le droit de désigner celui dans lequel elles entendent faire paraître leurs annonces judiciaires et légales.

Toutefois, la publication des annonces judiciaires et légales ne peut avoir lieu que dans l'édition régulière des journaux ou services de presse en ligne, à l'exclusion de toute édition, tirage ou supplément spécial contenant seule l'insertion des annonces. De même, les annonces judiciaires et légales relatives à un même acte, contrat ou procédure seront obligatoirement insérées dans le même journal ou service de presse en ligne, où aura paru la première insertion si la loi n'en décide pas autrement.

Article 3 : La direction des journaux ou services de presse en ligne habilités, s'engage sur l'honneur au respect du prix fixé, au respect des règles de présentation et à la mise en ligne sur la base de données ACTULEGALES, gérée par l'APTE.

Article 4 : L'habilitation accordée par le présent arrêté pourra être retirée aux journaux ou services de presse en ligne qui :

- ne rempliraient plus les conditions prévues par la loi du 4 janvier 1955 modifiée,
- ne se conformeraient pas aux prescriptions contenues dans le présent arrêté.

Article 5 : La Secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets de Sens et d'Avallon, les procureurs de la République près les tribunaux de grande instance d'Auxerre et de Sens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera publiée au recueil des actes administratifs et notifiée à chacun des directeurs des publications énumérées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Fait à Auxerre, le **16 DEC. 2020**

Le Préfet,


Henri PRÉVOST

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-22-001

Arrêté préfectoral N°PREF/DCL/BCL/2020/1249 du 22 12
2020 portant retrait de la commune de Saint-Sérotin du
syndicat intercommunal à vocation scolaire du Nord Est
Gâtinais



ARRÊTÉ N°PREF/DCL/BCL/2020/1249
**portant retrait de la commune de Saint-Sérotin du syndicat intercommunal
à vocation scolaire du Nord Est Gâtinais**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5211-19 et L.5211-25-1 ;

VU le décret du 11 décembre 2019 portant nomination du préfet de l'Yonne, Monsieur Henri PRÉVOST ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 mars 1975 modifié portant constitution du syndicat intercommunal à vocation scolaire des communes de Brannay, Saint-Sérotin, Lixy et Villethierry ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPSE/RCL/2012/0038 du 26 juin 2012 portant modification des statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire des communes de Brannay, Saint-Sérotin, Lixy et Villethierry, modifiant notamment la dénomination du syndicat en « syndicat intercommunal à vocation scolaire du Nord Est Gâtinais » ;

VU la délibération du 1^{er} octobre 2019 du conseil municipal de la commune de Saint-Sérotin demandant le retrait de la commune du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Nord Est Gâtinais à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

VU la délibération du 4 décembre 2019 du comité syndical du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Nord Est Gâtinais décidant de se prononcer sur cette demande de retrait après le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;

VU la délibération du 24 septembre 2020 du comité syndical du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Nord Est Gâtinais acceptant la demande de retrait de la commune de Saint-Sérotin à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes membres se prononçant sur le retrait de la commune de Saint-Sérotin du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Nord Est Gâtinais ;

CONSIDERANT que les conseils municipaux des communes de Brannay, Dollot, Lixy, Saint-Sérotin, Vallery et Villethierry ont chacun approuvé le retrait de la commune de Saint-Sérotin du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Nord Est Gâtinais, respectivement par délibérations des 9 octobre, 26 novembre, 11 septembre, 26 septembre, 27 octobre et 13 novembre 2020 ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité requises par l'article L.5211-19 du CGCT sont atteintes ;

SUR proposition du sous-préfet de l'arrondissement de Sens ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commune de Saint-Sérotin est retirée du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Nord Est Gâtinais à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Article 2 : Ce retrait s'effectue dans les conditions fixées par les articles L.5211-19 et L.5211-25-1 du CGCT ;

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (22 rue d'Assas, 21000 Dijon). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, le sous-préfet de l'arrondissement de Sens, le directeur départemental des finances publiques de l'Yonne, le président du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Nord Est Gâtinais et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le

22 DEC. 2020

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,


Dominique YANI

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-22-002

Arrêté préfectoral PREF/DCL/BCL/2020/1254 du 22 12
2020 portant transfert de la compétence assainissement
collectif à la CC de la Vanne et Pays d'Othe

ARRÊTÉ N°PREF/DCL/BCL/2020/1254
**portant transfert de la compétence « assainissement collectif » à la
communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe le 1^{er} janvier 2022**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.5211-17 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le décret du 11 décembre 2019 portant nomination du préfet de l'Yonne, Monsieur Henri PRÉVOST ;

VU l'arrêté préfectoral n°CL/B2/94/080 du 29 décembre 1994 modifié portant création de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2020/0355 du 13 mai 2020 portant transfert au 1^{er} janvier 2021 de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe ;

VU la délibération du 24 septembre 2020 du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe décidant le report de la prise de compétence « assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2022 en raison du retard de la mise en œuvre de la préparation au transfert en raison de la crise sanitaire ;

VU les délibérations des communes membres de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe se prononçant sur le report au 1^{er} janvier 2022 du transfert de la compétence « assainissement collectif » ;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux des communes membres d'Arces-Dilo, Bagneaux, Boeurs-en-Othe, Cerilly, Coulours, Flacy, Foissy-sur-Vanne, La Postolle, Lailly, Les Clérimois, Les Sièges, Les Vallées de la Vanne, Vaumort, Villechétive et Villeneuve-l'Archevêque ont délibéré favorablement sur le report au 1^{er} janvier 2022 du transfert de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe ;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux des communes membres de Cerisiers et Courgenay se sont prononcés défavorablement sur le transfert au 1^{er} janvier 2022 de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe ;

CONSIDÉRANT que les conditions de majorité requises par l'article L.5211-19 du CGCT sont atteintes ;

SUR proposition du sous-préfet de l'arrondissement de Sens ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2020/0355 du 13 mai 2020 portant transfert au 1^{er} janvier 2021 de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe est retiré ;

Article 2 : La compétence « assainissement collectif », telle que définie au II de l'article L.2224-8 du CGCT, est transférée à la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe le 1^{er} janvier 2022 ;

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux ou hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (22 rue d'Assas, 21000 Dijon). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, le sous-préfet de l'arrondissement de Sens, le directeur départemental des finances publiques de l'Yonne, le directeur départemental des territoires de l'Yonne, le président de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 22 DEC. 2020

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,



Dominique YANI

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-09-001

AVIS DE CONCOURS CADRE DE SANTE

DECISION 483 SV / PERS 2020

AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE (Filière infirmière)

Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Sens en application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps de cadre de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir **2 postes de Cadre de Santé, filière infirmière, grade infirmier cadre de santé.**

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière.

Les candidatures doivent être adressées avant le 09 janvier 2021, par écrit (le cachet de la poste faisant foi) par lettre recommandée avec accusé de réception au Responsable des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Joigny, 3, Quai de l'Hôpital, 89300 Joigny, accompagnées :

- D'une demande d'admission à concourir sur papier libre,
- D'un curriculum vitae détaillé sur papier libre,
- Des diplômes ou certificats et notamment le diplôme de cadre de santé

JOIGNY, le 09 décembre 2020

Le Directeur Délégué par intérim



Jean-Louis DUONG



DECISION 484 / SV / PERS 2020

AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE (Filière Rééducation)

Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Sens en application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps de cadre de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir **1 poste de Cadre de Santé, filière rééducation, grade Masseur Kinésithérapeute cadre de santé.**

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière rééducation.

Les candidatures doivent être adressées avant le 09 janvier 2021, par écrit (le cachet de la poste faisant foi) par lettre recommandée avec accusé de réception au Responsable des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Joigny, 3, Quai de l'Hôpital, 89300 Joigny, accompagnées :

- D'une demande d'admission à concourir sur papier libre,
- D'un curriculum vitae détaillé sur papier libre,
- Des diplômes ou certificats et notamment le diplôme de cadre de santé

JOIGNY, le 09 décembre 2020

Le Directeur Délégué par intérim



Jean-Louis DUONG



Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-09-002

Avis de concours sur titre



CHATEAU
de
BOURON

Etablissement
d' **H**ébergement
pour
Personnes **A**gées
Dépendantes

« Château de Bouron »
89220 – CHAMPCEVRAIS
Tél : 03 86 74 96 65
Fax : 03 86 74 87 77



Foyer
d' **A**ccueil **M**édicalisé

« L'Eveil du Scarabée »
89220 – CHAMPCEVRAIS
Tél : 03 86 74 10 41
Fax : 03 86 74 69 50

DECISION N° DIR / 11-2020
PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES EN VUE DE POURVOIR
A LA VACANCE DE CINQ POSTES D'AIDES SOIGNANTS
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Le Directeur

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Hospitalière ;
VU le décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des Aides-
Soignants et des Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la Fonction Publique
Hospitalière ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Un concours sur titres ouverts aux agents contractuels, comptant plus d'un
an de service à l'établissement, en vue de pourvoir cinq postes d'Aides-Soignants de la
Fonction Publique Hospitalière est organisé à l'établissement le **mercredi 17 février 2021**.

ARTICLE 2 : Les postes à pourvoir s'établissent comme suit :

-	EHPAD	3 postes
-	FAM	2 postes

ARTICLE 3 : Sont autorisés à participer aux épreuves les candidats titulaires soit du
diplôme professionnel d'Aide-Soignant, soit du diplôme professionnel d'Auxiliaire de
Puériculture, soit du diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique, ainsi que les titulaires
d'une attestation d'aptitude aux fonctions d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de
Puériculture délivrée dans les conditions prévues aux articles R. 4383-7, R 4383-8, R.
4383-9, R. 4383-13, R. 4383-14 et R. 4383-15 du code de la Santé Publique ;

ARTICLE 4 : La sélection des candidats est organisée et effectuée par une Commission
réunie en application du décret n° 2007-1188 sus-cité ;

ARTICLE 5 : Les candidatures obligatoirement composées de la copie des diplômes exigés
pour concourir, d'une lettre de motivation qui devra faire mention du poste sur lequel le
candidat se positionne, d'un curriculum-vitae détaillé incluant les formations suivies et les
emplois occupés en précisant la durée, doivent être adressées, le cachet de la poste faisant
foi, sous pli recommandé avec avis de réception pour le **mardi 09 février 2021**, délai de
rigueur à :

Monsieur le Directeur
EHPAD - Château de Bouron
89220 CHAMPCEVRAIS

Champcevrains, le 09 décembre 2020

Le Directeur Intérimaire,
François-Xavier LEJEUNE

DESTINATAIRES :

- Affichage
- ARS Délégation Territoriale Bourgogne
- ↳ Recueil des Actes Administratifs - Préfecture de l'Yonne
- Dossier Concours
- Archives

Maison de **R**etraite **I**ntercommunale – 89220 CHAMPCEVRAIS

e mail : direction@ehpad-bouron.fr

Site internet : www.mrpuisaye.com



DECISION N° DIR / 12-2020
PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS EN VUE DE POURVOIR
A LA VACANCE D'UN POSTE
D'OUVRIER PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE OPTION ESPACES-VERTS

Le Directeur

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

VU le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pris en application des articles 4-6 et 4-7 du décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 11 mai 2018 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ouvrier principal de 2^e classe, en application de l'article 11-1 du décret 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.

DECIDE

ARTICLE 1 : Un concours ouvert aux agents contractuels, comptant plus d'un an d'ancienneté à l'établissement, en vue de pourvoir un poste d'ouvrier principal de 2^e classe, option Espaces-Verts est organisé à l'établissement le **mercredi 17 février 2021** ;

ARTICLE 2 : Les candidatures obligatoirement composées :

- 1) D'une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- 2) D'un curriculum-vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formations suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi
- 3) Des diplômes, titres et certificats dont ils sont titulaires
- 4) D'une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne

Etatblissement
d' **H**ébergement
pour
Personnes **A**gées
Dépendantes

« Château de Bouron »
89220 – CHAMPCEVRAIS
Tél : 03 86 74 96 65
Fax : 03 86 74 87 77



Foyer
d' **A**ccueil **M**édicalisé

« L'Eveil du Scarabée »
89220 – CHAMPCEVRAIS
Tél : 03 86 74 10 41
Fax : 03 86 74 69 50

Maison de **R**etraite **I**ntercommunale – 89220 CHAMPCEVRAIS
e mail : direction@ehpad-bouron.fr
Site internet : www.mrpuisaye.com

- 5) Le cas échéant, d'un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
- 6) Le cas échéant d'un état signalétique des services publics accomplis
- 7) D'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2)

Doivent être adressées, le cachet de la poste faisant foi, sous pli recommandé avec avis de réception pour le **mardi 09 février 2021**, délai de rigueur, à :

Monsieur le Directeur
EHPAD - Château de Bourron
89220 CHAMPCEVRAIS

ARTICLE 5 : Les candidats dont les dossiers seront déclarés incomplets ne seront pas admis à concourir.

Champcevais, le 09 décembre 2020

Le Directeur Intérimaire,

François-Xavier LEJEUNE



DESTINATAIRES :

- Affichage
- ARS Délégation Territoriale Bourgogne
- Recueil des actes administratifs – Préfecture de l'Yonne
- Dossier Concours
- Archives



DECISION N° DIR / 13-2020
PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR TITRES
EN VUE DE POURVOIR A LA VACANCE D'UN POSTE
DE CADRE SOCIO-EDUCATIF

Le Directeur

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

VU le décret n° 2019-54 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 24 avril 2002 relatif aux personnes de la fonction publique hospitalière exerçant des fonctions d'encadrement.

DECIDE

ARTICLE 1 : Un concours interne sur titres complété par une épreuve orale d'admission en vue de pourvoir un poste de Cadre Socio-Educatif est organisé à l'établissement le **mercredi 17 février 2021** ;

ARTICLE 2 : Peuvent être candidats : Les fonctionnaires ou agents non titulaires des établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et qui ont la qualité d'Assistants Socio-Educatifs, de Conseiller en Economie Sociale et Familiale, d'Educateurs Techniques Spécialisés, d'Educateurs de Jeunes Enfants et d'Animateurs (sous réserve pour ces derniers, d'être titulaires du diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports (DEJEPS), spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » mention « animation sociale »).

ARTICLE 3 : Les candidatures doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année d'ouverture concours d'au moins 5 ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou fonctions précités, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Maison de **R**etraite **I**ntercommunale – 89220 CHAMPCEVRAIS

e mail : direction@ehpad-bouron.fr

Site internet : www.mrpuisaye.com

Etatblissement
d' **H**ébergement

pour
Personnes **A**gées
Dépendantes

« Château de Bouron »
89220 – CHAMPCEVRAIS
Tél : 03 86 74 96 65
Fax : 03 86 74 87 77



Foyer
d' **A**ccueil **M**édicalisé

« L'Eveil du Scarabée »
89220 – CHAMPCEVRAIS
Tél : 03 86 74 10 41
Fax : 03 86 74 69 50

ARTICLE 4 : Les candidatures obligatoirement composées de la copie des diplômes exigés pour concourir, d'une lettre de motivation qui devra faire mention du poste sur lequel le candidat se positionne, d'un curriculum-vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée, doivent être adressées, le cachet de la poste faisant foi, sous pli recommandé avec avis de réception pour le **mardi 09 février 2021**, délai de rigueur à :

Monsieur le Directeur
EHPAD - Château de Bouron
89220 CHAMPCEVRAIS

ARTICLE 5 : Les candidats dont les dossiers seront déclarés incomplets ne seront pas admis à concourir.

Champcevrains, le 09 décembre 2020



Le Directeur Intérimaire,

François-Xavier LEJEUNE

DESTINATAIRES :

- Affichage
- ARS Délégation Territoriale Bourgogne
- ↳ - Recueil des actes administratifs – Préfecture de l'Yonne
- Dossier Concours
- Archives

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-11-005

Classement des communes au regard des aides pour
l'électrification rurale



Arrêté N° PREF/DCL/BCL/2020/1212

relatif au classement des communes au regard des aides pour l'électrification rurale

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'énergie, notamment ses articles L. 322-1 à L. 322-7 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-31 et L. 3232-2 ;

VU le décret n° 2020-1661 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale

VU l'arrêté PREF/DCPP/SRCL/2014/0476 du 25 novembre 2014 relatif au classement des communes au regard des aides pour l'électrification rurale dans le département de l'Yonne ;

VU la demande de classement conjointe présentée par le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne et le directeur régional Bourgogne d'ENEDIS en date du 25 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT les justifications exprimées à l'appui des demandes de dérogation ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté PREF/DCPP/SRCL/2014/0476 du 25 novembre 2014 relatif au classement des communes au regard des aides pour l'électrification rurale pour le département de l'Yonne cesse de produire ses effets au 31 décembre 2020, date à laquelle il est abrogé et est remplacé par le présent arrêté.

Article 2 : Communes relevant du régime rural

À compter du 1^{er} janvier 2021, toutes les communes du département de l'Yonne, à l'exception de celles visées à l'article 3, relèvent du régime rural au regard des aides à l'électrification rurale.

Par dérogation aux dispositions communes, les 11 communes listées ci-après sont rattachées à ce régime pour les raisons suivantes :

N° INSEE	Commune	MOTIVATION
89003	CHARNY ORÉE DE PUISAYE	Habitat dispersé
89074	CHAMPIGNY	Habitat dispersé
89085	CHARMOY	Habitat dispersé
89086	MONTHOLON	Habitat dispersé
89102	CHEVANNES	Habitat dispersé
89153	EPINEUIL	Habitat dispersé
89218	LAROCHE-SAINT-CYDROINE	Habitat dispersé
89236	MAILLOT	Habitat dispersé
89239	MALAY-LE-GRAND	Habitat dispersé
89354	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	Habitat dispersé
89443	VERON	Commune isolée

Article 3 : Communes relevant du régime urbain

À compter du 1^{er} janvier 2021, les 20 communes dont les noms suivent relèvent du régime urbain au regard des aides à l'électrification rurale.

N° INSEE	Commune	N° INSEE	Commune
89013	APPOIGNY	89309	PONT-SUR-YONNE
89024	AUXERRE	89338	SAINT-CLEMENT
89025	AVALLON	89345	SAINT-FLORENTIN
89055	BRIENON-SUR-ARMANCON	89346	SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89068	CHABLIS	89348	SAINT-JULIEN-DU-SAULT
89099	CHENY	89387	SENS
89206	JOIGNY	89418	TONNERRE
89257	MIGENNES	89419	TOUCY
89263	MONTEAU	89460	VILLENEUVE-LA-GUYARD
89287	PARON	89464	VILLENEUVE-SUR-YONNE

Article 4 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Notification et publicité

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne, et notifié au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne ainsi qu'à Enedis, gestionnaire du réseau de distribution.

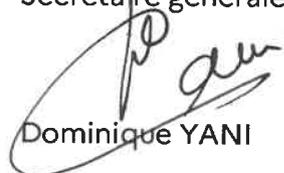
Une copie du présent arrêté sera également adressée aux associations départementales des Maires, ainsi qu'à la Mission du Financement de l'Électrification Rurale au Ministère chargé de l'énergie.

Article 6 : Exécution

La secrétaire générale de la Préfecture de l'Yonne, le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté sont chargées chacune en ce qui les concerne de veiller à l'application du présent arrêté.

Auxerre le 11. décembre 2020

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale



Dominique YANI

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-11-001

Portant règlement d'office du budget primitif 2020 de la
commune de Villeneuve-sur-Yonne



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**BUREAU DU CONTROLE BUDGETAIRE
ET DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT**

Arrêté N° PREF/DCL/BCBCFE/2020/1210

Portant règlement d'office du budget primitif 2020 de la commune de Villeneuve-sur-Yonne

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-4, L1612-5, L1612-9, L1612-19, R 1612-22 et R1612-23 ;

VU le code des juridictions financières, notamment son article L 231-1;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et des établissements publics communaux ;

VU l'avis n°20-CB -16 rendu le 28 septembre 2020 par la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté proposant des mesures de redressement des comptes de la collectivité ;

VU le courrier du préfet en date du 16 octobre 2020 adressé à la commune de Villeneuve-sur-Yonne lui précisant qu'une augmentation de la fiscalité préconisée par la chambre régionale des comptes n'était plus possible à cette période de l'année ;

VU la délibération du 5 novembre 2020 de la commune de Villeneuve-sur-Yonne qui a pris en compte d'une part, de l'impossibilité d'augmenter la fiscalité, et d'autre part, des données financières dont ne disposait pas la chambre lorsqu'elle a rendu son premier avis ;

VU le second avis n°20-CB-30 rendu le 27 novembre 2020 de la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté demandant au représentant de l'État d'arrêter le budget de la commune puisque le plan de redressement des finances de la commune est modifié ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : Le budget primitif 2020 de la commune de Villeneuve sur Yonne est arrêté selon la répartition suivante :

Budget principal :

- dépenses de fonctionnement : 7 019 484,00 €
- recettes de fonctionnement : 6 711 590,00 €

- dépenses d'investissement : 2 008 120,82 €
- recettes d'investissement : 1 876 791,00 €

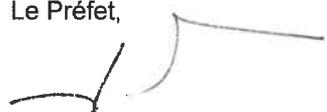
Les tableaux annexés au présent arrêté donnent le détail des montants au niveau du chapitre budgétaire ;

Article 2 : Les dispositions précitées sont exécutoires à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Sous-Préfet de Sens, Monsieur le directeur départemental des finances publiques de l'Yonne et Madame le maire de la commune de Villeneuve-sur-Yonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **11 DEC. 2020**

Le Préfet,


Henri PREVOST

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit un recours **gracieux** auprès du préfet de l'Yonne 89016 Auxerre cedex. Votre recours doit être écrit, exposer les arguments et faits nouveaux ; vous devez y joindre copie de la décision contestée.
- soit un recours **hiérarchique** auprès du ministère de l'intérieur – place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08. Votre recours doit être écrit, exposer les arguments et faits nouveaux ; vous devez y joindre copie de la décision contestée.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivant sa notification. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;

- soit d'un recours **contentieux** devant le tribunal administratif de Dijon (22, rue d'Assas, 21000 Dijon).

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dépenses de Fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget rectifié le 5/11/2020 par la commune suite 1 ^{er} avis CRC	Propositions CRC BP 2020 formulées dans son 2nd avis du 27/11/2020	Dépenses arrêtées par le Préfet
11	Charges à caractère général	1 463 231,00	1 467 731,00	1 467 731,00
12	Charges à caractère personnel et frais assimilés	3 723 512,00	3 723 512,00	3 723 512,00
14	Atténuations de produits	304 500,00	304 500,00	304 500,00
65	Autres charges de gestion courante	393 342,00	352 704,00	352 704,00
Total dépenses de gestion courante		5 884 585,00	5 848 447,00	5 848 447,00
66	Charges financières	317 962,00	317 962,00	317 962,00
67	Charges exceptionnelles	5 575,00	25 575,00	25 575,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires			
22	Dépenses imprévues			
Total dépenses réelles de fonctionnement		6 208 122,00	6 191 984,00	6 191 984,00
23	Virement à la section d'investissement			
42	Opé. d'ordre de transfert entre sections	827 500,00	827 500,00	827 500,00
43	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct.			
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		827 500,00	827 500,00	827 500,00
TOTAL		7 035 622,00	7 019 484,00	7 019 484,00

Recettes de Fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget rectifié le 5/11/2020 par la commune suite 1 ^{er} avis CRC	Propositions CRC BP 2020 formulées dans son 2nd avis du 27/11/2020	Recettes arrêtées par le Préfet
13	Atténuations de charges	175 000,00	175 000,00	175 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	251 898,00	251 898,00	251 898,00
73	Impôts et taxes	3 978 967,00	3 978 967,00	3 978 967,00
74	Dotations et participations	1 850 471,00	1 744 271,00	1 744 271,00
75	Autres produits de gestion courante	18 805,00	18 805,00	18 805,00
Total recettes de gestion courante		6 275 141,00	6 168 941,00	6 168 941,00
76	Produits financiers	450 000,00	450 000,00	450 000,00
77	Produits exceptionnels	3 450,00	3 450,00	3 450,00
78	Reprise sur provision semi-budgétaires	/	/	/
Total recettes réelles de fonctionnement		6 728 591,00	6 622 391,00	6 622 391,00
42	Opé. d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	40 000,00	40 000,00
43	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct.	/	/	/
Total recettes d'ordre de fonctionnement		40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL		6 768 591,00	6 662 391,00	6 662 391,00
R002 Excédent de fonctionnement reporté		88 199,00	49 199,00	49 199,00
Total des recettes de fonctionnement		6 856 790,00	6 711 590,00	6 711 590,00
Résultat de la section de fonctionnement		-178 832,00	-307 894,00	-307 894,00

Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	BP rectifié par la commune le 05/11/2020			Propositions CRC BP 2020 formulées dans son 2nd avis du 27/11/2020			Dépenses arrêtées par le Préfet		
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		21 711,00	21 711,00		21 711,00	21 711,00		21 711,00	21 711,00
204	Subventions d'investissement versées	4 500,00		4 500,00	43 500,00		43 500,00	43 500,00		43 500,00
21	Immobilisations corporelles	133 500,00	54 150,00	187 650,00	133 500,00	54 150,00	187 650,00	133 500,00	54 150,00	187 650,00
22	Immobilisations reçues en affectation									,00
23	Immobilisations en cours	340 000,00		340 000,00	340 000,00		340 000,00	340 000,00		340 000,00
Total dépenses d'équipement		478 000,00	75 861,00	553 861,00	517 000,00	75 861,00	592 861,00	517 000,00	75 861,00	592 861,00
10	Dotations, fonds divers et réserves						,00			,00
13	Subventions d'investissement						,00			,00
16	Emprunts et dettes assimilées		1 010 000,00	1 010 000,00		1 010 000,00	1 010 000,00		1 010 000,00	1 010 000,00
165	Dépôts et cautionnements						,00			,00
26	Participations et créances						,00			,00
27	Autres immobilisations financières						,00			,00
20	Dépenses imprévues						,00			,00
Total des dépenses financières		0,00	1 010 000,00	1 010 000,00	0,00	1 010 000,00	1 010 000,00	0,00	1 010 000,00	1 010 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers						,00			,00
Total dépenses réelles d'investissement		478 000,00	1 085 861,00	1 563 861,00	517 000,00	1 085 861,00	1 602 861,00	517 000,00	1 085 861,00	1 602 861,00
O40	Opé. d'ordre de transfert entre sections		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
O41	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct.		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
Total dépenses d'ordre d'invest.		0,00	340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00
TOTAL		478 000,00	1 425 861,00	1 903 861,00	517 000,00	1 425 861,00	1 942 861,00	517 000,00	1 425 861,00	1 942 861,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté				65 259,82			65 259,82			65 259,82
Total des dépenses d'investissement cumulées				1 969 120,82			2 008 120,82			2 008 120,82

Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	BP rectifié par la commune le 05/11/2020			Propositions CRC BP 2020 formulées dans son 2nd avis du 27/11/2020			Recettes arrêtées par le Préfet		
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	263 000,00	14 000,00	277 000,00	263 000,00	14 000,00	277 000,00	263 050,00	14 000,00	277 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)			,00			,00			,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			,00			,00			,00
21	Immobilisations corporelles			,00			,00			,00
23	Immobilisations en cours			,00			,00			,00
Total recettes d'équipement		263 000,00	14 000,00	277 000,00	263 000,00	14 000,00	277 000,00	263 050,00	14 000,00	277 050,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		153 031,00	153 031,00		153 031,00	153 031,00		153 031,00	153 031,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		196 209,82	196 209,82		235 210,00	235 210,00		235 210,00	235 210,00
138	Autres subv. D'invest. Non transférables			,00			,00			,00
165	Dépôts et cautionnements reçus			,00			,00			,00
26	Participations et créances			,00			,00			,00
27	Autres immobilisations financières			,00			,00			,00
O24	Produit des cessions d'immobilisations	84 000,00		84 000,00	84 000,00		84 000,00	84 000,00		84 000,00
Total des recettes financières		84 000,00	349 240,82	433 240,82	84 000,00	388 241,00	472 241,00	84 000,00	388 241,00	472 241,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers									
Total recettes réelles d'investissement		347 000,00	383 240,82	710 240,82	347 000,00	402 241,00	749 241,00	347 050,00	402 241,00	749 291,00
21	Virement de la section de fonctionnement									
O40	Opé. d'ordre de transfert entre sections		827 500,00	827 500,00		827 500,00	827 500,00		827 500,00	827 500,00
O41	Opérations patrimoniales		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
Total dépenses d'ordre d'invest.		,00	1 127 500,00	1 127 500,00	,00	1 127 500,00	1 127 500,00	,00	1 127 500,00	1 127 500,00
TOTAL		347 000,00	1 490 740,82	1 837 740,82	347 000,00	1 529 741,00	1 876 741,00	347 050,00	1 529 741,00	1 876 791,00
R001 solde d'exécution reporté				,00			,00			,00
Total des recettes d'investissement cumulées		347 000,00	1 490 740,82	1 837 740,82	347 000,00	1 529 741,00	1 876 741,00	347 050,00	1 529 741,00	1 876 791,00
Résultat de la section d'investissement				-131 380,00			-131 379,82			-131 329,82